BIBLIOTHÈQUE DE POCHE

PAR UNE

SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES ET D'ÉRUDITS.

CURIOSITÉS MILITAIRES.

PARIS,

PAULIN ET LE CHEVALIER,

RUE RICHELIEU, 60.

1855

CURIOSITÉS MILITAIRES.

LA BIBLIOTHÈQUE DE POCHE,

VARIÉTÉS CURIEUSES ET AMUSANTES DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES ARTS,

Se compose de **10 volumes** pareils à celui-ci, et dont voici les titres :

1. CURIOSITÉS MILITAIRES. —
2. — LITTÉRAIRES.
3. — BIBLIOGRAPHIQUES.
4. — BIOGRAPHIQUES.
5. — DES TRADITIONS, MOEURS, USAGES, etc.
6. — DES BEAUX-ARTS ET DE L'ARCHÉOLOGIE.
7. — DES ORIGINES ET DES INVENTIONS.
8. — PHILOLOGIQUES, GÉOGRAPHIQUES ET ETHNOLOGIQUES.
9. — ANECDOTIQUES.
10. — HISTORIQUES.

Les six premiers volumes sont en vente ; les quatre autres, sous presse ou en préparation.

Paris. — Typographie de FIRMIN DIDOT frères, 56, rue Jacob.

BLIBLIOTHÈQUE DE POCHE

PAR

UNE SOCIÉTE DE GENS DE LETTRES ET D'ÉRUDITS.

CURIOSITÉS MILITAIRES.

PARIS,

PAULIN ET LE CHEVALIER, ÉDITEURS,

RUE RICHELIEU, 60.

1855

TABLE DES CHAPITRES.

FIN DE LA TABLE.

CURIOSITÉS MILITAIRES.

DES ARMES DÉFENSIVES.

Chez les anciens le casque fut primitivement en peau non préparée ou en cuir. C'était quelquefois une simple coiffe sans crête ni ornements; celui auquel on donnait le nom de Καυσίη était en usage en Macédoine, et, « dit Suidas, il servait à la fois d'armure défensive et de bonnet contre le froid. »

Quand il était formé de la dépouille d'une bête féroce, on avait grand soin de conserver la tête de l'animal, et d'arranger les dents de manière à lui donner une expression menaçante. Le cuir était souvent renforcé de lames de métal et orné d'or.

« Les soldats perses, dit Hérodote, avaient des bonnets de feutre bien foulés qu'on appelle tiares. Les Saces (peuple scythe), avaient aussi des bonnets foulés et terminés en pointe. Les Éthiopiens orientaux avaient sur la tête des peaux de front de cheval enlevées avec la crinière et les oreilles; les oreilles se tenaient droites, et la crinière leur servait d'aigrette[1].

Les bonnets de peaux sont désignés dans Végèce par le nom de *pilei pannonici*. « Les anciens, dit-il, les fai-

[1] L. VII, ch. 61 et 70. Dans le même livre, Hérodote parle aussi de casques de bois portés par les habitants de la Colchide et les Mosches.

saient porter en tout temps à leurs soldats, afin que ceux-ci, accoutumés à avoir toujours la tête chargée, supportassent plus facilement la pesanteur du casque. » (L. I, ch. 20.) Chez les Romains, les porte-enseignes des triaires avaient, dit le même auteur (l. II, ch. 20), « des casques couverts de peaux d'ours avec le poil pour se donner un air plus terrible. »

Les casques, dont le métal formait la matière première, furent d'abord en airain et plus tard en fer. Ceux des Assyriens, au dire d'Hérodote (l. VII), étaient en airain, « tissus et entrelacés d'une façon extraordinaire et difficile à décrire. » Des ornements plats ou en relief, un cimier, une aigrette, des jugulaires, une visière percée quelquefois d'ouvertures symétriques, telles étaient les principales marques distinctives du casque ; quant à l'aigrette, elle était souvent en crin de cheval d'une couleur éclatante. Chez les Romains, elle servait à distinguer les centurions, dont chacun portait un casque de forme différente. « Les hastaires, dit Polybe, portent sur leur casque un panache rouge ou noir formé de trois plumes droites et hautes d'une coudée, ce qui, joint à leurs autres armes, les fait paraître une fois plus haut, et leur donne un air grand et formidable... Quant aux vélites, leur casque sans crinière est quelquefois couvert de la peau d'un loup ou de quelque autre animal, tant pour les protéger que pour les distinguer, et faire reconnaître à leurs chefs ceux qui se sont signalés dans les combats[1]. »

Les anciens avaient deux espèces de bouclier que les Latins désignaient par les noms de *clypeus* et de *scutum*. Le premier, celui dont se servirent les Grecs, était de

[1] L. V, fragment 8.

forme ronde, et fut d'abord en osier, puis en bois; on les recouvrit ensuite de peaux [1]; les bords en étaient garnis d'un cercle de métal; au centre, se trouvait une plaque de métal (*umbo*) relevée en bosse et garnie de fil de même matière en spirale. Cette plaque était souvent d'un métal précieux et ornée de figures symboliques.

Au dire d'Hérodote, les Cariens ornèrent, les premiers, les boucliers de figures qui, aussi variées que le furent plus tard les armoiries, représentaient d'ordinaire un animal redoutable, une constellation ou quelque emblème emprunté à la nature. — Voici la description que, dans Eschyle, un espion donne des boucliers des sept chefs qui assiégeaient Thèbes. « Tydée secoue, en criant, trois aigrettes épaisses, crinière de son casque, et les sonnettes d'airain qui pendent à son bouclier sonnent l'épouvante. Sur le bouclier, il porte un fastueux emblème; c'est l'image du ciel avec ses astres resplendissants : au milieu, brille la pleine lune, la reine des astres, l'œil de la nuit..... L'emblème de Capanée est un homme nu, la main armée d'un flambeau allumé; cette figure dit en lettres d'or : *Je brûlerai la ville*..... Le bouclier d'Étéoclus est orné d'un emblème audacieux : c'est un soldat qui monte les degrés d'une échelle; il attaque une tour ennemie, il veut la prendre d'assaut; de sa bouche sortent ces mots : *Mars lui-même ne me renverserait pas*..... A voir tourner comme une roue, entre les mains du gigantesque Hippomédon, l'aire immense, l'orbe de son bouclier, j'ai frissonné. Ce n'était pas un ouvrier vulgaire, celui qui grava ce bouclier. On y voit un Typhon : une fumée noire, cette sœur agile du feu,

[1] Les boucliers des Éthiopiens orientaux étaient recouverts de peaux de grue. (Hérod., l. VII.)

sort de sa bouche enflammée. Des serpents enlacés courent incrustés sur le bord saillant qui embrasse le cercle du bouclier..... Sur son bouclier d'airain, sur ce champ circulaire qui protége son corps, il porte, fixée par des clous, l'image de cet être qui fut l'opprobre de notre ville, le sphinx dévorant; relevé en bosse, le monstre brille à la lumière ; sous lui on voit abattu un des Cadméens..... Le devin Amphiaraüs porte à son bras un bouclier d'airain, ouvrage d'une main habile ; mais nul emblème n'apparaît dans le cercle. Il veut, non point paraître brave, mais l'être..... Le bouclier de Polynice, d'un beau travail, sort à peine des mains de l'artisan ; sur ce bouclier apparaissent deux figures : un guerrier couvert d'une armure d'or, une femme qui s'avance d'un pas majestueux, et qui conduit le guerrier par la main. *Je suis la justice*, disent les lettres de l'inscription, je ramènerai cet homme ; je lui rendrai sa patrie et l'héritage de ses pères [1]. »

« Ce sont aussi les Cariens, dit Hérodote (l. I, ch. 171), qui, les premiers, ont ajouté une anse de cuir au bouclier ; car, jusqu'alors, tous ceux qui avaient coutume de se servir de cette arme la faisaient mouvoir au moyen d'un baudrier de cuir, par lequel elle était suspendue au cou et sur l'épaule gauche. »

Plus tard on substitua à cette poignée en cuir une poignée composée de deux branches de fer affectant la forme d'un X. Lorsqu'à la fin d'une guerre on appendait en *ex voto* des boucliers aux murs des temples, on avait soin de les dégarnir de cette poignée pour qu'ils ne pussent servir au moment d'une révolte.

[1] Eschyle, *les Sept devant Thèbes*, traduct. de M. A. Pierron, 1841, in-18, p. 59 et suiv.

Les boucliers des Argiens se distinguaient, par leur grandeur, de ceux des autres Grecs. Ceux des Spartiates étaient d'airain et portaient les lettres initiales du nom de Lacédémone.

Le *clypeus* fut de bonne heure abandonné en partie par les Romains, qui empruntèrent aux Samnites le *scutum*, bouclier carré dont la forme convexe s'adaptait parfaitement au corps. « Porté par les hastaires[1], il est, dit Polybe, large de deux pieds et demi et long de quatre pieds; le plus long est environ de quatre pieds et d'une palme. Il est fait de deux planches collées l'une sur l'autre avec de la gélatine de taureau, et couvertes en dehors d'un linge, et par-dessus d'un cuir de veau. Les bords de ce bouclier sont garnis de fer pour recevoir les coups de taille, et pour empêcher qu'ils ne se pourrissent contre terre. La partie convexe est encore couverte d'une plaque de fer[2]. »

« Pour que les soldats romains pussent se reconnaître dans la mêlée, dit Végèce, chaque cohorte avait des boucliers peints différemment, comme cela se pratique encore aujourd'hui ; et sur chaque bouclier étaient écrits le nom du soldat, et le numéro de sa cohorte et de sa centurie[3]. » — Les boucliers, comme on le voit d'après un passage de César, étaient mis à couvert des injures de l'air par une enveloppe de cuir que l'on enlevait au moment du combat. (L. II, ch. 21.)

L'airain, le fer et les autres métaux étaient les matières les plus usitées pour la cuirasse. C'était tantôt une

[1] Suivant le même historien, les vélites portaient un bouclier rond, (*parma*), ayant trois pieds de diamètre.

[2] L. V, fragment 5.

[3] L. II, ch. 17.

étoffe, tantôt une peau que l'on revêtait de plaques de métal façonnées de mille manières, en languettes, en anneaux, en écailles de poisson, etc. A la bataille de Platée, le général de la cavalerie perse portait sous sa robe de pourpre une cuirasse d'écailles d'or qui résistait tellement aux coups, que les Athéniens, pour le tuer, furent obligés de le frapper au visage. (Hérod., l. IX, ch. 22.)

Pausanias, parlant du tableau de Polygnotte où était représentée la prise de Troie, décrit ainsi un autre genre de cuirasse : « Dans ce tableau, dit-il, se trouve un autel sur lequel on voit une cuirasse d'airain d'une forme très-différente de celle d'aujourd'hui, et comme on en portait alors. Elle est composée de deux pièces, dont l'une couvrait le ventre et la poitrine, l'autre le dos et les épaules ; la partie antérieure était concave. Les deux pièces se joignaient ensemble par deux agrafes. Cette armure était d'une très-bonne défense indépendamment du bouclier. Aussi Homère nous peint-il le Phrygien Phorcys combattant sans bouclier parce qu'il avait une de ces cuirasses [1]. »

« Pendant que Démétrius assiégeoit Rhodes, dit Plutarque, il lui fust apporté deux cuirasses de fer du poids de quarante livres chascune, desquelles l'armeurier, qui avoit nom Zoilus, voulant monstrer la roideur et bonté de la trempe, les abandonna à l'espreuve, qu'on deslaschast alencontre de six vingts pas de loing, un trait de quelque engin de baterie : ce qui fut fait, et fut la cuirasse atteinte, qui néantmoins demoura en son entier, et à peine y feit le traict une petite rature, qui n'apparoissoit comme point, non plus que si elle eust esté faitte d'un petit burin ou poinçon à escrire. Démétrius porta celle-

[1] L. X, ch. 26, traduction de l'abbé Gédoyn.

là, et Alcimus l'autre, homme natif du païs d'Albanie, le plus robuste et le meilleur combatant qu'il eust en son ost, et qui seul portoit son harnois complet du poids de six vingts livres, là où tous les autres ne le portoyent que de soixante seulement[1]. »

Il y avait une demi-cuirasse couvrant seulement la poitrine et dont on attribuait l'invention à Jason. « Alexandre, dit Polyen, afin d'empêcher que les soldats ne prissent la fuite, ne leur fit donner que des cuirasses de ce genre, qui leur laissaient le dos désarmé ; par ce moyen ils pouvaient résister en face aux ennemis, mais s'ils tournaient le dos ils se trouvaient sans défense[2]. » « Les moindres soldats de l'armée romaine, dit Polybe, portent sur la poitrine une lame d'airain qui a douze doigts de tous les côtés, et qu'ils appellent le *pectoral*. Ceux qui sont riches de plus de dix mille dragmes, au lieu de ce plastron portent une cotte de mailles[3]. »

L'armure des soldats, telle qu'on la voit représentée sur les bas-reliefs de la colonne trajane, consistait dans une tunique de cuir courte et serrée, autour de laquelle on ceignait deux, trois ou quatre lames de métal.

Les Gaulois, qui poussaient le mépris de la mort jusqu'à la folie et se dépouillaient souvent de leurs vêtements au moment du combat, n'eurent pendant longtemps d'autres armes défensives que le casque, un bouclier long, droit et étroit ; bien peu portaient des cuirasses[4].

[1] *Vie de Démétrius*, ch. 26, t. VIII, p. 198, trad. d'Amyot, édition de Clavier.

[2] *Stratagèmes*, l. IV, ch. 3.

[3] L. V, fragment 5.

[4] Strada, historien des guerres de Flandre au seizième siècle, raconte qu'à la bataille de Malines « les Ecossais, pour faire montre de leur har-

Pausanias nous a laissé la description suivante des cuirasses des Sarmates : « Ces peuples, dit-il, ramassent la corne de leurs chevaux, la nettoient bien et la coupent comme par écailles ; vous diriez des écailles de dragons. Si vous n'avez jamais vu d'écailles de dragons, imaginez une pomme de pin encore verte : c'est à quoi ressemble l'ouvrage que font ces barbares ; car ils percent tous ces morceaux de corne, les couchent à demi les uns sur les autres, puis les cousent ensemble avec des nerfs, ou de bœuf ou de cheval, et parviennent à en faire des cuirasses qui sont aussi propres, aussi bien travaillées que celles des Grecs, et qui ne résistent pas moins ; de près comme de loin, elles sont à l'épreuve du fer ; il s'en faut de beaucoup que les cuirasses de lin soient aussi bonnes à la guerre, un coup de pique ou d'épée bien asséné les perce ; mais elles sont excellentes pour la chasse, parce que les dents des léopards et des lions ne peuvent les pénétrer [1]. »

Les cuirasses de lin, dont parle ici Pausanias, sont mentionnées par Homère, qui en donne une pour armure à un prince troyen. D'après différents passages d'Hérodote et de Xénophon, elles semblent surtout avoir été en usage chez les peuples de l'Orient. Le premier décrit ainsi une armure de ce genre envoyée aux Samiens par le roi d'Égypte Amasis : « Ce corselet, dit-il, était de lin, mais orné d'un grand nombre de figures d'animaux tissues en or et en coton. Chaque fil de ce corselet mérite en particulier notre admiration. Quoique très menus, ces fils

diesse, ou à cause de la chaleur, se dépouillèrent de leur habit, se contentant de leur chemise ; quelques-uns même quittèrent ce dernier vêtement et le mirent à l'entour de leurs hanches. »

[1] L. I, ch. 21.

sont cependant chacun de trois cent soixante autres fils tous très-distincts. Tel est aussi cet autre corselet dont Amasis fit présent à Minerve de Linde[1]. »

Des textes positifs prouvent que quelques troupes grecques furent armées de cuirasses de lin. Suivant Cornelius Nepos, Iphicrate la fit adopter aux Athéniens. Usitée chez les Falisques et les Lusitains, elle fut aussi introduite à Rome. On lit dans Dion Cassius que Caracalla ayant voulu former une phalange à l'imitation de la phalange macédonienne, donna à ses soldats un casque de peau de bœuf, et une cuirasse de lin à trois fils ourdis[2]. Suétone raconte que Galba se couvrit d'une cuirasse de lin au moment où il se rendit au camp des prétoriens, qui venaient de proclamer Othon empereur.

Les cuirasses de laine étaient aussi en usage. « Avec la laine, dit Pline, on fait du feutre qui, trempé dans le vinaigre, résiste au fer. » (L. VIII. ch. 73.)

Au moyen âge on se servit aussi, mais rarement, de cuirasses de lin ; citons toutefois le fait suivant : « Dans un combat livré par Isaac l'Ange au rebelle Uranas, Conrad de Montferrat, allié de l'empereur, combattit ce jour-là sans bouclier, dit Nicétas. Il portait comme cuirasse une étoffe de lin qui, trempée dans du vinaigre et du sel avait acquis, par le foulage dans ce mélange, une telle force de résistance, que rien n'était plus propre à garantir des traits ; elle formait d'ailleurs dix-huit doubles, que l'on pouvait compter[3]. »

A différentes époques, on a essayé de remettre en hon-

[1] L. III, ch. 47. Cette dernière cuirasse existait encore du temps de Pline.

[2] L. LXXVII, ch. 7.

[3] Isaac l'Ange, l. VIII, ch. 9.

neur la cuirasse en étoffe. Voici ce qu'on lit dans un ouvrage du dernier siècle, à la date du 30 janvier 1779 :

« Le sieur Doffémond vient d'être chargé de faire l'épreuve d'un certain nombre de doubles d'étoffes de soie mis en semble, pour garantir de la balle. Ayant disposé son essai, il l'a porté à l'hôtel de l'Arquebuse; on a tiré dessus : la balle est demeurée aux premières étoffes, et elle est tombée aussitôt par terre; celle du pistolet à brûle-pourpoint est tombée sur-le-champ. D'après cette épreuve, on lui a commandé deux cuirasses, qu'il a faites et livrées. Ces cuirasses sont plus légères de moitié que celles de fer [1]. »

De nos jours, un Grec, M. Papadopoulo-Vrétos, a fait aussi la même tentative, et il paraît que son idée a obtenu quelques succès à la cour de Naples [2].

Des cuissards, des brassards et des bottines étaient aussi d'un usage assez général chez les Grecs et les Romains. Les bottines, qui, du temps d'Homère, semblent avoir été une armure particulière aux Grecs, consistaient en une plaque de métal couvrant le devant des jambes, et retenues par des courroies ou des agrafes de métal. Du temps d'Homère, on en mettait aux deux jambes; mais il paraît, d'après différents textes, que les Grecs, plus tard, et les Romains n'en portaient le plus souvent qu'à une seule jambe; c'était tantôt la droite, tantôt la

1 *Correspondance secrète pour servir à l'histoire de la république des lettres*, t. VII, p. 249.

2 En 1845, il a publié en France, dans le tome premier des *Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, une dissertation intitulée : « Mémoire sur le Pilima, ou espèce de feutre dont les anciens se servaient pour la confection de leurs armes défensives, retrouvé et proposé pour l'usage des armées modernes. »

gauche, ainsi qu'on le voit sur les pierres gravées et les monuments antiques, diversité qui provenait de la manière de combattre de chaque peuple.

Les chevaux eux-mêmes étaient souvent entièrement revêtus de plaques d'airain, ou de peaux recouvertes de métal façonné avec art. Ce genre d'armure semble surtout avoir été en usage chez les peuples orientaux. Xénophon (*Anabase*, l. I, ch. 8), rapporte que les six cents cavaliers perses qui entouraient Cyrus montaient des chevaux dont la tête et le poitrail étaient bardés de fer.

Passons maintenant à l'armure des peuples du moyen âge.

Agathias, parlant de l'armée franque qui fut battue par Narsès à la bataille du Casilin, en 554, s'exprime ainsi :

« Les Francs ignorent l'usage des cuirasses, des cuissards et des brassards; la plupart ont la tête désarmée, et bien peu portent des casques. Ils sont entièrement nus jusqu'à la ceinture; le reste du corps est couvert de peaux ou d'étoffes de toile. Ils n'ont guère de cavalerie parce que, dès leur jeunesse, ils sont accoutumés à se battre à pied[1]. »

Les Francs suppléaient au manque de cuirasses par la rapidité avec laquelle, au dire de Sidoine Apollinaire[2], ils faisaient tourner devant eux leurs boucliers qui étaient probablement d'une matière légère, comme de bois ou d'osier. Ils s'en servaient aussi pour traverser les rivières, car on lit dans Grégoire de Tours (l. IV, ch. 50), que ce fut par ce moyen que les soldats de Sigebert,

[1] *Histoire de Justinien*, l. II, ch. 3.

[2] Voyez plus loin le passage.

défaits devant Arles, purent se sauver en traversant le Rhône.

L'usage des casques et des cuirasses se répandit peu à peu dans l'armée franque. Un capitulaire de Charlemagne ordonne aux comtes d'avoir soin d'en fournir aux soldats qu'ils devaient conduire à l'armée.

Les monuments écrits ou figurés relatifs à la seconde race sont si rares, que l'on sait peu de chose du costume militaire de cette époque. Bornons-nous à citer un passage où le moine de Saint-Gall, traduisant sans doute quelque chanson de geste, décrit ainsi le costume de Charlemagne marchant avec son armée pour assiéger Didier dans Pavie. «Enfin, dit-il, parut Charles, cet homme de fer, la tête couverte d'un casque de fer, les mains garnies de gantelets de fer, sa poitrine de fer et ses épaules de marbre défendues par une cuirasse de fer, la main gauche armée d'une lance de fer qu'il soutenait élevée en l'air, car sa main droite était toujours étendue sur son invincible épée. L'extérieur des cuisses, que les autres, pour avoir plus de facilité à monter à cheval, dégarnissaient même de courroies, il l'avait entouré de lames de fer. Que dirai-je de ses bottines? toute l'armée était accoutumée à les porter de fer; sur son bouclier on ne voyait que du fer; son cheval avait la couleur et la force du fer. Tous ceux qui précédaient le monarque, tous ceux qui marchaient à ses côtés, tous ceux qui le suivaient avaient des armures semblables, autant que les moyens de chacun le permettaient [1]. »

Les monuments relatifs aux premiers temps de la troisième race sont aussi rares que ceux de l'époque précé-

[1] *Des faits et gestes de Charles le Grand*, l. II, ch. 26, collect. Guizot, t. III, p. 255.

dente. On trouve pourtant des détails curieux, négligés, je crois, par ceux qui se sont occupés de notre sujet [1], dans un poëme latin composé par Adalbéron, évêque de Laon, mort en 1030, et adressé par lui au roi Robert. Il s'agit d'un moine qui a échangé sa robe monacale contre l'habit du soldat : « Un haut bonnet, fait de la peau d'un ours de Libye, couvre sa tête; sa longue robe a été écourtée et tombe à peine jusqu'aux jambes. Il l'a fendue par devant et par derrière ; ses flancs sont ceints d'un baudrier étroit et peint; une foule de choses pendent à sa ceinture ; on y voit un arc et son carquois, des tenailles, un marteau, une épée, une pierre à feu, le fer pour la frapper, et une feuille de chêne sèche pour recevoir l'étincelle. Des bandelettes étendues sur le bas de ses jambes en recouvrent toute la surface. Il ne marche qu'en sautant; ses éperons piquent la terre, et il porte en avant ses pieds enfermés dans des souliers élevés, et que termine un bec recourbé. »

Plus loin, le même auteur raconte que les religieux de Cluny demandent à grands cris à leur abbé quelles armes ils doivent prendre ; celui-ci leur répond : « Avant tout, suspendez à votre cou vos boucliers échancrés; attachez par-dessus vos habits une cuirasse formée d'un triple tissu ; que les ceintures polies qui serrent vos reins soutiennent votre casque ; que votre poignard repose en guise de couronne sur votre tête serrée par des courroies ; portez vos javelots derrière le dos, et tenez votre épée entre les dents [2]. »

[1] Le P. Daniel, entre autres, dans son *Histoire de la milice française*, ne parle du costume militaire sous la troisième race qu'à partir du treizième siècle.

[2] *Dialogue avec le roi Robert*, collect. Guizot, t. VI, p. 429 et 431.

Jusqu'à la fin du règne de saint Louis le costume militaire, très-simple, se composa d'une tunique de mailles, de chausses et de souliers de mailles; mais cinquante ans plus tard le costume changea complétement. On trouve l'énumération suivante dans le testament d'Eude de Roussillon, chevalier bourguignon, qui mourut en 1298 : « Je donne et lègue à messire Pierre de Montancelin, une armure entière de celles qui m'appartiennent, à savoir : mon heaume à visière, mon bassinet, mon pourpoint de cendal, mon godebert, ma gorgerette, mes boucles, mon gaudichet, mes trumelières d'acier, mes cuissots, mes gants, mon grand couteau et ma petite épée. »

Voici l'explication de ces différents termes :

Le *heaume*, casque qui, dans l'origine, avait été conique, devint cylindrique au treizième siècle, s'allongea, fut percé de manière à descendre jusqu'au menton, et d'un côté de trous, à la hauteur des yeux, de la bouche et des oreilles; puis cet ajoutage fut rendu mobile et prit le nom de *ventail* ou *visière*. « La visière et ventaille, qui ont pris le nom de vue et de vent, dit Fauchet (*Traité de la Milice*), pouvoient lever et baisser pour prendre vent et haleine. Ce néanmoins fort poisant (pesant) et si mal aisé que quelquefois un coup de lance bien assené au nasal, ventaille ou visière, tournoit le devant derrière... Depuis quand les heaulmes ont mieux représenté la tête d'un homme, ils furent nommés *bourguignotes*, possible à cause des Bourguignons inventeurs, et par les Italiens, *armets*, *salades* ou *celates*. » Plus tard, le heaume reprit la forme d'un cône cambré dans le sens de sa hauteur. On y attachait une pièce d'étoffe précieuse, aux couleurs du chevalier et appelée *achement*, *lambequin* ou *lambrequin*. Au-dessous étai

placé le cimier, ornement de fantaisie, ordinairement en cuir bouilli ou en carton verni, peint de couleurs éclatantes.

Le *bassinet* était un casque léger et de petite tenue, qui se portait en voyage ou dans les occasions de peu d'importance. Un capuchon de mailles ou *camail* enveloppait la tête par-dessous le bassinet et était attaché au haubert. « Il se rejetoit derrière, dit Fauchet, après que le chevalier s'étoit ôté le heaulme, et quand il vouloit se rafraîchir sans ôter tout son harnois, ainsi que l'on voit en plusieurs sépultures. »

Le *haubert*, vêtement distinctif de la noblesse, consistait dans une tunique de maille qui s'arrêtait un peu au-dessus du genou.

Par-dessus le haubert était placé le *pourpoint de cendal*, cotte gamboisée, c'est-à-dire rembourrée du cou à la ceinture, et doublée seulement depuis là jusqu'au bas où elle était flottante. Ordinairement en cendal ou en samit, c'est-à-dire en taffetas ou en satin, elle était sur la poitrine décorée des armes du chevalier. Une autre pièce de gambison protégeait le haut du ventre et des cuisses.

Le *godebert*, que Du Cange regarde comme une tunique qui recouvrait la totalité de l'armure, paraît plutôt avoir été une forme particulière de camail.

La *gorgerette*, ou *gorgière*, était un collier de mailles attaché le plus souvent au haubert, et qui faisait l'office de cravate par-dessous le camail.

On ne sait pas au juste ce que c'étaient que les *boucles*; peut être faut-il entendre par là ce qu'on appela *poulains*, et enfin *genouillères*. — On ignore entièrement à quelle partie de l'armure s'applique le mot *gaudichet*.

Les *trumelières d'acier* étaient des plaques destinées à protéger le devant de la jambe.

Les *cuissots* ou *cuissards* étaient, à cette époque, de simples fourreaux d'étoffe gamboisée.

Les *gants* étaient en peau, recouverts de mailles, auxquelles, plus tard, on substitua des *plates*, c'est-à-dire des plaques de métal clouées l'une à côté de l'autre sur des carcasses de baleine; ces plates furent adoptées, non-seulement pour les gants, mais pour d'autres pièces de l'habillement, comme les chausses, le justaucorps et les souliers. Jusqu'au milieu du quatorzième siècle, elles furent revêtues d'une toile recouverte elle-même d'un cuir fin, de soie ou de velours.

Nous devons signaler encore une autre espèce de casque, nommé *chapeau de fer*, auquel, plus tard, fut réunie la *barbière*, sorte de plat en fer battu, composé de deux pièces enfermant le cou et le bas du visage, et s'élevant jusqu'au-dessus du nez.

Quant aux armures des soldats d'un ordre inférieur, elles se composaient d'un haubert léger et sans doublure, nommé *haubergeon;* d'une *collerette*, large garniture en lames ou en écailles de fer couvrant les épaules; d'un *heaume à nasal*, pareil à ceux qu'on portait au onzième et au douzième siècle, et que l'on voit figurés sur la tapisserie de Bayeux. — Le bouclier était de différentes formes, tantôt rond, large, tantôt ovale et bombé au milieu, etc. Les gantelets, les chausses et les souliers étaient en *plates*.

L'inventaire fait, en 1316, des armes de Louis le Hutin, est le document le plus complet que l'on possède sur l'armure à cette époque. Il a été publié par Du Cange au mot *armatura*. J'en extrais les passages suivants :

«Premièrement : 33 hautes gorgières doubles de Chambli. Item uns pans et uns bras de jazeran d'acier. Item uns pans et uns bras de roondes mailles de haute cloüeure. Item uns pans et uns bras d'acier plus fors de mailles rondes de haute cloüeure. Item uns pans et uns bras d'acier, et le camail de mesme. Item 3 coleretes pizaines de jazeran d'acier. Item une barbiere de haute cloüeure de Chambli. Item un jazeran d'acier. Item un haubergon d'acier à manicles. Item une couverture de mailles rondes demy cloées. Item une testiere de haute cloüeure de maile ronde. Item un haubert entier de Lombardie. Item 2 autres haubergons de Lombardie. Item 3 paires de chausses de fer. Item 8 paires de chauçons, et un chauçon par dessus. Item unes plates neuves couvertes de samit vermeil. Item deux paires de plates autres couvertes de samit vermeil. Item 3 paires de greves et 3 paires de pouloins d'acier. Item 6 autres paires de greves d'acier, et 2 paires de pouloins. Item deux heaumes d'acier. Item 5 autres heaumes dont l'i un est dorez, et 5 chapeaux roons, dont les 2 sont dorez. Item 2 cors d'acier. Item 2 basinez roons. Item une fleur de-lys d'argent doré de mauveise preure à mettre sus le haume le Roy. Item uns gantelez couvers de velveil vermeil. Item 3 paires de bracieres en cuir des armes de France. Item 2 paires de resnes de fer. Item 4 paires d'esperons garnis de soye, et 2 paires garnies de cuir. Item une testiere, et une crouppiere garnie des armes de France. Item un estivaus (chaussure) de fer couverts. Item une cote gamboisée de cendal blanc. Item 2 housses et 2 tunicles des armes de France, et le chapeau de meismes. Item 2 tunicles et un gamboison de bordure des armes de France. Item 2 tunicles batues des armes de France.

Item 2 manches broudées. Item une quantité d'aiguillettes et las à armer. Item 6 bacinets. Item un cuissiaux gamboisez, et uns esquivelans de cuir. »

« En ce temps-là (en 1340), dit le continuateur de Guillaume de Nangis, les hommes, et particulièrement les nobles, c'est-à-dire les nobles écuyers et leurs suivants, des bourgeois et presque tous les sergents, commencèrent à changer leurs habits et leur armure. Ils se mirent à porter des robes courtes, et si écourtées qu'elles laissaient voir honteusement leurs cuisses et les parties que l'on doit cacher. Ce qui excita un grand étonnement parmi le peuple; car jusqu'alors ils s'étaient comportés plus modestement. — Tous les hommes, à l'exception des princes du sang royal, portèrent la barbe longue; cette mode excita une grande moquerie dans le commun peuple; car, accoutrés ainsi, ils furent plus légers à fuir devant les ennemis, comme l'événement le prouva plus d'une fois. »

Les innovations introduites à cette époque dans l'armure ne méritaient point le reproche que leur adresse Guillaume de Nangis, ainsi que l'a fait remarquer avec beaucoup de justesse, un érudit distingué, M. Jules Quicherat. — « Du texte même, dit-il, ressort la preuve d'un fait d'autant plus notable qu'on le soupçonnerait moins au premier abord : c'est que la nouvelle armure fut trouvée moins gênante et moins lourde à porter que l'ancienne. Pour s'expliquer cette singularité, il faut songer à la quantité de plastrons, bardes et pièces de défense qui se portaient par-dessous le harnais. Avant de mettre son haubert, le chevalier se trouvait déjà tellement rembourré qu'il lui eût été impossible d'achever sa toilette sans le secours de son écuyer. Il fallait le hisser

sur son cheval, et lorsqu'il combattait, quoique ses armes fussent assujetties après son corps au moyen de chaînes et de courroies, il avait encore besoin de l'assistance continuelle de ses domestiques, tant il lui était impossible d'exécuter par lui-même le moindre mouvement imprévu. Les tramelières, qu'on se mit à porter par-dessus les fourreaux de mailles, mirent le comble à l'incommodité de l'ancien costume militaire ; mais l'idée d'un nouveau système sortit évidemment de cette superfétation. En faisant régner sur toute la surface des membres la plaque qui n'en couvrait originairement que la partie antérieure, on arriva à la confection de boîtes en fer dont la solidité permit de supprimer non-seulement les fourreaux de mailles, mais encore les pièces matelassées du dessous ; en imaginant un mécanisme qui se prêtât au jeu des membres, conformément au modèle qu'offrait la queue de l'écrevisse, on soulagea les articulations et on rétablit la liberté des mouvements ; enfin, en assujettissant entre elles les pièces du harnais par des charnières à fiches mobiles ou par des boucles, on rendit l'armement vingt fois plus prompt qu'il n'était auparavant, lorsqu'il fallait lacer l'une après l'autre les diverses parties du maillot. La mode de 1340 procura donc à la fois une économie de force et une économie de temps.

A cette époque, le heaume ne se portait plus en bataille. Cette coiffure lourde et gênante fut réservée exclusivement pour les tournois ; encore imagina-t-on de la fixer par une attache, tantôt au milieu du dos, tantôt sur la poitrine, de manière que le chevalier, dans les intervalles de repos, pût l'ôter sans la déposer. Un vieil auteur, qui a écrit sur les tournois, dit positive-

ment que « sous le haulme, doibt avoir une ronde cha-
« peline d'acier, pour ce que quand le gentil homme voul-
« droit prendre haleine, il jette le dit haulme hors de
« sa teste, qui est attaché à une chaisnette de fer à sa
« poitrine ; et ne peut-on frapper ledit gentil homme
« jusques à tant qu'il ait remis son dit haulme sur sa
« teste. » La chaînette de fer était souvent remplacée par une courroie dont l'extrémité est cousue sur le dos entre les deux épaules.

Le haume fut alors remplacé par le bassinet, casque léger, comme nous l'avons dit, et plus approprié au combat. Primitivement il se posait par-dessus le camail comme une simple chapeline. — Plus tard, « afin dit M. Quicherat, que la tête fût moins chargée, on supprima la coiffe du camail, et on fixa cette pièce ainsi réduite au bord inférieur du bassinet. Ce système assurait suffisamment la défense du cou et des épaules, qui d'ailleurs étaient protégés encore par-dessus le camail, le cou par la gorgière de mailles, les épaules par des épaulettes en plates d'acier. Une autre innovation rendit le bassinet propre à garantir le visage, et par là lui assura une supériorité incontestable sur toutes les autres coiffures militaires imaginées jusqu'alors. On y ajusta une visière, dont la forme représentait un masque de fer ou *mezail*, au milieu duquel faisait saillie un appendice conique et percé de trous, lequel servait à loger le nez et à établir le passage de l'air pour la respiration. En face de chaque œil était pratiquée une fente horizontale appelée *vue*, qui permettait au regard de se promener à gauche et à droite dans toute l'étendue du rayon visuel. Le mezail s'ouvrait soit de côté, soit de bas en haut, au moyen de charnières posées sur les faces latérales du bassinet;

il pouvait même se déposer en ôtant la fiche des charnières sur lesquelles il jouait, car cette fiche était mobile et tenait le plus souvent au bassinet par une chaînette. »

Le passage suivant du poète Cuvelier complètera ce que nous venons de dire sur l'armure du chevalier. Il s'agit du combat de Bertrand Duguesclin avec le Tors-Boiteux :

Bertran le chevalier feri (frappa) et assena (atteignit de la lance)
Sur l'escu de son col, oultre le tresperça,
Et le haubert aussi et l'auqueton creva ;
Mais adont (alors) nullement point la char (chair) n'entama...
Trois glaives (lances) ont couru que nuls ne se blessa...
Or oez (écoutez) de Bertran qui ot cuer (eut cœur) de lion
Comment Diex li aida à icelle saison.
A la quatriesme lance dont je fais mencion,
A rassené son glaive (lance) tout droit sous le blazon (l'écu)
Où il avoit féru le premier horion,
Par fortune ot eur (bonheur) dont il avoit le don,
Li mist le fer du glaive parmi le haubergeon,
Et assena aussi au cop de l'auqueton
Et tout parmi le corps le feri à bandon (sans résistance),
Prez qu'il ne li perça le foie et le poumon.
Du cheval tout navré l'abattit au sablon,
Puis saisit le cheval qui estoit bel et bon
Et dist au chevalier clerement, à haut ton :
« Vous en avés assez pour vostre livraison. »

« Telle était donc l'armure qui protégeait le buste du chevalier : le haubert, et par-dessous l'*auqueton* ou *hoqueton*. Le hoqueton était une chose ancienne sous un nom nouveau; car on entendait par ce mot un court pourpoint ou sorte de gilet piqué et gamboisé, mais gam-

boisé de telle sorte que la bourre épargnée sur les bords s'accumulait sur la poitrine au point de donner à cette partie du corps la configuration d'une demi-sphère. On eût dit que tous les plastrons et coussins, relégués du reste du vêtement, étaient venus se réunir sur ce seul point; ce qui faisait un effet ridicule, mais du moins n'empêchait pas d'agir, et formait, en avant de la partie la plus exposée, une défense à peu près impénétrable. Le hoqueton, fait ordinairement d'une étoffe précieuse, était *ferré* d'or et d'argent, c'est-à-dire garni de boutons en métal argenté ou doré, après lesquels étaient assujettis les points de fil qui le traversaient de part en part pour tenir la bourre plus serrée. Quant au haubert, il ne faut plus se figurer cette armure telle, sous le roi Jean, qu'elle était au commencement de Philippe de Valois. Raccourcie, rétrécie, allégée, elle n'avait plus que des demi-manches qui s'agrafaient au-dessous du coude, après l'*avant-bras*, tuyau de fer destiné à couvrir la partie du bras qui lui avait donné son nom. D'ailleurs les forts tissus de mailles, appelés *dobliers* et *treslis*, avaient été abandonnés pour faire place au *jazeran*, qui était le joint le plus souple, celui qu'on avait affecté jadis à la confection des haubergeons. A proprement parler, le haubergeon s'était donc substitué au haubert; et c'est par ce changement que la chevalerie s'achemina à l'abandon total des tuniques de mailles, qui, passé 1400, ne furent plus que des objets de fantaisie [1]. »

Des cuissots en acier, des genouillères de même métal, articulées sur le devant et garnies par derrière d'une pièce de maille pour garantir le jarret, enfin des grèves aux jambes complétaient l'armement inférieur du cheva-

[1] Jules Quicherat, *Magasin Pittoresque*, août 1845, p. 205 et suiv.

lier. Les mains se trouvaient garanties par des gantelets dont le dessus était couvert de plaques d'acier.

Les boucliers affectaient toutes sortes de formes. Il y en avait de ronds, d'ovales (rondelles ou rondaches); de carrés se terminant en pointe de manière à se ficher en terre, sur le bord d'un fossé, par exemple, pour protéger les travailleurs contre des traits lancés par les défenseurs d'une ville assiégée. Les soldats porteurs de ces boucliers, dont nous reparlerons plus loin, se nommaient *paveschiers*. — L'écu, c'est-à-dire le bouclier du chevalier, était de forme triangulaire et se portait pendu au cou [1].

Les boucliers étaient ordinairement en bois recouvert de peau, de cuir bouilli, ou de lames de métal. Dans l'inventaire des armes de Louis le Hutin, il est question d'un écu d'acier.

Au seizième siècle on se servait encore communément du bouclier. On en voit représentés dans les bas-reliefs des tombeaux de Louis XII et de François Ier.

En 1544 Montluc, à la camisade de Boulogne, raconte qu'il fut assailli par des Anglais « qui lui tirèrent quelques coups de flèches, et lui en donnèrent trois dans la rondelle et une au travers de la manche de maille qu'il avait au bras droit, lesquelles pour son butin il porta à son logis [2]. » — En France, on s'en servit probablement pour la dernière fois au siége de Saint-Jean-d'Angely, en 1621; et d'après le passage suivant d'un journal du temps, on voit que Louis XIII avait songé à en rétablir l'usage. « Le roi, dit le *Mercure*, demanda au marquis de Rosny, grand-maître de l'artillerie, combien il faisait porter de rondaches; puis se mit à discourir sur le mépris

[1] Voyez-en des figures diverses dans le P. Daniel, t. I, p. 394.

[2] *Commentaires*, collect. Michaud-Poujoulat, 1re série, t. VII, p. 75.

qu'on avait fait d'une arme si nécessaire pour toute sorte d'attaque, et qu'il était résolu de la mettre en usage, et d'ordonner que chaque compagnie en eût un certain nombre[1]. »

Les chevaux bardés, comme nous l'avons vu plus haut, étaient en usage dans l'antiquité. Au moyen âge il en est question à chaque instant. La tête et le poitrail de l'animal étaient revêtus de mailles ou de lames de fer qui, même pendant un certain temps, couvrirent le reste du corps; mais plus tard les flancs furent seulement revêtus de cuir bouilli. Les parties de cette couverture portaient différents noms. — Le *chanfrein* était l'espèce de masque dont on couvrait la tête du cheval, et qui était ordinairement en cuivre, en acier, en fer poli ou même en peau ou en cuir bouilli. Il y avait souvent au milieu une longue pointe en fer destinée à percer ce que le cheval trouverait devant lui. — Les bardes et enfin les *flançois* ou *flanchières*, étaient la partie qui s'étendait le long des flancs du cheval.

Les chanfreins étaient souvent des objets de grand prix. Celui du cheval du comte de Saint-Pol, au siége d'Harfleur en 1449, était prisé trente mille écus. — Lorsque le comte de Foix entra la même année dans Bayonne, son cheval portait un chanfrein d'acier garni d'or et de pierreries pour une valeur de quinze mille écus d'or. — « Les bardes d'acier, caparaçons, flancars de beufle, de mailles, dit Tavannes, servoient aux batailles anciennes, qui se demesloient avec l'espée et

[1] *Mercure françois*, année 1621, p. 537. Louis de Montgommery dit dans sa *Milice françoise*, Paris, 1615, p. 127, que Maurice de Nassau faisait grand cas des rondelles dont il voulait rétablir ou du moins conserver l'usage.

la lance; le peu de périls rendoient les combats longs. Tel a esté fait en Italie, les hommes et les chevaux si bien couverts, que de deux cens meslez ne s'en tuoit quatre en deux heures. Les grands pistolets rendent ces bardes inutiles, et la meslée si périlleuse, qu'un chacun en veut sortir, faisant les combats plus courts, où l'on ne fait que passer soudainement; les hommes estonnez, le nombre des mourants et blessez font les victoires promptes. Les chevaux armez y seroient inutiles, à cause de la pesanteur des espreuves; ils sont assez chargez de porter l'homme et ses armes, sans en porter davantage; néantmoins un chanpfrain à l'espreuve et quelques platines au poictral pourroient servir [1]. »

Tavannes, au combat de Renty, en 1554, commandait une compagnie de gens d'armes « avec les chevaux tous bardés d'acier, retenant encore, dit Brantôme, de la mode ancienne qu'il avoit veu soubs M. le grand escuyer, quand il en estoit guydon [2]. »

Suivant le P. Daniel, les chanfreins étaient encore usités sous Henri IV.

Diverses ordonnances rendues au quatorzième siècle et dans les siècles suivants, ont déterminé quel devait être sinon l'armement du chevalier ou homme d'armes, au moins celui des soldats d'un rang inférieur. En voici quelques extraits :

« Le valet d'un armeret sera armé d'un haubergeon, de bacinet à camail, de gorgerette, de gantellez et chope par-dessus le haubergeon. L'arbalestier sera armé de plates, de crevellière (cervellière) de gorgerette, d'es-

[1] *Mémoires de Gaspard de Tavannes*, collect. Michaud-Poujoulat, première série, t. VIII, p. 191.

[2] *Hommes illustres*, l. III, ch. 31. *M. de Tavannes.*

pée, de coutel et de harnais (cuirasse); de bras de fer et de cuir. Le pavesier (porteur de boucliers) sera armé de plates ou de haubergeon, de bacinet à camail, de gorgerette, de harnas, de bras, de gantellez, d'espée, de coutel, de lance, de pavois et d'autres armeures, de quoy il se pourra ou saura miex aidier[1]. »

Les armes défensives du franc-archer, en 1448, devaient être la salade et la jaque ou hugue de brigandine.

« Le coustilleur de l'homme d'armes, dit une ordonnance du 30 janvier 1454, sera armé de corset petiz, garde-braz petiz, gantelez, salade et gorgery, espée de passot, et glaviot (dague). » Le noble pauvre pouvait ou n'avoir d'autres armes que le coustiller, ou y ajouter des harnais de jambes et une targète.

L'archer et l'arbalétrier devaient être armés « de brigandine, de cappeline et gorgery et petiz harnois de jambes[2].

L'ordonnance rendue par François Ier, le 24 juillet 1534, pour la levée de sept légions d'infanterie, d'arquebusiers et de hallebardiers, contient sur les armes défensives le passage suivant :

« Veut et ordonne ledit seigneur que tous ceux qui auront doubles payes, ayent hallecrets à grands tassettes, avec hoguines et sallades crestées.

« Pareillement ordonne iceluy seigneur, que tous les harquebusiers ayent chascun grans gorgerins de mailles, et la secrette (coiffe) : et tout le demeurant des autres gens de pied, hallecrets, hoguines et cerveillières. »

[1] Ordonnance du 30 avril 1352. Isambert, *Recueil des anciennes lois françaises*, t. IV, p. 646, 650.

[2] Ibid. t, IX, p. 271.

Un arrêt du Conseil, rendu quelques mois auparavant, sur l'organisation des compagnies d'archers, porte :

« Les archers auront armet, grands gardebras, espaulettes, cuirace et devant de grèves : et seront leurs chevaux bardez par le devant, avec le chanfrien et le flançais. Lesquels archers porteront une casaque ayant une manche de livrée du capitaine, et seront armez à la légère, avec un habillement de teste à la bourguignonne : et les autres cinquante archers auront une salade et bavière, et porteront un hoqueton de la livrée de leur dit capitaine. »

« Ledit homme d'armes, dit une ordonnance rendue par Henri II le 12 novembre 1549, sera tenu porter armet, petit et grand garde-bras, cuirasse, cuissots, devant de grèves, avec une grosse et forte lance, et entretiendra quatre chevaux, les deux de service pour la guerre, dont l'un aura le devant de barde avec le champfrain et les flançais, et si bon luy semble, aura un pistolet à l'arçon de la selle.

« L'archer portera pour l'habillement de teste bourguignonne, cuirasse, avant-bras, cuissots, et la lance ; et aura et entretiendra deux chevaux, l'un de service pour la guerre, portant le pistolet à l'arçon de la selle [1]. »

Complétons ces renseignements par le passage suivant, extrait du *Traité de la discipline militaire* attribué au sieur de Langey.

« Les armes de ces gens à cheval seront selon la charge de chacun ; car autrement sera armé l'homme d'armes, que le cheval léger, et le cheval léger autrement que les estradiots et que les arquebusiers. Premièrement, l'homme d'armes sera armé de soullerets,

1 Isambert, *Recueil des anciennes lois françaises*, t. XIII, p. 127.

grèves entières, cuissots, cuirasses avec les tassettes, gorgerin, armet avec ses bavières, gantelets, avant-bras, gossets, et grandes pièces; ce que j'ai ainsi spécifié par le menu pour raison des hommes d'armes du temps présent, qui veulent être dits hommes d'armes, et néanmoins être armés et équipés, tout ainsi que les chevaux légers sont; et vous savez bien qu'un homme armé légèrement ne fera jamais l'effort que l'homme armé seurement peut faire, lequel ne peut être endommagé de coups de main, là où le cheval léger est exposé aux coups en plusieurs endroits de sa personne. Et ce à cause de son harnois, qui est ni si pesant ni si seur que celui de l'homme d'armes doit être, et non sans cause; car à la peine que les chevaux légers et les autres armés légèrement doivent prendre, n'y aurait corps qui peut souffrir la pesanteur du harnois complet, ne cheval qui le pût porter : mais les hommes d'armes qui sont ordonnés pour demeurer ferme, et non point pour courir çà et là, pourront être chargés d'un harnois pesant; et pour bien porter un tel faix, ils doivent avoir de forts et grands chevaux : car outre ce il faut qu'ils les aient bardés. Ces hommes d'armes doivent avoir l'épée d'armes au côté, l'estoc à l'arçon de la selle d'une part, et la masse de l'autre : leur lance sera grosse et bien longue.

« Ces chevaux légers seront bien à cheval et armés de haussecou, de halberet avec les tassettes jusques au-dessous du genou, de gantelets, d'avant-bras et grandes épaulettes, et d'une salade forte et bien coupée, à vue coupée... Ils doivent porter l'épée large au côté, la masse à l'arçon, et la lance bien longue au poing [1]. »

« Il y a vingt ans, disent les *Mémoires de Gaspard de*

[1] Cité par le P. Daniel, *Histoire de la milice*, l. VI, ch. 1, t. I, p. 398

Tavannes, que l'on portait des casaques, et depuis des mandilles; maintenant on s'arme à cru : cela, disent-ils, estonne plus les ennemis, et contraint les soldats à s'armer entièrement. leur ostant les moyens de couvrir leur paresse de leurs casaques. Les cottes d'armes du passé et mandilles estaient utiles, elles empeschoient les pistoliers de choisir et d'atteindre facilement le corps de ceux qui les portoient [1]. »

« A la bataille d'Ivry, en 1590, l'armée de l'Union, dit Palma Cayet, estoit chargée de clinquant d'or et d'argent sur les casaques; mais celle du roy n'estoit chargée que de fer, et ne se pouvoit rien voir de plus formidable que deux mille gentilshommes armez à cru depuis la teste jusques aux pieds, Sa Majesté mesme (Henri IV), comme dit le poète Du Bartas, au cantique et en la description qu'il a faicte de la bataille d'Ivry :

...... Bravache il ne se pare
D'un clinquant enrichi de mainte perle rare :
Il s'arme tout à cru, et le fer seulement
De sa forte valeur est son riche ornement [2].

Brantôme nous a laissé des détails curieux sur la fabrication, en France, des morions et des corcelets, que pendant longtemps on fut obligé de faire venir de Milan.

« M. de Strozze, dit-il, approuvoit fort les corcelets gravés de Milan, et ne trouvoit point que nos armuriers parvinssent à la perfection, non plus qu'aux morions; car ils ne les vuidoient pas si bien, et leur faisoient la creste par trop haute. Mais après, il crya tant qu'ils y vinrent; et trouva un doreur à Paris, qui les dora aussy bien ou

[1] Collection Michaud-Poujoulat, première série, t. VIII, p. 153.

[2] *Chronologie novennaire*, ibid. t. XII, p. 216.

mieux, d'or moulu, que dans Milan, ce qui fut une grande espargne pour les soldats : car, au commencement, il n'y avoit morion ainsy gravé d'or, qui ne coutast quatorze escus. Je le puis dire, pour en avoir acheté plusieurs à tel prix, ce qui estoit trop. Mais après M. de Strozze mit ordre qu'on acheteroit le morion blanc gravé à bon compte, et puis on le donnoit à ce doreur de Paris, et ne revenoit qu'à huit ou neuf escus.

« Du despuis, cela a si bien continué, que plusieurs maistres s'en sont meslés à forger, dorer et graver, que nous en avons veu une très-grande quantité en France, et à bon marché. Aussy certes, faisoit-il très-bon alors veoyr les compagnies françoises, mieux qu'à présent, qui ont quitté les morions ; car, outre que c'estoit une chose fort nécessaire, tant à un assaut de ville à cause des pierres, qu'à des combats à cause des coups d'espée dont le soldat se garantissoit, elle estoit très-belle et espouvantable à veoyr.

« Je me souviens qu'à la revue que Monsieur, nostre général, fit au voyage de Lorraine à Troye, il se trouva quarante mille hommes de pied françois, tant de M. de Strozze que de Brissac, dont il y avoit dix mille morions gravés et dorés. Et si n'estoient alors si communs comme despuis[1]. »

Bien que les armes défensives que nous venons de décrire fussent en usage dans la plus grande partie de l'Europe, cependant quelques peuples arriérés conservaient encore le costume militaire du moyen âge. Le duc d'Angoulême raconte dans ses Mémoires, que le jour même du combat d'Arques, « il arriva à Henri IV un secours

[1] *Des couronnels françois*, premier discours, édition du Panthéon, t. i, p. 648.

d'Ecossois, conduit par le sieur d'Ovins, fort vaillant homme et ancien serviteur du roi, composé de douze cents hommes de pied et de soixante chevaux, qui nous apprétèrent à rire, à les voir armés et vêtus comme les figures de l'antiquité, représentées dans des vieilles tapisseries, avec jacques de mailles et casques de fer, couverts de drap noirs comme bonnets de prêtre, se servant de musettes et de hautbois lorsqu'ils vont au combat [1]. »

Citons encore le fait suivant raconté par Brantôme :

« Nous lisons, dit-il, dans un petit livre en espagnol, qu'un capitaine suisse nommé Tocquenet, marchoit toujours vestu de pied en cap de peau d'ours fort pelu, les cheveux longs et hérissés, avec la barbe pareille, de sorte qu'à le veoir on l'eust pris pour un diable sauvage, avec sa grande et demesurée taille ; si bien qu'il faisoit peur *à los vellacos que lo miravan*, *mas no à los determinados*, a dit ce livre, qu'il faisoit peur aux peureux qui le regardoient, mais non aux déterminés et asseurés. Voilà les bizarreries de nos capitaines et soldats de jadis [2]. »

Jusque dans les premières années du seizième siècle, les armes à feu (je ne parle pas des canons), ne portant que des balles de petit calibre, les armures employées à cette époque offraient à ces projectiles une résistance suffisante. Mais lorsque les arquebuses, les mousquets et les pistolets eurent été perfectionnés et lancèrent, avec plus de précision, des balles d'un calibre plus fort, on fut

[1] Collection Michaud-Poujoulat, 1re série, t. IX, p. 83. « A la bataille de Pinkee, perdue par les Écossais contre les Anglais, le 10 septembre 1547, les premiers portaient autour du cou une espèce de grosse cravate, qui faisait jusqu'à trois tours, pour se garantir, — non pas du froid, dit un vieil historien, mais des entailles.

[2] *Premier discours des Couronnels françois*, édition du Panthéon, t. I, p. 577.

alors obligé de renforcer au-delà de toute mesure les armes défensives. — « Comme ils ont eu bonne raison, dit La Noue dans son quinzième discours, à cause de la violence des arquebuseries et pistoles, de rendre les harnois plus massifs et à meilleure espreuve qu'auparavant, ils ont toutefois si fort passé mesure, que la pluspart se sont chargés d'enclume. Nos gens d'armes et chevaux légers du temps du roy Henri II, estoient bien plus beaux à voir portant salade, brassards, tassette, la casaque, la lance et la banderole, et n'avoient toutes leurs armes pesanteur qu'il les empeschast de les porter vingt-quatre heures. Mais celles d'aujourd'hui sont si griefves, qu'un gentilhomme à trente ou trente-cinq ans est tout estropié des espaules d'un tel fardeau. »

Les mêmes plaintes se retrouvent dans les Mémoires de Tavannes.

« Les corcelets, dit-il, usitez aux compagnies françoises, composées de bourguignotes ou sallades et brassarts, avec des larges espaulières et longues tassetes, sont empeschantes, mal aisées à porter, et ne parent des pistoliers, qui coulent du long des rangs; aussi les soldats s'en défont et en jettent une pièce après l'autre[1]. Si les armes offen-

[1] Il ajoute : « Il seroit mieux avoir un plastron à l'espreuve, du moins ceux du premier rang, garny de moignons et tassetes de mailles, une coiffe ou secrette de fer sous le chapeau; un liston de fer au bras gauche suffirait pour armer les piquiers, sans qu'il soit necessaire leur armer le doz, lequel estant veu par les ennemis, ils sont defaicts; et eux se souvenans n'estre armez que par le devant, tourneront toujours le visage. Les morions, avec leurs larges bords et grandes oreilles, empeschent les arquebuziers; les crestes, les poinctes ne sont qu'ornement; une secrette de fer avec un petit orle, pour empescher que le coup ne glisse sur le visage, leur serviroit mieux. » (Collect. Michaud-Poujoulat, première série, t, VIII, p. 120.)

sives, dit-il ailleurs[1], continuent d'augmenter ainsi qu'elles font, par les longs pistolets, virolets, mousquets, poudres et balles artificielles, il sera nécessaire d'inventer des défenses. Les cuirasses battuës à froid, trempées, se renforcent de quelque chose, non pour résister à cette force extraordinaire. Ceux qui ne veulent rien commettre à fortune ont renforcé leurs cuiraces, fabriqué des plastrons doublez de lames, leurs casques à l'espreuve du mousquet, se rendant incapables de servir dans les combats estant combattus, enchainez et liez de la pesanteur de leurs armes. Ils deviennent enclumes immobiles, chargeant tellement les chevaux, qu'aux moindres accidents ils succombent dessous; leurs courages, leurs entendements travaillez, demy vaincus, n'hazardent, n'agissent ny ne font rien qui vaille. Ceux qui s'arment sans espreuve ne veulent venir aux mains, ou en sortir bien tost, posant l'artifice au lieu de valeur; c'est une cognoissance de ceux qui désirent bien combattre, quand ils s'arment bien et non incommodément. La mesure entre ces deux extrémitez est d'avoir le devant des cuirasses, du casque, deux lames de tassettes et brassarts à l'espreuve de l'arquebuse, et quelques plastrons contre le mousquet; je dis le devant, pour n'apprendre à tourner le derrière, et suffira que le reste des armes résiste à l'espée. Il est impossible que les capitaines, dans les pesants casques et cuirasses frappez reïterément de leurs fers et agitez du cheval, puissent faire leur devoir : la conception, l'imagination, partie de l'esprit est si joincte au corps, qu'elle diminue par l'excessif travail d'iceluy. Il est difficile à ces enferrez de demeurer en mesme assiette en sens rassis, de voir, d'ouïr, de galoper, selon

[1] Collection Michaud-Poujoulat, première série, t. VIII, p. 191.

la nécessité, laquelle voudroit que le général et le mareschal de camp volassent, ou eussent en mesme temps plusieurs corps pour ordonner partout. »

Au siége de Saint-Jean-d'Angely, en 1621, « Cadenet, frère du duc de Luynes et créé duc de Chaulnes, s'arma, dit Tallemant, d'armes si pesantes qu'on disoit qu'il lui avoit fallu donner des potences pour marcher. » (*Historiette*, XXXV.)

En France, l'infanterie, qui, dans la deuxième moitié du seizième siècle, avait été démoralisée par les guerres civiles, repoussa les armes défensives.

« Il n'est demeuré parmi les hommes de pied, dit un auteur contemporain, que les soldats plus desbauchés et vicieux, lesquels ont desdegné de porter le corcelez et la pique, pour s'en trouver empesché à courir en ville de ça et de là, et n'ont plus voulu porter qu'une arquebuze sans morions [1]. »

Les armures, abandonnées par l'infanterie, ne tardèrent pas à l'être aussi par la cavalerie. Ce fut en vain qu'en 1638 et en 1639, Louis XIII prescrivit, sous peine de dégradation, à tous les cavaliers et aux gentilshommes de s'armer d'armes défensives [2]. On aimait mieux s'exposer à une mort probable que de supporter tous les

[1] Manusc. de la bibliothèque royale, cité par le prince Louis Napoléon, dans ses *Études sur le passé* et *l'avenir de l'Artillerie*, 1846, in-4º, t. I, p. 229.

[2] Des Noyers, secrétaire d'État, écrivait à cette époque au maréchal de Châtillon : « Le roi désire que messieurs les intendants distribuent à la cavalerie française les armes qui sont à Montreuil, obligeant les cavaliers à les porter, à peine d'être dégradés de noblesse. C'est à vous, monsieur, et à M. le maréchal de la Force, à leur faire connaître combien il importe à l'État et à leur propre conservation de n'aller, tous les jours, combattre en pourpoint des ennemis armés depuis les pieds jusques à la tête. » Voyez Daniel, *Histoire de la milice françoise*, l. VI, t. I, p. 401.)

jours une fatigue devenue intolérable. — Louis XIV, par une ordonnance du 5 mars 1675, enjoignit aux officiers de la gendarmerie et de la cavalerie légère, de porter des cuirasses. Lui-même en donna l'exemple aux différents siéges où il assista. Il recommandait surtout aux officiers de revêtir un casque en allant à la tranchée; néanmoins il était difficile d'obtenir que l'on se soumît à ces prudentes précautions.

En 1673, au siége de Maestricht, Villars, marchant comme volontaire à l'attaque d'une demi-lune, raconte, « qu'on lui avait donné une cuirasse dont la pesanteur ne lui laissant pas la liberté d'agir, il la jeta en sortant, et entra un des premiers dans la demi-lune. » Cette armure, du reste, était réservée uniquement aux officiers. Villars raconte encore que, au commencement d'une action, en 1677, « on l'avait pressé de prendre une cuirasse; mais il dit tout haut, en présence des officiers et des cavaliers, qu'il ne tenait pas sa vie plus précieuse que celle de ces braves gens à la tête desquels il combattait. » Cependant, plus tard, en 1703, lorsqu'il fut à la tête de l'armée d'Allemagne, il insista vivement auprès de Chamillard pour qu'on rendît à la cavalerie l'usage des cuirasses ou au moins des plastrons. « Si le roi, ajoutait-il, croit qu'on ait peine à forcer les officiers à porter des cuirasses, je serai le premier à en donner l'exemple. » En 1712, à la bataille de Denain, il revêtit un buffle, « seule arme défensive dont il se servait quelquefois, » et la même année, au siége de Denain, il fit prendre des cuirasses aux officiers, et cette précaution, dit-il, en sauva plusieurs [1].

[1] Voyez *Mémoires du maréchal de Villars*, collect. Michaud-Poujoulat, troisième série, t. IX, p. 5, 16, 102, 210 et 214.

DES ARMES OFFENSIVES.

Les épées des premiers Grecs furent en bronze. Elles étaient droites, s'élargissant depuis la garde jusqu'au dernier quart de la longueur, où la pointe se formait assez brusquement. Du temps d'Homère elle était suspendue à un baudrier qui descendait de l'épaule jusque sur la cuisse. Les fantassins la portaient à gauche, les cavaliers à droite. On voit dans Homère qu'au fourreau était attaché un couteau ou poignard, servant moins à combattre qu'à découper les viandes dans les festins. Les Circassiens en portent encore de semblables. Les Lacédémoniens se servaient d'un sabre recourbé et fort court. Telle était aussi, comme on le voit sur la colonne Trajane, l'épée des Perses et de la plupart des barbares.

Le sabre des Gaulois était en fer, long, sans pointe et ne pouvait frapper que de taille. La lame en était d'une trempe si mauvaise qu'elle était faussée dès les premiers coups, et le soldat, pour pouvoir s'en servir encore, était obligé de l'appuyer contre terre et de la redresser avec le pied. Cette infériorité de leurs armes fut cause de leur défaite à la bataille de Télamon, en 531 avant J. C. « Les Romains, instruits par leurs tribuns, dit Polybe, et ayant des épées pointues et bien affilées, les frappèrent d'estoc et non de taille, sur la poitrine et au visage, et les couvrirent de blessures [1]. »

Les Romains, qui probablement se servirent d'abord d'épées semblables à celles des Grecs et des Etrusques, adoptèrent plus tard l'épée des Celtibériens. On trouve

[1] L. II, ch. 6.

dans Suidas, au mot μάχαιρα, le passage suivant que l'on s'accorde généralement à attribuer à Polybe :

« Les Celtibériens excellent dans la fabrique des épées : car celles qui sortent de leurs manufactures, sont très-avantageuses pour frapper d'estoc et de taille. C'est pour cela que vers le temps des guerres d'Annibal, les Romains renoncèrent à leurs anciennes épées et adoptèrent celle des Espagnols. Ils les imitèrent pour la forme et pour la fabrication ; mais jamais ils ne purent amener le fil au même degré de pureté et de perfection [1]. »

Ces épées des Celtibériens étaient courtes, pointues et tranchantes des deux côtés. Il est à remarquer qu'au dix-huitième siècle, Folard vantait encore l'épée en usage chez les Espagnols.

On a beaucoup discuté au siècle dernier pour savoir de quel côté les Romains portaient l'épée. Ce que l'on peut affirmer aujourd'hui, c'est qu'ils l'ont portée à droite et à gauche, non-seulement dans des temps différents, mais à la même époque. Suivant Jean d'Antioche, cité par Saumaise, dans ses notes sur Spartien, les soldats prétoriens la portaient toujours à droite, ce qui les distinguait des autres soldats. C'est en effet ce que l'on remarque sur la colonne Trajane, où l'on voit que l'empereur, les officiers prétoriens, les tribuns et les centurions ont l'épée au côté gauche.

L'historien Josèphe parle d'un poignard que les Romains portaient à droite.

Le moine de Saint-Gall nous a laissé la description suivante de l'épée portée par un chef franc, un jour de

[1] Voy. encore Polybe, l. v, fragm. 3.

cérémonie. « Un baudrier, dit-il, soutenait une épée, et celle-ci, bien enveloppée d'abord par un fourreau, puis par une courroie, et enfin par une toile très-blanche et rendue plus forte encore avec de la cire très-brillante, était encore fortifiée au milieu par de petites croix très-saillantes, afin de donner plus sûrement la mort aux gentils [1]. »

Le même écrivain parle, dans son second livre (ch. 28), d'une épée de bonne trempe présentée par des envoyés normands à Charlemagne, « qui plia ce glaive de la pointe à la poignée, comme il aurait fait de l'osier, et lui laissa ensuite reprendre son premier état. »

On ne sait pas au juste à quelle époque remontent ces épées à deux mains dont il est souvent question dans les écrivains du moyen âge. Guillaume Guiart parle en ces termes de l'épée qui avait, dit-on, appartenu à Charlemagne :

> ... Qui nommée estoit *Joieuse* [2]
> Et gent courtoise et outrageuse
> Quant par ire la descendoit
> Son chevalier armé fendoit
> A un seul cop tout contreval,
> Et tranchoit parmi le cheval,
> Cele espée aige toute nue
> Et trésor saint Denis tenue.

1 L. I, ch. 36. Duchesne, *Rec. des hist. de France*, t. II, p. 121.

2 Ce n'est point seulement en Occident que des épées (comme *Joyeuse*, *Durandal*, etc.) ont été rendues célèbres par les poëtes. Nous citerons chez les musulmans le fameux sabre à deux lames nommé Dzoul-Fekar, laissé à Ali par le Prophète. Il fut perdu dans une bataille par Mohammed, calife de Médine, et conservé par les califes abassides. L'un d'eux le rompit à la chasse. On voit encore la représentation de ce sabre sur les étendards ottomans.

Plusieurs historiens des croisades racontent, qu'un jour Godefroi de Bouillon, armé d'une de ces épées à deux mains, pourfendit un Sarrasin de telle sorte, qu'une moitié du corps tomba d'un côté du cheval; et Guibert de Nogent, l'un d'eux, ajoute : « Les Lorrains se servent habituellement d'épées excellentes et remarquables, autant par leur longueur que par la force de leur tranchant [1]. »

« Je me suis convaincu de la possibilité de ce fait, dit du Cange (verbo *Spatha*), depuis que j'ai touché l'épée d'Ogier le Danois, conservée au monastère de Saint-Pharou de Meaux. La vue de ce glaive et sa pesanteur m'ont facilement persuadé. Suivant Mabillon, son poids était de cinq livres un quart. L'épée de cette sorte fut appelée plus tard espadon. »

La forme et la longueur des épées varia beaucoup. Au treizième siècle elles étaient courtes, aiguës et tranchantes des deux côtés. En 1266, à la bataille de Bénévent, gagnée par Charles d'Anjou sur Mainfroy, « les Allemands et les Sarrasins leurs auxiliaires, dit un chroniqueur, combattaient avec de longues épées, des haches et des massues, et n'approchaient leurs adversaires que de la longueur de l'épée. Mais les Français se joignant à eux aussi près que l'ongle de la chair, leur perçaient les flancs avec leurs courtes épées... Le roi Charles criait de sa bouche royale à ses chevaliers : — Frappez de la pointe, frappez de la pointe, soldats de Jésus-Christ !.... Et il ne faut pas s'en étonner, car ce prince habile avait lu dans le livre de l'Art militaire (Végèce), que les nobles romains n'avaient point imaginé de meilleure manière de combattre les ennemis, que de les percer avec la pointe de l'épée [2]. »

1 *Gesta Dei per Francos*, l. VII, ch. XI. Rec. de Bongars. p. 537.

2 Du Chesne, *Recueil des historiens de France*, t. V, p. 837. Ce passage

Dans l'inventaire de Louis-le-Hutin, dont nous avons déjà parlé, on trouve mentionnés les articles suivants :

« *Item* 4 espées garnies d'argent, dont les deux sont garnies de samits et les deux de cuir.

« *Item* une espée garnie d'or et de cuir.

« *Item* une espée à parer garnie d'argent, le pommel et le poing émaillés.

« *Item* 8 espées de Toulouze, et 2 miséricordes.

« *Item* 17 espées de Bray.

« *Item* une espée de Jean d'Orgeret, et 2 espées et une miséricorde de Verzi. »

Jusqu'au quatorzième siècle, la ceinture à laquelle était attachée l'épée se porta diagonalement du sommet de la hanche droite au bas de la hanche gauche ; de 1350 à 1410, on la fit régner tout autour du corps, à la naissance des cuisses, et comme pour servir de bordure à la cotte. Des anneaux fixés au côté droit et au côté gauche, servirent à accrocher la dague et l'épée, qu'avec ce système il eût été impossible de suspendre par des courroies.

Plus tard on attacha l'épée à un baudrier semblable à ceux que portent encore les suisses des églises.

Les Francs avaient des poignards d'une forme particulière nommés *scramasax*. Ils étaient entaillés profondément, et ces entailles étaient imprégnées de poison. Ce fut avec un de ces couteaux que Sigebert fut assassiné [1].

a été cité, dans l'*Histoire de la milice*, par le P. Daniel, qui, à la suite, donne, comme étant de Guillaume de Nangis, un autre passage relatif à la même bataille, et qu'il nous a été impossible de trouver dans cet écrivain.

[1] Voy. Grégoire de Tours, l. IV, ch. 52 ; l. VIII, ch. 29.

« A la bataille de Bouvines, les Allemands, dit Guillaume le Breton, avaient de longs couteaux, à trois tranchants, qui coupaient également depuis la pointe jusqu'à la poignée, et ils s'en servaient en guise d'épée. » — Cette dague, destinée à pénétrer sous la visière et au défaut de la cuirasse, portait chez nous le nom de *miséricorde*.

On trouve une énumération assez complète des armes de ce genre usitées au moyen âge, dans les vers suivants d'Eustache Deschamps. (Voy. *Dict. de Roquefort*, au mot Guisarme.)

> De male dagues de Bourdeaux,
> Et d'espées de Clermont,
> De dondaines et de couteaux
> D'acier, qui à Milan se font,
> De haiche à marte qui confond,
> De croque pois, de fer de lance,
> D'archegaie qu'om jette et lance,
> De faussars, espaphus, guisarmes,
> Puist-il avoir plàine sa pance
> Qui ne requerra se faire armes.

Les anciens avaient deux espèces de lances, propres à combattre, les unes de près, les autres à une certaine distance, comme les piques des Lacédémoniens, qui étaient longues de quatorze ou seize coudées.

Chez les Perses, certaines troupes portaient une pique ornée de différentes manières, entre autres d'une grenade, marque distinctive, chez eux comme aujourd'hui chez nous, des corps d'élite. « A la suite de Xercès, dit Hérodote, marchaient dix mille hommes de pied choisis parmi les Perses. De ces dix mille hommes, il y en avait mille qui avaient des grenades d'or à la place de la pointe par où

l'on enfonce la pique en terre. Ils renfermaient au milieu d'eux les neuf mille autres ; ceux-ci portaient à l'extrémité de leurs piques des grenades d'argent. Ceux qui marchaient la pique baissée en avaient aussi d'or, mais ceux qui venaient immédiatement après Xercès portaient des pommes d'or[1]. »

Au moyen âge, la lance fut pendant longtemps l'arme distinctive des chevaliers et des gens d'armes. Elle était ordinairement en bois de frêne, fort longue et armée d'un fer très-aigu. Mais vers le quatorzième siècle, on la rendit à la fois plus courte et plus forte. Le fer devint semblable à la lame d'un poignard, et sa forme nouvelle lui fit donner le nom de *glaive*, par lequel Froissart désigne toujours la lance. Les fers de Poitou, de Toulouse et de Bordeaux étaient les plus estimés. Enfin, pour pouvoir être plus facilement maniée, elle fut amoindrie un peu avant son extrémité inférieure, et garnie à cet endroit d'une rondelle de métal qui servait de garde et protégeait la main du chevalier.

Le président Fauchet, que nous avons déjà cité, a donné des lances une description que nous croyons devoir rapporter ici.

« La lance, dit-il, s'appeloit bois, je crois, par excellence, et encore *glaive*; et puis quand elles furent plus grosses *bourdons*, et *bourdonnasses* quand elles furent creuses, a dit Philippe de Comines, parlant de la bataille de Fournoue[2]; mais le même Comines té-

[1] L. VII, ch. 41.

[2] Comines donne en effet le nom de bourdonnasses à des lances dont se servaient les Italiens à la bataille de Fornoue, « qui ne valoient guère, dit-il, et estoient creuses et légères, qui ne pesoient point une javeline, mais bien peintes. » (L. VIII, ch. 12.)

moigne qu'elles étoient creuses. Quant à la lance, elle a été toujours arme de chevalier, plus longue toutefois que celle d'aujourd'hui, et comme celle des Polonais, laquelle encore que les chevaliers n'eussent point d'arrêts fermes à cause que leurs hauberts étoient de mailles, l'on n'eut su où le clouer (cet arrêt) sur les mailles; les chevaliers ne laissoient de clouer sur la selle, ou appuyer le gros bout contre l'arçon de la selle de leurs chevaux, je crois bardée de fer à l'anglaise; mais il ne me souvient point d'avoir vu peintes des lances qui eussent des poignées comme aujourd'hui, avant l'an 1300, ains toutes unies depuis le fer jusqu'à l'autre bout, comme javelines, lesquelles même du temps de Froissart, les chevaliers étant descendus à pied, rongnoient pour mieux s'en aider au poussis. En ce temps là les guerriers pensoient que les meilleurs fers de lance venoient de Bordeaux... Après l'envahie, eslais, ou course, du temps de Froissart, il falloit mettre pied à terre, rongner, comme j'ai dit, son glaive (c'est à dire sa lance), et icelui pousser, tant qu'on eut renversé son ennemi; cependant choisissant la faute de son harnois pour le blesser et tuer; et lors ceux qui étoient plus adroits et avoient meilleure haleine pour durer à ce poussis de lance, étoient estimés les plus aperts hommes d'armes, c'est à dire dextres et rusés et experts. »

A partir de la seconde moitié du seizième siècle, l'usage de la lance commença à tomber en désuétude en France. La noblesse, ruinée et décimée par les guerres civiles, ne pouvait plus fournir assez d'hommes capables de se servir avec succès de cette arme, dont le maniement exigeait de longs exercices, ni suffire à la dépense nécessitée par l'achat et l'entretien de chevaux vigoureux et dressés avec soin.

« Les Espagnols seuls, disait en 1632 le duc de Rohan, dans son traité du *Parfait capitaine*, ont encore retenu quelques compagnies de lances, qu'ils conservent plutôt par gravité que par raison; car la lance ne fait effet que par la roideur de la course du cheval; et encore il n'y a qu'un rang qui s'en puisse servir, tellement que leur ordre doit être de combattre en haie; ce qui ne peut résister aux escadrons; et si elles combattoient en escadrons, elles feroient plus d'embarras que de service. »

Au dix-septième siècle, Montécuculli vantait encore les avantages de la lance :

« De toutes les armes dont on se sert à cheval, dit-il, la lance est la meilleure : mais il faut qu'elle soit bien garnie et que les lanciers soient vigoureux, armés de pied en cap, qu'ils aient de bons chevaux, un terrain uni, ferme, point embarrassé. Les choses étant ainsi, ils se partagent en petits escadrons, vont à la charge et ouvrent un chemin, où les cuirassiers qui suivent au trot, entrant après eux, font un grand carnage. Les lances ne prenaient carrière qu'à soixante pas, comme toute cavalerie doit faire.

« Si la lance n'a pas ces qualités, ou que l'homme, le cheval, le terrain ne soient pas tels qu'il faut, et ne concourent pas à l'impétuosité de la course et du choc, ou qu'elle ne soit pas soutenue de près par les cuirassiers, elle est inutile : car l'ennemi s'ouvre lorsqu'il le voit venir, et cède à son ardeur, puis enveloppe les lanciers et les taille en pièces, comme fit Charles-Gustave, roi de Suède dans les dernières guerres contre les Polonais. La grande dépense et le peu d'usage de la lance, qui ne sert qu'à un jour de bataille, l'ont fait abandonner dans nos

armées. Les Polonais s'en servent encore : mais ils les distribuent pour le combat par petites troupes de vingt-cinq à trente chevaux, chacune : qui en aurait environ mille, en formerait trente ou quarante petits escadrons, lesquels étant menés vivement et secondés par les cuirassiers, pourraient faire un grand effet [1]. »

Si le nom de *piques* ne remonte pas au delà du quinzième siècle, l'arme a existé de toute antiquité, comme nous l'avons vu plus haut. L'infanterie flamande qui défit la chevalerie française à la bataille de Courtrai, en 1302, portait des piques que Guillaume Guiart décrit ainsi :

A grans bastons pesans ferrés
A un lonc fer agu devant
Vont ceus de France recevant.
Ticx baton qu'il portent en guerre
Ont nom Godendac en la terre.
Godendac, c'est bon jour à dire
Qui en françois le veut décrire.
Cil baton sont long et traitis
Pour férir à deux mains faitis
Et quand l'en en faut au descendre,
Si cil qui fiert y veut entendre
Et il en sache bien ouvrer
Tantot peut son cop recouvrer
Et férir sans s'aller mocquant
Du bout devant en estoquant
Son ennemi parmi le ventre
Et li fers est agus qui entre [2].

Les écrivains français défigurèrent ce nom en *goden-*

[1] Cité par Folard dans ses *Commentaires* sur le treizième chapitre du troisième livre de Polybe.

[2] Voy. du Cange, v° GODENDAC.

dard et en *gethendar* [1]. Comme les bannières étaient attachées au bout d'une lance, il est probable que c'est de ce mot ainsi altéré que vient le mot étendard.

Au quinzième siècle, les Suisses qui, dépourvus d'artillerie et de cavalerie, durent la victoire à leurs piques, hallebardes et pertuisanes, mirent ces armes en grand honneur. On les adopta successivement dans les autres pays de l'Europe, à mesure que l'infanterie acquit plus d'importance.

« Les piques, dit Tavannes, sont les meilleures armes des gens de pied, lesquelles ne doivent estre empeschantes ny rompantes, non si grosses aux François et Espagnols qu'aux Suisses et lansquenets; entre lesquelles celles des premiers rangs doivent estre les plus renforcées, celles des troisième et quatrième les plus légères, parce que les unes contiennent et les autres frappent. Les halebardes, pertuysanes et demy piques de six en six rangs de piquiers, sont utiles à la meslée, d'autant que les piques ne se tournent si facilement [2]. »

Au seizième siècle, les Ecossais portaient une lance de dix-huit pieds de long. Lorsqu'ils étaient en bataille, ils se tenaient serrés l'un contre l'autre, le premier rang mettant un genou à terre, et dirigeant la pointe de ces lances vers l'ennemi. Ceux qui étaient immédiatement derrière eux se courbaient un peu, et les autres restaient droits, présentant leurs lances par-dessus la tête de leurs camarades, la pointe également dirigée contre la poitrine de l'ennemi, tandis que l'autre bout était appuyé sur leur pied [3]. »

[1] Voyez le continuateur de Guillaume de Nangis, année 1302.
[2] Collect. Michaud-Poujoulat, 1re série, t. VIII, p. 121.
[3] Walter Scott, *Histoire d'Écosse*, 1re série, ch. 26.

En 1544, à la bataille de Cérisoles, perdue par la gendarmerie, et gagnée par l'infanterie, Montluc qui, à la tête des fantassins gascons, fut en partie cause de la victoire, fit au moment de la charge la recommandation suivante à ses soldats : « Mes compagnons, peut-estre qu'il n'y a ici guères de gens qui se soient trouvez en bataille. Si nous prenons la picque au bout de derrière et nous combattons du long de la picque, nous sommes deffaicts ; car l'Allemand est plus dextre que nous en ceste manière. Mais il faut prendre les piques à demy, comme fait le Suysse, et baisser la teste pour enferrer et pousser en avant, et vous le verrez bien estonné [1]. »

D'Aubigné raconte dans ses *Mémoires* que, lors de la prise d'armes de l'année 1585, dite *guerre des trois Henris*, ce fut lui qui « commença à faire sentir aux gens de pied l'importance et la nécessité des picques, contre l'opinion du roi de Navarre, qui les avait en aversion [2]. »

Une ordonnance de Louis XIV, rendue à Saint-Germain-en-Laye, le 25 février 1670, défendit d'armer l'infanterie de pertuisanes. Ce fut seulement en 1703 qu'une autre ordonnance abolit les piques et leur substitua le fusil. Vingt ans auparavant, les Allemands, dans leurs guerres contre les Turcs, avaient diminué le nombre de leurs piquiers qu'ils avaient remplacés par des mousquetaires. En 1690, Catinat, lors de son expédition contre les Vaudois du Piémont, en avait fait autant ; car dans un pays de montagnes, la pique ne servait pas à grand'chose, et

1 *Commentaires* de Montluc, année 1544, collect. Michaud-Poujoulat. 1re série, t. VII, p 97.

2 *Édit. du Panthéon*, p. 496.

s'étant trouvé bien de ce changement, il s'y tint pendant sa campagne d'Italie. Ce fut surtout d'après l'avis de Vauban, que Louis XIV opéra cette réforme importante.

Dans la première moitié du dix-septième siècle la baïonnette, inventée je ne sais à quelle époque, fut mise pour la première fois au bout du fusil. Le vicomte de Puységur raconte que, lorsqu'il commandait en Flandre, c'est-à-dire vers 1648, « les partis qu'il envoyait n'avaient point d'épées, mais des baïonnettes qui avaient des manches d'un pied de long; les lances des baïonnettes étaient aussi longues que les manches dont les bouts étaient propres à mettre dans les canons des fusils pour se défendre quand quelqu'un voulait venir à eux après qu'ils avaient tiré [1]. »

Les hommes spéciaux sentirent bientôt l'utilité qu'on pouvait tirer de cette innovation. On lit dans l'ouvrage intitulé les *Travaux de Mars*, publié en 1684, par un ingénieur nommé Mallet : « On remarque, qu'excepté dans les combats de campagne, les piquiers sont partout ailleurs fort inutiles, ne pouvant être employés dans les postes avancés, où, pour avertir, il faut faire du bruit. Ils ne peuvent aussi servir dans les attaques et les assauts des places, où il faut avoir des armes à manier et qui fassent beaucoup de bruit pour intimider ceux qu'on attaque. Ces raisons et plusieurs autres ont donné lieu, cette année, de donner à quelques mousquetaires des baïonnettes pour mettre dans leurs canons, quand ils seront attaqués par la cavalerie, et faire l'effet des piques, dont peut-être l'usage sera ainsi rejeté. » Ce qui, comme on l'a vu, ne tarda pas à arriver.

Pourtant la baïonnette, telle qu'elle était alors, avait de

[1] *Mémoires*, 1690, in-12, t. I, p. 612.

graves inconvénients ; car le manche de bois étant placé dans le canon du fusil, le soldat ne pouvait faire feu. On ne tarda pas à y remédier par l'invention de la douille.

Quant à la pique, chez nous du moins elle ne servit plus que pour la faction dans les places de guerre. — On sait que ce fut encore l'arme des premières gardes nationales, établies en France, en 1789.

La *francisque* ou hache à deux tranchants, était, avec le javelot dont nous avons parlé, l'arme nationale des Francs. « Pour eux, dit Sidoine Apollinaire, c'est un jeu de lancer par les airs les haches rapides, en fixant d'avance la place où elles doivent frapper. »

La hache ordinaire n'a jamais cessé d'être employée au moyen âge. La hache d'armes avait un manche assez menu, était ordinairement munie d'un fer court, large, qui traversait le manche et se terminait soit par une longue pointe de fer, soit par un autre fer tranchant. Les haches *danoises* étaient les plus renommées. La *guisarme*, dont il a été question plus haut, était une hache à deux tranchants.

La massue, usitée dès les temps les plus reculés, le fut encore pendant tout le moyen âge. C'était, avant qu'il fût devenu aveugle, l'arme favorite du célèbre chef des Hussites, Jean Ziska. On raconte que l'empereur Ferdinand I^er^, passant à Czaslaw, visita la cathédrale, et demanda à ses courtisans ce que signifiait une grande massue de fer, suspendue près d'un tombeau. Personne n'osait lui répondre, mais enfin, un des assistants plus hardi que les autres, lui avoua que c'était la massue de Ziska. « Fi, dit l'empereur, cette mauvaise bête, toute morte qu'elle est depuis cent ans, fait encore

peur aux vivants. » Ce fut au moins l'impression qu'il éprouva, car il quitta immédiatement la ville où il avait eu d'abord l'intention de séjourner. Il y avait sur le tombeau une épitaphe où les deux derniers vers parlaient ainsi de la massue :

Testis erit pendens, sparsoque infecta cerebro
Clava hæc, quæ monachis terror et horror erat.

On la voyait encore en 1619, mais les soldats impériaux l'enlevèrent après la victoire de Ferdinand II sur l'électeur palatin, élu roi de Bohême [1].

Les masses d'armes affectaient des formes très-diverses. Le P. Daniel a donné le dessin et la description des massues, ayant, disait-on, appartenu à Roland et à Olivier, et que l'on conservait au dernier siècle à l'abbaye de Roncevaux. Il aurait pu ajouter que ces armes sont tout à fait semblables à celles que portent les statues de ces deux héros, placées à la façade de la cathédrale de Vérone, et qui datent du dixième siècle [2]. Voici en quoi elles consistent : c'est un bâton long de deux pieds et demi, assez gros ; à l'une de ses extrémités est attachée, par trois petites chaînes, une grosse boule de métal, pesant huit livres. Il fallait à la fois beaucoup d'adresse et de vigueur pour manier cette arme avec succès.

Mentionnons encore parmi les armes offensives, les *maillets* et les *fléaux*. Montgommery, dans sa *Milice françoise*, publiée en 1615, donnait encore des maillets aux gendarmes.

Passons maintenant aux armes de jet.

[1] Voy. Lenfant, *Guerres des Hussites*, t. I, p. 232.

[2] Voy. le P. Daniel, l. I, p. 434, et Scipion Maffei *Verona Illustrata*, 1731, in fol.

On attribuait l'invention de la fronde, soit aux habitants des îles Baléares, soit aux Acarnaniens, soit aux Étoliens, peuples célèbres par leur adresse à manier cette arme [1], avec laquelle on lançait des pierres et des balles de plomb. Au siége de Samée, par les Romains, vers 189 avant J. C., « ceux-ci, dit Tite-Live, firent venir cent frondeurs d'Egium, de Patras et de Dyme. Dès l'enfance, ces hommes étaient exercés, suivant l'usage de leur pays, à faire voler avec la fronde à la surface de la mer les galets qui se trouvent sur les côtes. Ils maniaient la fronde avec un coup d'œil plus sûr et d'une main plus vigoureuse que les frondeurs des îles Baléares; leur fronde n'était pas faite d'une seule courroie, comme aux îles Baléares et ailleurs; elle a une assute de trois cuirs, réunis par plusieurs coutures, pour que la balle ne coule pas sur la corde et ne bouge pas au moment du jet, mais reste bien assise dans le mouvement de rotation et soit chassée comme un trait. Aussi, habitués à tirer dans des cercles de peu d'étendue, et à une grande distance, ces frondeurs frappaient l'ennemi non-seulement à la tête, mais à tel endroit du visage qu'ils visaient [2]. »

On lançait même des traits avec la fronde. Tite-Live parle d'un projectile, inventé lors de la guerre contre Persée : « C'était, dit-il, un fer de lance de deux palmes, monté sur un bois d'une demi-coudée de long, et d'un doigt d'épaisseur : il était garni, pour conserver l'équilibre, de trois ailes, comme on en met aux flèches : on le plaçait au milieu d'une fronde qui avait deux paires de

[1] Voy. Végèce, l. I, ch. 16, l. II, ch. 23. Suivant lui, dans les exercices, les frondeurs prenaient pour but une botte de foin située à 600 pieds romains (environ 200 mètres).

[2] L. XXXVIII, ch. 25. Collect. Dubochet, t. II, p. 471.

courroies inégales, tenues en équilibre dans la plus grande des deux poches de la fronde; il s'échappait par suite du mouvement de rotation imprimé à la corde, et partait comme une balle [1]. »

La fronde était ordinairement abandonnée aux soldats les plus faibles et dépourvus d'armes offensives. Valère Maxime raconte que dans la guerre des esclaves, en Sicile, le consul Calpurnius Pison voulant punir la lâcheté d'un corps de cavaliers, leur ôta les chevaux et les incorpora parmi les frondeurs. Le sénat avait frappé d'une pareille dégradation les soldats tombés au pouvoir de Pyrrhus [2].

La fronde fut en usage jusqu'à la fin du seizième siècle. On lit dans la relation du fameux siége, soutenu à Sancerre, par les protestants, en 1572 : « Durant l'assaut, les vignerons de la ville, qui estoyent en grand nombre (divisés en plusieurs endroits de la brèche, et ailleurs avec leurs frondes, qu'ils appellent *pistolles de Sancerre*, les femmes, les servans et leur portans force pierre), firent merveilles : et eussiez veu tomber les cailloux et les pierres qu'ils jettoyent plus dru que gresle sur les assaillans [3]. » Suivant d'Aubigné (t. II, l. I, ch. 8), on appela alors les frondes des arquebuses de Sancerre.

Folard raconte qu'il avait vu en Roussillon un paysan lancer à mille pas, avec une fronde, une balle de plomb d'une demi-livre.

Suivant Diodore de Sicile, les Crétois furent, parmi les Grecs, les premiers à se servir de l'arc, et pendant longtemps on les regarda comme les archers les plus

[1] L. XLII, ch. 65. Ibid., p. 664.
[2] Valère Maxime, l. II, ch. 7, § 9 et 15.
[3] *Relation du siége de Sancerre*, Bourges, 1843, in-8°, p. 83.

habiles de la Grèce. Les cordes de l'arc furent, suivant les temps et les lieux, tressées de crins de chevaux, de lanières de cuir très-étroites, etc. — Sur les monuments antiques on voit des arcs de différentes formes. Ainsi, sur deux bas-reliefs de la Villa-Albani, où Hercule arrache le trépied à Apollon, l'arc du héros offre plusieurs sinuosités, tandis que celui du dieu est presque droit. L'arc d'Hercule est celui qu'Athénée désigne sous le nom d'arc scythe. La forme la plus commune était celle d'un demi-cercle.

L'arc des Arabes qui suivaient l'armée de Xercès offrait cette singularité qu'il pouvait se bander des deux côtés. Dans cette même armée, les Ethiopiens, dit Hérodote, « avaient des arcs de palmier longs au moins de quatre coudées et de longues flèches de canne, à l'extrémité desquelles était, au lieu de fer, une pierre pointue, dont ils se servent aussi pour graver leurs cachets. Outre cela ils portaient des javelots armés de cornes de chevreuil pointues et travaillées comme un fer de lance, et des massues pleines de nœuds[1]. »

Du temps de Pausanias, les Sarmates, n'ayant point de fer chez eux, donnaient à leurs piques des pointes en os que, suivant cet historien, ils avaient l'art de rendre aussi dures que du fer ; leurs arcs et leurs flèches armées d'os étaient en cornouiller[2].

Pour montrer combien étaient variées les matières et la forme des traits, je citerai l'énumération suivante, faite par un médecin grec du septième siècle[3]; elle

1 L. VII, ch. 70.

2 L. I, ch. 21. Guibert de Nogent parle de troupes sarrasines qui avaient encore des flèches en os. (*Gesta Dei per Francos*, l. III, ch. 7.)

3 *Pauli Æginetæ medici opera*, l. VI, ch. 88, Strasbourg, 1542, in-fol. p. 314.

s'applique à la fois aux traits en usage dans l'antiquité et au moyen âge. « Il y a, dit Paul d'Egine, des pointes de traits en fer, en airain, en étain, en plomb, en corne, en verre, en os, en roseau, et même en bois. Ces variétés se trouvent presque toutes chez les Egyptiens. Leur forme n'est pas moins variée. Il y en a de ronds, de pointus, de triangulaires, de dentelés que l'on appelle *gonchota*, d'autres à trois pointes et sans pointe, ou avec des pointes aux deux extrémités, afin que l'on se blesse en voulant les retirer de la plaie. Il y en a d'autres dont le fer tient si peu au bois, qu'il se sépare lorsqu'on fait le moindre effort pour l'arracher d'une blessure. » Ces détails ont été copiés par le célèbre Ambroise Paré (*l.* IX, ch. 18), qui a joint à son livre des figures reproduites dans l'ouvrage du P. Daniel [1].

Les Gaulois se servaient de flèches et de dards armés de pointes en os ou en pierre, aussi bien que de haches de pierre, comme on en trouve fort souvent dans les tombeaux. Mais on ne peut mettre en doute que ces objets ne remontent à une époque excessivement reculée, et peut-être antérieure aux temps historiques. Il est certain que les Gaulois connaissaient le fer, lorsque, vers 587 avant J. C. ils firent, sous la conduite de Bellovèse, une invasion en Italie. Du reste, ils faisaient en général peu usage des armes de jet. Leurs principaux traits étaient appelés par les Romains *gæsum*, et *materis* ou *matara*. Ce dernier nom, un peu modifié, (*matras*) désigna au moyen âge un trait d'arbalète.

Polybe et Végèce parlent avec détail des traits employés par les troupes romaines : « Le javelot des vélites, dit le premier, est une espèce de dard dont le

[1] Voy. l. VI, chap. 3; t. I, p 420.

bois a ordinairement deux coudées de long et un doigt de grosseur. La pointe est longue d'une grande palme, et si effilée, qu'au premier coup elle se fausse, de sorte que les ennemis ne peuvent la renvoyer : c'est ce qui la distingue des autres traits. Les princes et les triaires sont armés de la même manière, excepté qu'au lieu de javelots ils ont des demi-javelots... Les hastaires ont deux espèces de javelots ; les uns sont gros, les autres minces, les plus forts sont ronds ou carrés ; les ronds ont quatre doigts de diamètre, et les carrés ont le diamètre d'un de leurs côtés ; les minces ressemblent assez aux traits que les hastaires sont encore obligés de porter. La hampe de tous ces javelots est longue à peu près de trois coudées; le fer en forme de hameçon qui y est attaché, est de la même longueur que la hampe. Il avance jusqu'au milieu du bois, et y est si bien cloué, qu'il ne peut s'en détacher sans le rompre [1]. »

Suivant Végèce, l'exercice du javelot consistait à faire lancer aux soldats, contre un pieu, de faux javelots beaucoup plus pesants que le véritable. On leur faisait aussi tirer de fausses flèches avec des arcs faits exprès. « L'usage des flèches plombées, dit-il, fait aussi partie de ces exercices. Nous avons eu autrefois en Illyrie deux légions composées chacune de six mille hommes, qui furent nommés *martiobarbules*, parce qu'ils lançaient avec adresse ces sortes de traits. Chaque soldat porte à la guerre cinq de ces flèches dans la concavité de son bouclier, et ceux qui savent les lancer avec adresse font à peu près l'office d'archers ; car ils atteignent et blessent les hommes et les chevaux, avant même qu'on se trouve à la portée des armes de jet ordinaires [2]. »

[1] L. v, fragment 5. — [2] L. I, ch. 15 et 17.

Dans la seconde moitié du seizième siècle on se servait encore du javelot. Mergey raconte dans ses mémoires que, faisant ses premières armes, en 1554, au combat de Renty, il avait « un javelot de Brézil, le fer doré bien tranchant, avec belle houpe d'or et de soye. »

On trouve dans Tite-Live la description d'un projectile redoutable, qui fut employé jusqu'au seizième siècle :

« Les Sagontins, dit-il, avaient une arme de trait, nommée falarique, dont la hampe était de sapin, et ronde dans toute sa longueur, sauf pourtant l'extrémité d'où sortait le fer. Cette extrémité, carrée comme dans nos javelots, était enveloppée d'une étoupe goudronnée. Quant au fer, il avait trois pieds de long, de manière à pouvoir transpercer et l'armure et le corps. Mais quand même la falarique se serait arrêtée dans le bouclier et n'eût point atteint le corps, elle causait néanmoins la plus grande frayeur ; car, comme elle était embrasée au milieu, et que le jet activait vivement la flamme, le soldat frappé était forcé de jeter ses armes, et de s'exposer sans défense aux coups des ennemis[1]. »

Bien qu'Agathias prétende que dans l'armée franque, défaite à la bataille du Casilin, en 554, on ne voyait ni frondes, ni dards, ni arcs, ni flèches, ni armes propres à lancer des traits, et que Procope dise à peu près la même chose des soldats de Théodebert, il faut cependant faire remarquer que, malgré le dire de ces deux historiens, les Francs se servaient aussi d'arcs et de flèches ; car deux titres de la loi salique punissent quiconque avait blessé un homme avec une flèche empoisonnée, ou lui avait coupé le second doigt qui servait à bander l'arc[2].

[1] L. XXI, ch. 8. Trad. de la collect. Dubochet, t. I, p. 490.

[2] D'après un capitulaire de Charlemagne, les soldats que le comte me-

Agathias décrit en ces termes une arme de trait, particulière aux Francs, et qui portait le nom de *hang* : « Ils ont, dit-il, des javelots, garnis entièrement de lames de fer, avec lesquels ils combattent de près ou qu'ils peuvent lancer au besoin. La pointe du javelot est armée de crochets aigus et recourbés en forme d'hameçon. Lorsque le javelot est entré dans le bouclier, il est impossible de l'arracher à cause des crochets, ni de le couper à cause des lames de fer dont il est revêtu ; alors, le Franc qui l'a jeté s'élance, met le pied sur l'extrémité du javelot qui traîne à terre, et appuyant de tout le poids de son corps, force son ennemi à baisser le bras et à se découvrir ainsi la tête et la poitrine [1]. »

Au quatorzième siècle on se servait encore d'une lance qui avait beaucoup d'analogie avec le hang des Francs.

« Au siége de Mortaigne par les Hennuyers, en 1340, le sire de Beaujeu, dit Froissart, tenoit un glaive (lance) roide et fort, à un long fer bien acéré ; et dessous ce fer avoit un havet (crochet) aigu et prenant, si que, quand il avoit lancé et il pouvoit sacher (tirer) en fichant le havet en plates ou en haubergeon dont on étoit armé, il convenoit que on s'en venist ou que on fust renversé en l'eau. » (L. I, part. I, ch. 135.)

Les gens de trait, au moyen âge, décidèrent plus d'une fois du sort des batailles, comme ne le prouvent que trop les sanglantes défaites essuyées par les Français durant la terrible *guerre de cent ans* ; il arrivait souvent ce qui eut lieu dans un combat, livré en 1124, à Turold, entre Henri Ier, d'Angleterre, et Galeran, comte de Meu-

nait à l'armée devaient avoir, comme armes offensives, une lance, un arc avec deux cordes, et douze flèches.

[1] *Histoire de Justinien*, l. II, ch. 3.

lan : « Avant que les troupes des chevaliers, dit Guillaume de Jumiège (l. VIII, ch. 21), se fussent rencontrées, le parti du comte fut presque entièrement détruit par la vigueur des archers qui l'écrasèrent d'une foule de flèches, vers le côté droit où les ennemis n'avaient pas de boucliers pour se défendre. »

Philippe-Auguste, qui lutta avec tant de bonheur contre l'Angleterre et la féodalité, chercha autant que possible à avoir des gens de trait dans son armée. « Au siége de Château-Gaillard, dit Guillaume le Breton (*Philippide*, chant VII), il y avait Périgas Blondel et avec lui d'autres hommes que leur habileté d'archers avait rendus précieux au roi qui les enrichissait de terres, d'effets mobiliers et d'argent. »

Sous le règne des Edouards, les archers anglais atteignirent un haut degré de réputation. Lorsque Edouard Ier partit pour envahir l'Ecosse, en 1306, il avait avec lui de nombreux archers, tellement adroits, qu'ils perdaient rarement une de leurs douze flèches, et disaient, en plaisantant, qu'ils avaient douze Ecossais dans leurs trousses. Leur arc en bois d'if était long d'environ six pieds, longueur double de celle des flèches qui étaient ordinairement en frêne. Pour tirer, ils le tenaient verticalement et le tendaient à la hauteur de l'oreille. Dans les exercices ils ne pouvaient viser à un but éloigné de moins de deux cent vingt verges. On faisait peu de cas d'un archer qui ne tirait pas douze flèches dans une minute, et qui, sur ce nombre, manquait un homme à 240 verges. Edouard Ier ordonna que tous les hommes s'exerçassent à tirer de l'arc les jours de fête, aux heures qui ne seraient point celles du service divin ; et tous les jeux, comme le palet, la balle, le ballon, les combats de chiens

et de coqs, qui pouvaient les détourner de cet exercice, furent rigoureusement défendus[1]. Aussi ce furent à leurs archers que les Anglais durent leur supériorité au quinzième siècle.

La féodalité française, si égoïste et si peu nationale, ne se servait que d'archers étrangers, tant elle craignait que le peuple n'apprît à manier les armes. En 1384, une trêve de quatre ans fut conclue entre la France et l'Angleterre, « et pour ce que souvent, dit Juvénal des Ursins, les Anglois usent de paroles déceptives, fut advisé qu'on revisiteroit les bonnes villes, et qu'on les fortifieroit. Et en outre fut défendu qu'on ne jouast à quelque jeu que ce fust, sinon à l'arc, ou à l'arbalestre. Et en peu de temps les archers de France furent tellement duits (habiles) à l'arc, qu'ils surmontoient à bien tirer les Anglois, et se mettoient tous communément à l'exercice de l'arc et de l'arbalestre. Et en effet si ensemble se fussent mis, ils eussent esté plus puissans que les princes et nobles. Et pour ce fut enjoint par le roy, qu'on cessast, et que seulement y eust certain nombre en une ville et pays, d'archers et d'arbalestriers. Et en après commença le peuple à jouer à autres jeux et esbatemens, comme ils faisoient auparavant[2]. »

Charles VII ne tomba pas dans la faute que l'on pouvait reprocher à ses prédécesseurs. Par des lettres données à Montils-lez-Tours le 28 avril 1448, il ordonne « que en chascune paroisse du royaume aura ung archer qui sera et se tiendra continuellement en habillement suffisant et armé de sallade, dague, espée, arc, trousses et jaques ou huques de brigandines, et seront appelez les

[1] Voy. Lingard, trad. Léon de Wailly, t. II, p. 264.

[2] *Histoire de Charles VI*, collect. Michaud-Poujoulat, t. II, p. 396.

francs-archers, lesquels seront esleuz et choisiz esdictes prevosté et election, les plus duys et aisez pour le fait et exercice déclairé qu'ils se pourront trouver en chascune paroisse sans autre regard ne faveur à la richesse ne aulx requestes que on pourroit faire sur ce..... L'archer esleu (auquel on accordait de grands priviléges) sera tenu de tirer de l'arc aulx festes ou soy exerciter d'habillemens qui lui seront ordonnez, avec les autres qui vouldront tirer pour soy habiliter [1]. » Nous reviendrons ailleurs sur cette ordonnance.

« Mon avis est, dit Comines, que la souveraine chose du monde pour les batailles, sont les archiers : mais qu'ils soient à milliers (car en petit nombre ne valent rien), et que ce soient gens mal montés, à ce qu'ils n'aient point de regret à perdre leurs chevaux, ou du tout n'en aient point; et valent mieux pour un jour, en cet office, ceux qui jamais ne virent rien que les biens exercités. Et aussi telle opinion tiennent les Anglois, qui sont la fleur des archiers du monde [2]. »

Au seizième siècle, lorsque les armes à feu devinrent d'un usage plus répandu et eurent reçu de notables perfectionnements, l'arc perdit peu à peu de son importance. Ainsi, à propos du siége de Thérouanne, en 1513, où il y avait beaucoup d'archers, Fleurange dit : « Les Anglois combattent bien en lieu fort et parcquez; et autrement je n'en fais point grande estime; car l'arc est un baston, hors de fort, pas trop advantageux [3]. »

Les Anglais, avec la routine ordinaire à tous les peuples qui ne renoncent que difficilement à une arme à

[1] Isambert, *Recueil des anciennes lois françaises,* t. IX, p. 169.
[2] Comines, l. I. ch. 3, collect. Michaud-Poujoulat, p. 8.
[3] *Mémoires*, ch. 39, collect. Michaud-Poujoulat, 1re série, p. 39.

laquelle ils sont habitués, n'abandonnèrent l'arc que fort tard. Suivant Holinshed, écrivain du temps d'Elisabeth, « les archers ne pouvaient plus bander d'arcs longs et forts, mais tiraient de près, ce qui était honteux en comparaison de ce que faisaient leurs ancêtres[1]. »

Toutefois, en 1627, des archers faisaient partie de l'expédition de Buckingham contre l'île de Rhé, et il paraît même qu'en 1643 on vit des compagnies d'archers figurer dans les guerres civiles de l'Angleterre.

Ajoutons encore le fait suivant : « En 1807, après la bataille de Friedland, les Français, poursuivant l'armée russe, rencontrèrent des troupes de Kalmouks qui leur lancèrent des flèches, ce qui, dit M. Thiers, égaya fort nos soldats. »

L'arbalète dont il est fait mention dans Végèce, et appelée par lui *arcuballista,* semble n'avoir été que peu en usage chez les anciens. Fortunat en parle en la désignant sous le nom de *balista*. Mais depuis cette époque jusqu'au dixième siècle, il n'en est pas question dans les chroniqueurs, et nous croyons que Richer, est le premier qui en parle de nouveau.

Au siége de Senlis par le duc Conrad (949), « les assiégeants, dit-il, se trouvant trop exposés aux arbalètes des habitants (*arcobalistis urbanis*) ne purent leur résister. »

A la fin du onzième siècle, au moment de la première croisade, cette arme était complétement inconnue aux Grecs, à en juger par un passage de l'*Alexiade*, où Anne Comnène décrit en ces termes une arbalète qui se trouvait entre les mains d'un des soldats du comte de Provence :

« C'est un arc d'une fabrique inconnue des Grecs et à

[1] Voy. l'ouvrage du prince Louis, p. 56.

l'usage des Barbares. Ce n'est pas en tirant la corde avec la main droite, et en repoussant l'arc avec la gauche, que l'on se sert de ce terrible instrument. Celui qui s'en sert le couche à la renverse, et, appuyant les deux pieds sur le demi-cercle, il tire la corde avec les deux mains. Au milieu de la corde, il y a un tuyau en forme de demi-cylindre, de la grosseur d'un trait. On met dedans des traits fort courts et garnis de fer. Lorsqu'on lâche la corde, le trait part du tuyau avec une impétuosité contre laquelle rien n'est à l'épreuve. Il ne perce pas seulement un bouclier, il traverse une cuirasse et un homme de part en part. On dit même qu'il rompt des statues de bronze, et que quand les murailles des villes et des forteresses sont fort épaisses, il enfonce dedans si avant qu'on ne le voit plus. Quiconque en est frappé, meurt avant d'avoir senti le coup. L'invention de cette machine semble tout à fait digne de la malice des démons[1]. »

Cette arme, dont, au onzième siècle, il est question dans plusieurs chroniqueurs et entre autres dans la vie de Louis VI, par Suger, et dans la vie de Charles le Bon, comte de Flandre, par Galbert, fut proscrite par le dix-huitième canon du concile général de Latran en 1139 : « Nous défendons, sous peine d'anathème, y est-il dit, que l'art funeste et odieux aux yeux de Dieu des ballistaires (*ballistariorum*) et des archers (*sagittariorum*), soit exercé contre les chrétiens et les catholiques. » Décret absurde ; car c'était seulement au moyen de telles armes que ceux qui avait un si grand intérêt à la paix publique, les habitants des villes et des campagnes, pouvaient se défendre contre les agressions

[1] L. x, ch. 6, traduct. du président Cousin.

et les violences sans cesse renaissantes de la noblesse.

Cette défense fit peut-être momentanément abandonner l'usage de l'arbalète, car, s'il faut en croire Guillaume le Breton, au commencement du règne de Philippe-Auguste, « les enfants de la France ignoraient entièrement ce que c'était qu'une arbalète et une machine à lancer des pierres. Dans toute son armée, le roi n'avait pas un seul homme qui sût manier de telles armes, et l'on pensait qu'un chevalier n'en était que plus léger et plus dispos au combat[1]. »

Au dire du même écrivain, ce fut Richard Cœur de Lion qui introduisit l'arbalète en France, c'est-à-dire dans les pays en deçà de la Loire. Cette assertion est confirmée par G. Guiart, poète du treizième siècle, qui s'exprime ainsi :

Venus estoit nouvellement
Des arbalestes li usage ;
Richart, qui de tiex fais iert sages,
Tout soit il d'autre déporté,
L'ot issi ains en France aporté,
Si com les croniques desqueuvrent[2].

Les traits qu'on lançait le plus ordinairement avec l'arbalète étaient le *garrot*, *quarrel* ou *carreau*, empennés de bois ou de métal, et dont la pointe était un

[1] *Philippide*, ch. 2, vers 315.

[2] Plus loin il ajoute, en parlant de la mort du même prince frappé par un trait d'arbalète :

Ainsi fina par le quarel,
Qu'Anglois tindrent a deshonneste,
Le roi Richart, qui d'arbaleste
Aporta le premier l'us en France ;
De son art ot male chevance.

Voy. du Cange, v° BALISTA.

fer carré, le *vireton* et le *matras*, que nous avons déjà nommé. Ce dernier trait, beaucoup plus long et plus gros que les autres flèches, était terminé par une grosse boule en fer, finissant brusquement en pointe : on était obligé, à cause de sa pesanteur, de le lancer avec les arbalètes que l'on bandait au moyen d'un cric ou d'un tour [1], et ses effets étaient très-redoutables.

L'arbalète fut usitée chez nous jusqu'au milieu du seizième siècle. Brantôme, se plaignant que les soldats français avaient eu de la peine à s'accoutumer aux arquebuses, ajoute : « Ils avoient toujours en singulière recommandation les arbalestes et en rendoient de bons combats; si bien que j'ouys dire à Naples que la ville alors ayant été reprise et regaignée par les Espaignols, il y en eut une douzaine d'arbalestiers gascons, qui estoient pour la garde de la tour de Saint-Vincent, qui s'y opiniastrèrent si bien avec leurs arbalestes, qu'ils ne peurent estre pris ny chassés de deux mois après, que la munition de leurs arbalestes leur faillit, et sortirent en bonne composition pourtant [2]. » Suivant le même auteur, à la Bicoque (1522), et au siége de Turin (1536), il n'y avait plus parmi nos troupes qu'un seul arbalétrier. Le traité de la *Discipline militaire* attribué à Guillaume du Bellay, seigneur de Langey, parle ainsi de ces deux derniers faits.

« L'on trouvera plus de gens blessez et tuez par le traict que par le double d'arquebuziers. Et cecy voudroys-je prouver par l'arbalestrier qui estoit dedans Turin au temps que monseigneur le maréchal d'Annebaut en es-

1 Voyez dans l'ouvrage du prince Louis, l. I, p. 18, pl. I, les figures de ces deux espèces d'arbalètes.

2 *Des couronnels français*, premier discours, édition du Panthéon, t. I, p. 580.

toit gouverneur, lequel, à ce que j'ay entendu, tua et blessa plus de noz ennemis en cinq ou six escarmouches où il se trouva, que les meilleurs arquebuziers qui fussent en la ville ne firent tout le temps du siége. D'un autre côté, j'ay ouy parler d'un arbalestrier, lequel se trouva seul arbalestrier en toute l'armée que le roy avoit soubs la charge de monseigneur de Lautrec, et tua, le jour de la bataille de la Bicoque, un capitaine espagnol nommé Juan de Cordoune, qui avoit seulement haussé la veue de son armet[1]. »

CHARS ET ÉLÉPHANTS DE GUERRE.

La cavalerie était inconnue aux Grecs et aux peuples de l'Asie Mineure, à l'époque de la guerre de Troie. Dans *Homère*, il n'est question que de chars montés ordinairement par deux guerriers, dont l'un conduisait les chevaux, tandis que l'autre combattait; souvent même on mettait pied à terre pour joindre de plus près l'ennemi. Suivant Xénophon, « Cyrus le Grand abolit l'usage des chars tels qu'étaient jadis ceux des Troyens, et tels que sont encore ceux des Cyrénéens. Jusque-là, les Mèdes, les Syriens, les Arabes et tous les peuples asiatiques n'en avaient point d'autres. Comme ils étaient montés par les plus braves, Cyrus avait remarqué que des jeunes gens, qui étaient l'élite de l'armée, ne servaient qu'à escarmoucher, et contribuaient peu au gain de la bataille : d'ailleurs trois cents chars pour trois cents com-

[1] L. I, ch. 4, 1592, Lyon, p. 20.

battants exigeaient douze cents chevaux et trois cents cochers, choisis entre ceux qui méritaient le plus de confiance ; encore ces trois cents hommes ne causaient aucun dommage à l'ennemi. Cyrus, en abolissant l'usage de ces chars, en fit construire d'une forme nouvelle plus convenable pour la guerre. Les roues en étaient fortes, par là moins sujettes à se briser ; l'essieu long, car ce qui a de l'étendue est moins sujet à se renverser : le siége, d'un bois épais, s'élevait en forme de tour, mais ne couvrait le cocher que jusqu'à la hauteur du coude, afin qu'il eût la facilité de conduire ses chevaux ; chaque cocher, armé de toutes pièces, n'avait que les yeux découverts : aux deux bouts de l'essieu étaient placées deux faux de fer, longues d'environ deux coudées, et deux autres par-dessous, dont la pointe, tournée contre terre, devait percer à travers les bataillons ennemis. Cette nouvelle construction, dont Cyrus fut l'inventeur, est encore en usage dans les pays soumis au roi de Perse [1]. »

Le même historien ajoute plus loin que le mari de la belle Panthée, dont il raconte la touchante histoire, Abradate, fit construire, pour plaire à Cyrus, cent chars semblables à ceux des Perses, et se mit à leur tête, monté sur un char à quatre timons, traîné par huit chevaux. « Cyrus, dit Xénophon, en voyant quatre timons à ce char, imagina qu'il serait possible d'en ajuster huit à un seul chariot, auquel seraient attelées huit paires de bœufs, pour traîner certaines machines en forme de tour, d'environ dix-huit pieds d'élévation, y compris la hauteur des roues. Il pensait que ces tours, placées derrière les

[1] *Cyropédie*, l. VI, ch. I, édit. Lefèvre, in-18, t. II, p. 184.

rangs, protégeraient puissamment sa phalange et incommoderaient l'ennemi. Il y avait pratiqué des galeries et des créneaux : chaque tour renfermait vingt hommes. Quand tout fut prêt, il essaya de les faire aller, et les seize bœufs traînaient plus aisément une tour avec les vingt hommes que deux bœufs ne traînent un chariot de bagage. La charge ordinaire de ces chariots est, pour deux bœufs, du poids d'environ vingt-cinq talents; et les tours de Cyrus, quoique d'un bois aussi épais que celui qu'on emploie à la construction des théâtres tragiques, quoique garnies de vingt soldats avec leurs armes, donnaient moins à traîner à chaque paire de bœufs que le poids de quinze talents [1]. »

Au temps d'Alexandre, les chariots de guerre étaient en grand honneur dans l'Inde. «La plus grande force de Porus, dit Quinte-Curce, était dans ses chariots, qui portaient chacun six hommes, savoir : deux avec des boucliers, un archer à droite et à gauche, et enfin deux cochers qui ne laissaient pas, lorsqu'on en venait aux mains, de lancer des dards contre les ennemis. Mais tout cet équipage fut de peu d'utilité le jour de la bataille d'Hydaspe, parce que la pluie, qui était tombée en abondance, avait tellement détrempé la terre, que les chevaux ne se pouvaient tenir, et les chariots, pesants comme ils étaient, demeuraient pour la plupart enfoncés dans la boue, sans qu'on pût les en tirer [2]. »

Les Macédoniens s'étant, dans le même pays, approchés d'une ville que Quinte-Curce ne nomme pas, « les barbares, dit cet historien, sortirent pour les combattre, montés sur des chariots joints ensemble ; les uns ayant

[1] *Cyropédie*. liv. VI, ch. I, édit. Lefèvre, in-18, t. II, p. 165.

[2] Quinte-Curce, l. VIII, ch. 14.

des haches, les autres des javelots ou des dards, et sautant légèrement de chariot en chariot quand ils voulaient se secourir mutuellement. Cette nouvelle manière de combattre étonna d'abord les Macédoniens, qui se sentaient frappés sans pouvoir joindre leurs ennemis; mais bientôt ils se mirent à investir les chariots ; et, pour qu'on pût le faire plus aisément, Alexandre commanda qu'on coupât les liens qui les tenaient attachés : aussi les barbares, ayant perdu huit mille des leurs, se retirèrent dans la ville[1]. »

Les Carthaginois, comme la plupart des peuples de l'Orient, firent un grand usage des chariots de guerre. Lorsque Agathocles porta la guerre en Afrique, l'armée qu'ils lui opposèrent comptait 2,000 chars. Ce chiffre, que l'on doit probablement considérer comme exagéré[2], n'est rien auprès de ceux que l'on trouve dans la Bible, où on lit que « les Philistins s'assemblèrent pour combattre contre Israël avec *trente mille* chariots de guerre et six mille cavaliers. » Dom Calmet lui-même s'est refusé à admettre ce nombre; et il ajoute, à l'appui de son opinion, que Pharaon n'en avait que 600; Jabin, roi d'Azor, 900; Sésac, roi d'Egypte, 1,200; Zaras, roi d'Ethiopie, 500, etc.[3].

« Les critiques, dit Voltaire, contestent encore à Calmet les neuf cents chariots du roi d'Azor. Tous conviennent, d'ailleurs, que tout le pays de Canaan ne connut la cavalerie que très-tard. Nous avons observé que dans ce pays montueux, entrecoupé de cavernes, on ne se servit jamais que d'ânes. Quand nous mettrions

[1] Quinte-Curce, l. IX, ch. 1.

[2] L'armée ne comptait que quarante mille hommes.

[3] Suivant Diodore, Sésostris n'en avait que 27,000.

trois mille chariots au lieu de trente mille, nous ne contenterions pas encore les incrédules [1]. »

Suivant Zonare et Paul Orose, les Gaulois introduisirent en Italie l'usage des chars de guerre que les Romains employèrent à la bataille d'Asculum livrée contre Pyrrhus. Ces chars, garnis de longues fourches et de pointes de fer, étaient montés par des soldats armés de brandons et de projectiles incendiaires destinés à effrayer les éléphants de l'armée ennemie et à mettre le feu aux tours qu'ils portaient. « On attelait, dit Végèce, deux chevaux bardés à un chariot sur lequel des soldats armés de toutes pièces portaient aux éléphants de grands coups de sarisses (piques). Avec leurs armes défensives, ils n'avaient rien à craindre des archers que les éléphants portaient, et ils évitaient la fureur de ces animaux par la vitesse de leurs chevaux [2]. »

C'est une chose digne de remarque, comme l'a dit M. Armandi, que les Carthaginois aient renoncé aux chars de guerre pour se servir des éléphants, et que les Romains n'aient pensé à en faire usage que pour résister à ces animaux [3].

Du reste, ces chars armés qui, bien dirigés, pouvaient causer du désordre dans des troupes peu disciplinées comme celles des peuples orientaux, étaient fort peu redoutables pour des soldats aguerris et habitués à combattre de pied ferme. Comme le dit Végèce, « une pareille machine trouve difficilement un terrain toujours

[1] *La Bible enfin expliquée par plusieurs aumôniers de* S. M. L. R. D. P. Notes sur les rois.

[2] L. III, ch. 24.

[3] *Histoire militaire des éléphants*, 1843, l. 1, ch. 9, p. 137.

uni ; peu de chose l'arrête, et un seul de ses chevaux tué ou blessé la fait prendre. »

Polyen raconte, dans ses *Stratagèmes*, qu'Alexandre le Grand, « sachant que les Thraces avaient dessein de lancer contre les Macédoniens un grand nombre de chariots, donna ordre à ses troupes de les éviter le plus que l'on pourrait ; mais si l'on s'en trouvait surpris quelque part, de se jeter à terre et se couvrir du bouclier, afin que les chariots passassent par-dessus, sans blesser le soldat. L'exécution de cet ordre rendit inutile, dans l'expérience, le grand préparatif des Thraces [1]. »

A la bataille d'Arbelles, le même prince se servit d'un autre expédient. « Les Perses, dit Arrien, lancèrent les chars armés de faux pour rompre sa phalange ; mais leur espoir fut trompé. En effet, dès qu'ils s'ébranlaient, les Agriens et les frondeurs de Balacre faisaient pleuvoir sur les conducteurs une grêle de traits, les précipitaient des chars, saisissaient les rênes et tuaient les chevaux. Quelques-uns traversèrent les rangs, qui s'étaient ouverts à leur passage suivant l'ordre d'Alexandre ; ils ne reçurent et ne firent aucun dommage, et tombèrent au pouvoir des valets et des palfreniers [2]. »

« Les Romains, dit Végèce, se défendaient contre les chariots armés de faux de la manière suivante : Au moment du combat, ils semaient promptement par tout le champ de bataille des chausse-trapes, sur lesquelles les chevaux de ces chariots, venant à se jeter à toute bride, ne pouvaient manquer de se perdre. La chausse-trape est une machine défensive composée de quatre pointes,

[1] Polyen, *Stratagèmes*, l. VI, ch. 3, traduct. Lobineau, 1770.
[2] *Expéditions d'Alexandre*, l. III, ch. 5.

dont elle présente toujours une, de quelque façon qu'elle tombe [1]. »

On voit dans Plutarque à quel point ces machines étaient devenues peu redoutables pour les Romains. A la bataille de Chéronée, livrée aux généraux de Mithridate, « Sylla, dit-il, osta toute l'efficace aux chariots armez de faulx, lesquelz prenent leur plus grande force de la longueur de leur course, qui donne l'impétuosité, roideur et violence à leur chasse, là où, quand ilz ont la carrière trop courte pour s'eslancer, leur coup en est lasche et n'a point de force, ne plus ne point que les coups de traict quand ils ne sont pas bien enfoncez, comme il en prit alors aux Barbares; car leurs premiers charriots desplacèrent si laschement, et donnèrent si mollement, que les Romains les renvoyoyent et repoulsoyent facilement avec grandes risées et batements de mains, en disant : *aux autres*, ainsi que l'on fait ordinairement à Rome aux jeux de la course des chevaulx [2]. »

Au dernier siècle, Voltaire essaya de faire adopter un chariot de guerre de son invention, et dont il avait pris l'idée dans ses études sur la Bible; comme on n'a sur cette idée singulière, d'autres détails que ceux qu'il a donnés lui-même dans sa correspondance, je crois le fait trop curieux et trop peu connu pour ne pas extraire de ses lettres les passages relatifs à ce sujet.

Le 18 juin 1757 il écrivait au duc de Richelieu : « Donnez-vous le plaisir, je vous en prie, de vous faire rendre compte par Florian de la machine dont je lui ai confié le dessin. Il l'a exécutée; il est convaincu qu'avec six

1 L. III, ch. 24.

2 *Vie de Sylla*, ch. 10, trad. d'Amyot, éd. Clavier, t. IV, p. 40.

cents hommes et six cents chevaux on détruirait en plaine une armée de dix mille hommes. Je lui dis mon secret au voyage qu'il fit aux Délices, l'année passée. Il en parla à M. d'Argenson, qui fit sur-le-champ exécuter le modèle. Si cette invention est utile, comme je le crois, à qui peut-on la confier qu'à vous? Un homme à routine, un homme à vieux préjugés, accoutumé à la tiraillerie et au train ordinaire, n'est pas notre fait. Il nous faut un homme d'imagination et de génie, et le voilà tout trouvé. Je sais très-bien que ce n'est pas à moi de me mêler de la manière la plus commode de tuer les hommes. Je me confesse ridicule; mais enfin si un moine, avec du charbon, du soufre et du salpêtre, a changé l'art de la guerre dans tout ce vilain globe, pourquoi un barbouilleur de papier comme moi ne pourrait-il pas rendre quelque petit service incognito? Je m'imagine que Florian vous a déjà communiqué cette nouvelle cuisine[1]. J'en ai parlé à un excellent officier qui se meurt, et qui ne sera pas, par conséquent, à portée d'en faire usage. Il ne doute pas du succès; il dit qu'il n'y a que cinquante canons, tirés bien juste, qui puissent empêcher l'effet de ma petite drôlerie, et qu'on n'a pas toujours cinquante canons à la fois sous sa main dans une bataille.

« Enfin, j'ai dans la tête que cent mille Romains et cent mille Prussiens ne résisteraient pas. Le malheur est que ma machine n'est bonne que pour une campagne, et que, le secret connu, devient inutile; mais quel plaisir de renverser à coup sûr ce qu'on rencontre dans une campagne! Sérieusement, je crois que c'est la seule ressource contre les Vandales victorieux. Essayez, pour voir

1 Dans une autre lettre adressée au duc de Richelieu, le 2 juillet 1757, il dit que Montigny, de l'Académie des sciences, a travaillé à sa machine.

seulement, deux de ces machines contre un bataillon ou un escadron. J'engage ma vie qu'ils ne tiendront pas[1]. »

Ce fut avec un vif regret que Voltaire renonça à son invention, sur laquelle il s'était fait une bien singulière illusion. « J'aurais souhaité, pour vous et pour la France, dit-il ailleurs à Florian, que mon petit char eût été employé : cela ne coûte presque point de frais ; il faut peu d'hommes, peu de chevaux ; le mauvais succès ne peut mettre le désordre dans une ligne ; quand le canon ennemi fracasserait tous vos chariots, ce qui est bien difficile, qu'arriverait-il ? ils vous serviraient de rempart, ils embarrasseraient la marche de l'ennemi qui viendrait à vous. En un mot, cette machine peut faire beaucoup de bien et ne peut faire aucun mal : je la regarde, après l'invention de la poudre, comme l'instrument le plus sûr de la victoire[2]. »

L'emploi des éléphants à la guerre remonte à une haute antiquité chez les peuples de l'Orient et chez les Indiens en particulier. Mais ce fut seulement à l'époque de l'expédition d'Alexandre qu'une armée européenne eut à les combattre[3]. Lorsque le prince macédonien eut franchi l'Hydaspe (327 av. J. C.), il trouva sur la rive opposée Porus à la tête d'une armée où l'on comptait deux cents éléphants. Rangés à cent pieds d'intervalle, ils couvraient

[1] Lettre du 18 juin 1757. Le 18 juillet suivant, il écrivait à madame de Fontaine : « Jamais aucun général n'osera s'en servir, de peur du ridicule en cas de mauvais succès. Il faudrait un homme absolu, qui ne craignît point le ridicule, qui fût un peu machiniste et qui aimât l'histoire ancienne. »

[2] Lettre à madame de Fontaine, 31 mai 1757. Il y appelle Florian *le capitaine des chariots de guerre de Cyrus*.

[3] Alexandre trouva des éléphants dans le camp de Darius. Les Satrapes, et plus tard Taxile, lui en offrirent un nombre assez considérable.

le corps de bataille et s'appuyaient sur trois cents chars de guerre répartis en avant et autour des ailes [1]. Les éléphants dispersèrent d'abord les troupes légères qui précédaient la phalange. « Ce qui étonnait le plus les Macédoniens, dit Quinte-Curce, c'était de les voir enlever, avec leur trompe, les hommes tout armés et les livrer, par-dessus leur tête, à leurs conducteurs. Cela rendit les Macédoniens plus circonspects; et comme tantôt ils attaquaient les éléphants et tantôt ils s'enfuyaient, le combat fut douteux une grande partie du jour, et n'était pas prêt à finir, s'ils ne leur eussent coupé les jambes avec leurs haches préparées pour cet effet. Ils avaient aussi de fortes épées qu'ils appelaient *copides*, recourbées en forme de faux, avec quoi ils tranchaient les trompes de ces animaux, qu'ils craignaient plus que la mort, n'oubliant rien pour se garantir de leur fureur [2]. »

« Lancés dans les rangs, dit Arrien, parlant de la même bataille, les éléphants rompaient la phalange, mais, bientôt resserrés de toute part, ils ne deviennent pas moins terribles aux leurs qu'à l'ennemi; ils écrasent tout autour d'eux : on fait un massacre horrible de la cavalerie acculée dans cet endroit; les condncteurs des éléphants sont percés de traits; ces animaux harassés, couverts de blessures et sans guides, ne gardent plus aucun ordre; exaspérés sous les coups, la douleur les rend furieux, ils s'emportent et foulent aux pieds tout ce qu'ils rencontrent. Les malheureux Indiens ne pouvaient échapper à leur furie. Les Macédoniens, ayant ún plus grand espace pour se développer, ouvraient leurs rangs

1 Polyen est le seul écrivain qui prétende qu'Alexandre se servit aussi d'éléphants à cette bataille.

2 L. VIII, ch. 14, trad. de la collect. Dubochet, p. 209.

à l'approche des éléphants qu'ils perçaient ensuite de traits : on voyait ces animaux énormes se traîner languissamment comme une galère fracassée, en poussant de longs gémissements [1]. » On parvint alors facilement à les chasser par troupes hors du champ de bataille, et, suivant Quinte-Curce, ils se laissèrent conduire comme des moutons.

La victoire d'Alexandre mit en son pouvoir la plupart des éléphants de ses ennemis. Suivant Philostrate (*Vie d'Apollonius de Thyanes*, l. II), il donna le nom d'Ajax à l'animal que montait Porus, le couvrit d'ornements précieux, et fit garnir ses défenses de bracelets d'or sur lesquels on lisait : « Alexandre, fils de Jupiter, offre au soleil cet éléphant. »

Cet animal, au dire de Plutarque, avait du reste déployé un instinct extraordinaire, « et un grand soing de sauver le roy son maistre : car tant qu'il le sentit encore fort, il repoulsa tousjours courageusement et reboulta ceulx qui luy couroyent sus ; mais quand il apperceut que pour les coups de traict et autres bleceures qu'il avoit receues sur son corps, le cueur luy commençoit à faillir, alors craignant qu'il ne tumbast en terre, il se baissa tout bellement à genoux, et prenant doulcement avec sa trompe les dards et traicts qu'il avoit dedans le corps, les luy tira tous l'un après l'autre dehors [2]. »

Les nombreux éléphants que le conquérant ramena de son expédition dans l'Inde furent, après sa mort, répartis entre ses successeurs, qui en firent un grand usage à la

[1] Arrien, l. V, ch. 4, trad. Chaussard, *Panthéon littéraire*, p. 441.

[2] *Vie d'Alexandre*, ch. 102, trad. d'Amyot, édit. de Clavier, t. VII, p. 154.

guerre. Séleucus-Nicator, entre autres, en eut un si grand nombre, que, suivant Plutarque (*Vie de Démétrius*), il en reçut le surnom d'*Eléphantarque*. Il en avait quatre cents à la bataille d'Ipsus (301 av. J. C.), où son adversaire Antigone ne lui en opposa que soixante-quinze. — C'était de l'Inde que se tiraient les meilleurs éléphants, car la race de ce pays est plus grande et plus robuste que celle d'Afrique. A la bataille de Raphia, perdue, l'an 217 av. J. C., par Antiochus III, roi de Syrie, contre Ptolémée-Philopator, roi d'Egypte, les éléphants des deux armées combattirent les uns contre les autres, et la supériorité de la première race, possédée par Ptolémée, fut clairement établie.

Voici comment Polybe a décrit ce curieux combat : « On sonne la charge et les éléphants commencent l'action. Quelques-uns de ceux de Ptolémée vinrent fondre avec impétuosité sur ceux d'Antiochus. On se battit, des tours, avec beaucoup de chaleur : les soldats combattant de près et se perçant les uns les autres de leurs piques. Mais, ce qui fut le plus surprenant, ce fut de voir les éléphants même fondre de front les uns sur les autres et se battre avec fureur. Car telle est la manière de combattre de ces animaux : ils se prennent par les dents, et, sans changer de place, ils se poussent l'un l'autre de toutes leurs forces, jusqu'à ce que l'un des deux, plus fort, détourne la trompe de son antagoniste ; et dès qu'il lui a fait prêter le flanc il le perce à coups de dents comme les taureaux se percent à coups de cornes. La plupart des éléphants de Ptolémée craignirent le combat, ce qui est assez ordinaire aux éléphants d'Afrique. Ils ne peuvent soutenir ni l'odeur, ni les cris de ceux des Indes, ou plutôt je crois que c'est la grandeur

et la force de ceux-ci qui les épouvantent et leur font prendre la fuite avant même qu'on les en approche. C'est ce qui arriva dans cette occasion. Les animaux ayant lâché pied, enfoncèrent les rangs qu'ils rencontrèrent devant eux. La garde de Ptolémée en fut renversée [1]. »

Antipater, quatre ans après la mort d'Alexandre (319 av. J. C.), fit passer en Grèce les premiers éléphants que l'Europe ait vus. Plus tard, l'an 280 av. J. C., Pyrrhus en amena en Italie, et ils décidèrent en sa faveur la bataille d'Héraclée. A la deuxième bataille (celle d'Asculum) qu'il livra aux Romains, ceux-ci, comme nous l'avons dit plus haut, y firent usage contre les éléphants de chariots garnis de fourches et montés par des soldats qui lançaient des projectiles enflammés. Enfin, à la bataille de Bénévent, les éléphants, repoussés, mirent le désordre dans sa propre armée, et, comme le dit Florus, ces bêtes, qui lui avaient fait gagner la première bataille et rendu la seconde indécise, lui firent perdre la troisième.

Les éléphants, qui chez les Carthaginois remplacèrent, comme nous l'avons dit, les chars de guerre, jouèrent un grand rôle dans les guerres puniques; et ce ne fut pas une des moindres merveilles de la marche d'Annibal sur l'Italie que le passage de ces quadrupèdes à travers les Alpes. — Différents rois d'Afrique, Massinissa, Jugurtha, Juba, etc., en possédèrent un nombre plus ou moins considérable.

Les Romains eux-mêmes s'en servirent plus d'une fois, entre autres à la bataille de Cynocéphale, contre Philippe de Macédoine; et dans les guerres contre Antiochus,

[1] L. v, ch. 17, traduct. du *Panthéon littéraire*, p. 208.

contre les Celtibériens et Viriathe, contre les Arvernes et les Allobroges défaits par Fabius (121 av. J. C.). On les vit figurer dans l'armée des partisans de Pompée à la bataille de Thapsus, gagnée par César sur Scipion, l'an 47 av. notre ère; cette bataille fut signalée par un incident que Hirtius, dans son *Histoire de la guerre d'Afrique*, rapporte en ces termes :

« Je ne dois pas, ce me semble, dit-il ,oublier ici l'action courageuse d'un vétéran de la cinquième légion. A l'aile gauche, un éléphant blessé, et que la douleur rendait furieux, s'était jeté sur un valet d'armée, l'avait mis sous son pied, le pressait de son genou, et, tenant sa trompe haute en mugissant, il écrasait ce malheureux du poids de sa masse. Le soldat ne put soutenir ce spectacle, et marcha sur la bête, ses armes à la main. Alors l'eléphant, le voyant venir le javelot levé, quitte le cadavre, et, enveloppant le soldat de sa trompe, l'enlève tout armé. Mais le vétéran, conservant son sang-froid dans cet étrange péril, ne cesse de frapper de toutes ses forces avec son épée la trompe dont il est enveloppé, jusqu'à ce que l'animal, vaincu par la douleur, lâche prise et s'enfuit en poussant de grands cris vers les autres éléphants [1]. »

Ce n'était point seulement dans les batailles que l'on se servait des éléphants. On en fit aussi usage dans les sièges. Ainsi Polysperchon, nommé régent de Macédoine après la mort d'Antipater, ayant assiégé Mégalopolis (318 av. J. C.), essaya de s'emparer de cette ville en faisant monter à l'assaut soixante-quatre éléphants qu'il avait avec lui. Mais les habitants déjouèrent cette attaque

[1] *De Bello Africano*, ch. 84, trad. de la collect. Dubochet, p. 505.

en semant sur la route que les animaux devaient parcourir des planches garnies de clous. En peu de temps les bêtes, estropiées et mises hors de combat, jetèrent leurs tours, se retournèrent contre l'armée de Polysperchon et y mirent un tel désordre, que celle-ci, attaquée en même temps par les assiégés, fut obligée de lever le siége.

Pyrrhus, dans l'attaque d'Argos où il perdit la vie, eut la funeste idée de faire pénétrer les éléphants dans la ville. « Mais, dit Plutarque, à cause que la porte se trouva trop basse pour passer les éléphants avec leurs tours sur le dos, il les leur fallut oster, et puis quand ils furent au dedans, les remettre en ténèbres et en tumulte, à quoy il se perdit du temps beaucoup. » Le prince battu songeait à se retirer quand « le plus grand des éléphants, par cas d'aventure, cheït de travers tout au beau milieu de la porte, où il bramoit et empeschoit de sortir ceulx qui vouloient reculer en arrière. Un autre de ceulx qui estoyent devant entrez au dedans de la ville, nommé Nicon, qui vault autant à dire comme victorieux, cherchant son gouverneur, lequel avoit esté abbatu en terre de dessus luy à force de coups, se rua contre ceux qui reculoyent sur luy, renversant amis et ennemis pesle mesle, jusques à ce que, ayant trouvé le corps de son maistre mort, il l'enleva de terre avec sa trompe, et le portant dessus ses deux dents, s'en retourna arrière comme furieux, foulant aux pieds tout ce qu'il trouvoit en son chemin [1]. »

Antigone Gonatas, roi de Macédoine, assiégeant Mégare, dit Polyen, fit avancer des éléphants. Les Méga-

[1] *Vie de Pyrrhus*, ch. 72 et 75, trad. d'Amyot, éd. Clavier, t. IV, p. 192.

riens prirent des pourceaux, et les ayant frottés de poix liquide, y mirent le feu et les poussèrent hors de la ville. Les pourceaux, dévorés par les flammes et grognant d'une manière épouvantable, allèrent donner au milieu des éléphants, qui, entrant en fureur, se mirent à fuir de côté et d'autre. A cette occasion, Antigone, pour éviter un désastre semblable, ordonna de nourrir désormais des pourceaux avec les éléphants, qu'il habitua ainsi à la vue et aux cris de ces animaux[1].

Sapor, au siége de Nisibe, en 350, et d'Amide, en 359, n'obtint pas plus de succès que Polysperchon au siége de Mégalopolis. Il en fut de même au siége d'Edesse par Chosroès le Grand en 544, où, au dire de Procope, se renouvela le même incident qui avait marqué le siége de Mégare par Antigone[2].

Hirtius nous a laissé des détails curieux sur la manière dont Scipion, chef du parti de Pompée en Afrique, dressait les éléphants qu'il destinait à combattre l'armée de César. « Voici, dit-il, comment il s'y prenait. Il partagea son armée en deux corps; l'un, composé de frondeurs, figurait l'ennemi et lançait de petits cailloux contre les éléphants rangés en ligne; l'autre était en bataille derrière les éléphants, afin de les forcer à coups de pierres, quand ils seraient attaqués et qu'ils voudraient prendre la fuite, à retourner contre l'ennemi, ce qu'ils n'exécutaient qu'avec peine et lenteur, car ces animaux, à peine dressés après plusieurs années d'exercice, sont toujours dans un combat également dangereux pour les deux armées[3]. »

« Pour donner aux éléphants un aspect plus terrible,

[1] *Stratagèmes*, l. IV, ch. 6, p. 83. Trad. de Lobineau.

[2] Voy. Armandi, ouvrage cité, l. III, ch. 2, p. 400 et suiv.

[3] *De Bello africano*, ch. 27. Trad. de la collect. Dubochet, p. 482.

dit le colonel Armandi, dans son *Histoire militaire des éléphants*, on les parait d'une manière bizarre; on leur mettait des housses de drap rouge, couleur que l'on croyait propre à exciter leur ardeur. Les éléphants d'Antigone portaient, suivant Plutarque, de semblables housses. Quelquefois on y ajoutait des ornements d'or et d'argent : ainsi étaient parés ceux d'Antiochus à la bataille de Magnésie. On leur peignait le front et les oreilles en blanc, en bleu ou en rouge. On avait remarqué que, lorsque ces animaux entrent en fureur, ils dressent leurs larges oreilles et les étalent d'une manière effrayante, et l'on voulait, en peignant ces parties de couleurs éclatantes, les rendre plus apparentes et en augmenter l'effet. Enfin, on leur attachait de grands panaches, des banderoles et des grelots. Ces animaux aiment, en effet, à être parés, et plus on les charge d'ornements, plus ils sont fiers et joyeux, aussi l'usage de caparaçonner date-t-il de loin; nous en avons une preuve dans la description que Diodore de Sicile nous a laissée de ceux que Strabobatès, roi de l'Inde, avait préparés pour repousser l'agression de Sémiramis[1].

« Souvent, pour les garantir autant que possible des coups de l'ennemi, on recouvrait de plaques de fer les parties de leur corps les plus exposées, comme la tête et le poitrail; quelquefois même on les cuirassait entièrement, et alors on les appelait *κατάφρακτοι, loricati*. Tels étaient ceux de Juba, dans la guerre d'Afrique; c'est ainsi

[1] Diodore raconte (L. II, ch. 16 et suiv.) que Sémiramis, qui ne possédait point d'éléphants, fit, pour cette expédition, fabriquer des mannequins offrant la figure de ces animaux. Elle espérait ainsi tromper les Indiens; mais cette ruse (renouvelée plus tard par Persée) n'obtint aucun succès.

que sont souvent figurés ceux que l'on voit sur les médailles de César et de la famille *Julia*.

« On voit dans la *Tactique* d'Arrien, que pour rendre plus meurtrier l'effet des défenses des éléphants, on y adaptait des pointes d'acier, et que, pour les garantir des coups de l'ennemi, on les recouvrait de plaques de fer. Il paraît aussi que l'on attachait au poitrail de ces animaux des pieux ferrés ou de fortes piques, dont les pointes projetées en avant étaient en effet un bon moyen de percer la ligne ennemie; on fixait sans doute cet appareil aux défenses, pour lui donner plus de stabilité. Quant à l'usage de garnir de pointes d'acier les défenses des éléphants, il a été pratiqué de tout temps en Orient; on y faisait souvent tenir de véritables épées, des cimeterres et des poignards empoisonnés. On était même parvenu à armer leurs trompes de sabres et de faux, dont on leur apprenait à se servir avec adresse. Le sultan Akbar en avait beaucoup de dressés à ce service; et le véridique Pyrard, voyageant en Orient au commencement du seizième siècle, assure avoir été témoin de ces exercices. Mais rien ne prouve que cette pratique ait été connue en Occident.

« Les jours de bataille, on donnait aux éléphants des boissons enivrantes et des drogues propres à les échauffer : c'était, en Europe, du vin aromatisé ou mêlé avec de l'encens; en Orient, une liqueur fermentée tirée du riz et de la canne à sucre, et où l'on faisait infuser de l'encens et de la myrrhe; à Ceylan, on les enivrait avec de l'opium. Quinte-Curce fait probablement allusion à l'état d'ivresse des éléphants de Porus, lorsqu'il dit qu'ils avaient été rendus furieux à dessein. Il résulte également de l'histoire des Machabées, que les Syriens et les Egyptiens

enivraient leurs éléphants pour les exciter au carnage [1]. »

Les éléphants dans les batailles portaient sur le dos une tour, où l'on plaçait des soldats armés de piques et de traits. Les auteurs anciens ne s'accordent pas sur le nombre de ces hommes portés par l'animal. Elien et Strabon parlent du conducteur et de trois combattants. Suivant Héliodore il y en avait six, deux sur le devant et deux sur chaque côté. M. Armandi, dans l'ouvrage que nous venons de citer, s'est livré à ce sujet à une dissertation fort intéressante où, prenant pour base de ses calculs la charge que l'on peut faire porter à un éléphant sans gêner ses mouvements, il arrive à ce résultat que le nombre de quatre combattants était un maximum qu'il était bien difficile de dépasser [2]. On voit donc s'il est possible d'admettre l'assertion du livre des Machabées, où il est dit que chaque éléphant de l'armée d'Antiochus portait 1° le conducteur, 2° une tour en bois avec des machines, 3° trente-deux combattants. Il en est de ce dernier chiffre comme de celui des trente mille chars de guerre dont nous avons parlé plus haut.

La terreur inspirée par les éléphants avait fait recourir à différents moyens pour se défendre de leurs terribles attaques. « On attelait entre autres, dit Végèce, deux chevaux bardés à un chariot, du haut duquel des soldats armés de toutes pièces portaient aux éléphants de grands coups de sarisses. Avec leurs armes défensives ils n'avaient rien à craindre des archers que les éléphants

1 *Histoire militaire des éléphants depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'introduction des armes à feu*, par le chev. P. Armandi, ancien colonel d'artillerie. Paris, 1843, in-8°, l. II, ch. 2, p. 236 et suiv.

2 Voy. l. II, ch. 2, p. 259 et suiv.

portaient, et ils évitaient la fureur de ces animaux par la vitesse de leurs chevaux. D'autres fois on leur opposait des fantassins cataphractaires, qui, outre l'armure complète, avaient encore le casque, les épaules et les bras hérissés de grandes pointes de fer, pour empêcher les éléphants de les saisir avec leur trompe. Cependant les anciens les combattirent principalement avec des vélites : c'étaient des jeunes gens armés à la légère, extrêmement agiles, et fort adroits à lancer à cheval des armes de jet. Ils voltigeaient autour des éléphants et les tuaient avec des épieux ou de grands javelots ; mais dans la suite les soldats, s'enhardissant, s'attroupaient pour les attaquer à coups de traits, et les abattaient sous la grêle des projectiles. On y joignit des frondeurs qui, avec la fronde ou le fustibale, assommaient à coups de pierres les conducteurs des éléphants et les soldats qui étaient dans les tours : c'est le meilleur expédient qu'on ait trouvé. Outre cela, à l'approche de ces bêtes les soldats ouvraient leurs rangs pour les laisser passer ; et, lorsqu'elles avaient pénétré assez avant dans le corps de bataille, on les entourait et on les prenait sans les blesser avec leurs conducteurs. Il est bon de placer aussi derrière la ligne des balistes traînées sur leurs affûts par deux chevaux ou mulets, pour percer les éléphants quand ils s'avanceront à la portée du trait. Les balistes doivent être un peu plus grandes qu'à l'ordinaire, afin de lancer les traits plus loin et avec plus de force. Le fer des traits doit aussi être plus fort et plus large pour faire de grandes blessures dans ces grands corps[1]. »

[1] *De Re militari*, l. III, ch. 24, trad. de Bourdon de Ségrais, 1759, in-18, p. 178.

Comme il arrivait souvent, ainsi que nous l'avons vu, que les éléphants devenaient aussi terribles à leurs maîtres qu'à leurs ennemis, on avait inventé un moyen expéditif de s'en débarrasser dans les moments critiques. A la célèbre bataille du Métaure, perdue par Asdrubal, frère d'Annibal, l'an 208 avant J. C., « il y eut, dit Tite-Live, plus d'éléphants tués par leurs conducteurs que par l'ennemi. Ces conducteurs étaient armés d'un maillet et d'un ciseau. Lorsqu'ils voyaient les animaux entrer en fureur et se précipiter au milieu des rangs carthaginois, ils introduisaient leur ciseau entre les oreilles, à l'articulation qui joint la tête au cou, et l'y enfonçaient de toutes leurs forces. C'était le moyen le plus prompt qu'on eût trouvé d'en finir avec ces masses énormes, quand on ne pouvait plus les maîtriser. Asdrubal en avait eu le premier l'idée [1]. »

Suivant Ammien Marcellin, à la bataille de Ctésiphon, gagnée par Julien sur Sapor, les Perses employèrent le même moyen, et les conducteurs d'éléphants portaient, dans ce but, un couteau avec un manche, lié à leur main droite.

Pendant tout le moyen âge, les éléphants figurèrent dans les guerres que se livrèrent les peuples de l'Asie. Ils furent même employés au dernier siècle dans l'Inde. En 1779, Hyder-Ali étant parvenu à cerner une colonne anglaise, la fit d'abord entamer par l'artillerie, puis lança sur elle sa cavalerie et ses éléphants qui achevèrent de la détruire. Ce fut, à ce que nous croyons, la dernière fois que l'on vit les éléphants combattre sur un champ de bataille. Ils ne servent plus aujourd'hui que de montures ou de bêtes de somme [2].

[1] L. XXVII, ch. 49, collect. Dubochet, t. 2, p. 48.

[2] Voy., pour plus de détails, l'ouvrage de M. Armandi.

DES MACHINES DE GUERRE.

La première machine de guerre dont on a dû se servir est le bélier, poutre armée de fer à l'une de ses extrémités. On employait à enfoncer les portes des villes et à briser les murailles cet instrument, d'une grande simplicité, qui était primitivement mis en mouvement par des hommes sans le secours d'aucune autre machine. Puis on le manœuvra en le faisant rouler sur des cylindres. Enfin on s'avisa de le mettre en équilibre et de le suspendre à une charpente par des cordes qui servaient à le lancer avec plus de violence. C'est ce genre de bélier que Josèphe a décrit dans son Histoire de la guerre des Juifs.

« Cette terrible machine, dit-il, est faite avec une poutre semblable à un mât de navire d'une grandeur et d'une grosseur prodigieuses, dont l'extrémité supérieure est armée d'une tête de fer proportionnée au reste, et de la figure d'un bélier, ce qui lui a fait donner ce nom à cause qu'elle heurte la muraille comme le bélier heurte de sa tête ce qu'il rencontre. Cette poutre est suspendue et balancée par le milieu au moyen de gros câbles, sur une grosse poutre posée à terre et soutenue de part et d'autre par de puissants appuis bien cramponnés. Ainsi, ce bélier balancé en l'air étant ébranlé et abaissé avec violence par un grand nombre d'hommes, frappe de sa tête avec tant de roideur le mur qu'on veut abattre, que quelque fort qu'il puisse être, il ne saurait résister à la violence des coups redoublés qui lui sont portés [1]. »

[1] L. III, ch. 14, trad. d'Arnauld d'Andilly.

Un érudit du dernier siècle décrit ainsi la tête du bélier ou de l'un des béliers employés par les Romains à ce siége ; mais comme il n'a pas indiqué la source où il a puisé ce renseignement, nous lui en laissons toute la responsabilité.

« Cette tête, dit-il, égalait en grosseur dix hommes ; elle était armée de vingt-cinq cornes écartées l'une de l'autre à la distance d'une coudée, et grosses comme le corps d'un homme ordinaire. La masse, qui servait de contre-poids à cette tête pesait quinze cents talents. Lorsqu'elle était simplement détachée de la poutre, sans qu'aucune de ses parties fût démontée, cent cinquante paires de bœufs ou trois cents paires de chevaux ou de mulets étaient nécessaires pour la traîner. Quinze cents hommes suffisaient à peine pour pousser ce terrible bélier contre les murailles[1]. »

Procope, dans son *Histoire mêlée* (ch. 11), a décrit un bélier un peu différent employé par les Sabiriens au siége de Pétra :

« Au lieu, dit-il, de se servir de poutres dont les unes fussent élevées à plomb, et les autres couchées, soit en long, soit en travers, ils n'employèrent que des perches qu'ils couvrirent avec des peaux, et au milieu ils suspendirent, avec des chaînes, une poutre dont le bout était garni de fer. La machine était si légère, qu'il n'était pas nécessaire de la traîner, mais il était aisé à quarante hommes, qui étaient dedans, de la porter où il leur plaisait. »

Cette machine était ce qu'on appelait la *tortue bélière*, dont nous reparlerons tout à l'heure, et qui, suivant

1 Voy. au mot Bélier le *Dictionnaire d'antiquités* de l'Encyclopédie méthodique.

Vitruve (l. x, ch. 19), avait, au siége de Byzance par Philippe de Macédoine, reçu de grands perfectionnements d'un Thessalien nommé Polydus.

Au milieu du quatorzième siècle, au siége de Saint-Amand par le comte de Hainaut, on retrouve encore l'emploi du bélier.

« Adonc, raconte Froissart, fut là qui dit : « Sire, « sire, à cet endroit-ci ne les aurions jamais; car la porte « est forte et la voie étroite, si coûteroit trop des vôtres « à conquérir : mais faites apporter de grands marains « (poutres) ouvrés en manière de pilot et heurter aux « murs de l'abbaye, nous vous certifions que par force on « la pertuisera en plusieurs lieux; et si nous sommes à « l'abbaye, la ville est nôtre, car il n'y a point d'entre-« deux entre la ville et l'abbaye. » Adonc commanda le dit comte que on fit ainsi comme pour le mieux on lui conseilloit, et pour la tôt prendre. Si quist on grands bois de chênes; et puis furent tantôt ouvrés et aigüisés devant; et si s'accompagnoient à un pilot vingt ou trente, et s'écueilloient, et puis boutoient le grand randon (avec grande force) contre le mur; et tant boutèrent de grand randon, et si vertueusement, qu'ils pertuisèrent el mur de l'abbaye, et rompirent en plusieurs lieux, et entrèrent dedans abondamment[1]. »

« On appelle tortue, dit Agathias, une machine d'osier faite en forme de toit : elle est couverte de tous côtés et ne peut être percée par les traits à cause de son épaisseur. Il y a une aile de chaque côté pour couvrir de flanc les soldats que l'on y enferme. Le dehors est garni d'un cuir qui est à l'épreuve du trait. Ainsi, ceux qui sont

[1] L. I, part. I, ch. 137, édit. du *Panthéon*, t. I, p. 119.

dedans sont défendus de toutes parts, et portent la machine où ils veulent sans pouvoir être incommodés par les ennemis. Quand ils l'ont approchée du pied de la muraille, ils en minent les fondements[1]. »

Souvent, comme le dit Végèce, la tortue couvrait, soit un bélier, soit une poutre armée à l'un de ses bouts d'un fer crochu, pour arracher les pierres de la muraille : ce fer appelé faux à cause de sa figure[2], ou *corbeau démolisseur*, avait été inventé au troisième siècle avant J. C. par Diadès. Cette tortue est la machine dont Végèce parle en ces termes, et à laquelle il donne le nom de *vignes* :

« Les anciens appelaient *vignes*, des galeries d'approche, à qui le soldat donne aujourd'hui un nom barbare. On compose cette machine d'une charpente légère, et on lui donne sept pieds de haut et huit de large sur seize de long, avec un double toit de planches et de claies. Ses côtés se garnissent d'un tissu d'osier impénétrable aux coups de pierres et aux traits, et, de crainte du feu, on couvre le tout en dehors de cuirs frais ou de couvertures de laine. On joint de front plusieurs de ces machines, sous lesquelles les assiégeants s'avancent à couvert au pied des murailles pour saper[3]. »

C'est encore une tortue que Richer décrit dans la relation du siége de Laon par Charles le Simple, en 938 : « Le roi, dit-il, fit construire, avec de fortes pièces de bois réunies, une machine semblable à une maison longue et étroite, et ayant la hauteur du corps humain. Les parois étaient faites de bois très-solide, et le toit couvert

[1] *Histoire de Justinien*, l. III, ch. 3.
[2] *De Re militari*, l. IV, ch. 13. Trad. Bourdon de Sigrais.
[3] *Ibid.*, l. IV, ch. 6. *Ibid.*

de poutres dures et entrelacées. On y adapta dans l'intérieur quatre roues qui servaient aux hommes cachés dans la machine pour la pousser jusque vers la citadelle. Le toit n'était pas plat, mais à partir du sommet il était incliné à droite et à gauche, pour offrir une pente plus rapide aux pierres que l'on y lancerait. Lorsqu'elle eut été terminée, cette machine fut remplie de soldats, et, grâce à ses roues mobiles, poussée vers la citadelle, et par son moyen, le mur fut miné et renversé en partie[1]. »

« On nomme *musculés*, dit Végèce, de petites machines sous lesquelles les assiégeants comblent le fossé de la place avec des pierres, de la terre, et des fascines qu'ils y portent; consolident et aplanissent le terrain, afin que les tours ambulantes puissent approcher de la muraille sans obstacle[2]. »

Le même écrivain mentionne encore plusieurs machines employées dans les siéges, et entre autres les *plutei* ou mantelets.

« Ils sont faits, dit-il, d'une charpente cintrée, et couverte d'un tissu d'osier qu'on garnit de peaux fraîches ou de pièces de laine. On les conduit où l'on veut, comme des chariots, par le moyen de trois petites roues placées, l'une au milieu sur le devant, et les autres sur le derrière aux deux extrémités. Les assiégeants approchent

[1] *Chronique de Richer*, l. II, ch. 10, 1845; t. 1, p. 137.

[2] *De Re militari*, l. IV, ch. 16. Végèce ajoute l'étymologie suivante, qui nous paraît peu satisfaisante: « On les appelle *muscules*, du nom d'un petit poisson de mer. Comme ce poisson sert de guide aux baleines, et leur est continuellement utile, malgré sa petitesse, de même, ces petites machines, destinées au service des grandes tours, marchent devant elles pour leur ouvrir le passage et leur frayer les chemins. » Il est plus probable que *muscule* est un diminutif de *mus*, rat.

ces mantelets des murailles, et de cet abri ils délogent les assiégés des remparts à coups de flèches, avec la fronde ou des traits, pour faciliter l'escalade[1]. »

Dans ses mémoires, Gaspard de Tavannes parle de la machine suivante à l'épreuve de l'artillerie :

« Il a esté inventé une machine composée de bois, de brique et de terre, qu'ils ont nommée *saulcisse*, laquelle les soldats roulant devant eux, vont les premiers jours loger sur les contrescarpes ; ces saulcisses, à l'espreuve des mousquets et moyennes, estant roulés, les hommes qui demeurent à couvert derrière, une fois posez, proche ou dessus la contrescarpe, avec le pic et la palle font soudainement un grand logis, puis percent les contrescarpes, et les fossez pleins d'eau sont remplis ou passez avec des ponts, se couvrant les soldats en teste et en flanc de toilles tenduës qui font perdre la mire et le jugement aux ennemis. Et pour passer sur les marets, apportant de longues fascines, ils en mettent qui sont soutenuës par des travaux ; et aux mers basses, ils font des digues de bois avec des tonneaux, tellement que rien ne leur est imprenable ; si bien qu'avec peu d'ayde du canon, ils gagnent le pied des remparts[2]. »

Suivant Vitruve, les tours roulantes dont on faisait un

[1] *De Re militari*, ibid. Au moyen âge, et jusqu'au moment où l'artillerie joua dans la guerre un rôle important, les machines des anciens furent en usage sans avoir été grandement modifiées. — Quelques noms seulement avaient changé. — Dans la curieuse relation laissée par Abbon du siége de Paris par les Normands, en 886, on retrouve le *bélier* (*aries*), la tarière (*terebra* ou *taretus*), servant à percer les murailles ; le *pluteus*, servant à abriter le gens de trait, et se mouvant au moyen de trois roues ; le *musculus*, dont parle Végèce, mais qui servait à un usage un peu différent de celui que mentionne l'écrivain latin.

[2] Collect. Michaud-Poujoulat, 1re série, t. VIII, p. 174.

si fréquent usage dans les siéges, furent inventées par un ingénieur d'Alexandre le Grand, Diadès, qui, dans ses écrits rapportait qu'il les faisait porter démontées à la suite de l'armée. L'une des plus célèbres machines de ce genre est celle que Démétrius Poliorcète fit élever lorsqu'il assiégea Rhodes, en 304 av. J. C. On la surnomma l'*hélépole* (qui prend les villes), et elle servit longtemps de modèle. Voici la description que Plutarque nous en a laissée :

« Desmétrius, dit-il, feit approcher de leur muraille la plus grande machine qu'il eust, de laquelle le pied estoit en forme de tuile plus long que large, et avoit par le bas, en chasque costé de sa longueur, quarante et huict coudées et soixante et six de haulteur, allant toujours estroississant en poincte par le hault, tellement que les pans en estoyent au-dessus plus estroits, que non pas à la base, et par le dedant estoit bien lié et renforcé de plusieurs estages et plusieurs entremoyens. Le front qui regardoit vers les ennemis estoit ouvert, et avoit à chasque estage des fenestres par lesquelles on jettoit toutes espèces de traicts, pour ce qu'elle estoit pleine d'hommes combatant à toutes sortes d'armes : mais ce qu'elle estoit si bien contrepesée, qu'elle ne bransloit ny ne panchoit d'un costé ne d'autre quand on la mouvoit, ains demeuroit droitte et ferme dessus son soubastement, s'avanceant également autant en un endroit qu'en l'autre, avec un bruit et un son merveilleux : cela, dis-je apportoit un grand esbahissement à l'entendement, et grand plaisir aux yeux de ceulx qui la regardoyent [1]. »

Plus tard on fit subir à l'*hélépole* de nombreux perfec-

[1] *Vie de Démétrius*, ch. 26. trad. d'Amyot, éd. Clavier, t. VIII, p. 197.

tionnements. Voici, par exemple, en quoi consistait une tour roulante, à la fin du 4e siècle.

« Les tours, dit Végèce, sont de grands bâtiments assemblés avec des poutres et des madriers, et revêtus avec soin de peaux crues, ou de couvertures de laine, pour les garantir des feux des ennemis. Leur largeur se proportionne sur la hauteur; quelquefois elles ont trente pieds en carré, quelquefois quarante ou cinquante; mais leur hauteur surpasse celle des murs et des tours de pierre les plus élevés. Elles sont montées avec art sur plusieurs roues, dont le jeu fait mouvoir ces prodigieuses masses. La place est dans un danger évident, quand la tour est une fois jointe aux murailles; ses étages se communiquent en dedans par des échelles, et elle renferme différentes machines pour prendre la ville. Dans le bas étage est un bélier pour battre en brèche; le milieu contient un pont fait de deux membrures, et garni d'un parapet de clayonnage. Ce pont, poussé en dehors, se place tout d'un coup entre la tour et le haut du mur, et fait un passage aux soldats pour se jeter dans la place. Le haut de la tour est encore bordé de combattants armés de longs épieux, de flèches, de traits et de pierres pour nettoyer les remparts [1]. »

Au moyen âge, les tours mobiles furent d'un aussi fréquent usage que dans l'antiquité; il en est surtout question dans les historiens des croisades.

A la fin même du quatorzième siècle, c'est-à-dire à une époque où la poudre à canon était employée depuis cinquante ans, on s'en servait encore. Froissart raconte qu'au siége du château de Pulpuron par les Fran-

1 L. IV. ch. 17. Trad. Bourdon de Sigrais.

çais, en 1388, « les assiégeans avoient fait charpenter un engin sur quatre roues, auquel engin avoit trois étages, et en chacun étage pouvoient combattre vingt arbalestriers. Quand tout fut appareillé, on amena et bouta cet engin, que ils appeloient un *passe-avant*, au plus faible lez du chastel à leur avis, et entrèrent légèrement dedans; et quand l'engin fut là où ils le vouloient mettre, les arbalétriers commencèrent à traire sur le chastel[1]. » — C'est, je crois, au siége de Constantinople, en 1453, que l'on se servit pour la dernière fois en Europe d'une machine de ce genre.

Parmi les autres machines destinées à faciliter l'escalade de villes assiégées, nous citerons encore le *tollenon* et la *sambuque*.

« Le tollenon, dit Végèce, est une bascule faite avec deux grandes pièces de bois : l'une plantée bien avant en terre, et l'autre, qui est plus longue, attachée en travers au sommet de la première, et dans un tel point d'équilibre, qu'en abaissant une de ses extrémités l'autre s'élève. On attache donc à l'un des bouts de cette poutre une espèce de caisse d'osier ou de bois, où l'on met des soldats; et, en abaissant l'autre bout, on les élève et on les porte sur les murailles[2]. »

Au seizième siècle, Gaspard de Tavannes essaya de renouveler l'emploi d'une machine de ce genre, mais je ne pense pas que ce qu'il donnait comme une invention de sa part ait jamais été mis à exécution[3].

[1] L. III, ch. 25, édit. *Panthéon*, t. II, p. 443. Voy. aussi la description de beffrois roulants. *Ibid.*, l. I, part. 1, ch. 207.

[2] L. IV, ch. 21.

[3] « Aux places qui sont munies d'artillerie, dit-il, j'ay inventé de lever par contrepoix vingt mousquetaires au haut de deux bois de la gran-

« Au siége de Syracuse par Marcellus, en 214 av. J. C., il y avait, dit Polybe, huit galères à cinq rangs de rames, d'un côté desquelles on avait ôté les bancs, aux unes à droite, aux autres à gauche, et que l'on avait jointes ensemble deux à deux par les côtés où il n'y avait pas de bancs. Ces galères, poussées par les rameurs du côté opposé à la ville, approchaient des murailles les machines appelées *sambuques* [1], dont voici la construction : c'est une échelle de la largeur de quatre pieds, qui, étant dressée, est aussi haute que les murailles. Les deux côtés de cette échelle sont garnis de balustrades et de courroies de cuir qui règnent jusqu'à son sommet. On la couche en long sur les côtés des deux galères jointes ensemble, de sorte qu'elle passe de beaucoup les éperons; et au haut des mâts de ces galères on attache des poulies et des cordes. Quand on doit se servir de cette machine, on attache les cordes à l'extrémité de la sambuque, et des hommes l'élèvent au-dessus la poupe par le moyen des poulies : d'autres sur la proue aident aussi à l'élever avec des leviers. Ensuite, lorsque les galères ont été poussées à terre par les rameurs des deux côtés extérieurs, on applique ces machines à la muraille. Au haut de l'échelle est un petit plancher bordé de claies de trois côtés, sur lequel quatre hommes repoussent en combattant ceux qui des murailles empêchent qu'on n'applique la sambuque. Quand elle est appliquée, et

deur de six toises, qui verroient dans le rempart. » *Mémoires*, collect. Michaud-Poujoulat, p. 177.

[1] Σαμβυκη en grec signifie harpe. La machine dont il est ici question avait, en effet, la forme de l'instrument de musique dont elle avait pris le nom.

qu'ils sont arrivés sur la muraille, ils jettent bas les claies, et à droite et à gauche ils se répandent sur les murs ou dans les tours. Le reste des troupes les suit sans crainte, parce que la machine est fortement attachée avec des cordes aux deux galères [1]. »

Le même historien ajoute les détails suivants sur la manière dont, à ce siége, Archimède savait repousser les attaques et les machines des Romains :

« Quand on commençait, dit-il, à dresser les sambuques, des machines disposées au dedans des murailles, et que l'on n'apercevait pas la plupart du temps, s'élevaient alors sur les forts et étendaient leurs becs bien loin en dehors des remparts. Les unes portaient des pierres qui ne pesaient pas moins de six cents livres, les autres des masses de plomb d'une égale pesanteur. Quand les sambuques s'approchaient, alors on tournait avec un câble les becs de ces machines où il était nécessaire, et, par le moyen d'une poulie que l'on lâchait, on faisait tomber sur la sambuque une pierre qui ne brisait pas seulement cette machine, mais encore le vaisseau, et jetait ceux qui s'y trouvaient dans un extrême péril.

« Outre cela, Archimède faisait tomber une main de fer attachée à une chaîne, avec laquelle celui qui dirigeait le bec de la machine comme le gouvernail d'un navire, ayant saisi la proue d'un vaisseau, abaissait l'autre bout du côté de la ville. Quand, soulevant la proue dans les airs, il avait dressé le vaisseau sur la poupe, alors liant le bras du levier pour le rendre immobile, il lâchait la chaîne par le moyen d'un mou-

[1] L. VIII, ch. 4, trad. du *Panthéon*, p. 236.

linet ou d'une poulie. Il arrivait nécessairement alors que les vaisseaux tombaient sur le côté ou étaient entièrement culbutés; et, la plupart du temps, la proue retombant de très-haut dans la mer, ils étaient submergés au grand effroi de ceux qu'ils portaient [1]. »

Lors du siége d'un camp romain par Civilis, la machine que les assiégés opposèrent aux barbares, et « qui leur causa le plus de terreur, dit Tacite, ce fut une bascule légèrement suspendue et très-mobile. En s'abaissant subitement, elle saisissait à leur vue un ou plusieurs des leurs, les enlevait en l'air, et, en retombant de l'autre côté, les rejetait dans le camp [2]. »

Il est question plusieurs fois de machines de jet dans la Bible. Au livre II, chap. 26 des *Paralipomènes*, il est dit qu'Osias (qui mourut vers 758 av. J. C.) « fit construire dans Jérusalem des machines de diverses espèces, qu'il plaça sur les tours et aux angles des murailles, pour lancer des flèches et de grosses pierres. »

En Europe, ce fut au siége de Samos par les Athéniens, vers 441 avant J. C. que, dit Plutarque, « l'on commença premièrement à user d'engins de batterie pour abattre grosses murailles, et que Periclès en trouva la nouveauté fort esmerveillable : car ce fut Artemon, ingénieur, qui les inventa, lequel se faisoit porter partout dedans une chaire, pour conduire et hâter les ouvrages, à cause qu'il estoit impotent d'une jambe [3]. »

Suivant Diodore de Sicile, lorsque, vers l'an 399 avant J. C., Denys l'Ancien se préparait à la guerre contre les

[1] L. VIII, ch. 4, éd. du *Panthéon*, p. 256.

[2] *Histoires*, l. IV, ch. 30. Tacite dit que c'étaient des prisonniers et des transfuges romains qui avaient appris aux barbares à construire des machines dont l'usage leur était encore inconnu.

[3] *Vie de Périclès*, ch. 52, trad. d'Amyot.

Carthaginois, la catapulte fut inventée à Syracuse, qui était alors, dit-il, le rendez-vous des plus habiles artisans. « L'élévation du salaire et la multitude de prix proposés à ceux qui se distingueraient le plus, excitèrent une émulation générale. Outre cela, Denys visitait lui-même journellement les ouvriers, leur adressait des paroles affectueuses, remettait des présents aux plus laborieux, et les admettait à sa table. Aussi ces ouvriers s'empressaient-ils à l'envi d'imaginer des machines extraordinaires et capables des plus grands effets [1]. »

Mais ce fut surtout au célèbre siége de Syracuse que, grâce au génie d'Archimède, les machines de jet paraissent avoir joué un rôle d'une importance remarquable. « Les Romains, dit Polybe, étaient encore éloignés de la ville qu'avec des balistes et des catapultes plus grandes et plus fortement bandées, il (Archimède) les perçait de tant de traits, qu'ils ne savaient comment les éviter. Quand les traits passaient au delà, il en avait de plus petites, proportionnées à la distance, ce qui jetait une si grande confusion parmi les Romains qu'ils ne pouvaient rien entreprendre. »

Quelques auteurs ont confondu la catapulte et la baliste [2]. La première, d'une puissance supérieure à la seconde, servait à la fois à lancer des traits et des pierres d'un volume énorme. On l'employait surtout dans l'atta-

[1] Diod., l. XIV, ch. 43, trad. de M. Hœfer.

[2] Un assez grand nombre d'auteurs modernes, entre autres Stevechius, dans ses commentaires sur *Végèce*; Perrault, dans ses notes sur *Vitruve*; Juste-Lipse, dans sa *Poliorcétique*; Folard, dans ses observations sur *Polybe*, ont tous essayé de reconstruire ces diverses machines. Mais le vague des textes anciens est tel que, malgré les explications des commentateurs, on en est réduit souvent à des conjectures sur le principe des mouvements employés dans les machines de jet.

que ou la défense des villes. Folard, qui s'était pris d'une grande admiration pour la balistique des anciens, a essayé de démontrer dans le vingt-neuvième chapitre de son *Traité de l'attaque et de la défense des places*, que, pour le jet des bombes et des pierres, l'on pourrait avantageusement remplacer nos mortiers par des catapultes.

« La baliste, dit Végèce [1], se bande avec des cordes de nerfs ; plus elle a ses bras allongés, c'est-à dire plus elle est longue, plus elle pousse loin les traits, surtout si elle est faite selon les proportions de l'art et servie par d'habiles gens qui en aient étudié auparavant la portée : elle perce tout ce qu'elle frappe. L'usage de l'*onagre* est de jeter des pierres ; et, selon qu'il est grand et que ses cordes de nerfs sont grosses, il pousse des corps plus ou moins pesants, mais avec une violence comparable à celle de la foudre. Ces deux machines sont les plus terribles de toutes. Ce qu'on nomme à présent *manubaliste* s'appelait auparavant *scorpion*, parce que cette machine tue avec ses dards minces et déliés. »

« La légion, dit-il ailleurs, est munie de balistes montées sur des affûts roulants traînés par des mulets et servies chacune par une chambrée, c'est-à-dire onze soldats de la centurie à qui elle appartient ; car chaque centurie a la sienne. Plus ces balistes sont grandes, plus elles ont de force et de portée. On ne s'en sert pas seulement pour la défense des camps ; on les place encore sur le champ de bataille, derrière les soldats pesamment armés ; et il n'y a ni cuirasses de cavaliers ni boucliers de fantassins

[1] L. IV, ch. 22, trad. de Bourdon de Sigrais. Il est remarquable que Végèce ne décrive pas la catapulte ; il semble que, pour lui, ce mot, qu'il prononce une ou deux fois, soit le nom générique sous lequel on désignait les machines de jet.

qui soient à l'épreuve des grands traits qu'elles lancent. Il y a donc cinquante-cinq balistes dans une légion ; de plus, dix onagres, un par cohorte. On les fait traîner tout armés sur des chariots tirés par des bœufs. L'usage des onagres est de défendre les retranchements des camps avec des pierres, comme font les balistes avec des traits [1]. »

« Au siége de Jérusalem par les Romains, il n'y avait point, dit Josèphe, de légion qui n'eût à sa tête des machines merveilleuses pour repousser les efforts des Juifs. Celles de la douzième légion étaient les plus redoutables : les pierres qu'elles poussaient étaient plus grosses que celles des autres, et allaient si loin qu'elles ne renversaient pas seulement ceux qui faisaient les sorties, mais allaient tuer jusque sur les murs et les remparts de la ville ceux qui étaient ordonnés pour les défendre. Les plus petites de ces pierres pesaient au moins un talent : leur portée était de deux stades et davantage, et leur force si grande, qu'après avoir renversé ceux qui se rencontraient dans les premiers rangs, elles en tuaient encore d'autres derrière eux. Mais souvent les Juifs les évitaient, tant parce que leur bruit et leur blancheur leur donnaient moyen de s'y préparer, qu'à cause qu'ils avaient disposé des gens sur les tours, qui, aussitôt que l'on commençait à faire jouer ces machines, les en avertissaient en leur criant en hébreu : *Le fils vient*, *et il prend un tel chemin*. A ce signe ils se jetaient par terre, et les pierres passaient outre sans leur faire de mal. Les Romains, l'ayant remarqué, les firent noircir ; et cette invention leur ayant réussi, une seule pierre tuait quelquefois plusieurs Juifs [2]. »

[1] L. II, ch. 25.

[2] Josèphe, *de la Guerre des Juifs*, l. V, ch. 18, trad. d'Arnauld

Le nombre des catapultes et des balistes employées à la fois était souvent très-considérable. Suivant Polybe, au siége de Thèbes par Philippe de Macédoine, il y avait cent cinquante catapultes et quarante balistes.

Au moyen âge, les machines des anciens furent employées [1], et il y en eut de nouvelles, bien que, par suite de l'obscurité des textes, il soit assez difficile de les décrire. Ce qu'il y a de certain, c'est que les noms de ces machines étaient très-variés. Ainsi, il est fait mention de *mangonneaux* [2], de *pierrières*, de *truies* [3], d'*espringalles*, de *martinets*, de *bombardes*, de *bricoles*, de *cat* ou chat (*cattus*, *murilegus*), etc. « Le chat, dit Guillaume le Breton, est un mangonneau qui, à la manière de ceux que les Turcs emploient, fait voler dans les airs de petits cailloux. La pierrière est mise en mouvement par des cordes que l'on tire à force de bras, et roulant ainsi en sens inverse sur un axe incliné, lance plus rapide que les plus grandes frondes des blocs de pierre énormes, tout bruts, et d'un tel poids que huit bras suffiraient à peine pour en soulever un seul [4]. »

Le mangonneau, d'après un passage du même auteur

d'Andilly. — Les Juifs, du reste, avaient aussi depuis longtemps des machines de guerre ; dans les *Paralipomènes* (l. II, ch. XXVI, v. 15), il est dit d'Ozias, qui vivait 1,000 ans avant notre ère : « Et il fit faire dans Jérusalem, toutes sortes de machines qu'il fit mettre dans les tours et dans les angles des murailles pour tirer des flèches et jeter de grosses pierres. »

[1] Dans le *Domesday-Book*, cadastre anglais qui remonte à Guillaume le Conquérant, on range parmi les vassaux *in capite*, les *balistarii*, les *arcubalistarii*.

[2] Dans Froissard, le mot mangonneau désigne quelquefois, non pas l'engin, mais le projectile. Voy., entre autres, l. II, ch. 35.

[3] Rigord. — Froissard, l. II, ch. 5.

[4] *Philippide*, ch. 11, Collect. Guizot, t. XII, p. 35.

(*Philippide*, l. II, vers 348), semblerait avoir été, à la suite des croisades, emprunté par les Occidentaux aux Turcs, alors bien supérieurs aux chrétiens dans l'art de la guerre [1].

« En 1382, les Gantois, assiégeant Audenarde, firent ouvrer et charpenter, dit Froissard, à force, sur le mont d'Audenarde, un engin merveilleusement grand, lequel avoit vingt pieds de large et vingt pieds jusques à l'étage, et quarante pieds de long; et appeloit-on cet engin un *mouton* pour jeter pierres de faix dedans la ville et tout effondrer [2]. »

Au siége de Mortagne, en 1340, « il y avait en la ville, dit le même chroniqueur, un maître engigneur, qui avisa et considéra l'engin de ceux de Valenciennes, et comment il y grevoit bien leur forteresse; si en leva un au châtel, qui n'étoit mie trop grand, et l'attrempa bien et à point, et ne le fit jeter que trois fois, dont la première pierre chey tomba à douze pas de l'engin de Valenciennes, la seconde au pied de la huche, et la tierce pierre fut si bien appointée, qu'elle férit l'engin parmi la flèche et la rompit en deux moitiés. Adonc fut grand' la huée des soudoyers de Mortagne contre ceux de Valenciennes pour leur engin qui était rompu au milieu, et l'allèrent regarder à grand'merveille [3]. »

Robert de Bruce, dans la chronique de Peter-Langstaff, dit, en parlant des guerres de Richard Ier contre les Sarrasins, que dans ses barques et galères, il avait des moulins à vent, qui, par la force de leurs ailes, lançaient

[1] Voy. plus loin, dans le chapitre consacré aux siéges, divers passages relatifs à l'emploi de cette machine.

[2] L. II, ch, 161. — Édit. du *Panthéon*, t. II, p. 214.

[3] L. I, p. 1, ch. 36.

non-seulement du feu, mais des pierres qui étaient tirées du Rhin.

Mentionnons encore le *ribaudequin*, qui, suivant Roquefort, était un petit chariot ou machine de guerre en forme d'arc, de douze à quinze pieds de long, arrêté sur un arbre large d'un pied, dans lequel était creusé un canal pour y mettre un javelot de cinq à six pieds de long, ferré et empenné. On le dressait sur les murailles des villes, et, par le moyen d'un tour, les javelots étaient poussés avec tant de force, qu'il n'en fallait qu'un pour tuer ou blesser plusieurs hommes à la fois [1].

Les machines de jet lançaient non-seulement des pierres, des traits et des projectiles enflammés, mais des boulets de métal. Au siége d'Athènes par Sylla, les balistes des Romains lançaient, suivant Appien, jusqu'à vingt boulets de plomb à la fois. Souvent les boulets de fer ou d'airain étaient rougis au feu. Suivant Hermingfield, les machines dont Édouard Ier se servit au siége du château de Stirling lançaient des pierres de 300 livres.

On arrivait avec les machines à une assez grande précision. Au siége de Laon par Hugues Capet (933-939), « il y avait, dit Richer, des hommes qui employaient les balistes avec tant d'adresse, qu'ils prenaient pour but et atteignaient les oiseaux au vol [2]. »

Nous compléterons ce sujet dans le chapitre consacré aux siéges.

J'ai assisté, dans les premiers jours d'avril 1850, à une

[1] *Dictionnaire de la langue romane*, art. *Ribaudequin*.

[2] Disons, en passant, que le fait mentionné par M. Armandi dans son ouvrage cité plus haut est rapporté inexactement. Au siége de Rome par Totila, un soldat goth, dit-il, fut si bien visé par un Romain qui maniait une baliste, que le trait le cloua contre un arbre. Procope, qui raconte ce fait, dit expressément que le trait fut lancé au hasard.

expérience faite au polygone de Vincennes, expérience dont la *Bibliothèque de l'École des Chartes* a rendu compte en ces termes :

« Les études du président de la République sur l'histoire de l'artillerie, l'ont porté à vouloir se rendre compte de la puissance des effets produits par les machines de guerre du moyen âge. M. le capitaine d'artillerie Favé, qui seconde le président dans ses travaux, a fait construire à Vincennes un mangonneau qu'il est parvenu, après quelques essais, à faire fonctionner d'une manière satisfaisante. La machine se compose d'une flèche de bois de 10 mètres 30 millimètres de long, qui tourne autour d'un axe soutenu, à la hauteur de 8 mètres, sur un bâti en charpente. Cette flèche forme un levier dont l'axe est le point d'appui. A l'extrémité du petit bras du levier, est suspendu un poids de 4,500 kilogrammes; à l'extrémité du grand bras tiennent les deux bouts d'une fronde, l'un fixé solidement, l'autre terminé par une boucle et posé seulement sur un crochet de fer. Dans cette fronde, qu'on étend à terre sur un coulisseau, on place le projectile, puis, au moyen d'un cabestan que quatre hommes font mouvoir, on abaisse le grand bras jusqu'au sol, et, lorsqu'on cesse de le retenir incliné, il s'enlève entraîné par le contre-poids et emmenant avec lui la fronde qui lance au loin le projectile. Ces machines à fronde ont joué un grand rôle dans les siéges du moyen âge. Gilles Colonna les a décrites et divisées en quatre classes dans le traité *de Regimine principum* (l. III, part. 3). Marin Sanuto, dans le *Liber secretorum fidelium crucis* [1], a donné des détails qui ont servi à la con-

[1] Voy. cet ouvrage à la suite du recueil de Bongars, *Gesta Dei per Francos*, 1611, in-f°, p. 75-81, l. II, ch. 22.

struction qui vient d'être faite. Enfin Christine de Pisan en parle à plusieurs reprises dans son *Livre des Faits d'armes et de chevalerie*[1]. — Suivant le temps, les lieux et les détails de leur construction, ces engins ont porté des noms différents, tels que *trébuchet*, *trepantum*, *bifta*, *pierrier* ou *pierrière*, *manganum*, *manganellum*, *briccole*, *engin à verge*[2], *couillard*, etc. La machine établie dans le polygone de Vincennes a lancé à 170 mètres, par un tir courbe et sous un angle élevé, un boulet de 24, et à 120 mètres une bombe de 80 kilogrammes. Nul doute qu'avec plus d'habitude dans la mise en œuvre et surtout dans la construction, on n'arrivât à reproduire, avec cette machine, tous les effets que les chroniqueurs ont rapportés[3]. »

FEU GRÉGEOIS. — FUSÉES.

Suivant les auteurs byzantins, ce fut en 673, sous Constantin III, lors du siége de Constantinople par les Arabes, que Callinicus, architecte d'Héliopolis, porta aux Grecs le feu grégeois, dont ceux-ci le regardèrent comme inventeur. « Grâce à cette découverte, ajoutent les mêmes historiens, la flotte arabe fut incendiée et détruite à Cyzique. »

[1] Bibl. impér., mss n° 7076, ch. 21, f° 58.

[2] Le P. Daniel parle de l'*engin à verge* comme d'une machine dont se servirent les Anglais dans leur guerre contre Charles VII.

[3] *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 1850, 3e série, t. 1, p. 380. — Voy. le dessin de cette machine dans le célèbre manuscrit du *Sérail*, Bibl. impér., fonds latin. Ce mss est intitulé : *De machinis bellicis*.

Tel est leur récit succinct de l'origine et du premier emploi du feu grégeois.

Ce projectile, qu'au lieu d'appeler simplement feu grec, nous appelons encore aujourd'hui, comme Joinville, *feu grégeois*[1], a reçu des écrivains byzantins différents noms dont voici les principaux : *Feu maritime*, à cause de son emploi sur mer ; *feu liquide*, dénomination la plus employée ; *feu mède*, *feu d'artifice*, *feu énergique*, etc. Aucune de ces dénominations, comme on le voit, ne fait allusion à la propriété d'être inextinguible ou de brûler dans l'eau, propriété que l'on a à tort attribuée au feu grégeois.

Les empereurs grecs sentirent de bonne heure toute l'importance du feu grégeois, et sa préparation fut solennellement mise au rang des secrets d'État par Constantin Porphyrogenète. Ce prince, dans son *Traité de l'administration de l'empire*, voua à la malédiction du ciel et des hommes quiconque oserait la communiquer aux étrangers. Ses successeurs observèrent fidèlement ses injonctions[2]. Le secret fut scrupuleusement gardé, même lorsque les rois de l'Occident implorèrent et obtinrent des empereurs le secours de navires grecs munis du feu grégeois.

Le nombre de ces navires fut souvent très-considérable ; dans la *Chronique anonyme* de Romain le Jeune,

1 *Grégeois* était un des noms que les Français du moyen âge donnaient aux Grecs. Les faits contenus dans ce chapitre sont extraits d'un *Mémoire* que j'ai publié sous le titre de : *Recherches sur le feu grégeois et sur l'introduction de la poudre à canon en Europe*, 2e édition, Paris, Corréard, 1845, in-4°. — Je ne donne ici qu'un résumé fort succinct de ce mémoire.

2 Voy. dans les *Curiosités des traditions*, p. 406, la légende qu'il rapporte à ce sujet.

on dit qu'il s'éleva jusqu'à deux mille dans une expédition dirigée contre les Sarrasins de l'île de Crète.

Il y avait trois espèces de feux grégeois :

La première, que nous désignerons sous le nom de *grands tubes*, était lancée au moyen de tubes revêtus d'airain, et, suivant la tactique de l'empereur Léon VI, « précédée de tonnerre et de fumée, elle embrasait les vaisseaux. » Le service du feu grégeois était simple et facile, car un seul homme placé à la poupe y suffisait. Ordinairement il n'y avait qu'un seul tube placé à bord de chaque navire; mais, plus tard, on en établit plusieurs, ainsi que le prouve la relation suivante d'une bataille navale livrée par Alexis Comnène aux Pisans. « L'empereur, « dit Anne Comnène, sachant combien les ennemis « étaient habiles dans les combats sur mer, plaça en avant, « sur la proue de chaque navire, des têtes d'animaux « sauvages avec la gueule béante, et les fit dorer, afin de « rendre leur aspect encore plus terrible; il ordonna en- « suite de préparer le feu qui, au moyen de ressorts, de- « vait être lancé contre l'ennemi, à travers leurs gueules, « afin qu'il parût vomi par les lions et les autres ani- « maux. » Ce stratagème réussit, et « les barbares furent « épouvantés à cause du feu lancé (πῦρ πεμπόμενον), au- « quel ils n'étaient pas habitués, et qui, *par sa nature*, « *se porte en haut* et était lancé tantôt en bas, tantôt de « côté, là où le voulait celui qui le dirigeait. » Une tempête qui survint acheva de les disperser [1].

Lors du siége de Durazzo par Boémond en 1106, il y eut dans un souterrain, entre les Normands et les assiégés, un combat où ceux-ci employèrent le feu grégeois, dont Anne Comnène indique la composition en ces ter-

[1] *Alexiade*, l. IX, p. 335-336, édit. du Louvre.

mes : « On rassemble la poix et la séve de quelques autres « arbres verts. On broie ce mélange avec du soufre et on « l'entasse dans de petits tuyaux de roseaux, où il est in- « troduit par un souffle violent et continu, comme celui « d'un joueur de flûte. Ensuite on l'enflamme en appli- « quant le feu à l'extrémité, et, *comme un météore brû- « lant*, il tombe sur les objets qui lui sont opposés. Les « habitants de Durazzo s'étant servis de ce feu, parce qu'ils « se trouvaient face à face avec les ennemis, leur brû- « lèrent la barbe et le visage. » et leur firent prendre la fuite [1].

Citons encore la relation suivante d'un combat livré aux Russes par les Grecs : « C'est alors qu'armé d'*une espèce « de feu ailé*, et au moyen d'un certain tuyau, le gé- « néral grec lance la flamme sur les navires russes : « spectacle aussi effrayant qu'extraordinaire ! Les Russes, « à l'aspect de ce feu magique, se précipitent à la mer « pour échapper à son atteinte, et parviennent en très- « petit nombre à regagner leur pays. » A leur retour, voici ce qu'ils dirent à leurs compatriotes « : Les Grecs ont « un *feu qui parcourt l'air aussi promptement que « l'éclair :* ils l'ont lancé sur nous et ont brûlé nos vais- « seaux ; voilà pourquoi nous n'avons pu les vaincre [2]. »

Voici la description que l'empereur Léon le Philosophe nous a laissée de la seconde espèce de feux grégeois, dont il se donne comme l'inventeur :

« Qu'on se serve encore de ce feu d'une autre manière, « au moyen de petits tubes qui se lancent à la main et « que les soldats auront derrière leurs boucliers de fer.

[1] *Ibid.*, l. XIII, p. 283.

[2] *Chronique de Nestor*, trad. du russe, par M. L. Pâris, 1834, t. I, p. 53. — Ce fait est aussi rapporté par Luitprand. V. plus haut.

« Ces petits tubes, préparés précisément de notre règne,
« sont appelés *tubes de main*. Ils devront être remplis de
« feu d'artifice et lancés au visage des ennemis[1]. »

Enfin la troisième espèce, que l'empereur Léon appelle des *pots pleins de feu d'artifice*, est parfaitement définie par les lignes suivantes de Nicétas :

« On lança, dit-il, sur les maisons des malheureux ha-
« bitant le bord de la mer, le feu liquide qui, dormant
« dans des pots fermés, éclatait subitement en éclairs et
« embrasait les objets qu'il atteignait. »

Jusqu'à l'époque des croisades, les Grecs paraissent avoir été seuls en possession du feu grégeois, qui était devenu célèbre, et dont le nom servait dans l'Occident à désigner toute espèce de matière incendiaire[2]. Les chroniqueurs des premières guerres d'Orient désignaient ainsi les projectiles incendiaires employés par les Arabes, et composés en partie de substances qui, comme le naphte, devaient être à peu près inconnues aux Latins. Jusqu'à l'expédition de Damiette, en 1218, les descriptions de ces projectiles ne présentent aucun des caractères distinctifs du feu grégeois, et ce n'est qu'à cette dernière époque que, dans le récit d'Olivier l'Écolâtre, il est question d'un *feu venant à l'instar de la foudre*, expressions qui rappellent celles de l'empereur Léon.

Joinville, qui, trente ans plus tard, accompagna saint

[1] *Tactique*, ch. 19, § 51.

[2] C'est ce qu'a très-bien senti Maizeroy, qui, dans ses *Observations sur le feu grégeois*, s'exprime ainsi : « Il est certain que l'on a confondu le feu inventé par Callinique avee d'autres moyens connus avant lui, dont on continuait à se servir, ou imaginés depuis ; de sorte qu'ils ont appelé du nom de feu grégeois toutes les compositions propres à produire un embrasement, et que l'on ne pouvait éteindre avec de l'eau. « *Institutions militaires de l'empereur Léon*, t. II, p. 278.

Louis en Égypte, fut témoin des effets du feu grégeois et de la terreur qu'il inspirait aux chrétiens. « Un soir, dit-« il, avint là où nous guiétions les chas-chastiaux de nuit, « que ils nous avièrent un engin que l'en appele perrière, « ce que il n'avoient encore fait, et mistrent le feu gre-« goiz en la fonde de l'engin... Le premier cop que il « getèrent vint entre nos deux chas-chastelz, et chaï en « la place devant nous que l'ost avoit fait pour boucher « le fleuve. Nos estreigneurs furent appareillé pour es-« traindre le feu.... La manière du feu grégois étoit tele, « que il venoit bien devant aussi gros comme un tonnel « de verjus, et la queue du feu, qui partoit de li, estoit « bien aussi grant comme un grant glaive; il fesoit tele « noise au venir que il sembloit que ce feust la foudre du « ciel; il sembloit un dragon qui volast par l'air tant ge-« toit grant clarté que l'on veoit parmi l'ost, comme se il « feust jour pour la grant foison de feu qui getoit la grant « clarté. Trois fois nous getèrent le feu grégois celi soir « et le nous lancèrent quatre foiz à l'arbalètre à tour.... « L'une des fois que il nous getèrent, si cheï encoste le « chas-chastel que les gens monseigneur de Courcenay « gardoient.... nous saillimes sus et allames la.... et nous « esteignismes le feu. »

Quelques jours après « les Sarrasins amenèrent la per-« rière de grant jour, ce que ils n'avoient encore fet que « de nuit et jetèrent le feu grégois en nos chas-chas-« tiaux.... dont il avint ainsi que nos deux chastiaux « furent ars [1]..... Au darrien (en dernier lieu), ils amenè-« rent un vilain à pié qui leur geta trois fois feu grégois, « l'une des fois requeilli Guillaume de Boon le pot de feu

[1] Joinville, Paris 1826, in-8°, p. 67, 68, 69. Ceci se renouvela encore : « ils amenèrent la perrière et getèrent le feu grégeois ou chat et ardi-« rent tout. »

« grégois à sa roelle (bouclier), car se il se feust pris a « riens sur li, il eust esté ars. »

Une autre fois, dans un engagement avec le roi de Sicile, les ennemis « li firent courre sus à leur gent à pié « en tel manière que ceulz à pié li getoient le feu gre- « gois.... Et quand le roi (saint Louis) oy ce, il feri des « esperons parmi les batailles son frère, l'espée ou poing, « et se feri entre les Turcs si avant que il li empristrent « la colière de son cheval de feu grégois. » (P. 87.)

Plus loin « ils getèrent le feu grégois ou hordis (palis- « sade) que il y avoient fait faire, et le feu s'i prist de lé- « gier, car les Templiers y avoient fait mettre grans plan- « ches de sapin. »

Ce fut dans cette même bataille que « il avint ainsi que « les Turcs couvrirent monseigneur Guion Malvoisin de « feu grégois que à grant peinne le porent estreindre sa « gent. »

Enfin il est dit ailleurs que les Sarrasins « trayoient si « grant foison de pyles à tout le feu grégois que il sem- « bloit que les étoiles du ciel chéissoient. »

On lit ailleurs : « Il lancèrent le feu grégois qui se prist « en la tour qui estoit faite de planches de sapin, et de « telle de coton. »

Voilà tous les passages où Joinville prononce le nom du feu grégeois. Entre sa description et celle des chroniqueurs latins antérieurs à 1218 il n'y a aucun point de ressemblance ; au contraire, dans ces images *du grant glaive*, *de la foudre du ciel*, *du dragon qui sembloit voler par l'air tant getoit grant clarté*, *des étoiles tombant du ciel*, on reconnaît le feu qui, *accompagné de tonnerre et de fumée*, *s'élevait dans les airs comme un météore brûlant*, *et qui venait de loin*, *à l'instar de la foudre*.

Ce récit de Joinville, que l'on s'est toujours plu à représenter comme renfermant une peinture effrayante des effets du feu grégeois [1], prouve seulement la terreur que ce projectile nouveau inspirait aux chrétiens. — Ainsi on y voit que, loin d'être inextinguible, on pouvait facilement l'éteindre; de plus, que ses ravages, que l'on prétend si terribles, se bornèrent à l'incendie de trois châteaux en bois, d'une tente de toile et d'une palissade de planches de sapin. Bien loin que ses atteintes fussent mortelles, *Guillaume de Boon en reçut un pot sur son bouclier*, *saint Louis en eut la colière de son cheval toute remplie*, *Guillaume de Malvoisin en fut tout couvert*, sans qu'il en soit résulté pour eux le moindre accident, ce dont, dans le cas contraire, Joinville n'eût pas manqué de nous instruire [2].

Il est bon de remarquer que les Sarrasins avaient introduit une modification importante dans le tir du feu grégeois. Au lieu de le laisser lui-même prendre son vol, comme les Grecs le faisaient en général, ils le lançaient au moyen d'engins, ce qui en augmentait, il est vrai, la portée, mais avait l'inconvénient d'en rendre le service

[1] En voici quelques exemples. Suivant Lebeau (*Histoire du Bas-Empire*, t. XIII, p. 103), le feu grégeois embrasait avec *une horrible explosion des bataillons, des édifices entiers, des navires.* — Suivant Michaud (*Histoire des Croisades*, 1828, t. III, p. 223), ce feu dévorait les vaisseaux, les soldats et leurs armes... Les flots de la mer, loin de l'éteindre, ne faisaient que redoubler son activité. — Voy. encore *Biographie* Michaud, art. *Callinique*, et Michelet, *Histoire de France*, t. II, p. 517.

[2] Tous ces passages de Joinville trouvent leur commentaire écrit ou figuré dans un manuscrit arabe de la Bibliothèque impériale. Il semble avoir été écrit en Égypte vers la fin du treizième siècle; les divers instruments à l'aide desquels les Arabes lançaient leurs feux de guerre y sont représentés par des dessins coloriés, et la composition de ces feux y est décrite en détail.

beaucoup moins facile et moins commode. Cette modification était du reste fort importante, car, sur mer, par exemple, les variations atmosphériques empêchaient quelquefois de s'en servir. Un auteur du neuvième siècle, Luitprand, après avoir rapporté que l'empereur Romain le Jeune, dans une expédition contre les Russes, fit placer, non-seulement à la proue, suivant l'usage, mais encore à la poupe et sur les deux côtés du navire, des machines propres à lancer le feu grégeois, ajoute : « En « présence de l'ennemi, Dieu, voulant honorer de la vic« toire ceux qui le prient, apaisa les vents et rendit la « mer calme; *car les circonstances contraires étaient « défavorables aux Grecs pour lancer le feu*[1]. » Ainsi, un grave inconvénient était attaché au tir du feu grégeois, car on ne pouvait s'en servir que dans des temps de calme parfait.

Quant à l'inextinguibilité du feu grégeois, propriété que lui attribuent les écrivains modernes, il n'en est nullement question dans les écrivains byzantins. — On doit aussi traiter de fable la prétendue efficacité du vinaigre pour éteindre soit le feu grégeois, soit un feu quelconque; et la théorie que quelques écrivains ont émise à cet égard a été contredite en ces termes par un savant chimiste, M. Chevreul, dans un article du *Journal des Savants* : « Les anciens, dit-il, attribuaient au vinaigre, à l'exclusion de l'eau, l'effet d'éteindre plusieurs mélanges incendiaires, et ils croyaient que le vinaigre, doué de la faculté de mouiller et même de dissoudre les matières inflammables résineuses, devait en éteindre la flamme.... A cette assertion nous ne ferons qu'une seule objection, c'est que le vinaigre ne dissout les résines qu'à l'état con-

[1] Luitprand, liv. V, ch. 6.

centré (acide acétique radical), et qu'alors il est lui-même inflammable [1]. »

Le feu grégeois, connu des Byzantins seuls jusqu'au treizième siècle, le fut aussi des Sarrasins d'Égypte à partir de cette époque [2], et, comme ceux-ci ne durent faire aucun mystère de sa préparation, il dut nécessairement se répandre de proche en proche en Asie et en Europe. Nous n'hésitons pas à reconnaître qu'il fut employé, en 1257, au siége de Niébla en Espagne.

« Les assiégés, dit un auteur arabe traduit par J. Conde, lançaient avec des machines (dans le camp des chrétiens) des pierres et des dards, et *des traits de tonnerre avec feu* [3]. »

En France, au quatorzième siècle, Froissart fait mention du feu grégeois employé avec l'artillerie par les Anglais au siége du château de Romorantin, en 1356. « Si ordonnèrent (les Anglois) à apporter canons avant et à traire carreaux et feu grégeois dedans la basse cour : si cil feu s'y vouloit prendre, il pourroit bien tant monteplier (multiplier) qu'il se bouteroit au toit des couvertures des tours du châtel, qui pour le temps étoient couvertes d'estrain.... Adonc fut le feu apporté avant, et trait par

[1] *Journal des savants*, avril 1847, p. 214.

[2] Peut-être quelques tubes ayant servi jadis à lancer le feu grégeois subsistent encore aujourd'hui à Jérusalem. « On me montra dans la « citadelle de Jérusalem, dit M. de Chateaubriand, une salle abandon- « née, remplie de vieux casques. Quelques-uns de ces casques avaient « la forme d'un bonnet égyptien. Je remarquai encore des tubes de « fer de la longueur et de la grosseur d'un canon de fusil, dont j'ignore « l'usage. Je m'étais intrigué secrètement pour acheter deux ou trois « de ces antiquailles. Je ne sais plus quel hasard fit manquer ma négo- « ciation. » *Itinéraire de Paris à Jérusalem*, 1811, t. II, p. 313.)

[3] *Historia de la dominacion de los Arabes en España*, t. III, ch. 7, p. 42; voy. aussi IVe partie, ch. 21.

bombardes et par canons en la basse cour, et si prit et multiplia tellement que toutes ardirent [1]. »

En 1420, ce fut au moyen du feu grégeois qu'un seigneur hollandais s'empara d'un fort nommé Sainte-Gertrude [2], et qu'en 1449 la ville de Pont-Audemer fut incendiée par l'armée de Charles VII, fait sur lequel nous reviendrons tout à l'heure. Enfin les Grecs du Bas-Empire, qui les premiers ont parlé du feu grégeois, sont les derniers qui en fassent mention. Phrantza ou Phrantzea, qui assista au siége de Constantinople par Mahomet II, rapporte qu'un Allemand nommé Jean, très-habile à machiner le feu grégeois, fit creuser et préparer une contremine avec le feu liquide artificiel. « Les Turcs donc,
« ajoute-t-il, arrivant avec joie, lui-même ayant allumé le
« feu, brûla beaucoup d'entre eux... Les Turcs, à leur tour,
« allumèrent le feu liquide qu'ils avaient préparé à l'a-
« vance, ce qui ne leur réussit en rien. Seulement une pe-
« tite partie d'une vieille tour tomba de la détonation du
« feu. »

Ailleurs il parle d'un combat soutenu par trois navires génois et une galère impériale contre toute la flotte ennemie, combat dans lequel les Grecs lancèrent des pots pleins de feu d'artifice. Plus loin il est question d'une tentative dirigée par un Vénitien, pour incendier, au moyen du feu grégeois, un pont de bateaux construit par les Turcs sur toute l'étendue du port [3].

Le feu grégeois fut donc employé à la fois par les Grecs et les Turcs, et ce furent des étrangers, un Vénitien et un

1 L. I, partie II, ch. 26.

2 Voy. Chronique de Zanfliet, *Amplissima collectio* de Martène et Durand, t. V, p. 412.

3 *Chronique* de Georges Phrantza, Vienne, 1796, in-f°, p. 54, 55, 57.

Allemand, qui, à cet égard, dirigèrent exclusivement la défense des assiégés.

Ainsi, au milieu du quinzième siècle, à l'époque où le feu grégeois est mentionné pour la dernière fois, il était connu en Asie, en Grèce, en Espagne, en France, en Hollande, et probablement en Allemagne et en Italie ; peut-on alors supposer qu'un projectile usité depuis sept cent soixante ans, que plusieurs nations employèrent avec succès pendant un siècle concurremment avec l'artillerie qui n'avait pu le faire oublier, eût subitement, sans cause appréciable, cessé partout d'être en usage à une ère de progrès et de civilisation comme le milieu du quinzième siècle ? Cette hypothèse est inadmissible, surtout quand on songe à quel point il est difficile de déraciner, chez un peuple, l'usage d'une arme à laquelle il est habitué.

Quiconque s'est occupé des questions relatives aux origines sait combien il est rare que les inventions utiles se perdent entièrement. Elles ne font que se transformer et changer de nom.

C'est pourtant aujourd'hui une opinion universellement accréditée, que le secret du feu grégeois est perdu. Comme aucun des effets produits par notre pyrotechnie ne ressemblait aux propriétés merveilleuses que l'on avait si gratuitement attribuées au feu grégeois, que son nom ne se retrouvait plus dans le vocabulaire de l'artillerie, tout le monde en avait conclu que ce projectile lui-même avait tout à coup cessé d'être en usage sans avoir laissé aucune trace [1].

[1] Au dernier siècle, différentes tentatives furent faites pour se remettre en possession d'un projectile auquel la tradition attribuait des effets si terribles. — En France, ces tentatives, fondées pour la plupart sur la prétendue inextinguibilité du feu grégeois, donnèrent lieu à des découvertes réelles ou fausses, mais toujours fort obscures, et, entre

Ceci une fois admis, que le secret de la composition du feu grégeois ne peut être perdu, comme maintenant ses effets réels, dépouillés de l'exagération et du merveilleux que des récits mensongers y avaient attachés, ont été nettement définis, il suffit, pour déterminer ce que pouvait être ce projectile, de chercher quels sont les projectiles usités parmi nous qui se rapprochent le plus des grands tubes et des pots d'artifice.

Or, si l'on ouvre le *Dictionnaire d'artillerie de l'encyclopédie méthodique*, publié en 1822, on lit ce qui suit à l'article *Fusées* :

« On nomme ainsi les grands et petits artifices renfer-
« més dans une cartouche... dont la forme est ordinaire-
« ment cylindrique... Ce qui est remarquable dans les
« fusées, *c'est la propriété de porter elles-mêmes le*
« *principe de leur mouvement*. »

Un ouvrage plus récent complète ainsi cette définition :
« Tous ceux qui se sont occupés de fusées de guerre,

autres, à celle d'un nommé Dupré. Voici ce qu'on lit à ce sujet dans les *Mémoires secrets de la République des lettres*, à la date du 19 novembre 1772 : « Un nommé Dupré, à force de combinaisons chimiques, avait retrouvé l'invention du feu grégeois, c'est-à-dire de ce feu qui se développe dans l'eau et n'en acquiert que plus d'activité. Le gouvernement, auquel il avait offert son secret, avait eu la sagesse de ne vouloir pas employer ce funeste moyen de multiplier la destruction de l'humanité, et lui avait fait en même temps une pension pour qu'il ne le vendît à aucune puissance. L'inventeur moderne vient de mourir, et l'on craint qu'on n'ait trouvé dans ses papiers des renseignements sur son art détestable ; on a pris toutes les précautions possibles pour prévenir les suites d'une telle promulgation. » — Voy. encore *Art de vérifier les dates* (règne de Louis XV), p. 417, et le *Dictionnaire des origines*, de Noël et Carpentier, 1re édition, t. I, p. 456 ; les *Lettres sur la physique et la chimie*, par A. Martin, t. I, p. 232 ; Coste, *Essai sur les découvertes nouvelles*.

« ont remarqué dans leur tir une grande irrégularité. Un « projectile d'une si grande longueur *offre beaucoup de « prise au vent;* comme il n'est animé, à son départ, « que d'une faible vitesse, sa direction est facilement « dérangée par les influences atmosphériques, et par « l'inégale densité des couches d'air qu'il traverse... On « peut obtenir d'heureux résultats dans un temps de « calme parfait, mais le plus petit dérangement dans « l'état de l'atmosphère suffit pour en rendre l'usage en- « tièrement illusoire... Il y aurait de l'imprudence à se « confier à une arme qui peut ainsi devenir inutile au « moment même où l'on aurait besoin de s'en servir[1]. »

Il est impossible, en comparant ces deux descriptions des grands tubes et de la fusée, de méconnaître leur identité parfaite, bien qu'elles aient été tracées à bien des siècles de distance. Il n'est pas un seul caractère des grands tubes qui ne puisse s'appliquer à la fusée, et réciproquement. Ce projectile, qui, suivant Anne Comnène, « *par sa nature* se portait en haut, » c'est bien la fusée *dont la propriété est de porter elle-même le principe de son mouvement.*

Ce projectile qui, au dire de Joinville, laissant derrière lui une longue traînée de feu, jetait tant de clarté la nuit, que l'on voyait dans l'armée comme en plein jour, n'est-ce pas la fusée que l'on emploie encore si souvent aujourd'hui pour éclairer les environs des places assiégées et certaines opérations militaires? La simplicité du service des feux grégeois, ses effets si peu redoutables pour les hommes, tout se retrouve dans la fusée de guerre.

[1] *État actuel de l'artillerie de campagne en Europe*, par Mazé, 1838, in-8°, p. 135-136.

Il y a identité jusque dans les imperfections, puisque, malgré les progrès de la science, l'incertitude du tir de la fusée, incertitude causée par les influences atmosphériques, empêche encore aujourd'hui, comme au temps de Luitprand, de se confier à ce projectile. La seule différence, qui est une différence sans valeur, consiste dans la substitution d'une cartouche cylindrique au tuyau de roseau.

Les *grands tubes étaient donc des fusées volantes*, à l'extrémité desquelles étaient attachées des substances incendiaires.

Une plus longue discussion nous semble inutile pour déterminer la nature des autres sortes de feu grégeois. Il suffit de relire les auteurs cités plus haut pour conclure :

1° Que les *tubes de main*, qui ne différaient des grands tubes que par la longueur, étaient des fusées analogues à celles dont les enfants se servent encore aujourd'hui.

2° Que les *pots pleins de feu d'artifice* n'étaient autre chose que des pots à feu [1].

Deux textes viennent encore confirmer pleinement nos conclusions, et prouver qu'au quinzième siècle, pour certains chroniqueurs, l'identité de la fusée et du feu grégeois ne faisait pas l'ombre d'un doute.

Blondel, chapelain de Charles VII, raconte qu'en 1449, au siége de Pont-Audemer, où il assistait, un jeune homme

[1] On serait parvenu plus tôt à ces conclusions sans la persistance peu motivée que l'on a mise jusqu'à présent à confondre deux choses essentiellement distinctes, c'est-à-dire, 1° les matières constituant le principe même de la fusée, comme simple fusée volante ; 2° les matières destinées à mettre le feu, rendant incendiaire la fusée volante, et qui alors, comme de nos jours, étaient placées à l'extrémité du projectile.

de la maison du comte de Saint-Pol, *voulant éprouver la puissance du feu grégeois*, prit une fusée enflammée avec du soufre (*fusum sulfure ignitum*) et la lança sur une maison de la ville où elle mit le feu [1].

Il ne peut y avoir ici de difficulté sur le sens qu'il faut attribuer au mot *fusum ;* car Jean Chartier, en parlant de cet événement, s'exprime ainsi : « Et entrèrent dedans icelle ville par assaut presque aussitost d'un costé que d'autre, mesmement à l'aide du feu qui y fut mis par le moyen de fusées jettées en icelle ville. » Et un autre chroniqueur contemporain, Jacques Duclercq, dit : « En la fin la ville feut prinse d'assault, par le feu quy y feut mis des fusées ardentes qu'on y tiroit [2]. »

Si l'on cherche maintenant à déterminer le mélange qui peut produire à lui seul les trois sortes de feux grégeois, et si l'on examine les différents mélanges détonants qui nous sont connus, on arrivera ainsi à ce résultat, que des composés gazeux, liquides ou solides, susceptibles d'explosion, la poudre à canon seule, par la combinaison des divers éléments qui la constitue, satisfait aux conditions demandées [3].

Prenons maintenant le plus ancien ouvrage latin, où il soit question de la fusée, c'est-à-dire le célèbre traité intitulé : *Liber ignium ad comburendos hostes*, et dont l'auteur, Marcus Græcus, vivait vers le douzième siècle, comme on s'accorde, en général, à le reconnaître [4].

[1] Mss Bibliothèque impériale, nº 6197, fº 36, vº.

[2] Chartier, *Histoire de Charles VII*, 1662, in-fº, p. 146 ; *Mémoires* de J. Duclercq, l. I, ch. 8 ; édition du *Panthéon*, p. 6.

[3] Voy. la discussion à ce sujet dans mon *Mémoire*, 1re édition, p. 47 ; 2e édition, p. 48.

[4] Voy. Schœll, *Histoire de la littérature grecque profane*, t. VII, p. 211 ; *Biographie universelle*, art. *Marcus græcus*, et MM. Reinaud

Cet opuscule, que nous croyons s'être répandu en Europe après la conquête de Constantinople par les Latins, qui durent alors chercher à s'approprier, autant que possible, les connaissances militaires des Byzantins, est évidemment une traduction du grec [1]. On y trouve une trentaine de recettes, en général assez insignifiantes; telles sont celles du feu grégeois, et *des feux trouvés par Aristote et devant durer neuf ans*. Mais il y en a deux, et une surtout, qui donnent la composition de la poudre, et, chose remarquable, ce sont précisément les recettes pour la fabrication de la fusée volante et du pétard, fabrication décrite de la manière la plus exacte et la plus minutieuse [2].

Des savants distingués qui ne partagent pas, sur plu-

et Favé, *du Feu grégeois et des feux de guerre*, 1843, in-8° et 1850, in-8°.

[1] Le plus ancien manuscrit connu de cet ouvrage est à la bibliothèque de Munich. Il est, dit-on, du XIII[e] siècle. La Bibliothèque impériale, à Paris, en possède deux autres. De ces deux manuscrits, qui n'offrent entre eux que peu de variantes, l'un appartient au XVI[e] siècle, et l'autre au siècle suivant. Ce dernier a été publié en 1804, in-4°, par de La Porte du Theil. C'est donc à tort que M. Hoefer, dans son *Histoire de la chimie*, 1842, in-8°, t. I, p. 284, donne ce traité comme inédit.

[2] « Ignis volatilis hoc modo conficitur : accipe lib. 1 sulfuris vivi; « lib. 2, carbonum tilliæ vel salicæ; 6 lib. salis petrosi; quæ tria sub« tilissime terantur in lapide marmoreo. Postea pulverem ad libitum « in tunica reponatis volatili, vel tonitruum facientе. *Nota*. Tunica ad « volandum debet esse gracilis et longa, et cum prædicto pulvere op« time conculcato repleta. Tunica vero tonitruum faciens debet esse « brevis et grossa, et prædicto pulvere semi-plena, et ab utraque parte « fortissime filo ferreo bene ligata. *Nota*. Quod ad volandum tunica « plicaturas ad libitum habere potest, tonitruum vero faciens quam « plurimas plicaturas. *Nota*. Quod duplex poteris facere tonitruum « atque duplex volatile instrumentum, tunicam subtiliter in tunica « includendo. »

sieurs points, l'opinion qui vient d'être émise, reconnaissent que les Arabes, au treizième siècle, faisaient usage de la fusée à la guerre. Le feu grégeois, dont il est question dans Joinville, n'est autre, suivant eux, que le projectile nommé par les Orientaux : l'*œuf qui se meut et qui brûle*. Or, comme ils le disent eux-mêmes, « dans la figure donnée de ce projectile par les manuscrits arabes, deux ou même trois fusées paraissent servir à pousser un projectile incendiaire qui brûle aussi dans la partie antérieure [1]. »

Ainsi donc, tout nous a amené à cette conclusion, que c'est sous forme de fusée que la poudre a été employée pour la première fois à la guerre. En effet, l'artillerie, dans son développement lent et tardif, a dû parcourir la phase de tâtonnements et d'essais que parcourent, à leur début, les sciences humaines. La fusée, c'est-à-dire *le tir incertain*, a commencé par régner sans partage, sous le nom de *feu grégeois*, jusqu'à l'invention du *tir certain*, c'est-à-dire des bouches à feu; et, dès que celles-ci eurent atteint un degré suffisant de perfection, alors elle tomba en discrédit, vers la seconde moitié du quinzième siècle, et fut reléguée chez les peuples qui en étaient, pour l'art militaire, à peu près au même point que les Grecs du Bas-Empire. Ainsi l'usage s'en perpétua longtemps chez les Barbaresques. Dans les guerres de Tippo-Saëb contre les Anglais, elle tint presque uniquement lieu d'artillerie aux Indiens, qui s'en servaient avec une grande habileté; ce qui donna l'idée de la réintroduire en Europe. L'artificier Ruggieri avait en vain essayé de la faire adopter en France dès 1795. Puis, aujourd'hui transformée, grâce à d'im-

1 Reinaud et Favé, ouvrages cités. — Voyez encore, à ce sujet, différents articles dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, et le *Journal des sciences militaires* de Corréard, année 1847.

portantes améliorations, suites inévitables de longues années d'études et de guerres, on la voit, sous le nom de *fusée à la Congrève*, chercher à reprendre un rang que peut-être les progrès incessants de la science lui feront perdre une seconde fois.

POUDRE A CANON.

L'époque de l'introduction de la poudre de guerre en Occident a été fort controversée et est restée fort obscure jusque dans ces derniers temps. Mais, grâce à des documents nouveaux, publiés récemment, nous croyons qu'on peut aujourd'hui arriver à une conclusion assez satisfaisante.

Les anciens connaissaient et employaient une poudre d'artifice. On ne peut en douter d'après les vers suivants de Claudien, décrivant des réjouissances publiques :

« On verra, dit-il, un plancher mobile descendre sur ses appuis abaissés ; des flammes circulaires voltiger sur les contours élevés du théâtre, errer innocemment en globes divers, d'une solive à l'autre, se jouer avec rapidité sur les poutres qu'embellit le pinceau, et, telles qu'un vaste incendie, envelopper les tours sans péril et les quitter sans retard[1]. »

[1] Traduct. de la collect. Panckoucke. Voici le texte de ces vers, empruntés au *Panégyrique sur le consulat de Mallius Theodorus* (vers 325 et suiv.) :

Mobile ponderibus descendat pegma reductis,

Athénée, au chap. 17 du I[er] liv. du *Banquet des savants*, parle d'un célèbre prestidigitateur nommé Xénophon, lequel savait préparer la matière d'un feu qui s'allumait de lui-même. Il existe aussi, au VII[e] liv. des *Cestes* de Jules l'Africain, un passage assez remarquable où il est question d'un *feu qui se meut de lui-même*, et qui est produit par un mélange qu'on ne doit pas exposer au soleil passant au méridien, mais garder dans une boîte soigneusement fermée, de peur d'incendie[1].

Pourtant, nous ne croyons pas que ce soit là qu'il faille rattacher l'origine de notre poudre. Le tome VIII des *Mémoires des missionnaires de Péking* renferme une lettre écrite de cette ville en 1778, par le P. Amyot, dans laquelle le missionnaire, traduisant, à ce qu'il dit, un manuscrit chinois qu'il avait sous les yeux, rapporte que, plusieurs siècles avant J. C., tous les effets de la poudre étaient incontestablement connus en Chine[2], où, dès le commencement de notre ère, l'artillerie avait pris les plus grands développements. A cette dernière époque, les Chinois avaient déjà de nombreuses machines de guerre, comme le *tonnerre de la terre*, la *ruche d'abeilles*, le *feu dévorant*, etc., et enfin le *globe contenant le feu du ciel*. Le missionnaire ajoute que « les effets attribués à ce feu du ciel rappellent l'idée qu'on se fait « communément du feu grégeois. On s'en servait plu-

Inque chori speciem spargentes ardua flammas
Scena rotet ; varios effingat Mulciber orbes
Per tabulas impune vagus, pictæque citato
Ludant igne trabes, et non permissa morari
Fida per innocuas errent incendia turres.

[1] *Veteres mathematici*, Paris, 1693, in-f°, p. 303.

[2] *Mémoires des missionnaires de Péking*, t. VIII, p. 331 et suiv. Voy. aussi une dissertation de M. A. Rémusat, Mémoires de l'Acad. des inscr., nouv. série, p. 416.

« sieurs siècles avant notre ère. » De Guignes a publié deux recettes employées par les Chinois pour fabriquer leur poudre. De son temps, leurs canons n'étaient pas très-redoutables. On les chargeait avec des boulets faits de *terre sèche et durcie.*

Or, jusqu'au septième siècle, les Chinois, qui avaient eu de nombreux rapports avec les Romains, firent un commerce actif jusque sur les bords de la mer Rouge [1]; et, suivant toute probabilité, c'est par eux que Callinique reçut plus ou moins directement la connaissance du feu grégeois [2].

Quoi qu'il en soit de cette dernière hypothèse, et même en taxant d'exagération les faits rapportés par le P. Amyot, on paraît s'accorder sur ce point, que les Chinois se servaient d'artillerie au treizième siècle. Assiégés dans Caï-fong-fou par les Mongols, en 1232, ils lançaient sur les ennemis « des boulets de pierre, ronds et de différents poids. Il y avait aussi dans cette ville des *ho-pao* ou *pao*, feux appelés *tchin-tien-leï*, dans lesquels on mettait de la poudre. Cette poudre prenant feu, ils éclataient comme un coup de tonnerre, et se faisaient entendre à plus de cent *ly*. Leur effet s'étendait à un demi-arpent de terre tout autour du lieu où ils éclataient. Comme les Mongols s'étaient creusé sous terre des retraites où ils étaient à l'abri des coups, on s'avisa de lier avec de fortes chaînes de fer les machines appelées *tchin-tien-leï*, et on les

[1] On sait que c'est de la Chine que la soie fut importée en Europe au sixième siècle, sous Justinien. Voy. les travaux de M. de Guignes dans les Mémoires de l'Académie des inscriptions, t. XXXII et XXVIII, et un Mémoire de M. A. Rémusat, dans la nouvelle série, t. VIII, p. 101-123.

[2] Telle est l'opinion que le savant Isaac Vossius a consignée dans son *Variarum observationum Liber*, 1680, p. 86 et suiv.

descendit dans le lieu où étaient les sapeurs mongols; elles prirent feu, et mirent en pièces les hommes et les boucliers. Les Kin avaient encore une espèce de javelot qu'ils appelaient *fei-ho-tsiang*, c'est-à-dire *javelot de feu qui vole*; dès que la poudre qu'ils y mettaient prenait feu, il était poussé à plus de dix pas et faisait des blessures mortelles[1]. »

Sans revenir sur ce que j'ai écrit plus haut à propos du feu grégeois et de la fusée, je dirai que, vers la fin du treizième siècle, les textes latins et arabes où il est fait mention de la poudre commencent à devenir assez nombreux. Ainsi, il existe à la Bibliothèque impériale un manuscrit arabe dont l'auteur, nommé Nedjm-Eddin-Hassan-Alrammah (mort en 1295), écrivant, comme il le déclare lui-même, d'après les observations recueillies par son père, par ses aïeux et par les maîtres de l'art, donne les trois recettes suivantes, dans lesquelles il n'entre pas d'autres ingrédients que ceux de notre poudre de guerre :

Salpêtre 10.	Soufre 1 1/2.	Charbon 3.
Salpêtre 10.	Soufre 1 1/4.	Charbon 2 1/2.
Salpêtre 10.	Soufre 1 1/4.	Charbon 2 1/4 [2].

Antérieurement à la rédaction de ce dernier traité, et

[1] Mailla, *Histoire générale de la Chine*, t. XI, p. 166. — Gaubil, *Histoire des Mongous*, 1739, in-4°, p. 34-27. — *Histoire des Mongols*, par M. Et. Quatremère, t. I, p. 135-136, *notes*. — Mailla fait observer que les Chinois se servent encore du mot *pao* pour désigner le canon. — M. Reinaud s'est livré à une critique intéressante de ces passages, qui sont fort controversés. — Ouvrage cité *passim*, *Journal asiatique*, années 1849 et 1850.

[2] Voy. Reinaud et Favé, ouvrage cité, p. 5, 24.

même avant 1268, Roger Bacon avait, dans un de ses ouvrages, parlé de la poudre, employée, dit-il, comme jouet d'enfant dans plusieurs parties du monde. Voici en quels termes il décrit ce jouet, qui n'est autre que le pétard : « On fait un instrument de la grosseur du pouce, et alors, par suite de la force de ce sel, qui est appelé salpêtre, il naît un bruit si horrible de la rupture d'un petit objet, comme d'un mince parchemin, que cette détonation semble surpasser le rugissement du tonnerre [1]. »

« On peut, dit-il dans un autre traité, composer, au moyen du salpêtre et d'autres substances, un feu d'artifice qui brûle à la distance que l'on veut... Il y a encore d'autres prodiges : des bruits semblables au tonnerre, des lueurs semblables aux éclairs peuvent être produits dans l'air d'une manière plus terrible que par la nature, car une quantité de matière égale à la grosseur d'un pouce fait un bruit terrible, et produit un vif éclair [2]. » Il donne enfin ailleurs, mais dans une anagramme, la composition de cette matière. « Au moyen du salpêtre, dit-il, *de Luru vopo vir can utriet*, du soufre, tu peux, si tu sais t'en servir, produire le tonnerre et l'éclair. Vois, cependant si je parle par énigme ou selon la vérité [3]. » Cette anagramme a été probablement altérée par les copistes; mais, en la décomposant, nous y avons trouvé non pas seulement *carbonum pulvere* [4], comme quelques-

[1] *Opus majus*, Londres, 1733, in-f°, p. 474. Cet ouvrage fut composé avant 1268, puisqu'il fut envoyé au pape Clément IV, mort dans le cours de cette dernière année.

[2] *De secreti Operibus artis et naturæ*, ch. 6. — *Theatrum chimicum*, t. v, p. 851.

[3] *Ibid.*, ch. 11, p. 861.

[4] Voy. l'Encyclopédie anglaise de Reed, art. *Gund-powder*.

uns l'ont prétendu, mais *carvonu pulveri trito,* ce qui est évidemment pour *carbonum pulvere trito.* Ainsi, dans cette recette figurent les trois éléments de la poudre : le salpêtre, le soufre, le charbon.

Mais, comme on le voit, rien ne dénote ici l'emploi de la poudre à la guerre.

Connue en Égypte au treizième siècle, ainsi que nous l'avons vu plus haut, la poudre suivit naturellement la route que lui traçaient les conquêtes des Arabes, et on la retrouve en Espagne, mentionnée dans la relation du siége de Niebla (1257), où, suivant un texte arabe déjà cité, les assiégés lançaient avec des machines, dans le camp des chrétiens, des pierres et des traits de tonnerre avec feu, *y tiras de trueno con fuego* [1].

Un écrivain de la même nation parle, à propos du siége de Baeça, en 1323, d'une machine qui est probablement le canon. « Le roi de Grenade, dit-il, attaqua la ville de jour et de nuit avec des machines et des engins qui lançaient avec grand tonnerre des globes de feu tout à fait semblables aux foudres de la tempête... L'année suivante, le roi, avec une armée bien pourvue de machines et d'engins, assiégea la cité de Martos... Il l'attaqua avec le feu incessant des machines de tonnerre [2]. »

Ce qui met hors de doute le sens que l'on doit attacher à ces machines de tonnerre, c'est le texte d'une *prowisione* de la république de Florence, datée du 11 février 1325 (1326 année commune). Par cet acte on accorde aux *prieurs*, au *gonfalonier* et aux *douze bons-*

[1] Conde, *Historia de la dominacion de los Arabes en España*, t. III, ch. 7, p. 42. Voy. aussi IVe partie, ch. 21. — Casiri, *Bibliotheca arabico-hispanica*, t. I, p. 105 ; t. II, p. 7.

[2] Conde, *ibid.*, IVe partie, ch. 18.

hommes, la faculté de nommer deux officiers chargés de faire faire des boulets de fer et des canons de métal (*pilas seu palloctas ferreas et canones de metallo*) [1].

Pour ce qui concerne la France, le plus ancien document connu où il était question des armes à feu a ét , pendant longtemps, un compte de dépenses d'avril 1339, rapporté par Du Cange, au mot *Bombarda* [2] mais M. Lacabane a trouvé un acte antérieur de quelques mois à cette dernière date, et dont voici la teneur :

« Sachent tous que je Guillaume du Moulin de Bouloigne, et eu et receu de Thomas Fouques, garde du clos des galées du Roy nostre sire à Rouen, un pot de fer à traire garros (carreaux) à feu, quarrante-huit garros ferrés et empanés (empennés) en deux cassez, une livre de salpetre et demie livre de souffre vif pour fare poudre pour traire lesdiz garros; desquelles chosses je me tien à bien paié et les promets à rendre au Roy nostre sire ou à son commandement toute fois que mestier sera. Donné à Leure, sous mon seel, le IIe jour de juillet l'an mil CCC trente et huit [3]. »

Depuis cette époque les documents abondent. Ainsi, on voit les canons figurer aux siéges de Cambrai (sep-

[1] Le texte de cette pièce, copié à Florence par M. de Mas-Latrie, a été publié pour la première fois par M. Lacabane, dans son Mémoire *sur la Poudre à canon et son introduction en France*, Bibliothèque de l'École des Chartes, IIe série, t. I, p. 28. — L'acte est tiré du volume XXII (distinction II, classe II) des *Riformagioni*, p. 65.

[2] Compte de Barthélemy du Drach, trésorier des guerres de cette année (1338, v. style, pour 1339) : « A Henri de Faumechon (ou Fumechon), pour avoir poudres et autres choses nécessaires aux canons qui estoient devant Puy-Guillaume (lisez Puy-Guillem)... »

[3] Lacabane, Mémoire cité.

tembre 1339)[1], du Quesnoy (1340)[2], du château de Riboult en Artois (1342)[3], etc.

S'il fallait en croire Froissart, les Écossais se seraient servis d'artillerie au siége de Sterling, en 1341. « Ils contraignirent, dit-il, ceux de ladite garnison, par assauts d'engins et de canons, que par force les couvint rendre aux Escots. » (L. I, part. I, c. 159.)

Les titres de l'Angleterre ne remontent pas, je crois, plus haut que les documents cités par H. Spelmann dans son glossaire[4], et dont le plus ancien est de 1344. Les Anglais se servirent de canons à la bataille de Crécy, en 1346. Le récit de Villani, mort en 1348, ne peut laisser aucun doute à ce sujet.

« Le roi d'Angleterre, dit-il, mit en ordre ses archers... Les bombardes jetaient des boules de fer avec du feu pour effrayer et disperser les chevaux des Français... Les coups de ces bombardes faisaient un si grand tremblement et fracas qu'il semblait que le ciel tonnât, et occasionnaient une grande occision de gens et carnage de chevaux[5]. »

[1] Sachent tuit que nous, Hughes, sires de Cardilhac et de Bieule chevaliers, avons eu et receu de mons[r] le Galois de la Balmes, maistre des arbalestriers, pour dis canons, chinq de fer et chinq de metal, liquel sont tout fait dou commandement doudit maistre des arbalestriers par nostre main et par nos gens, et qui sont en la garde et en la deffense de la ville de Cambray, vingt et chinq livres deus souls et sept deniers tournois, liquel sont délivré audit maistre et à la ville. Donné souz nostre saiel, à Cambray, le VIII[e] jour d'octobre mil CCC XXX et noef. (Lacabane, p. 51.)

[2] « Ceux du Quesnoy deselicquèrent canons et bombardes qui jetoient grands carreaux. » Froissard, l. I, part. I, ch. 3.

[3] *Mémoires de la société des antiquaires de la Morinie*, t. V, p. 275 et suiv. 1839-1840.

[4] *Verbo* Bombarda, p. 44.

[5] Voy. Muratori, *Rerum italicarum scriptores*, t. XIII, col. 947-948. — Selon Mariana, le comte de Derby et de Salisbury qui se trou-

Nous ne savons pas quelle date on doit assigner à l'introduction de la poudre en Allemagne; mais cette contrée dut connaître les armes à feu à peu près en même temps que la France et l'Angleterre. Du moins on peut le conjecturer, d'après un passage d'un manuscrit de la Bibliothèque impériale, où, à l'année 1354, il est question d'une invention relative à l'artillerie, faite par le célèbre Berthold Schwartz, que l'on a si longtemps regardé comme l'inventeur de la poudre. Voici ce passage :

« Le dix-septiesme may mil trois cent cinquante-quatre, ledit seigneur roy (Jean), estant acertené de l'invention de faire artillerie trouvée en Allemagne par un moine nomme Bertholde Schwartz, ordonna aux généraux des Monnoies faire diligence d'entendre quelles quantités de cuivre estoient audit royaume de France, tant pour adviser des moyens d'iceux faire artillerie que semblablement pour empescher la vente d'iceux à estrangers et transports hors le royaume [1].

vaient, en 1342, au siége d'Algésiras et qui avaient vu les Arabes s'y défendre avec des canons de fer, avaient pu à leur retour en Angleterre (1343) introduire dans l'armée ces armes redoutables.

[1] *Règlement des Monnoies*, Ms. 353, fonds du Puy, cité par M. Lacabane, p. 47. Ce document, comme l'a fort bien dit M. Lacabane, suffirait pour prouver l'existence de Berthold Schwartz, que quelques personnes avaient révoquée en doute. — Au musée degl' Uffizi, à Florence, on conserve un tableau, de la fin du quinzième siècle, par Giacomo Crespi, qui a représenté le moine allemand dans son laboratoire, où il travaille, avec plusieurs ouvriers, à la fabrication de la poudre. On lit sur un mortier cette inscription : *Pulvis excogitatus* 1354, *Dania Bertholdo Schwartz.* — Suivant Théodore Jansson d'Almeloveen (*Rerum inventarum Onomasticon*, Amstelodami, 1684, p. 77), ce fut en Danemark que Berthold fit la découverte de ce qu'il appelle *tormentum bellicum*. V. encore, sur ce moine, une savante dissertation de M. Hermann Schreiber, *Ueber Bertholds Schwartz*, Fribourg, 1828. In-8.

M. Lacabane a soutenu, avec raison, que par les mots : *invention de faire artillerie*, il fallait entendre seulement qu'un perfectionnement dans la fabrication de l'artillerie avait été trouvé en Allemagne. Il pense, en outre, que ce perfectionnement consistait dans la fonte des pièces. Je suis de son avis ; mais il aurait peut-être dû ajouter que, d'après les termes mêmes du document, il s'agissait de la fonte de pièces en cuivre ; car, jusqu'à cette époque, dans la fabrication de ces machines, le fer paraît avoir été le seul métal employé.

En 1360, le consistoire de Lubeck fut incendié par la négligence de ceux qui préparaient la poudre pour les *bombardes*. Il est parlé de canons dans la Chronique de Thuringe, de J. Rothe, à l'année 1365. En 1372, le sénat d'Augsbourg fit fondre *vingt canons*, et une charte de la même année fait connaître la condamnation à mort d'un bourgeois de Ripa, qui avait porté aux ennemis de la ville deux sacs pleins de soufre et de salpêtre pour leurs machines[1]. Pétrarque, dans ses *Dialogues sur le Renard*, écrit en 1358, parle du canon comme d'une chose dont l'usage était fréquent et n'étonnait plus. Dans le *Traité* de R. Rymer[2], on trouve, sous la date de 1378, copie d'un ordre de Richard III à sir Thomas Norwich.

Ainsi se trouve réfutée l'opinion, aujourd'hui même si répandue, qu'en 1380, au siége de Chioggia par les Vénitiens, eut lieu le premier usage de la poudre.

[1] *De Inventione pulveris pyrii*, par Gramm, Mémoires de l'Académie de Copenhague, 1745, t. 1, p. 254.

[2] T. VII, p. 187.

L'ARTILLERIE A DIVERSES ÉPOQUES.

On a donné plusieurs étymologies du mot *artillerie* Les uns l'ont tiré des deux mots latins *ars tollendi*, les autres prétendent que c'est un nommé Tilleri, inventeur de cet art, qui lui a donné son nom. Ce mot, dont l'étymologie véritable est *ars telorum*, était usité longtemps avant l'invention de la poudre à canon ; Joinville parle (c. 224) d'un certain Jean l'Ermin, *artillier* du roi, qui était allé à Damas pour « acheter cornes et glus pour faire arbalètes, » On en trouve la définition dans un poëte du treizième siècle, Guillaume Guiart :

> *Artillerie* est le charroi
> Qui par duc, par comte, par roi,
> Ou par aucun seigneur de terre,
> Est chargié de quarriaus en guerre,
> D'arbalestes, de dars, de lances,
> Et de targes d'unes semblances.

Au quatorzième siècle, pour distinguer l'ancienne artillerie de la nouvelle, on appelait la dernière *artillerie à poudre*. Pourtant on voit, d'après le passage suivant de Brantôme, qu'à la fin du seizième siècle le mot *artiller* avait encore conservé son ancienne signification.

« Et mesmes encore, parmy les Estats de nos roys se trouve le maistre artiller, qui est celuy qui se mesle de faire des arbalestes, des traits et des flèches, que j'ay veu faictes et élabourées d'eux très-gentiment et proprement marquetées, et aussi se mesloient de faire des fusées[1]. »

[1] Ed. du *Panthéon littéraire*, t. I, p. 578.

Les premiers canons dont on se servit étaient d'un assez petit calibre, et l'on pourrait, à la rigueur, les considérer comme des armes à feu portatives, si la grossièreté de leur construction ne les eût rendus difficiles à manier. On les portait sur des charrettes, sur des roues, et on les tirait posés sur des chevalets [1].

En 1827, un pêcheur de Calais ayant jeté ses filets sur un banc nommé Dartingue, situé à quelques lieues est de cette ville, retira de la mer un vieux canon, qui, suivant toute probabilité, remonte aux premiers temps de l'artillerie. On en a donné la description suivante :

« C'était un cylindre en fer assez irrégulier, de 3 pieds 8 pouces de long, à l'extrémité inférieure duquel était ajustée une queue ou tige de fer avec poignée pour ajuster, et dont la longueur était de 1 pied 8 pouces. Il y avait, vers le milieu du canon, un renforcement ou espèce d'anneau muni de deux tourillons pour le poser sur l'affût, et vers la culasse une ouverture dans laquelle était logé, soutenu par une clavette de fer, un tube de 7 pouces 4 lignes de long et 2 pouces et demi de diamètre, ayant sa culasse et sa lumière, et pouvant se démonter pour être chargé à la main, car pendant longtemps les canons se chargeaient par la culasse, mécanisme que quelques armuriers ont, de nos jours, appliqué au fusil de chasse, et, comme on le voit d'après plusieurs vignettes de manuscrits, on y mettait le feu au moyen d'un fer que l'on faisait rougir sur un réchaud placé auprès de la pièce. L'épaisseur du canon, à la culasse, était de cinq pouces,

[1] Il y en avait de si petits et de si légers, selon le P. Daniel (t. I, liv. VI, p. 321) qu'il ne fallait que deux hommes pour les porter. Quand on voulait les tirer, on les posait sur un appui fiché en terre. Les 400 canons dont, selon Froissard, les Anglais se servirent au siége de Saint-Malo, en 1378, étaient sans doute de cette espèce.

à la volée de 3 pouces, et, à son ouverture intérieure, de 1 pouce et demi. La pièce était encore chargée. Lorsqu'on fut, non sans peine, parvenu à démonter le tube, on y trouva une once de poudre qui avait perdu sa force, mais conservé sa forme et son odeur. Le tube était hermétiquement fermé au moyen d'un coin de chêne qui avait dû être enfoncé à grands coups, sans doute pour augmenter la force; en dehors du tube qui ne contenait que la poudre, la charge se complétait d'un boulet en plomb d'un pouce et 4 lignes de diamètre, entouré de chanvre et pesant 4 onces. »

Cette pièce, vendue par le pêcheur, fut, plus tard, achetée 1,200 fr. par un Anglais habitant Cowdray, dans le comté d'Essex [1].

« Il est certain, dit Diego Ufano, que les premières pièces ont été fort mal faites, composées avec grande peine et non sans danger mises en œuvre. Car, ne sachant encore rien de la fonte d'icelles, on se contentoit de prendre quelques grosses et fortes tables ou lames de fer, comme on voit ès tonneaux: et ceci, on le chargeoit d'une poudre grosse et malpropre, comme elle étoit dès le commencement de son invention, à discrétion: c'étoient les canons et l'artillerie de laquelle on usoit en plusieurs endroits de l'Europe, jusques à ce qu'avec le temps, l'esprit humain cherchant toujours plus avant, on a trouvé le moyen et de raffiner la poudre et de fondre le fer et le cuivre pour en faire des pièces de fonte, qui pour lors étoient en grande estime. Mais considérant que celles de fer se gâtent facilement, et celles de cuivre n'être trop fermes et assurées, on a trouvé enfin une mixtion de cuivre et d'étain propre pour en faire des

[1] Voy. *Magasin pittoresque*, année 1836, p. 199.

pièces durables, auxquelles aussi on a donné des noms selon leur naturel et portée [1]. »

D'après un passage de Pétrarque, on voit que l'on faisait aussi usage de canons en bois qui, probablement, devaient être cerclés de fer [2].

Pendant longtemps l'artillerie que l'on traînait en campagne consistait principalement en ribaudeaux ou ribaudequins. « Iceux ribaudequins, dit Froissard, sont trois ou quatre petits canons rangés de front sur hautes charrettes en manière de brouettes devant, sur deux ou quatre roues bandées de fer, a tout longs piques de fer devant en la pointe [3]. »

Le duc de Bourgogne, Jean sans Peur, allant assiéger Ham, avait dans son armée, suivant Monstrelet, « environ douze mille que chariots, que charrettes, et très-grand nombre de ribaudequins, auxquels falloit pour les mener à chacun un cheval; et étoient iceux ribaudequins habillements qui se portoient sur deux roues; et y avoient

[1] *Artillerie, ou vraye Instruction de l'Artillerie et de ses appartenances*, par Diego Ufano, capitaine de l'artillerie au château d'Anvers. Traduction française, Rouen, 1628, in-f°, ch. 2, p. 3.

[2] « Non imitabile fulmen... ligneo quidem, sed tartareo mittitur instrumento. » (*De Remediis utriusque fortunæ*, l. I, dialog. 99). Pétrarque ajoute que, suivant quelques auteurs, cette invention est due à Archimède. C'est au même inventeur que Léonard de Vinci attribue le canon à vapeur, qu'il a décrit et dessiné dans un ouvrage manuscrit sur lequel M. Delécluse, dans le Journal *l'Artiste*, a donné une notice fort intéressante. Voyez, pour une explication plus détaillée de cette machine, l'*Essai sur les origines de la Vapeur*, de M. Léon Lalanne, *Magasin pittoresque*, novembre 1847.

[3] Edit. du *Panthéon*, l. II, ch. 155, t. II, p. 203, note 2. — Le canon dont se servait maistre Jean le Lorrain dans ses sorties contre les Anglais, au siége d'Orléans, était un *ribaudequin*. Antérieurement ce nom était donné à un chariot de guerre que décrit Monstrelet. (V. ci-contre.)

manteaux de ais ; et sur le derrière, longues broches de fer, pour clorre une bataille si besoin étoit, et à chacun d'iceux étoit assis un gros veuglaire ou deux [1]. »

L'Histoire de la domination des seigneurs de Carrare à Padoue, par Giovanni Citadella, donne les détails suivants sur une espèce de ribaudequin que Scaliger fit fabriquer en 1387.

« Scaliger, dit-il, unit ensemble quelques instruments d'artillerie au moyen desquels plusieurs bouches à feu pouvaient répandre en même temps la mort dans le camp ennemi. Il construisit trois grandes charrettes ayant chacune trois rangs de canons. Chaque rang se divisait en quatre compartiments, et chaque compartiment portait douze bombardelles avec autant de balles. Chaque charrette contenait 144 canons avec un homme par rang, lequel devait mettre le feu aux bombardes de douze en douze, de telle sorte que les canons de trois charrettes se tiraient au moyen de trente-six décharges. Chaque charrette était traînée par quatre gros chevaux garnis d'armures, et chaque cheval était guidé par un homme armé d'une hache (*ronca*) ; en outre, douze chevaux, également bardés, conduits chacun par un homme ayant à la main une pique avec des fers artificiels pleins de substances combustibles qui, lorsqu'ils touchaient l'ennemi, jetaient le feu et répandaient l'incendie tout autour [2]. »

L'usage des ribaudequins, que l'on nomma plus tard *orgues*, se conserva longtemps. « En 1444, au combat de

[1] Monstrelet, l. I, ch. 84, édit. du *Panthéon*, p. 205.

[2] Voy. le texte italien dans les *Etudes sur le passé et l'avenir de l'Artillerie*, par Napoléon-Louis Bonaparte, 1846, t. I, p. 40, *note*. — Cet ouvrage est le plus complet que nous connaissions sur l'histoire de l'artillerie.

Saint-Jacques, les Suisses avaient une pièce nommée canon à grêle (*Hagel-Buckse*) qui consistait en un train surmonté de neuf petits canons. En Italie, le général Coglione[1] avait, au combat de la Riccardina, en 1446, des petits canons portés sur des charrettes, longs de trois brasses, et lançant une balle grosse comme une prune. Paul Jove signale bien à tort ce fait comme une invention propre au général italien. Les petits calibres étaient déjà assez mobiles pour être désignés sous le titre d'artillerie volante ou d'artillerie légère[2]. » Les Ecossais, selon le docteur Henry, avaient en 1471 des chars de guerre à deux canons.

En 1477, Orso degli Orsini, duc d'Ascoli, dans son *Trattato della Militia*, exposant la composition d'une armée de vingt mille hommes, lui donne deux cents petites charrettes portant deux cents *cerbatanes*, dont cent grosses et cent moyennes. « Ces charrettes, dit-il, auront devant elles, en guise de pavois, des planches couvertes de cuir qui couvriront non-seulement les pièces, mais les arbalétriers et les arquebusiers[3]. »

Ces ribaudequins ou *orgues* s'employèrent pendant longtemps, et, après avoir été abandonnés, furent souvent donnés comme une invention nouvelle. Lors de l'expédition de François Ier en Italie (1515), « le comte Pedro de Navarre, chef de tous les gens de pied françois, avoit faict faire, dit Fleurange, une manière de parc

[1] C'est à tort, je crois, que l'auteur des *Etudes* appelle ainsi le célèbre général italien, dont le nom est Barthélemy Coleoni.

[2] *Etudes*, p. 52. La *Biographie* Michaud est tombée dans l'erreur de Paul Jove, en disant que le général italien avait, le premier, fait usage de l'artillerie de campagne et donné des affûts aux canons. Voy. article *Coleoni*.

[3] *Etudes*, p. 95.

auquel avoit une façon d'artillerie, que le jeune Adventureux avoit appris, et n'estoit pas plus longue de deux pieds, et tiroit cinquante boulets à ung coup, et servit fort bien; et en fist faire ledit Adventureux trois cents pièces à Lyon, qui se portoient sur mulets, quinze jours avant que le roy partît, par l'ordonnance dudict seigneur roy; et est une façon d'artillerie de quoy on n'a pas encore usé [1]. »

On ne peut pas avoir de doute sur le genre de ces pièces d'artillerie, car on en retrouve la trace dans l'inventaire de l'artillerie du château de Sédan, inventaire dressé le 10 octobre 1642; ce château avait appartenu à Fleurange. On y parle de « deux cent cinquante petits canons de fer de la longueur des pistolets avec vis à la culasse pour *orgue* [2]. »

Trente-six ans plus tard, François de Rabutin, dans ses *Commentaires des dernières guerres de Belgique,* mentionne, dans l'artillerie de Henri II, « deux paires d'orgues, estrange et nouvelle façon d'artillerie [3]. » Enfin, en 1622, à la bataille de Wimpfen, le margrave de Baden-Durlach avait dans son armée des voitures armées de piques et sur lesquelles étaient placés de petits mortiers, ce que l'on donnait comme une invention du margrave.

A côté des petits calibres mentionnés plus haut, il y avait des pièces de dimensions énormes, surtout pour l'artillerie de siége. S'il faut en croire Froissard, les Gantois, au siége d'Oudenarde en 1382, « pour plus ébahir ceux de la garnison, firent faire et ouvrer une bombarde merveilleusement grande, laquelle avoit cinquante-trois

[1] *Mémoires*, ch. 46, collect. Michaud-Poujoulat, p. 48.

[2] Voy. *Études*, p. 173.

[3] Éd. du *Panthéon*, p. 543, année 1551.

pouces de bec, et jetoit carreaux merveilleusement grands et gros et pesants; et quand cette bombarde descliquoit, on l'oioit par jour bien de cinq lieues loin, et par nuit de dix, et menoit si grand'noise au descliquer, que il sembloit que tous les diables d'enfer fussent au chemin[1]. »

On trouve, dans Christine de Pisan, l'énumération suivante des gros canons que possédait l'artillerie française au commencement du quinzième siècle :

« Quatre grands canons, l'un appelé *Garitte*, l'autre *Rose*, l'autre *Senèque* et l'autre *Marye*. Le premier gettant de quatre à cinq cents livres pesant; le second, gettant environ trois cents livres, et autres deux gettant deux cents livres au plus.

« *Item*. Ung autre canon appelé *Montfort*, gettant trois cents livres pesant, et selon les maistres est cestui le meilleur de tous.

« *Item*. Ung canon de cuivre appelé *Ortigue*, gettant cent livres pesant.

« *Item*. Vingt autres communs canons gettant plommez et pierres communes[2]. »

Un chroniqueur encore inédit, Amelgard, parlant du siége de Caen, en 1450, dit : « C'était un spectacle admirable et horrible de voir les bombardes et les pierrières[3]

[1] L. II, ch. 161, édit. du *Panthéon*. t. II, p. 214.

[2] Christine de Pisan. *Livre des Faits d'armes*, Ms. Bibl. imp., n° 7076, part. II, ch. 21, f° 58. — *Etudes*, t. I, p. 44. — Chaque canon avait ainsi son nom. Celui de Jean de Lorrain au siége d'Orléans s'appelait *Rifflard*, à cause des *raffles* ou *riffles* terribles qu'il faisait dans les rangs anglais. Le nom de *Riffles* (tireurs anglais) a la même étymologie.

[3] « La bombarbe-pierrière (se diroit bien depesche-chemins), dit Diego Ufano, combien qu'elle pourroit bien estre de fonte, est toutefois faite de fortes planches ou lames de fer, à coups de marteau, et coutumièrement est mise en œuvre pour tirer boulets de pierre ou

de dimensions énormes et les autres bombardelles de moindre grandeur, mais en nombre incalculable, dont les assiégeants avaient entouré presque toute la ville. A ce que rapportent les anciens, il y en avait vingt-quatre dont l'ouverture était si large qu'un homme aurait pu s'y asseoir la tête droite [1]. »

Ce sont les Turcs qui, au siége de Constantinople, en 1433, ont employé les canons les plus énormes dont l'histoire fasse mention. Les historiens grecs nous ont transmis, à cet égard, des détails fort curieux : « A la fin de l'année 1452, lorsque Mahomet II n'avait d'autre pensée que de s'emparer de la capitale de l'empire byzantin, un fondeur de canons, Hongrois de naissance, et nommé Orban, vint se présenter à lui. Il avait d'abord offert ses services aux Grecs ; mais, dit Ducas, on lui avait assigné une si légère pension et on la payait si mal, que ne pouvant subsister à Constantinople, il se réfugia vers le barbare, qui lui fit un accueil si favorable et lui donna des revenus si considérables, que, s'il en eût seulement reçu la quatrième partie de l'empereur, il ne l'eût jamais quitté. Le barbare lui ayant demandé s'il pouvait lui fondre un canon qui jetât une pierre assez grosse pour abattre les murailles de Constantinople, il répondit qu'il pouvait faire un canon capable de jeter une pierre aussi grosse qu'il voudrait, et ajouta qu'il savait exactement l'épaisseur des murailles, et promettait de les réduire en poussière, quand même elles seraient aussi fortes, aussi so-

quantité de cailloux, pièces de briques, cloux, pièces de chaînes et autres semblables matières, principalement ès brèches, quand l'ennemi les veut forcer. » Ouvrage cité, ch. 4, p. 5.

[1] L. IV, ch. 25. Ms. Biblioth. impér., 5963. M. Jules Quicherat a été chargé, par la Société de l'histoire de France, de publier cette chronique importante.

lides que celles de Babylone. « Je m'acquitterai fort bien, « dit-il, de tout ce qui dépend de mon art, mais je ne « réponds pas de la portée du canon. » Le barbare lui répondit : « Fais-moi un canon; pour la portée je verrai « ce qu'il y aura à faire. » On amassa donc une grande quantité de métal; le fondeur fit son moule, et, au bout de trois mois, il fondit un canon d'une prodigieuse et épouvantable grandeur. »

Au mois de janvier 1453, Mahomet étant retourné à Andrinople, voulut éprouver ce canon. « Le fondeur le fit conduire devant la grande porte du palais que Mahomet avait fait bâtir la même année, choisit la pierre, mesura la poudre et le chargea. On fit publier que le jour suivant on y mettrait le feu, de peur que quelques-uns n'en perdissent la parole ou que les femmes n'en accouchassent de frayeur... Le feu ayant été mis à la poudre, la pierre sortit du canon avec un bruit effroyable, et remplit l'air d'une fumée noire et épaisse. Le son alla jusques à cent stades et la pierre jusques à un mille. A l'endroit où elle tomba elle fit un trou profond d'une toise. »

Mahomet, satisfait de cette épreuve, ordonna, à la fin du mois de janvier, que l'on dirigeât ce canon sur Constantinople. « On attela, pour cet effet, soixante bœufs à trente chariots; deux cents hommes marchaient aux côtés pour le tenir comme en équilibre. Il y avait devant cinquante ouvriers et deux cents manœuvres pour aplanir les chemins et faire des ponts de bois aux endroits les plus rompus. Les mois de février et de mars se passèrent avant qu'il fût traîné à cinq milles près de Constantinople... Enfin, lorsque le siége fut commencé, on l'entraîna près de la porte de Saint-Romain. Le canonnier avait deux pierres, dont l'une était fort grosse et l'autre plus petite. Il tirait celle-ci la première, afin de reconnaître s'il avait

bien visé, et ensuite la seconde. Les habitants, épouvantés du premier coup, crièrent : *Seigneur, ayez pitié de nous !* L'inventeur de cette détestable machine avait un secret pour l'empêcher de crever. Nous avons vu de ces canons qui, après avoir jeté des pierres, se cassaient comme un verre, à moins qu'on ne les couvrît à l'heure même d'une laine fort épaisse, et, malgré cette précaution, ils ne laissaient pas de se casser après avoir tiré trois fois, ce qui arrivait par la froideur de l'air qui pénétrait les pores. Le secret consistait, lorsque le canon venait de tirer, à verser de l'huile dedans. Un jour que le canonnier, après avoir tiré un coup, en voulait tirer un second dans le même endroit, l'ambassadeur de Jean Huniades, qui était présent, se mit à rire et lui dit : « Si « vous voulez abattre bientôt la muraille, changez votre « batterie et tirez à cinq ou six orgies de l'endroit « où vous venez de tirer, puis vous frapperez à une « autre place, de manière à ce que les trois coups « fassent comme un triangle, et vous verrez que ce « triangle-là s'écroulera bientôt. » Cet avis fut suivi et réussit[1]. »

Ce canon-monstre, que l'on mettait deux heures à charger, et que l'on ne tirait que sept fois dans la journée et une fois le matin pour donner le signal de l'attaque, ne tarda pas à crever, et l'un de ses éclats tua Orban. A côté de cette pièce on en avait dressé deux autres de moindre calibre, mais qui n'en lançaient pas moins des pierres de plusieurs quintaux. Les Grecs, de leur côté, avaient aussi des pièces d'une dimension énorme, mais qui, à chaque coup, ébranlant les remparts sur lesquels

[1] Ducas, ch. 34, 37 et 38, traduct. du président Cousin, t. VIII, p. 524 et suiv.; 533, 548.

elles étaient placées, étaient plus nuisibles aux assiégés qu'aux assiégeants [1].

Telle était, du reste, la terreur que les canons des Turcs inspiraient aux chrétiens, qu'un siècle plus tard la vue seule d'un simulacre de ces pièces faisait capituler des forteresses.

En 1552, les Turcs firent le siége du château de Salgo en Hongrie. « Ce château, dit Hammer, aurait résisté vaillamment, si le commandant ne s'était laissé prendre à une ruse : Arslan ayant fait traîner à grand bruit une poutre énorme par un grand nombre de bœufs sur une montagne voisine, fit croire aux Hongrois que c'était un de ces canons-monstres, de l'espèce des pièces dont s'était servi Mahomet II pour la conquête de Constantinople [2]. La garnison effrayée se rendit immédiatement.

Le baron de Tott, qui, après l'incendie de la flotte turque à Tchesmé (1770), avait été chargé par le sultan de mettre en état de défense les Dardanelles, raconte que les Turcs avaient placé près du château d'Asie un énorme pierrier dont le boulet en marbre pesait onze cents livres. « Cette pièce, dit-il, fondue en bronze, sous le règne d'Amurat, était composée de deux morceaux réunis par une vis, à l'endroit qui sépare la chambre de la volée, comme un pistolet à l'anglaise. On juge bien que cette pièce, dont la culasse était appuyée contre un massif de pierre, n'était portée que par des tronçons de poutres

[1] Les Grecs, suivant Ducas, avaient aussi des pièces d'un plus petit calibre, qui lançaient « tantôt cinq et tantôt dix balles de plomb, grosses comme une noix de Pont, avec une telle violence, qu'elles perçaient les boucliers et les cuirasses, et qu'après avoir tué un homme, elles en tuaient souvent un ou deux derrière lui. » (Ch. 38.)

[2] L. XXXI, édit. de 1844, gr. in-8°, t. II, p. 79.

échancrées et disposées à cet effet sous une petite voûte qui lui servait d'embrasure. Je ne pouvais employer cet énorme pierrier dans les ouvrages extérieurs, et comme ils étaient disposés de manière à en masquer le tir, les Turcs murmuraient de l'espèce de mépris que je paraissais faire d'une bouche à feu, sans doute unique dans l'univers. Le pacha me fit des représentations à cet égard. Il convenait avec moi que la difficulté de charger cette pièce ne permettait, en cas d'attaque, que d'en tirer un seul coup; mais il croyait ce coup si meurtrier et la portée du boulet si étendue, que, selon l'opinion générale, ce pierrier devait à lui seul détruire la flotte ennemie... Je voulus donc juger l'effet de ce boulet. L'assemblée frémit à cette proposition; les vieillards assurèrent, d'après une ancienne tradition, que cette pièce, qui n'avait cependant jamais été tirée, devait produire un tel ébranlement, que le château et la ville en seraient renversés. Il eût été possible, en effet, qu'il tombât quelques pierres de la muraille; mais j'assurai que le Grand-Seigneur ne regretterait pas cette dégradation, et que la direction de cette pièce ne permettait pas de supposer que la ville pût souffrir de l'explosion qu'elle produirait. Jamais canon n'avait eu, sans doute, une réputation plus redoutable: amis, ennemis, tout devait en souffrir. Il y avait un mois qu'on s'était déterminé à charger ce pierrier dont la chambre contenait 330 livres de poudre. J'envoyai chercher le maître canonnier pour en préparer l'amorce. Ceux qui m'entendirent donner cet ordre disparurent aussitôt pour se mettre à l'abri du danger qu'ils prévoyaient. Le pacha lui-même se préparait à la retraite, et ce ne fut qu'après les plus vives instances et la démonstration la plus précise qu'il ne courrait aucun risque dans un petit kiosque situé à l'angle du château,

d'où il pourrait cependant observer l'effet du boulet, que je parvins à lui faire occuper ce poste; il me restait à déterminer le maître canonnier, et, quoiqu'il fût le seul qui n'eût pas fui, tout ce qu'il me dit pour intéresser ma pitié n'annonçait pas son courage. Ce ne fut aussi qu'en lui promettant d'être de moitié que je parvins à l'étourdir plutôt qu'à l'animer. J'étais sur le massif de pierre, derrière la pièce lorsqu'il y mit le feu. Une commotion semblable à celle d'un tremblement de terre précéda le coup. Je vis alors le boulet se séparer en trois morceaux à la distance de 300 toises, et ces quartiers de rocher traverser le canal, s'élever à ricochets sur la montagne opposée, et laisser la surface de la mer écumante sur toute la largeur du canal. Cette épreuve, en dissipant les craintes chimériques du peuple, du pacha et des canonniers, me démontra aussi le terrible effet d'un semblable boulet [1]. »

Cet énorme canon est peut-être celui que M. de Hammer vit aux Dardanelles, et « dont la bouche était si large, dit-il, que, peu de temps avant mon arrivée, un tailleur poursuivi pour dettes s'y était blotti, et y était resté caché pendant plusieurs jours [2]. »

On trouve dans Jean Chartier la mention d'un fait fort curieux qui se passa au siége de Cherbourg par les Français, en 1450.

« Ladite ville, dit-il, fut fort battue de canons et de bom-

[1] *Mémoires du baron de Tolt sur les Turcs et les Tartares*, Amsterdam, 1784, in-8°, 3e partie, p. 85 et suiv.

[2] Le plus gros canon de fonte qui existe aujourd'hui est une pièce de cuivre qui se trouve à Bedjapour, et qu'on a appelée *Malick è-Meidân* (le seigneur de la Plaine); elle a été fondue en souvenir de la prise de cette place, par l'empereur Alum-Gir, en 1685. Sa plus grande longueur est de 14 pieds 1 pouce anglais. Son diamètre de 2 pieds 4 pouces. Le boulet pèse 1,680 livres.

bardes, le plus subtilement qu'oncques homme vit, principalement du côté de la mer; car il y avoit des bombardes assorties sur la grève de la mer, nonobstant qu'elle venoit là deux fois le jour; et étoient chargées de pierres et de poudre combien qu'elles étoient toutes couvertes d'eau, quand le flot venoit; néanmoins, par le moyen de certaines peaux et graisses dont elles étoient revêtues et couvertes, oncques la mer ne porta dommage à la poudre; mais aussitôt que la mer étoit retirée, les canonniers levoient les manteaux, et tiroient et jetoient comme auparavant contre ladite place, de quoi les Anglois étoient fort ébahis; car jamais n'avoient encor eu connaissance de tels mystères [1]. »

Louis XI, qui « faisoit ses armées aussi grosses qu'il se trouvoit peu de gens pour les combattre, étoit, dit Comines, bien garni d'artillerie mieux que jamais roy de France. » Il en est fait mention plusieurs fois dans la *Chronique* de Jean de Troyes, qui, à l'année 1470, raconte « qu'on amena à Paris toute la belle artillerie de Tours que le roy y avoit, laquelle fut mise et descendue au chasteau du Louvre. » En décembre 1477, suivant le même écrivain, « le roy, pour tousjours accroistre son artillerie, voulut et ordonna estre faites douze grosses bombardes de fonte et métal de moult grande longueur et grosseur, et voulut icelles estre faites, c'est à sçavoir trois à Orléans, trois à Tours et trois à Amiens [2]. Et durant ledit temps fit faire bien grande quantité de boules

[1] *Histoire de Charles VII*, 1661, in-f., p. 214.

[2] Il avait, entre autres, douze gros canons de cuivre nommés *les douze pairs*, dont l'un fut pris à Montlhéry par les Bourguignons, et repris sur eux lors du siége de Beauvais par Charles le Téméraire. Voy. Jean de Troyes, édit. du *Panthéon*, p. 299. Jean de Troyes ne dit pas où les trois autres pièces furent fondues.

de fer ès forges estant ès bois près Creil, dont il bailla la charge à maistre Jehan de Reillac, son secrétaire. Et pareillement fit faire ès carrières de Péronne grande quantité de pierres à bombardes, et aussi faire dedans les bois grand nombre de chevrettes et taudis de bois avec des eschelles à assaillir villes et forteresses[1]. »

Le même Jean de Troyes nous a conservé le récit de l'essai d'une bombarde, essai qui fut suivi d'un grave accident. « En 1479, dit-il, plusieurs officiers du roy en son artillerie firent assortir une grosse bombarde qui en ladite année avoit esté faite à Tours, pour illec essayer et esprouver; et fut acculée la queue d'icelle aux champs devant la Bastille Saint-Anthoine et la gueule d'icelle en tirant vers le pont de Charenton; laquelle fut chargée pour la première fois, et tira très-bien, et porta la pierre d'icelle, de volée, jusques à la justice du pont de Charenton. Et pour ce qu'il sembla aux dessusdits qu'elle ne s'estoit pas bien deschargée de toute la poudre qui mise et boutée avoit esté dedans la chambre d'icelle bombarde, fut ordonné par les dessusdits que encore seroit chargée de nouveau, et que de rechef seroit tirée pour la seconde fois, et que avant ce elle seroit nettoyée dedans la chambre d'icelle avant que d'y mettre la poudre, ce qui fut fait; et fut faite charger et bouter sa boule, qui pesoit cinq cents livres de fer, dedans la gueule d'icelle bombarde, à laquelle gueule estoit un nommé Jehan Maugue, fondeur, qui icelle bombarde avoit faite: laquelle boule en roulant au long de la vollée contre le tampon de la chambre de icelle bombarde, se deschargea incontinent, sans sçavoir dont le feu y vint. A cause de quoy elle tua et meurtrit et mit en diverses pièces ledit Maugue, et jus-

[1] Jean de Troyes, *ibid.*, p. 335.

ques à quatorze autres personnes de Paris dont les testes, bras, jambes et corps estoient portés et jettés en l'air et en divers lieux. Et alla aussi ladite boule tuer et mettre en pièces et lopins un pauvre garçon oiseleur qui tendoit aux champs et aux oiseaux; et de la pouldre et vent de ladite bombarde y en eut quinze ou seize autres personnes qui tous en eurent plusieurs de leurs membres gastés et bruslés et en mourut plusieurs despuis; et tellement que de ceux qui y moururent ledit jour comme de ceux qui furent happés dudit vent, en mourut en tout de vingt-deux à vingt-quatre personnes. Et après le trespas dudit Maugue, fondeur de ladite bombarde, le corps fut recueilly et ensevely et mis en bière, et porté à Saint-Méry à Paris, son patron, pour y faire son service; et fut crié par les carrefours de Paris que on priast pour ledit Maugue, qui nouvellement estoit allé de vie à trespas entre le ciel et la terre, au service du roy nostre sire [1]. »

Les principales pièces d'artillerie mentionnées à cette époque sont désignées par les noms de *grosses bombardes, bombardes portatives*, *canons*, *bricoles*, *veuglaires*, *serpentines*, *coulevrines*, *basilics*, *passe-volants*, *sacres*, *fauconneaux*, etc., etc. Monstrelet les comprend en général sous le mot *habillements de guerre*.

Le rival de Louis XI, Charles le Téméraire, avait aussi une nombreuse artillerie, dont Olivier de la Marche parle en ces termes : « L'artillerie se conduit soubs un cheva-

1 Édit. du *Panthéon*, p. 340. — Le P. Daniel se trompe en renvoyant, pour ce fait, à la *Chronique* de Monstrelet, qui finit à l'année 1444. — L'auteur des *Etudes* s'est trompé également sur la nature de cet accident (p. 59, *note* 3), en supposant que la bombarde avait éclaté.

lier qui se nomme maistre de l'artillerie, lequel a telle auctorité qu'il doit estre obey en son estat comme le prince; il a soubs luy le receveur qui paye les officiers et les pouldres, les canons, les forges et les pionniers, les chartons et tous les ouvraiges qui se font à cause de l'artillerie; et certes la despense qui passe par ses mains monte par an à plus de soixante mille livres, et devez sçavoir que en la pluspart des armes du duc, il mene avec luy, pour le fait de l'artillerie seulement, plus de deux mille chariots, les meilleurs et plus puissants que l'on peut trouver en Flandres et en Brabant, et certes le duc peut avoir trois cents bouches de l'artillerie, dont il se peut aider en bataille sans les harequebusses et coulevrines dont il en a sans nombre. En artillerie est le contrôleur qui tient par ordre et par escript le contrôle de toute la despense faicte et payée de toute la provision de l'artillerie comme d'arcs, flesches, arbalestres, de trait, de baston à main, de cordes et de toute autre chose nécessaire appartenant à iceluy Estat... Là est le maistre des œuvres, carpentiers, marisschaulx, forgeurs et toutes manières de gens. Et quand le duc est devant une ville, il faut assoir les bombardes; il convient pour chascune bombarde un gentilhomme de son hostel pour la conduite d'icelle bombarde, et la suyte qui est ès mains du bombardier. Et est l'artillerie estoffée et garnie de toutes choses; tellement que le duc ne se soucie point à passer rivières de mille pieds en peu de temps, si besoin est, et est puissant et fort pour passer la plus grande bombarde du monde [1]. »

L'artillerie du duc devant Neuss se composait de neuf

[1] Olivier de la Marche, *Estat de la maison de Charles le Hardi*, *in fine*, collect. Michaud-Poujoulat, 1[re] série, t III, p. 602.

grosses bombardes de fer; de huit de cuivre ayant de 8 à 11 pieds de long; de dix courtauts sur roues, ayant 4 pieds et demi de long; de cent quinze serpentines, dont une de fer, ayant 13 pieds de long; de six serpentines de cuivre ayant de 8 à 11 pieds de long; de soixante-six serpentines rondes, ayant de 6 à 9 pieds de long; de quinze serpentines, pesant chacune 4,000 livres[1]. »

L'impulsion donnée par Louis XI à la fabrication de l'artillerie en France se continua sous ses successeurs. « On tenoit, dit Jaligny, l'artillerie du roy (Charles VIII) l'une des bonnes que jamais aucun de ses prédécesseurs eût eues, et il y avoit entre autres, en 1488, des bastons de nouvelle fabrique, en façon de serpentine qui faisoient des passées incroyables. » Le train que ce prince amena en Italie frappa d'admiration les peuples d'au delà les Alpes.

« Ce qui inspirait surtout l'épouvante, dit Paul Jove, c'étaient plus de trente-six canons placés sur des chars qui, avec une célérité incroyable, étaient tirés par des chevaux sur les terrains unis et raboteux. Les plus grands avaient 8 pieds de longueur, pesaient six mille livres de bronze et s'appelaient canons; ils lançaient un boulet de fer gros comme la tête d'un homme; après les canons venaient les coulevrines, plus longues de moitié que les canons, mais de plus petit calibre, et lançant, par conséquent, des boulets de plus petite dimension. Suivaient les faucons de différentes proportions, mais dont le plus petit lançait un boulet gros comme une orange. Toutes ces pièces étaient encastrées entre deux ais épais retenus par des chevilles et suspendues sur leurs tourillons; elles étaient équilibrées au milieu de leur axe, afin qu'on pût

[1] Voy. *Die Kriege Karls des Kühnen*, par M. de Rodt; Schaffouse, 1843, p. 253, cité dans les *Etudes*, p. 67.

diriger les coups. Les petits canons étaient portés sur deux roues, les plus gros sur quatre, dont les deux dernières pouvaient s'enlever pour accélérer ou retarder la marche. Du reste, les maîtres et les conducteurs les faisaient courir avec une telle promptitude que les chevaux attelés, excités par la voix et le fouet, allaient sur les terrains unis aussi vite que la cavalerie[1]. »

Les auteurs français sont entrés dans des détails plus circonstanciés. « En ce voyage et convoy, dit Robert Gaguin, il y eut cent quarante grosses pièces pour artillerie, et bastons à feu mille, et deux cents grosses bombardes, vastardeurs[2] six mille deux cents, et à la conduite de ce estoient deux cents maistres experts pour accoustrer artillerie, et six cents maistres charpentiers, maistres et gens moult bien sçavants pour abattre murailles; trois cents maistres pour pierres de fontes grosses, moyennes et petites, onze cents maistres charbonniers pour faire charbon, deux cents maistres pour faire cordes, chables, six vingt et quatre mille charretiers pour conduire huit mille chevaux, lesquels menoient l'artillerie[3]. »

L'artillerie de Louis XII fut aussi célèbre que celle de ses prédécesseurs.

« Pour bien montrer l'estat de l'artillerie du roy, dit Fleurange, c'est un très bel estat en France, tant pour le maistre de l'artillerie que pour ceulx qui y servent, car c'est un estat ordinaire à tousjours, et quand il est guerre extraordinaire, est une merveilleuse despense, comme cy après vous sera plus à plain déclaré. Et veulx bien donner cette louange au roy, qu'il n'y a prince au monde qui

1 Pauli Jovii *Historiæ sui temporis*, l. II. Paris, 1568, in-f., p. 24.

2 Vastardeurs ou gastardours, c'est-à-dire des pionniers.

3 *La Mer des Chroniques*, 1528, p. 193

cela manie comme lui; car il n'y a de prince qui tienne la despense ordinaire comme luy. Premièrement le maistre d'artillerie a six mille francs d'estat, en chasque partie du pays; il a commissaires, comme lieutenans, qui sont bien au nombre de cinquante, et chascun desdicts commissaires, sans ses pratiques, a huit cent francs d'estat, et quand l'armée marche, lesdicts commissaires ont aultres commis sous ceulx où ils ont regard [1]. »

Jean d'Auton décrit ainsi l'artillerie que Louis XII avait avec lui en 1507 lorsqu'il marcha contre Gênes :

« Premièrement y avoit six gros canons serpentins marqués, quatre aux armes de France et de Milan, et deux aux armes de Luxembourg, que feu Louis, comte de Ligny, fit fondre en Ast; quatre couleuvrines bâtardes, neuf moyennes, huit faucons, cinquante harquebutes à crochet sur chevalets [2], bien aisées à manier, lesquelles se portoient sur le col des pionniers, voire jusques au sommet des plus hautes montagnes.

« Après dirons des munitions, où avoit soixante charretes, chargées les vingt-six à boulets serpentins, quatre de boulets à coulevrines bâtardes, quatre, pour les moyennes, et faucons, six charretes de pouldres amenées de France, à chascune charrete, huit barils de fil de bote et de traict; deux charretes où étoient les forges;

[1] *Histoire des Choses mémorables advenues du règne de Louis XII et François Ier*, ch. 5, collect. Michaud-Poujoulat, 1re série, t. V, p. 10. En 1499, Louis XII envoya le secours suivant aux Suisses guerroyant en Souabe : Huit grosses pièces, deux cents quintaux de poudre, trois cents boulets d'airain, deux mille carreaux remplis de plomb, deux fondeurs de pièces et de boulets, douze canonniers, cinquante voitures portant des pioches, hoyaux et pelles, traînées par deux cent soixante-dix chevaux.

[2] Il faut probablement lire cinq cents, d'après le passage de Fleurange cité plus loin.

trois chargées de pelles, picques, et tranches; deux chargées d'aisseaulx pour servir aux dites pièces, une chargée de charbon pour les forges; une pour les outils des charrons; deux pour porter les haquebutes; une pour les charpentiers; une pour les chables et poulies; une pour les chargeurs; et trois pour les tentes. Et outre ce qui avoit été apporté de France, fut pris à Tourtonne quatorze charretes à bœufs, chargées de boulets, et onze de pouldre [1]. »

A la même époque, le duc de Ferrare, Alphonse Ier, avait une artillerie célèbre qui rendit d'immenses services aux Français. « C'était, dit le même historien (ch. 24), un gentil prince homme de guerre et de bon entendement et hardi, et prenoit tout son passe-temps et exercice à fondre de l'artillerie, remparer et édifier; et n'y avoit fondeur des siens qui le fist mieux que luy; et en ay veu appartenant audict duc dedans deux granges bien trois cents grosses pièces; et croy que tous les princes d'Italie ensemble n'en avoient point tant et de si belle artillerie que luy seul. Il avoit trois granges : l'une estoit là où on faisoit la fonderie, l'aultre là où on faisoit les moules, et l'aultre où on faisoit les affûts et les roues. »

A cette époque, l'artillerie allemande était bien infé-

[1] *Histoire de Louis XII*, édit. de Godefroy, 1615, in-4, p. 182. Voici comment Fleurange (ch. 6, p. 11) parle de cette même expédition : « Le premier maitre de l'artillerie (monsieur d'Espic, gentil compaignon et bien sçachant le mestier de la guerre), avoit avecques luy sept vingt canoniers, tant ordinaires qu'extraordinaires, soixante grosses pièces d'artillerie, dont il y avoit vingt canons renforcés et douze doubles, et cinq cents arquebuttes à crochet, bien attelés de chevaulx, de poudres et boulets pour demi-an; et, pour accompagner tout cela, deux mille cinq cents pionniers françois, les meilleurs qui feussent en toute la Bretaigne. »

rieure à l'artillerie française, à cause de la lourdeur et de la multiplicité des calibres, qui entraînait inévitablement le désordre et la confusion.

En 1509, lors du siége de Padoue par Maximilien, « l'empereur, dit l'historien de Bayard, avoit cent six pièces d'artillerie sur roue, dont la moindre estoit ung faulcon, et six grosses bombardes de fonte, qui ne se povoient tirer sur affust, mais estoient portées chascune sur une puissante charrette, chargées avecques engins, et quant on vouloit faire quelque baterie, on les descendoit; et quant elles estoient à terre, par le devant avec ung engin, on levoit ung peu la bouche de la pièce, soubz laquelle on mettoit une grosse pièce de boys, et derrière faisoit-on ung merveilleux taudis, de peur qu'elle ne reculast. Ces pièces portoient boulets de pierre, car de fonte on ne les eust sceu lever, et ne povoient tirer que quatre fois le jour au plus...

Un grand deffault estoit quant à l'artillerie; car il n'y avoit équipage que pour la moytié, et quant on marchoit, estoit forcé qu'une partie de l'armée demeurast pour la garder jusques à ce que la première bende eust déchargé au camp où on vouloit séjourner, et puis le charroy retournoit quérir l'autre, qui estoit grosse fascherie [1]. »

Il y avait loin, en effet, de cette lenteur avec laquelle avançait l'artillerie allemande à la mobilité qui présidait aux mouvements de l'artillerie française. Au mois de décembre 1510, l'armée du duc de Nemours était rassemblée à Parme, « et trouvoit-on, dit Fleurange (ch. 2), grandement difficile de pouvoir mener ladicte artillerie, car

[1] Le *Loyal Serviteur*, ch. 32, collect. Michaud-Poujoulat, 1re série, t. IV, p. 529.

les neiges estoient de la hauteur d'un homme ; et pource, le maistre de l'artillerie qui avoit nom Pierre Dongnots, Gascon, et le capitaine Pontereux, et un charpentier nommé Lubin, les plus experts autour de l'artillerie que je visse jamais, regardèrent ensemble, et trouvèrent qu'elle pouvoit se mener sur traisneaux par dessus la neige, et la désaffuter et remonster, laquelle chose feust faicte. »

Paul Jove explique en ces termes la cause de la supériorité de notre artillerie : « Les Français, dit-il, ont l'habitude de prendre pour l'artillerie, non pas des chevaux faibles ou de rencontre, mais des chevaux vigoureux qu'ils achètent et nourrissent à grands frais ; aussi surmontent-ils avec une merveilleuse célérité les difficultés du terrain. Cette nation a dans une haute estime et solde richement les maistres de l'artillerie et les canonniers rendus habiles dans leur art par l'expérience et les dangers. On a établi dans toute la France de nombreux jeunes gens qui apprennent des plus âgés les traditions de l'art, et gagnent peu à peu les grades et la paye des anciens ; et grâce à la libéralité des rois, jamais, en temps de paix ou en temps de guerre, le courage ou l'habileté n'est resté sans récompense.

Au moyen de cette organisation, et en ne ménageant jamais l'argent, les Français se sont rendus redoutables et ont souvent remporté des victoires sur leurs ennemis les plus puissants. Car, quoique les Espagnols, les Italiens et les autres nations aient appris à fondre les canons avec art et habileté, et qu'ils possèdent un attirail considérable, cependant, à l'occasion, ils en font usage avec moins de succès ; ce qu'il faut attribuer surtout à la lenteur des bœufs que, par crainte de la dépense, ils substituent aux chevaux, et à l'ignorance et au manque

des conducteurs. Ces derniers en effet sont en petit nombre, car ce n'est que par l'appât de riches récompenses que l'on peut facilement trouver des hommes qui s'exposent à un danger manifeste [1] »

Les tableaux suivants, empruntés à l'auteur des *Etudes*, montreront combien, dans la première moitié du seizième siècle, l'artillerie française était déjà simplifiée.

Ces tableaux ne sont pas complets quant à l'artillerie anglaise. Nous y suppléerons par quelques renseignements empruntés aux *Traités sur la marine*, de sir William Monsoy. *Le fauconneau*, selon lui, avait 10 pouces 1/2 de diamètre à l'ouverture, et le boulet pesait deux livres; la *demi-coulevrine* avait 4 pouces de calibre, et le boulet pesait quatre livres 1/2; le *mignon* avait 3 pouces 1/2 de calibre et un boulet de 4 livres; la *coulevrine* avait 5 pouces 1/2, et son boulet pesait 17 livres. D'autres pièces sont encore citées par Lodge et Mousu.

[1] *Pauli Jovii Historiæ*, l. xv. Paris, 1553, in-f°, t. I, p. 167.

ARTILLERIE FRANÇAISE.			
DÉSIGNATION DE LA PIÈCE.	POIDS DU BOULET EN KILOG.	POIDS DE LA PIÈCE EN KILOGR.	ATTELAGE.
Grande basilique......	40	4,000 à 4,500	» chevaux.
Double canon.........	21	3,500	35
Canon serpentin......	12	2,000	21
Grande coulevrine....	7,50	1,750	17
Coulevrine bâtarde....	3,50	1,000	11
Coulevrine moyenne..	1	600	4
Faucon..............	0,500	400	3
Fauconneau..........	0,428	150	2
ARTILLERIE ITALIENNE.			
Fauconneau..........	Plomb 0,906	121	2 chevaux.
Faucon..............	Fer 1,812	269	4
Aspic...............	3,624	394	6
Sacre...............	3,624	423	8
Sacre...............	3.624	650	10
Sacre...............	3,020	423	6
Coulevrine...........	4,832	530	10
Passe-volant.........	4,832	828	10
Coulevrine...........	4,228	674	10 bœufs.
Coulevrine...........	6,040	1,300	14
Canon..............	6,040	664	10
Canon..............	6,040	755	12
Coulevrine...........	9,060	....	16
Canon..............	9,060	....	12
Couleuvrine.........	15,100	1,627	24
Coulevrine...........	15,100	1,993	28
Canon..............	15,100	1,218	18
Canon..............	30,200	2,648	36
Canon..............	36,240	3,772	50
Coulevrine...........	36,240	3,926	56
Bombarde............	Pierre 75,500	2,687	38
Bombarde............	45,300	1,856	24
Bombarde............	30,200	1,661	22
Bombarde............	30,200	1,839	18
Courtaut.............	13,590	827	6
Courtaut.............	9,060	483	6

Sous Charles-Quint, la fabrication des pièces se perfectionna beaucoup en Espagne. Diego Ufano, parlant de douze canons que ce prince fit fondre à Malaga pour son

expédition de Tunis, et que l'on nomma les *Apôtres* [1], dit que « tous étaient de 18 calibres de longueur, de tuyau égal, ornés des plus outre, et armoiries impériales, tirant 45 livres de boulet avec 23 livres de poudre fine, pesant 70 quintaux, de singulièrement belle taille et de métaux exquis : de sorte que dès longtemps n'en ont été faits de pareils [2]. » Ces canons servirent longtemps de modèle, et leur calibre était désigné par la dénomination de *calibre d'empereur*.

Outre ces calibres, il y en avait dans l'armée espagnole d'autres en si grand nombre, que, comme le dit Latreille, commissaire d'artillerie sous Henri II, « Charles-Quint « expérimenta bien la confusion d'un trop grand nombre « de pièces. »

Parmi les manuscrits de la Bibliothèque impériale se trouve (fonds Saint-Germain, n° 104), un volume grand in-folio, qui renferme le dessin des bouches à feu que possédait Charles-Quint et dont plusieurs sont très-belles. Vis-à-vis du dessin de chaque pièce se trouve celui du boulet tiré par cette pièce [3]. Quelques-uns de ces canons sont ornés d'inscriptions. Voici celle qu'on lit sur l'un d'entre eux qui tirait 32 livres de balle :

Meister Steffen, zu Francfort, 1519.

Eein Nachtigal bin ich genant;
Lieblich und schun (*sic*) ist mein Gesang.
Wen ich sing, dein Zeit ist lang.

[1] Ce nom fut donné très-souvent. Ainsi il y eut les Apôtres de Henri VIII, les Apôtres de don Louis de Vélasco, etc.

[2] Ouvrage cité, p. 22. Voy. aussi, p. 19, le paragraphe intitulé : *Quelques canons de l'empereur Charles V, qui sont les meilleurs qui se trouvent pour le présent.*

[3] Ce manuscrit fort curieux est intitulé : *Discurso del Artilleria del invictissim. emperador Carolo V, semper Aug., tambien de 140 pieças de la fundicion de sua Magad. Cæsar.*

Maître Steffen, à Francfort, 1519. — Je suis nommé Rossignol. — Mon chant est gai et beau. — Quand je chante, le temps te paraît long.

Signalons, en passant, un essai de batterie flottante, probablement le premier, et qui fut pratiqué par don Garcie de Tolède, vice-roi de Sicile, à la prise d'Afrique (royaume de Tunis), en 1550. « Il s'advisa, dit Brantôme, pour faire la batterie de mer, de désarmer deux galères et les lier et joindre ensemble, et avec force tables et aix dessus bien aplanis, où il fit mettre quatre canons en batterie qui furent en partie cause du gaing de la place [1]. »

Voici, d'après un témoin oculaire, quelle était l'artillerie des Turcs au siége de Rhodes en 1522. « Premièrement il y avoit six canons pierriers de bronze, tirant la pierre de troys palmes et demy de tour ou environ; et quinze aultres pièces de fer et de bronze qui tiroyent la pierre de cinq à six palmes. Après il y avoit douze bombardes plus grosses tirant la pierre de neuf à dix palmes, et deux aultres bombardes plus grosses tirant la pierre de unze palmes de grosseur. Plus y avoit douze basilicques, mais ilz n'en tyrèrent que de huyt; puys y avoit quinze doubles canons tyrant boulletz de fer comme basilicques. La moyenne artillerie comme sacres, passevolans estoient en grand nombre, l'espingarderie innumérable et incréable. Après y avoit douze mortiers de bronze qui tyroient contre-mont en l'air... et tyroient desdictes pièces nuyct et jour dedans la ville pour faire meurtre de gens. Et la pierre qu'ilz tiroyent estoit de troys sortes,

[1] *Vie des grands capitaines étrangers*, 1er livre, ch. 49, édit. du *Panthéon*, t. I, p. 109.

dont les plus grosses estoyent de sept à huyt palmes, et estoit une chose fort inhumaine et espoventable [1]. »

Le passage suivant, écrit au commencement du dix-septième siècle, donne l'énumération des différentes pièces usitées dans les siècles précédents. « Les anciens, dit Diego Ufano, ont imposé aux pièces des noms selon leurs effets, prenânt toujours la similitude des bêtes les plus cruelles et dangereuses, comme dragons, basiliques, couleuvres, serpents, et oiseaux de proie les plus violents qu'ils se sont pu imaginer, comme sacres, faucons et autres semblables. Or, toutes celles-ci sont de la première sorte, y comprenant le mousquetère, mousquet, arquebuse, la coulevrine commune, moyenne et quart d'icelle.

« En la seconde sorte sont comptés le double canon, appelé *Réveille-Matin*, le petit canon, dit *Jentateur*, avec quelques pièces bâtardes, que dôm Jean Maurice de Lara fit faire plus courtes de tuyau que les communes, auxquelles les canonniers ont aussi donné les noms, appelant le *cansa rebuffeur*, le moyen canon *bruyant*, et le quart *berraco,* c'est-à-dire verrat, entre lesquelles il y a encore quelques autres appelés demi ou moyens canons.

« En la troisième espèce sont comprises toutes sortes de pierriers, bombardes, grands et petits mortiers, chambres, pétards et autres semblables pièces nommées toujours à la volonté de leurs maîtres et selon le lieu de leur fonte et de leur usage diversement [2]. »

Outre le nom du genre auquel elle appartenait, chaque

1 *La grande et merveilleuse et très-cruelle opprimation de la noble cité de Rhodes*, par excellent et noble chevalier, frère Jacques, bastard de Bourbon; in-f°, Paris, 1527, f° 11, verso. Suivant de Hammer, on trouve encore, près de la ville, quelques-uns des énormes boulets lancés par les canons turcs à ce siége.

2 Ouvrage cité, ch. VI, p. 6.

pièce d'artillerie portait encore, comme aujourd'hui, un nom qui lui était particulier. Nous en avons eu plus haut divers exemples. Nous citerons à ce sujet une anecdote assez plaisante rapportée par Brantôme.

« Au voyage de Lorraine, des seconds troubles, dit-il, les huguenots avoient avecques eux une fort belle et grande coullevrine et la nommoient la *Royne-Mère* (Catherine de Médicis). Ils furent contrains l'enterrer à *Vilnozze*, ne la pouvant traisner à cause de leurs grandes traictes et mauvais attelages et pesanteur, qui jamais pourtant ne put estre descouverte ny trouvée. La royne sçachant qu'on luy avoit ainsy donné son nom, elle voulut sçavoir pourquoy. Il y eut quelqu'un, après avoir esté fort pressé d'elle de le dire, qui luy respondit : « C'est, « madame, parce qu'elle avoit le calibre plus grand et « plus gros que les autres. » Elle n'en fit que rire la pre- « mière[1]. »

« Ce ne fut que du temps du roy Henri II, dit Vigenère, que l'effet de l'arquebuserie et artillerie commence à être en grande vogue, car on se mit à réformer le calibre des pièces dont le canon n'arrivoit qu'à trois milliers, et avoit la chasse trop courte, et le double canon qui en pesoit quelque huit mille étant trop difficile à mener par pays et se manier quand il étoit question de le mettre en œuvre ; si que de ces deux extrémités on se vint réduire à une moyenne disposition de canon renforcé pesant cinq milliers[2]. »

François Ier et ses successeurs rendirent plusieurs ordonnances fort importantes sur l'organisation de l'artil-

[1] *Vies des Dames illustres*, 1re partie, ch. 2. — Catherine de Médicis, édit. du *Panthéon*, t. II, p. 127.

[2] *Artillerie au seizième siècle*, p. 9, voy. *Etudes*, p. 200.

lerie. En 1540, François Ier créa onze magasins et arsenaux distribués par provinces. En 1543, ces magasins furent portés au nombre de quatorze, et, en 1582, au nombre de trente. François Ier institua, le 7 septembre 1542, trois trésoriers gardes de l'artillerie, « lesquels trésoriers seront tenus envoyer chacun an, au commencement de l'année, à Nous ou à nostre conseil privé, inventaires signez de leurs mains, contenant toutes les pièces d'artillerie et munitions qui seront ès places et lieux de leurs charges, dont ils envoyeront pareils inventaires en nostre chambre des comptes à Paris, pour estre gardez avec nos lettres et titres. »

Au mois de décembre 1552, Henri II rendit, à Compiègne, une ordonnance par laquelle « voulant, dit-il, relever nostre peuple contribuable à la taille des grandes charges qu'il a accoutumé de porter durant les guerres à cause de la fourniture des charrettes et chevaux requis pour les charroirs et voitures, tant de nostre artillerie et munitions d'icelle que des vivres de nos camps et armées, créons et érigeons vingt offices de capitaines qui seront respectivement pris ès provinces de nostre royaume, les plus prochaines de nos frontières que faire se pourra : afin que plutost et à moindre cousts pour nous, ils soient prets de servir, quand affaire de guerre aviendra esdites provinces, en qualitez de capitaines du charroy de l'artillerie. La provision desquels estats et offices réservons à Nous et à nos successeurs pour y estre pourveus de personnes capables, resséans et solvables quand vacation escherra. Lesquels pourveus desdits estats, seront respectivement chargez de fournir quatre mil chevaux de trait et voitures, garnis de tous-harnois et équipages, mil chartiers et six cents charretes ; et lesdits chartiers et chevaux, ausdits nombres ou moindres, si de tant nous

n'avons besoin, nourrir et entretenir de toutes choses, et radouber, quand besoin sera, lesdits charretes; le tout aux dépens desdits capitaines, qui pour ce faire auront les gages, soldes et avances de deniers, et jouyront des priviléges, franchises et exemptions tels qui s'ensuivent. » Chaque attelage de quatre chevaux était payé cinquante sols par jour. Chaque capitaine avait par an deux cents livres tournois de gages. Les chevaux tués ou pris par les ennemis étaient à la charge du roi. Les officiers d'artillerie ne pouvaient exiger aucun droit du capitaine du charroi ou de ses commis, etc.

La dépense occasionnée par l'artillerie était énorme. « L'an 1552, au voyage d'Allemagne que fit le roi Henri II, jusqu'au Rhin, nous calculâmes qu'à Dampviller et à Ivry, places de peu d'importance et qui endurèrent des milliers de coups de canon, il n'y eut coup, toutes choses comptées, la dépense à savoir des chevaux, des pionniers et autre suite et attirail de l'artillerie, pour deux ou trois mois que dura cette expédition, qui ne revint à plus de deux ou trois cents écus [1]. »

Suivant Brantôme, Jean d'Estrées, qui occupa la charge de grand-maître de l'artillerie de 1550 à 1569, apporta de notables améliorations dans la fabrication des pièces d'artillerie. « Ça esté luy, dit-il, qui le premier nous a donné ces belles fontes d'artillerie que nous avons aujourd'huy, et mesmes de nos canons, qui ne craindront de tirer cent coups l'un après l'autre (par manière de dire), sans rompre, ny sans s'éclater, ny casser... Advant ceste fonte, nos canons n'estoient de beaucoup si bons, mais cent fois plus fragilles, et subjects à estre raf-

[1] Vigenère, *Artillerie au seizième siècle*, p. 17. — *Etudes*, p. 206.

fraîchis de vinaigre et autre chose, où il y avoit plus de peine et qui plus desbauchoit la batterie... Surtout il avoit de très bons canonniers et bien justes, et luy mesmes les y dressoit et leur monstroit [1]. »

Pourtant, au commencement du dix-septième siècle, à en croire Diego Ufano, l'art de fondre les pièces était encore bien imparfait : « Les unes, dit-il, étoient tortues, de baren inégal, de sorte que l'âme se tient plus d'un côté que d'autre : les autres, de poids inégal et mal propre, de sorte qu'étant tirées elles tombent ou trébuchent sur leur bouche, parce que les tourillons n'étant au lieu et au poids pertinent, la pièce pèse plus devers la volée que devers la culasse; dont j'ai vu souventes fois, qu'un canonnier le plus expert et adroit qu'on pourrait trouver, avec toutes ses diligences, ne peut oncques atteindre le but qu'il se proposoit, et avec étonnement des assistans, se faisoit soupçonner de peu de science et pratique en cet art; où toutefois la faute n'étoit point au canonnier, mais en ce poids inégal de la pièce, qui tombant en tête, rencontroit toujours autre butte que celle qu'on avait pris à sa mire. J'ai vu qu'une telle pièce étant plus pesante au devant qu'au derrière et suivant son poids tomboit en bouche, faisant toujours le trait ou trop court ou trop long, jusques à ce que le canonnier s'apercevant de la faute, pour y remédier pendit en la culasse une corbeille remplie de boulets ou autre telle munition, chose qui lui réussit assez heureusement. Il advient aucunes fois que les pièces sortent des moules toutes spongieuses, poreuses, bossues, en sorte que le boulet n'y peut entrer avec l'art requis. Et quand la nécessité requiert de les rechar-

1 *Hommes illustres et grands capitaines françois*, ch. 44, édit. du *Panthéon*, t. 1, p. 241.

ger en hate, n'ayant point le loisir de les laver selon la coutume d'eau nette ou de vinaigre, et combien que cela se fasse, ne pouvant toutefois en telle hate laver et baigner toutes ces cavernes, qui gardent encore quelque reste de feu, le canonnier est en grand danger d'être envoyé tout chaussé en paradis [1].

« Il y a d'autres pièces trop faibles et pauvres de métal, de sorte qu'y mettant (chose qui peut facilement advenir à ceux qui ne sont bien expérimentés et diligents à la recherche d'icelles) quelque peu trop de poudre, elles sont en un moment, avec grand danger des inconvénients, rompus ou pour le moins éventées, de sorte que combien que la nécessité fut grande on ne s'en peut plus servir.

« Il y en a d'autres si pesantes vers la culasse, que pour les ajuster il y faut une longue et forte perche, qui lui étant mise en bouche, soit puis après tirée de deux ou trois hommes robustes, pour parvenir à la hauteur de la mire requise. Lesquelles ont bien cet avantage que comme elles sont de bien difficile mouvement, aussi sont elles plus assurées que ces folles et légères desquelles nous avons parlé ci-dessus; joint que leur coup est beaucoup plus violent, tant pour renverser les murailles que pour emboucher l'artillerie de l'ennemi; toutefois le maniement en est trop pesant et difficile [2]. »

Nous extrayons d'une espèce de manuel de l'artilleur, publié en 1562, les détails suivants sur la marche et la conduite de l'artillerie.

« Premièrement, doibt faire marcher devant son artil-

[1] Voy. plus haut, p. 147, l'accident arrivé à une bombarde essayée près de Paris.

[2] Ouvrage cité, ch. 7, p. 16.

lerie, le maistre du charroy avec un nombre de pionniers pour faire les passages et amender les chemins. Item doibt marcher le maistre devant son artillerie avec un autre nombre de pionniers, et mettre les menues et petites pièces devant, et qu'il y ait à chacune desdites pièces, à l'affust, un petit coffret pour mettre un petit sac de pouldre, avec des bouletz, et que les canonniers suivent lesdites pièces pour tirer si quelque alarme ou escarmouche survenoit, pour y mener lesdites pièces si besoing estoit, et seroit bon avoir des guerrons (cartouches) pour lesdictes pièces, pour en tirer plus souvent. Et qu'il n'y ait faulte que les pièces ne soient fournies de combleaux, chargeoirs, escouvillons, leviers et coings, et aussi prendre garde que les canonniers soyent garnis de bonne amorce et fine, et qu'il n'y ayt faulte que les noms desdits canonniers ne soyent mis par escrit à l'affust des pièces dont ils tirent, afin que chacun se trouve à sa pièce quand il survient quelque affaire hastée, et pareillement qu'ils tiennent leurs lumières de leurs pièces estouppées avec cire, suifs et estouppes, qu'il n'y entre eau ou quelque ordure. Item quand il y aura quelque mauvais passage que ledict maistre s'y tienne avec ses pionniers tant que toutes les pièces soyent passées. Et s'il demeure quelque pièce ou charroy en quelque passage qui fasse attendre tout le train, tout à queue l'un de l'autre et ne souffre qu'aucun charroy ne bagage se mesle avec ledict train d'artillerie ny munitions d'icelle. Item après ladicte artillerie doit avoir trois charrettes chargées de trois coffres, la première au deschargeur où seront torches, cierges, bougies, chargeoirs, cloux, petits cordages et autres choses servans à ladicte artillerie, et un petit baril au derrière de la charrette où sera l'oingt pour engresser les pièces. Item en l'autre charrette, oustilz de charons et

charpentiers, la troisiesme charrette où seront les outilz des forgeurs avec l'enclume et soufflets. Item après une autre charrette où sera un verin, une eschelette, le levier et le traicteau pour lever les pièces quand il y a quelque esseul rompu, ou pour engresser les pièces et charroy. Après lesdictes charrettes doivent marcher toutes les charrettes de pouldres, et avec ce doit estre le deschargeur et aucuns canonniers pour prendre garde qu'aucun n'approche près avec feu, comme harquebusiers ou autres gens qui y pourroient mal faire. Après lesdictes pouldres doit avoir aucunes charrettes portans roues et esseulx pour remonter les pièces et charroy quand il y aura quelque chose de rompu. Après doivent marcher toutes les charrettes de boulets servans à toutes pièces, et puis doivent suyvre toutes les autres munitions servans au camp, sans y laisser mesler avec aucun charroy de vivres ny de bagage. Item quand ladicte artillerie sera arrivée au camp où doit estre le logis pour la nuict, ledict maistre doibt premier regarder de la mettre en lieu pour défendre les advenues des ennemys, et qu'il y ait derrière icelle artillerie belle place et grande pour mettre gens en bataille : et à l'un des costez sur le derrière au plus fort lieu doit mettre toutes les pouldres et autres munitions, et les charrettes du deschargeur, charrons, charpentiers et forgeurs avec leurs outilz se mettront en autre lieu assez près, et derrière les pouldres et autres munitions. Item doibt arranger ses charrettes de pouldres près l'une de l'autre, si bien qu'on puisse passer à l'aise entre deux charrettes. Item après toutes les charrettes de bouletz et autres munitions se doivent mettre tout autour des pouldres, afin de les enclorre, qu'on ne puisse approcher pour le danger du feu, et après faire un fossé qui environne tout le charroy, et qu'il n'y ait qu'une entrée où il y aura

garde qu'il n'y entre que ledict maistre, ou le deschargeur, et bonne garde de hallebardes sur ledict fossé qu'il n'y entre aucun qui puisse porter feu. Item doibt ledict maistre tenir ses pièces chargées et les dresser de la haulteur de la ceinture d'un homme à leur portée et où sont les plus dangereuses advenues : et si on voit qu'il face dangereux de plouvoir, que ledict maistre ne faille de mettre ses pièces la bouche en bas, afin que l'eau n'y puisse entrer, et pareillement que les lumières desdictes pièces soyent bien bouschées, comme est dict cy-dessus, et qu'il n'y ait faulte que les canonniers soyent logez près ladicte artillerie et munitions, afin qu'ils soyent plus près aux alarmes qui peuvent survenir tant de jour que de nuit [1]. »

Ce fut seulement au seizième siècle que l'on commença à donner quelque mobilité à l'artillerie sur les champs de bataille. A Marignan, en 1515, le connétable de Bourbon, dit un auteur contemporain, « avoit mis une telle ordre en son avant-garde et artillerie que les paillars (les Suisses) y perdirent sens et force, car comme ils tournoient, l'artillerie tournoit [2] qui les séparoit et estonnoit en telle sorte et façon, que ils ne sçavoient qu'ils faisoient ny où estoient ; et croy que jamais depuis l'invencion et construction de l'artillerie ne fut point un si gros devoir

[1] *Livre de Canonnerie*, Paris, 1561, p. 8, ch. IX. *Comment un maistre canonnier doit garder et conduire artillerie quand il marche en campagne*. Voy. *Etudes*, p. 208.

[2] C'est avant cette époque que Machiavel comptant sur l'impuissance où l'on avait été si longtemps pour faire manœuvrer et pointer les canons, conseillait, comme moyen certain de s'en garantir, de laisser une trouée dans la ligne de bataille, en face des batteries ennemies. Cette ouverture offerte au jet du boulet lui paraissant suffire pour le rendre inutile.

qu'elle fist alors depuis lung midy jusques à l'autre ou peu près [1]. »

Au combat de Renty, en 1554, les Impériaux avaient, au dire de Mergey, « quatre pièces de campagne montées sur quatre roues que deux chevaux menaient au galop. » « Ces pièces, dit François de Rabutin, pouvoient se tourner à toute main, et depuis ont été appelées *pistollets de l'empereur* [2]. »

« En 1576, au siége de la citadelle de Gand, les Espagnols repoussèrent les assaillants, dit de Thou, à l'aide d'un fauconneau qu'ils faisoient passer d'un lieu à un autre avec une adresse admirable. »

Enfin, à l'un des combats livrés près d'Arques, par Henri IV, au duc de Mayenne, en 1589, il se fit un emploi de l'artillerie qui peut être considéré comme un essai bien caractérisé de l'artillerie légère.

« Le roi (Henri IV), dit Davila, ayant fait avancer jusqu'au milieu de la campagne le baron de Biron, avec une bonne troupe de gens à cheval, soit que le duc de Mayenne se fâchât de ce que leur témérité les portoit si avant, soit qu'il se persuadât qu'ils se fussent engagés ainsi sans y penser, tant il y a qu'il envoya deux gros escadrons de cavalerie pour les attaquer. Mais, à leur arrivée, ceux du parti du roi s'étant ouvert des deux côtés avec une prompte adresse, il se trouva qu'au milieu d'eux il y avoit deux grandes couleuvrines qui, à même temps, s'étant mises à galopper et à tirer sur les ennemis avec un art et une prestesse admirable, en tuèrent plusieurs et

[1] *Voyage et conqueste du duché de Milan*, par Pasquier le Moyne, dit le Moyne sans froc. Paris, 1520.

[2] Mémoires de Mergey, collect. Michaud-Poujoulat, 1re série, t. IX, p. 560. — F. Rabutin, *Guerres de Belgique*, l. XI, éd. du *Panthéon*, p. 620.

mirent en déroute les autres, qui furent contraints de se retirer : artifice adroit, à vrai dire, et qui ne fut pas une petite merveille à ceux qui virent escarmoucher de la sorte deux si grandes machines au milieu de la cavalerie. Cette nouvelle et prompte manière de conduire l'artillerie pesante étoit de l'invention de Charles Brise (en italien *Brisa*), canonnier normand, qui, après avoir navigué longtemps aux Indes occidentales dans des vaisseaux de corsaires, et s'être adonné à manier le canon durant tout le cours des guerres civiles, rendit ce service et plusieurs autres à sa patrie, pour lesquels il se mit dans une haute estime, et par son grand esprit et par sa longue expérience [1]. »

Le récit du duc d'Angoulême, qui assista à ce combat, est un peu différent de la relation de Davila. « Le sieur de Guitry, dit-il, me proposa pour chasser les reîtres... de faire avancer derrière nos escadrons deux moyennes pièces, et qu'approchant au petit pas des ennemis, nos escadrons se séparant en quatre, il feroit tirer lesdites pièces par les intervalles ; que cela donneroit un tel estonnement aux ennemis, qu'allant à eux, ils tourneroient le dos, et l'infanterie, après sa première décharge, n'auroit recours qu'à la fuite. » Cette proposition fut soumise au maréchal de Biron, qui ajouta deux pièces aux premières ; et lorsque les troupes royales s'avancèrent contre les ligueurs, « nos escadrons, dit le duc, se mirent en quatre, et nos pièces tirèrent si à propos, qu'elles firent une rue dans l'escadron des ennemis et donnèrent dans l'infanterie, ce qui leur donna si fort l'espouvante

[1] *Historia delle guerre civili di Francia,* Paris, 1644, in-f°, t. II, p. 70. Nous avons emprunté, en la corrigeant, la traduction de Baudouin.

que les reîtres tournèrent le dos au galop [1]. » On voit qu'il y a quelque différence entre les deux récits. Mais nous préférons nous en rapporter à Davila, dont les détails sont beaucoup plus précis et qui semble avoir consulté des documents originaux, tandis que le duc d'Angoulême, qui avait quinze ans lors du combat d'Arques, n'écrivit ses mémoires que *soixante ans* plus tard.

Un passage encore plus remarquable est le suivant, qu'on lit dans les Mémoires de Gaspard de Tavannes. C'est bien l'artillerie à cheval dont il est question; car les canonniers sont montés, et, de plus, ils peuvent combattre.

« Les inventions non pratiquées estonnent, dit-il. Vingt hommes montez sur forts roussins peuvent porter de costé et d'autre de petites pièces chargées de trois balles, qui, estant attachées et braquées à la juste proportion et hauteur des hommes et chevaux rangez sur le rang de l'escadron, peuvent tirer utilement à trente pas des ennemis; et ceux qui les ont tirés, ostant un crochet, se dépestrent desdictes pièces et vont à la charge comme les autres. Des moyennes ou bastardes sur des chariots, qui peuvent tirer sans tourner l'affust, ainsi que je les ay desseignées, peuvent servir d'autant que l'une et l'autre invention est portative, pour marcher au grand trot s'il est besoin [2]. »

[1] Collect. Michaud-Poujoulat.

[2] *Mémoires*, année 1536. Collect. Michaud-Poujoulat, 1re série, t. VIII, p. 85. — L'auteur des *Etudes*, auquel ce passage de Tavannes a été inconnu, est, sur l'emploi de l'artillerie mobile à Arques, d'une opinion contraire à la mienne. Je crois qu'il a eu tort d'avancer (p. 290) qu'on en avait fait un semblable usage au combat de Senlis, en 1589; car, là, il n'est question que d'une batterie placée au milieu d'un corps d'infanterie qui s'ouvrait pour la laisser tirer, tandis qu'à Arques l'artillerie manœuvrait avec la cavalerie.

Jusqu'à l'époque de la guerre de Trente ans, le tir des pièces fut excessivement lent. Ainsi les historiens remarquent avec étonnement qu'en 1546, l'armée de la ligne de Smalcade, qui comptait plus de 100 bouches à feu, tira en neuf heures 750 boulets, et qu'une autre fois on ramassa, dans le camp de Charles-Quint, 1,700 boulets. Jamais, suivant Antoine de Vera, on n'avait vu une canonnade aussi terrible.

Suivant Diego Ufano, qui s'est assez étendu sur ce sujet, une pièce de canon ne pouvait tirer que huit coups par heure[1]. « On en pourrait bien faire dix par heure, principalement des pièces renforcées : mais, quant aux communes et amoindries, c'est assez de huit : remarquant aussi cecy, qu'après les quarante coups on les rafraîchisse et leur donne repos une heure entière, de sorte qu'aussi lesdits quatre-vingts coups ne se doivent faire de suite, n'y ayant pièce qui en pourrait supporter la force et chaleur[2]. »

Voici comment le même écrivain décrit la manière de charger usitée de son temps :

« La pièce étant donc arrivée en la batterie et sur la plate-forme toute pourvue de poudre, boulets, chargeoirs, escouvillons, nettoyeur et refouloir, le canonnier fiche son boute-feu sous vent en terre. Après avoir éclairci la lumière, il nettoyera soigneusement d'un écouvillon sec la pièce, et en tirant ledit écouvillon en donnera un petit coup ou deux sur la barbe de la pièce pour en secouer la poussière ou ordure qui s'y est attachée ; puis lui fera

[1] Ceci était bon pour le commencement du 17e siècle, époque où écrivait Ufano ; mais, cent ans auparavant, on pensait que dans une bataille un canon ne pouvait jamais être tiré plus de deux fois, Machiavel le dit positivement.

[2] Ouvrage cité, 2e traité, dialogue 10, p. 57.

tenir par son compagnon le tonneau, sac ou valise de la poudre, au devant de la pièce, et y mettant le chargeoir la remplira, sans toutefois l'amonceler; dont aussi il donnera un petit coup de la main sur la perche pour en faire tomber le surplus : et ainsi rempli le mettra en l'âme de la pièce jusques à la lumière, ou étant arrivé le retirera environ de deux doigts, et là tournera son chargeoir et en versera la poudre. Et en retirant ledit chargeoir, venu qu'il est à la bouche, l'élèvera quelque peu, afin que la poudre épandue par le fond de l'âme ne se tire hors et ne se répande (chose mal séante à un canonnier) et se foule aux pieds. Après il prendra le refouloir, et le mettant en la pièce, le devant grattant le fond de l'âme, pour conduire devant soi la poudre éparse, il donnera deux ou trois bons coups sur la poudre, la serrant bien en la chambre; son compagnon, cependant, d'un doigt ayant bien bouché la lumière, afin que ladite poudre n'en sorte, s'assure qu'elle y sera bien serrée, s'il en voit la lumière remplie. Ceci fait, il prendra la seconde charge de poudre et l'y mettra comme auparavant, faisant aussi le même avec le refouloir, puis y mettra le morceau de paille, foin, étoupes ou autre chose semblable, lequel y doit entrer quelque peu serré, pour emporter toute la poudre éparse par l'âme. Et cedit morceau étant à grands coups bien rassis sur la poudre; s'il a le loisir, il nettoyera encore une fois de l'écouvillon sec le reste du tuyau, afin qu'il n'y demeure pas un seul grain qui lui puisse causer quelque danger, et puis le boulet bien nettoyé par son compagnon, qu'il n'y demeure aucun grain de terre ou de sablon attaché, après l'avoir fourré de quelque peu d'étoupe, le mettra sans le forcer en la pièce, jusque au morceau qui retient et couvre la poudre. Averti que ce pendant qu'il fait ceci, il ne se tienne devant la pièce,

ains au côté d'icelle, n'ayant occasion de se persuader d'y pouvoir être sans danger. Finalement, mettre encore un petit morceau sur le boulet. Et ainsi sera la pièce proprement chargée[1]. »

Les ordonnances rendues sur l'artillerie par Charles IX, en 1572[2], Henri III, en 1582, Henri IV, en 1601, ne modifièrent que bien peu les calibres existants sous Henri II. Ainsi, dans une *Instruction sur le fait de l'artillerie dressée par le duc de Sully*, il n'est question que des six calibres suivants : Canon de 33 livres, grande coulevrine de 16, bâtarde de 7 1/2 moyenne de 2 1/2, faucon de 1, fauconneau de 3/4.

Sous Louis XIII on créa les calibres de 12 et de 24; mais on hésitait parfois à faire usage de ce dernier et de celui de 33, surtout dans les siéges; car, comme il est dit dans une lettre au cardinal de Lavalette à propos du siége de Corbie en 1636, ces pièces étant du calibre des ennemis, les boulets qu'on leur envoyait pouvaient leur servir.

Les Espagnols, au commencement du dix-septième siècle, avaient apporté de grandes modifications dans leur artillerie. Suivant Diego Ufano, ils ne se servaient plus que de canon de 40, de demi-canon de 24, de quart de canon de 16, de huitième de canon de 5, et avaient, en général, trente pièces pour 40,000 hommes. Sous le prince Maurice de Nassau, les Hollandais n'avaient guère que des canons de 48, des demi-canons de 24 et des pièces de campagne de 12.

« L'Allemagne, à l'époque de la guerre de Trente ans,

[1] Ouvrage cité, 3e traité, ch. 10, p. 110.

[2] Dans cette ordonnance, il fut prescrit « que les pièces fussent marquées des armes de ceux qui les feraient faire, avec la marque du fondeur et la date de l'année. »

possédait, dit l'auteur des *Études*, une artillerie qui servit, un siècle plus tard, de modèle à Gribeauval; mais elle avait encore un trop grand nombre de calibres. Ainsi, on comptait des canons de 48, des demi-canons, des quarts, des demi-quarts, des seizièmes, des trente-deuxièmes et des soixante-quatrièmes de canons, ces derniers ne lançant que des boulets de 3/4 de livre.

« Gustave-Adolphe, ajoute-t-il, créa une artillerie dont les calibres étaient de 3, 4, 6, 12, 16 et 30. Les bouches à feu étaient en bronze, en fer coulé et soi-disant en cuir, c'est-à-dire en tôle de fer cerclée avec des lanières de cuir. Les pièces régimentaires, qui ne quittaient jamais les régiments auxquels elles étaient attachées, étaient très-courtes et très-légères; elles étaient traînées par un cheval et même à bras d'homme. Les gros canons étaient attelés de vingt chevaux, et les autres de six ou de quatre chevaux. Pour accélérer le tir, il fit adopter des cartouches de bois très-légères auxquelles le boulet était attaché; « de cette manière, l'artillerie, dit un auteur de l'époque, pouvait faire huit décharges avant que le mousquetaire eût tiré six coups [1]. »

Si le personnel de l'artillerie reçut sous Louis XIV d'importantes et heureuses modifications, le matériel resta à peu près stationnaire. Voici en quoi il consistait d'après une ordonnance de 1720 : « On ne se sert plus en France que de six sortes de calibres pour les canons, savoir : de 32, de 24, de 16, de 12, de 8 et de 4. Les pièces qui sont présentement en usage en France pour l'artillerie de terre sont : le canon de France qui est de 33 livres de boulet : il pèse ordinairement 6,200 et il est long de 10 pieds, mesuré depuis la bouche jusqu'à l'extrémité de la première

[1] *Etudes*, p. 322.

plate-bande de la culasse. Toute sa largeur est de 11 pieds 1 pouce.

« Le demi-canon d'Espagne, ou pièce de 24 livres, pèse 5,100. Toute sa longueur est de 10 pieds 10 pouces.

« Le quart de canon d'Espagne, qui est la pièce de 12 livres, pèse 3,400. Toute sa longueur est de 10 pieds 9 pouces 1/2.

« Le quart de canon de France ou la bâtarde est de 8 livres: il pèse 1,950. Toute sa longueur est de 10 pieds 7 pouces.

« Le fauconneau est depuis 1/4 jusqu'à 2 livres. Il pèse 150, quelquefois 200, 400, 500 et 7 à 800. Il est long de 7 pieds ou environ.

« La pièce de 8, courte. Toute sa longueur est de 8 pieds 7 pouces 1/2.

« Il se fond encore d'autres pièces que l'on appelle de la nouvelle invention, et qui diffèrent des autres, 1° par leur force, parce qu'au fond de la pièce il y a une concavation faite exprès pour recevoir la lumière qui est beaucoup plus grande que l'âme de la pièce, ce qui rend leur culasse plus grosse que celle des pièces ordinaires; 2° par leur longueur, parce qu'elles sont plus courtes; 3° par leur poids, parce qu'elles sont beaucoup plus légères. Ainsi la pièce de nouvelle invention de 24 livres de boulet ne pèse que 3,000, et n'est longue que de 6 pieds 7 pouces. Il en est ainsi à proportion des autres pièces, savoir des pièces de 16, de 12, de 8 et de 4. On n'a point fait au-dessous [1]. »

On comptait dans les armées une pièce par mille hommes. Les munitions étaient fixées à 100 coups par pièce.

[1] *Abrégé de l'histoire de la milice françoise* du P. Daniel, 1773, in-12, t. I, p. 241. Ce passage ne se trouve point dans l'ouvrage même du P. Daniel.

Ce fut, comme nous l'avons dit plus haut, Frédéric II qui introduisit l'artillerie à cheval dans ses armées; il avait fait fondre des canons de 3, de 6, de 12 et de 24, assez légers pour être transportés à force de bras dans la mêlée avec les bataillons auxquels ils étaient attachés. A cette époque pourtant quelques hommes éminents ne sentaient nullement l'importance d'une artillerie mobile. Ainsi le vainqueur de Fontenoy, le maréchal de Saxe, prétend, dans ses *Rêveries* (Paris, 1757, 2 vol. in-4°), qu'on ne doit atteler l'artillerie qu'avec des bœufs, parce qu'ils détériorent moins les chemins, et qu'on ne doit avoir que des pièces de 16. Suivant lui, il suffit à une armée de 46,000 hommes d'avoir cinquante pièces de canon de 16 et douze mortiers [1].

Ce fut seulement en 1775 que Gribeauval, placé à la tête de l'artillerie avec le titre de premier inspecteur général, put parvenir à réaliser dans cette arme des améliorations qui préparèrent nos glorieux succès sous la République et l'Empire. « Gribeauval fit du matériel de l'artillerie deux grandes divisions : l'artillerie de siége et l'artillerie de campagne. Il introduisit dans l'artillerie française un obusier qui était du calibre de 6 pouces. Il réduisit les calibres des canons pour la guerre de campagne à trois, de 12, de 8 et de 4. Il changea les proportions des pièces existantes, les fit plus courtes, et en réduisit le poids à environ 150 fois le poids du boulet. Les pièces furent coulées pleines, et forées, ce qui permit de donner à l'âme une forme beaucoup plus régulière; des instruments ingénieux servirent à vérifier toutes les dimensions tant intérieures qu'extérieures... Les anciens

[1] Voy. Favé, *Histoire et tactique des trois armes*. Paris, 1845, in-8°, p. 123.

affûts ne pouvaient pas servir aux pièces ainsi allégées; ils n'auraient pas offert une résistance suffisante pour une action de recul devenue beaucoup plus vive. Gribeauval fut donc obligé de faire les affûts plus pesants que ceux qui étaient en usage avant lui pour les pièces de même calibre, mais les diverses parties mieux jointes, et un meilleur emploi du fer, donnèrent une bien plus grande solidité, quoique l'ensemble de la pièce et de son affût devînt, pour le même calibre, moins pesant qu'auparavant. Cette diminution de poids du système et de son affût ne fut pas le seul avantage qu'obtint Gribeauval : le but qu'il se proposait, c'était une mobilité assez grande pour pouvoir, dans toute espèce de terrain, suivre les mouvements d'une infanterie aussi mobile que l'était l'infanterie prussienne. Plusieurs moyens concoururent à ce but. Les perfectionnements opérés par l'industrie dans la métallurgie du fer permirent à Gribeauval de donner des essieux en fer à ses voitures de campagne. Il augmenta la hauteur des roues de devant... modifia la manière d'atteler, en substituant l'attelage de front à timon à l'attelage à limonière par file... sépara totalement l'avant-train de l'affût en le reliant par un cordage qui fut appelé *prolonge*. Cette dernière innovation a peut-être été la plus féconde en beaux résultats pour l'artillerie française.

« Ce ne fut pas seulement dans la forme des canons que Gribeauval exigea des dimensions précises, et qu'il donna les moyens de les vérifier; les projectiles furent aussi soumis à des épreuves sévères, le vent fut diminué, leur diamètre dut être contenu entre deux limites rapprochées pour augmenter la justesse du tir. Toutes les constructions des arsenaux furent astreintes à des dimensions exactes qui facilitèrent les rechanges et les répara-

tions, et donnèrent à notre matériel une solidité à toute épreuve, qui a rendu, dans nos grandes guerres, des services inappréciables. La poudre ne fut plus séparée du boulet et contenue dans des tonneaux; la charge, fixée au tiers du poids du boulet, fut enveloppée dans un sachet en serge et réunie au boulet ensaboté, c'est-à-dire encastrée dans un sabot de bois. Un caisson bien fermé permit de faire voyager *les cartouches à boulet* dans tous les pays et par toutes les saisons sans détérioration grave [1]. »

Au commencement des guerres de la révolution, l'artillerie à cheval fut introduite dans nos armées, et, s'il faut en croire les Mémoires du général la Fayette, c'est à lui que fut due cette innovation. On n'en créa d'abord que deux compagnies, mais peu à peu leur nombre fut augmenté lorsque l'on eut remarqué les immenses services qu'on pouvait en tirer.

Aujourd'hui l'effectif de l'artillerie se compose de 14 régiments, formant un total de 206 batteries, d'un régiment de pontonniers formé de 12 compagnies, de 12 compagnies d'ouvriers, d'une demi-compagnie d'armuriers, de 6 escadrons du train des parcs, chacun de 8 compagnies.

En 1843, l'approvisionnement de la France en bouches à feu pour le service de terre s'élevait au nombre de 14,086 pièces, savoir :

Canons de campagne de 8 et 12, en bronze, 2,694; obusiers de campagne et de montagne en bronze, 2,131;

Ce qui donne pour l'artillerie de campagne, 4,825;

Canons de siége, divers calibres en bronze, 4,112; obusiers et mortiers divers, 2,393; pierriers, 220;

[1] Favé, ouvrage cité, p. 147 et suiv.

Ce qui donne à l'artillerie de siége, 6,725.

Il faut y ajouter 2,536 bouches à feu en fer pour les siéges et les côtes.

Ce qui présente un total de 14,086 bouches à feu.

Par suite des fortifications élevées autour de Paris, de Lyon et d'autres villes de l'Empire, on estime que ce nombre, pour répondre aux besoins du service en temps de guerre, devra atteindre le chiffre de 26,000 [1].

ARQUEBUSES. MOUSQUETS. FUSILS. PISTOLETS.

Dès la fin du quatorzième siècle, il est question, dans les historiens, de canons d'un petit calibre que l'on appelait *canons* ou *coulevrines à main*. Froissard parle probablement de pièces de cette espèce, lorsqu'il dit qu'au siége de Saint-Malo par les Anglais, en 1378, ceux-ci « y avoient bien 400 canons qui jetoient nuit et jour dans la forteresse [2]. »

En 1434, au siége de Saint-Denis par les Anglais, « les assiégés, dit le Journal d'un bourgeois de Paris, les tuoient par canons grands et petitz, et spéciallement par petits longs canons qu'ils appelloient *coulenbures*, et qui en estoit frappé, à peine povoit-il eschapper sans mort [3]. »

[1] Voy. dans *Patria*, sur l'état militaire de la France, le chapitre rédigé par M. Léon Lalanne. Voy. aussi plus bas.

[2] L. II, ch. 36.

[3] Collect. Michaud-Poujoulat, 1re série, t. III, p. 275. — Dans une traduction française de Quinte-Curce, écrite en 1468, et qui se trouve

Il paraît que les Grecs s'en servaient à la dernière défense de Constantinople en 1453.

Dans un inventaire de l'artillerie de Louis XI à Paris et à la Bastille, inventaire fait en 1463, il est question de coulevrines du poids de 60 livres et se plaçant sur des chevalets qui en pesaient 48. C'est dans le récit de la bataille de Moret en 1476, par Th. de Comines, que l'arquebuse est nommée pour la première fois, en 1495; à la bataille de Fourvières, il y avait des arquebusiers à cheval.

Ces dernières coulevrines, montées sur des chevalets, portèrent plus tard le nom de hacquebutes à croc ou à crochet. Dans l'armée que Louis XII mena contre Gênes en 1507, et qui se montait à environ 20,000 hommes; il y avait, dit Fleurange, « cinq cens acquebuttes à crochets. » On donna le nom d'arquebuse à une coulevrine qui avait une crosse et qui, montée sur un fût, se tirait à la main. Elle pesait de douze à quinze livres, et son calibre était très-faible. Suivant les *Observations militaires* de Saint-Luc, livre écrit à la fin du seizième siècle, l'arquebuse était alors longue de quatre palmes et demie, mesure de Milan, et tirait une balle pesant un tiers d'once.

« En 1512, à l'assaut de Brescia, Gaston de Foix, dit un Supplément à l'Histoire de Paul Jove, fit mettre pied à terre à cinq cents hommes d'armes qui s'avancèrent contre la ville, ayant chacun une hache en main. Derrière eux venait une grande compagnie d'arquebusiers qui, tour à tour, tiraient contre ceux de la ville avec un ordre merveilleux; car chaque fois qu'ils voulaient faire une décharge, à un commandement de l'un d'eux, les hom-

au musée Britannique parmi les manuscrits burneyiens, des soldats sont représentés armés de petits canons à main. C'est le plus ancien modèle d'artillerie portative. Il est gravé dans l'ouvrage de Skelton, *Specimens of arms and armour*.

mes se couchaient tous à terre, et dès que les arquebusiers avaient tiré, ils se relevaient et ainsi de suite [1]. »

De deux passages de Montluc [2], on peut conclure qu'en 1523 l'arquebuse était une arme encore peu populaire dans les troupes levées en France. Mais en 1525, après la bataille de Pavie, dont les Espagnols durent en grande partie le succès à leurs arquebusiers dirigés en tirailleurs, la mère de François I^er^, déclarée régente, « envoya, dit Brantôme, par toute la France, et principalement ès bonnes villes, tant de frontières que autres, des commissaires, maistres de requestes et autres, pour leur recommander entre autres choses sur tout, qu'ils eussent à se pourvoir et garnir de bons harquebus, armes seules et propres dont les ennemis s'en estoient si bien pourvenus et aydés à desfaire le roy et son armée en ceste bataille. A quoy obéyrent les villes et le pays, non pour en user, mais pour en faire leur provision seulement; car ils demeurèrent longtemps sans s'en pouvoir accommoder, tant ils aymoient leurs arbalestes. Du despuis, il y a environ soixante ans, ils s'en sont si bien accommodés, qu'ils en font leçon aux autres [3]. »

Brantôme, dans la *Vie de M. de Strozze*, nous a en-

[1] Cité, *Etudes*, p. 135.

[2] Après avoir rapporté qu'en 1523 « il n'y avoit point d'arquebusiers dans les troupes françaises, » il dit, quelques pages plus loin, « qu'il mena à Lautrec 7 à 800 hommes, dont il y en avoit 4 à 500 arquebusiers, combien qu'en ce temps il n'y en avoit encore guère en France. » (*Mémoires*, p. 8, 14.) — Le traité de *la Discipline militaire*, attribué au sieur de Langey, parle de l'arquebuse « comme ayant été trouvée de peu d'ans en ça. »

[3] *Vies des grands capitaines*, ch. 138, édit. du *Panthéon*, p. 92.— Les allemands, qui trouvèrent le moyen de donner une forme recourbée à la crosse, afin que le tube fût élevé au niveau de l'œil sans perdre sa position horizontale, donnaient à l'*arquebuse* le nom de *haquebute*.

core transmis, sur l'usage des arquebuses en France, des détails que l'on chercherait en vain ailleurs.

Il n'y a, dit-il, « nul vieux capitaine, ny routier fantassin de guerre, qui ne die que nostre arquebuserie, de temps passé, n'estoit pas telle en armes comme elle a esté despuis : car ce n'estoit que petits meschans canons, tant mal montés, qu'on appelloit à la luquoise, en forme d'une espaule de mouton, et le flasque [1] (poudrière), qu'on appelloit ainsy estoit de mesmes, voire pis, comme de quelque cuir bouilly ou de corne, bref toute chose chétive. Du despuis, en Piedmont, ils s'accommodèrent des canons de Pignerol, que l'on fit et forgea là un peu plus renforcés, mais fort longs et menus, qui certes estoient bons pour ce temps. Du despuis, nous nous en sommes servis pour la chasse, à cause de leurs bontés. Leurs flasques ne valoient guieres non plus. Au demeurant, la mesche de l'arquebuse se portoit par le soldat toute entortillée en rondeur dans le bras, fors le bout de la mesche que l'on tenoit en la main; pour cela, ne se pouvoit si bien accommoder ny si proprement au serpentin, comme nous la portons aujourd'huy.

« Du despuis, peu à peu, en Piedmont, ils s'accommodèrent des canons de Milan, qu'ils recouvroient par quelques desfaites et desvallisemens qu'ils faisoient sur les Espaignols; mais peu en recouvroient-ils autrement par le trafic de Milan, qui estoit deffendu, des armes.

« Du despuis, s'en porta en France peu après, et peu à peu M. d'Andelot commanda à ses capitaines d'en

[1] On appelle ainsi, dit le *Dictionnaire* de Trévoux, un petit vaisseau de cuir où l'on met de la poudre. — Je pense que ce mot vient de l'allemand *flaschen*, qui signifie bouteille. Le mot italien *fiascone* a la même signification.

fournir leurs bandes le plus qu'ils pourroient; mais l'affluence du trafic n'estoit si grande qu'on s'en pût armer grandement, si bien qu'il se falloit ayder des canons de Metz et d'Abbeville, et fournimens de Blangy; mais tout cela n'approchoit point à ceux de Milan. Et me souviens qu'aux premières guerres, les compaignies nouvelles estoient au commencement très-mal armées, et bien heureux estoit le capitaine qui pouvoit dire avoir en sa compaignie vingt ou trente harquebuses et fournimens de Milan. Certes ce n'estoit que grosserie, mais peu à peu on en fit venir, et M. de Guyse, qui estoit capitaine provident en tout, en fit venir... Plus tard M. de Strozze pria, voire quasy contraignit tous ses capitaines de n'avoir plus autres armes, tant harquebuses, fournimens, que corcelets de Milan. Et, pour ce, moyenna de faire venir à Paris un fort honnête et riche marchand, nommé le seigneur Negrot, et s'y tenir, qu'en moins d'un rien en fit venir beaucoup sur la parolle de M. de Strozze, et qu'il la lui feroit enlever: si bien que ledict Negrot prenant goust à ce premier profit, il en continua l'espace de quinze ou seize années de trafic, qu'il s'y est rendu riche de cinquante mille escus, voire davantage.

« Tout le différend qu'avoit M. de Strozze avecques ledit seigneur Negret, c'est qu'il ne faisoit venir les canons si gros et si renforcés comme il vouloit, quelque lettre de prière qu'il escrivist et fist à maistre Gaspard de Milan qui les forgeoit, qui a esté le meilleur forgeur et maistre qui jamais sera. »

Strozzi, étant passé avec Brantôme à Milan en se rendant à Malte, s'entendit avec Gaspard et, « après doncques cette veue, maistre Gaspard continua à forger les canons de ce gros calibre; mais avec cela si bien forés, si bien limés, et surtout si bien vuidés, qu'il n'y avoit rien à

redire; et estoient très seurs, car il ne falloit point parler de les crever; et avecques cela nous fismes faire les fournimens beaux, et la charge grande à l'équipollent.

« Voylà d'où premièrement avons eu l'usage de ces gros canons de calibre, que, quand on les tiroit, vous eussiez dict que c'estoit mousquetades; et un chascun nous admiroit par-tout où nous passions en Italie, et où nous faisions quelques salves. Mais il ne faut point doubter qu'il y en avoit plusieurs bien mouchés et balafrés, et par le nez, et par les joues, d'autant que vilipendé et méprisé estoit celuy grandement qui ne couchast en joue. Si bien qu'il y en eust eu plusieurs bien mouchés davantage, sans un honneste gentilhomme, que je ne nommeray point de peur de me glorifier, qui trouva la façon à coucher contre l'estomac, et non contre l'espaule, comme c'estoit la coustume alors; car la crosse de l'arquebuse estoit fort longue et grossière, et n'estoit, comme aujourd'huy, courte et gentille, plus aysée à manier.

« La façon espaignolle estoit ainsi courte, mais non si bien appropriée que la nostre, d'autant que cela donna mieux le coup; et M. de Strozze le trouva bon et s'en accommoda [1]. »

« Ce fut le duc d'Albe, dit ailleurs Brantôme, qui le premier donna en main aux Espagnols les gros mousquets, et que l'on veid les premiers en guerre et parmy les compaignies; et n'en avions point veu encore parmy leurs bandes, lors que nous allasmes pour le secours de Malte [2], dont despuis nous en avons pris l'usage parm

[1] *Des Couronnels françois*, ch. 6, M. de Strozze, édit. du *Panthéon*, t. I, p. 646 et suiv.

[2] Ce voyage eut lieu en 1561.

nos bandes, mais avec de grandes difficultés à y accoustumer nos soldats, comme j'en parle au livre des couronnels. Et ces mousquets estonnerent fort les Flamans, quand ils les sentirent sonner à leurs oreilles; car ils n'en avoient veu non plus que nous : et ceux qui les portoient les nommoient-on mousquetaires; très-bien appointés et respectés, jusqu'à avoir de grands et forts gojats qui les leur portoient qu'en cheminant par pays; mais quand ce venoit en une faction, ou marchans en bataille, ou entrans en garde ou en quelque ville, les prenoient. Et eussiez dit que c'étoient des princes, tant ils étoient rogues et marchoient arrogamment et de belle grace : et lors de quelque combat ou escarmouche, vous eussiez ouy crier ces mots par grand respect : *Salgan, salgan los mousqueteros! Afuera, Afuera, adelante los mosqueteros!* Soudain on leur faisoit place, et estoient respectés, voire plus que capitaines pour lors, à cause de la nouveauté, ainsy que toute nouveauté plaist [1]. »

S'il faut en croire ce que raconte Vieilleville dans ses Mémoires, ce fut lui qui, étant gouverneur de Metz en 1552, introduisit le premier des mousquetaires dans notre armée. Sortant un jour de cette ville pour tendre une embuscade à l'ennemi, « qui faisoit entreprise sur la ville, il print une terrible résolution, car il fist desmonter environ soixante-dix arquebuses à crocq de dessus leurs chevalets, et les fist porter par ses gardes, qui estoient grands et puissants hommes, et d'aultres qu'il fist choisir parmy ces bandes; invention qui a tousjours esté depuis praticquée aux gens de pied en ce royaume, que l'on appelle mousquetaires [2]. »

[1] *Vie du grand duc d'Albe*, édition du *Panthéon*, t. I, p. 28 et 29.

[2] Mémoires, l. VI, ch. 15, collect. Michaud-Poujoulat, 1re série, t. VI, p. 207.

Toutefois, suivant Brantôme, ce fut Strozzi qui le premier fit adopter l'usage des mousquets en France, « et certes avecques une très grande peine, car il ne trouvoit soldat qui s'en voulust charger. Mais, pour lès gaigner peu à peu, luy-mesme au siége de la Rochelle en faisoit porter toujours un à un page ou à un laquais; et, quand il voyoit un beau coup à faire, il tiroit [1]. »

L'importance de cette arme redoutable fut bien vite sentie.

« Le plus de mousquets qu'il peut y avoir aux régiments, c'est le meilleur, dit Tavannes; peu de cuyraces au premier coup y résistent; appuyez, ils tirent justement. Quelques arquebuziers à rouët sont nécessaires pour tirer derrier les premiers rangs, et pour un temps de pluye : les montures des arquebuzes des Espagnols et Italiens sont plus utiles que les courtes inventées par les François qui sont fautifves [2]. »

Suivant Saint-Luc, le mousquet avait quatorze pieds de long et la balle pesait une once et deux gros; c'était donc une arme redoutable. Mais de graves inconvénients y étaient attachés. Ainsi, la pluie ou l'humidité éteignait les mèches soufrées, dont la lueur fit plus d'une fois découvrir des troupes cachées ou en marche pour surprendre l'ennemi [3]. On voit même, d'après un passage

[1] *Des Couronnels françois*, édit. du *Panthéon*, t. I, p. 646. Brantôme parle ailleurs de balles d'un alliage particulier, inventé « par Stuard, gentilhomme escossois de fort bonne grande maison, qui se mestoit de faire des balles trempées de telle composition, qu'il n'y avoit cuirasse à preuve ny à si bonne trempe qu'il ne perçast; et les appeloit-on des *stuardes*, et en faisoit présent à ses amys huguenots. » *Hommes illustres et grands capitaines français*, ch. 76, édit. du *Panthéon*, p. 325.

[2] *Mémoires*, p. 121.

[3] Mémoires du duc d'Angoulême, Michaud-Poujoulat, p. 78.

de Vieilleville, que l'odeur seule suffisait pour révéler la présence d'arquebusiers placés en embuscade [1].

Jusqu'en 1630, le mécanisme le plus parfait qui eût encore été trouvé pour la batterie des armes à feu consistait dans une platine à silex et à rouet. A la culasse du mousquet se trouvait une roue d'acier que la détente d'un ressort faisait mouvoir rapidement, et qui, dans son mouvement de rotation, frappait sur une pierre à feu. Ce fut vers 1630 qu'on substitua le simple choc au frottement de la pierre contre l'acier. Cette modification si importante donna son nom au fusil [2], et, bien qu'elle fût née en France, elle n'y fut adoptée, pour les armes de guerre, qu'en 1670, qu'après avoir subi encore quelques améliorations qui rendirent le mécanisme de l'arme à peu près semblable à celui qui est en usage aujourd'hui.

A la fin du dix-septième siècle, tous les soldats d'infanterie n'étaient pas encore armés de fusils. Une ordonnance du 12 décembre 1692 avait déterminé le nombre de ceux qui en seraient armés dans chaque compagnie. En 1703, Villars écrivait à Chamillard « que le tiers des bataillons de son armée était sans fusils, et qu'au siége de Kehl, ceux qui descendaient la tranchée étaient obligés d'en laisser la plus grande partie pour ceux qui la montaient [3]. »

[1] Il parle d'une embuscade « où l'on fut obligé, dit-il, de placer les arquebusiers à l'écart, de peur de l'odeur des mesches. » (L. VI, ch. 25).

[2] Au moyen âge, fusil (de l'italien *fucile*, pierre à feu) signifiait briquet. — Voy. Ducange, *verbo fugillus*, et Roquefort au mot *fusil*. — Disons en passant que, dès 1610, Florence Rivault, dans ses *Élements d'artillerie*, avait proposé d'appliquer l'or fulminant aux armes à feu.

[3] *Mémoires*, collect. Michaud-Poujoulat, p. 109.

On lit dans un ouvrage, fort superficiel du reste, une anecdote curieuse dont la source n'est pas indiquée :

« Un officier, mis à la Bastille pour quelques fredaines de jeunesse, désirait vivement de recouvrer sa liberté; il écrivait souvent au lieutenant général de police pour l'intéresser à son sort. « Si le roi me permet de sortir, lui « disait-il une fois, il en sera récompensé sur-le-champ; « car je suis capable d'ajouter dans un jour vingt mille « soldats excellents aux nombreuses troupes qu'il a main- « tenant en campagne. » Le lieutenant de police, croyant que cette promesse était un acte de folie de la part du prisonnier, en fit part au roi, dans la persuasion qu'elle pouvait l'amuser un moment. Soit curiosité, soit autre motif, le roi ordonna que le détenu fût mis en liberté; on le manda aussitôt dans les bureaux de la guerre, et, lorsqu'on le pria de s'expliquer sur son étrange promesse, il se contenta d'écrire en marge d'un papier qu'on lui présentait : « Donnez des fusils aux sergents. » (Jusqu'alors, en effet, les sergents portaient une pique ou une hallebarde). C'était au commencement du règne de Louis XVI. Depuis cette époque, la hallebarde a été abandonnée et remplacée par le mousquet. C'est pour cela qu'à certains moments de la manœuvre, le sergent tient encore le fusil comme il portait la hallebarde [1]. »

On trouve dans les Mémoires de Forbin un petit fait qui, je crois, n'a pas encore été relevé. Il raconte, dans ses Mémoires, qu'en 1684, il voyageait avec des marchands de Saint-Étienne qui revenaient de la foire de Bordeaux. « Comme nous marchions, dit-il, un geai vint se percher devant nous à la portée du fusil. Un de mes

[1] *Nouveau Dictionnaire des origines*, par Noël et Carpentier, 1827, t. I, p. 504, article *Fusil*.

compagnons de voyage, qui avait un bâton à la main ou quelque chose qui paraissait tel, fit arrêter la troupe, et, ayant ajouté à ce prétendu bâton quelques ressorts qu'il renfermait sans qu'il y parût, il en fit un fusil complet, tira sur l'oiseau et le tua[1]. »

Suivant Tavannes, les Allemands, inventeurs des arquebuses, le sont aussi des pistolets, dont il est fait mention dans Du Bellay, dès l'année 1544[2]. « Il faut donner l'honneur aux reîtres, dit La Noue dans son dix-huitième discours, d'avoir mis les premiers en usage les *pistoles* que je pense être très-dangereuses quand on s'en sait bien aider[3]. » Tavannes, dans plusieurs passages de ses Mémoires, semble commenter cette dernière phrase en parlant de l'incertitude du tir des pistolets, et disant « qu'il n'y a que les coups chargés au logis. Tous les soldats, ajoute-t-il, n'ont de bons pistolets chargés artificiellement; ils n'y mettent la peine ny la despense... La poudre, balles, cartouches, ne se chargent parmy les tumultes et transports, ainsi que les préparez au logis, qui emportent la pièce. » Toutefois il ajoute : « Le pistolet perce, tue, porte la mort et la crainte avec soy;

[1] Collect. Michaud-Poujoulat, 3e série, p. 466.

[2] « Les Allemands, dit Tavannes, sont inventeurs des arquebuzes et pistolets, des escadrons et meilleures formes de combattre; les Français les mettent à leur perfection, et les battent en fin de leur mesme invention. » *Mémoires*, p. 267. — Les reîtres, du temps de Henri II, étaient appelés *pistoliers*.

[3] Il ajoute : « C'est une lignée que les harquebuzes ont enfantée, et, pour en dire ce qui en est, tous ces instruments-là sont diaboliques, inventés en quelque méchante boutique pour dépeupler les royaumes et les républiques de vivants, et remplir les sépulchres de morts. » *Discours politiques et militaires*, 18e discours. Bâle, 1587, in-8°, p. 335. — Selon Davila, Henri IV adopta l'usage du pistolet à la bataille d'Ivry, à l'imitation des *reîtres* allemands.

les plus faibles hommes, pourveu qu'ils ayent du courage, s'en peuvent bien servir, mesme sur de meschants chevaux. Il seroit nécessaire que les soldats portassent trois pistolets et du moins deux : celuy qui se met à la main allant à la charge n'empesche plus ; les deux autres se peuvent aproprier au long des selles, qui se nuisent à la bride[1]. »

A la fin du seizième siècle, on inventa une arme qui tenait le milieu entre l'arquebuse et le pistolet. On l'appelait *pétrinal* ou *poitrinal*. Voici la définition qu'en donne le dictionnaire de Nicot : « C'est une espèce d'arquebuse plus courte que le mousquet, mais de plus gros calibre, qui pour sa pesanteur est porté à un large baudrier pendant en écharpe de l'épaule, et couchée sur la poitrine de celui qui le porte quand il le veut tirer, pour ce a-t-il tel nom. *Poitrinalier* est l'homme de guerre qui porte le poitrinal et en combat. » Le président Fauchet en a donné la description. Il donne le *pétrinal* comme une invention des bandouliers des Pyrénées. Il en est fait mention au siége de Rouen par Henri IV en 1592. Les Anglais l'appelaient *pethernels ;* on le voit p r l'*Inventaire* de Hentgrave de l'an 1603[2].

[1] P. 123, 191, 192.

[2] Voy. *Encyclopédie du* XIX^e^ *siècle*, l'art *petrinal*, par M. Ed. Fournier.

PROJECTILES.

GRENADES. — BOMBES. — PÉTARDS. — MACHINES INFERNALES.

Les projectiles lancés par les canons furent très-variés. On employa pendant longtemps ceux qui étaient usités avant l'invention de la poudre. Ainsi c'étaient des carreaux, des flèches enflammées, des sacs remplis de cailloux, et surtout des boulets de pierre[1].

Dans une relation du siége de Beauvais par le duc de Bourgogne en 1472, on lit ce qui suit : « Dans la ville chéoient très-souvent les pierres des assiégeants, les unes grosses comme le tour d'un fond de caque, autres de la rondeur d'une grande escuelle, autres de fer fondu, pesant vingt ou trente livres, et les autres de plomb et de fer, et d'un esteuf (balle du jeu de paume)... Tellement que par le rapport de tous les gens de bien, de guerre qui y estoient, ils ne se trouvèrent jamais en lieu assiégé où fut fait telle batterie[2]. »

[1] Voici, à ce sujet, une quittance datée de 1416 : « Je, Jehan de Jainville, cappitaine de Beaugency, confesse avoir eu et receu de Pierre Renier, trésorier général de M. le duc d'Orléans, par la main de Michelet de Lische, commis à la recepte de Blois, six livres tournois sur ce qu'il me peut estre deu, à cause de la façon d'un millier de pierres à canon que j'ai fait faire au dit lieu de Beaugency, pour la garnison du chastel de Blois, lesquelles pierres j'ai faict livrer à Jehan Rome, garde de l'artillerie dudit chastel. » *Bibliothèque de l'Ecole des Chartres*, 2e série, t. I, p. 193. — D'après un autre acte daté de 1451, il est question de pierres tirées de Vernon, et ayant un diamètre de 26 pouces. *Encyc. du XIXe siècle*, art pétrinal, par Ed. Fournier.

[2] *Discours véritable du siége mis devant la ville de Beauvais.* Archives curieuses, 1re série, t. I, p. 125.

Outre des boulets de fer, de bronze et de plomb, on lançait encore « des pommes de cuivre à gecter feu, » espèce de grenade, « des boètes de feu en façon de canon, enchasillées en boys, gettant sept plommées à une foys, » c'est-à-dire des espèces de boîtes à mitrailles [1].

Au siége de Rhodes, en 1522, les assiégés, suivant Artus Thomas, continuateur de Chalcondyle (l. IV, ch. 13), tirèrent contre les Turcs des canons chargés de pièces de chêne. Nous reviendrons plus loin sur ces projectiles.

Strada prétend que les bombes ont donné naissance aux grenades. Je crois que c'est précisément le contraire qu'il fallait dire. Au treizième siècle, les Arabes se servaient de grenades en verre [2]. En France, dans deux inventaires des meubles à la Bastille, en 1428 et 1430, on trouve la mention de « pommes de cuivre à gecter feu. » Mais on ne sait pas si ces pommes étaient lancées avec la main ou au moyen de canons. Martin du Bellay parle des provisions de grenades, des lances, des pots-à-feu, etc., que l'on faisait en Provence, l'an 1537, pour résister à l'invasion de Charles-Quint. Ces dates sont, comme on le verra plus tard, antérieures à la mention de la bombe chez les Européens [3].

En 1477, au siége de Scutari par Mahomet II, les Turcs lancèrent des grenades avec des mortiers; car ce sont ces

[1] Voy. *Etudes*, p. 43.

[2] Il paraît que dans la guerre d'Espagne, sous l'Empire, les Espagnols se servirent encore de grenades de ce genre.

[3] Dans un *Livre de Canonnerie et Artifices à feu*, imprimé à Paris, en 1561, il est question, au f° 55, de *grenades migraines*; *migraine* était au moyen âge le nom donné à la grenade. Aujourd'hui, dans la langue du Midi, on dit encore *miograna*; *melagrana*, en italien, a la même signification.

projectiles et non des bombes, comme on l'a dit, que nous croyons reconnaître dans la description suivante :

« Les Turcs, dit le continuateur de Chalcondyle, avoient deux mortiers qui incommodoient fort les habitants, car les boulets que jetoient ces machines dessus les toits de Scutari étoient d'une telle composition, qu'après que le feu s'y étoit pris, à peine le pouvoit-on éteindre : de sorte que le feu se prenant aux toits des maisons, qui n'étoient en quelques endroits que de bardeau, cela eût fait un merveilleux ravage et mis tous les pauvres habitants en désordre, car c'étoit pour ce sujet que les Turcs avoient trouvé cette invention; et, afin que cela réussît mieux selon leur désir, ils ne les tiroient ordinairement que de nuit; mais les Scutariens, ayant découvert l'artifice, députèrent, pour avoir l'œil à ces tonnerres, quelques-uns d'entre eux, qui donnèrent un tel ordre par leur diligence, que la ville en reçut fort peu d'incommodité [1]. »

Trois ans plus tard, en 1480, au premier siége de Rhodes, le même écrivain parle des dégâts que causaient les mortiers déjà employés au siége de Scutari, dégâts qui forçaient les habitants à se réfugier dans les caves. Seulement, comme il n'est question que de pierres lancées par ces mortiers, et non de boulets creux et mettant le feu en éclatant, nous ne pensons pas qu'il s'agisse ici ni de grenades ni de bombes.

Un témoin oculaire du second et dernier siége de Rhodes, en 1522, Jacques de Bourbon, décrit en ces termes certains projectiles lancés par les Turcs :

[1] *Continuation de l'Histoire des Turcs*, par Artus Thomas, sieur d'Embry, Parisien, à la suite de la traduction de *Chalcondyle*, par Vigenère. Paris, 1633, in-f°, p. 265.

« Par compte fait tirèrent mille sept cens treize coups de pierre de marbre, et huyt coups avec boullets de cuyvre plains d'artifice de feu. Et furent en tous les coups des mortiers mil sept cens vingt et ung. Mais quant les ennemys furent advertys que lesditz mortiers ne faisoyent point ou peu de mal, furent fort mal contens, car ilz pensoyent avoir tué la tierce partie des gens, et furent conseillez de n'en tirer plus, pour ce que c'estoit pouldre perdue [1]. »

Ailleurs il ajoute que, dans trois assauts, « il ne fut combattu qu'avec des pierres et *des sachets pleins d'artifice de feu* [2]. »

Les termes dont se sert Jacques de Bourbon sont trop vagues pour qu'on puisse décider s'il s'agit de grenades ou de bombes. Mais le continuateur de Chalcondyle, qui me semble, autant que j'ai pu le vérifier, avoir puisé son récit à des sources authentiques, est entré dans des détails plus précis.

« Les Turcs, dit-il, continuant doncques leur batterie plus violente et terrible qu'auparavant, firent encore tirer de gros canons de bronze en forme de mortiers qu'ils plantèrent en trois divers lieux, qui toutefois ne tuèrent que vingt-cinq hommes et le chevalier de Lioncel, encore qu'ils eussent tiré 17,113 balles de marbre et huict de métail farcies d'artifices de feu, c'estoit de certains petits bidets ou pistolets de la grosseur du doigt, pleins de ma-

[1] Ouvrage cité, f° 13, recto.

[2] Il est parlé dans les Annales de Stowe, sous la date de 1543, d'un approvisionnement de projectiles de toutes sortes fait par Henri IV, en prévision d'une guerre avec la France; dans le nombre, se trouve certains boulets creux de fonte de fer, qui devaient être remplis d'artifice, et que devaient lancer des mortiers de 11 à 19 pouces de diamètre fondus par le Français Pierre Baud.

tières combustibles; si que la grosse balle allant en pièces (car elle étoit creuse), ces pistolets faisoient leur feu, et blessoient plus de personnes que les grosses : toutefois, ayant esté donné advis aux Turcs du peu de dommage que tout cela faisoit aux assiégez, ils firent cesser cette batterie [1]. »

Ces boulets de métal farcis d'artifices me semblent avoir la plus grande analogie avec la bombe, dont l'apparition chez les Orientaux se trouverait ainsi fixée d'une manière bien certaine, au plus tard, en 1522. Parlons maintenant de son emploi chez les Européens.

Suivant quelques auteurs modernes, on se servit de la bombe [2], en Italie, à la fin du seizième siècle, au siége du Château-Neuf, près de Naples, par l'armée de Charles VIII; d'autres en signalent l'usage au siége de Mézières par les Impériaux, en 1521. Nous n'avons trouvé dans les relations de ces deux siéges aucun texte qui motivât ces assertions. Ainsi, il ne s'agit évidemment que de mortiers dans le passage suivant, relatif au premier fait, et tiré du *Vergier d'Honneur :* « Ceulx de dedans, voyant estre si de près chassez, chargèrent ung mortier, puis mirent le feu dedans, et vint cheoir tout droit sur la

1 *Continuation de l'Histoire des Turcs*, p. 466.

2 Ce mot, comme celui de *bombarde*, vient de *bombus*, qui, en basse latinité, signifie *pet*. C'est la même étymologie que celle de pétard. — L'usage du boulet rouge est plus ancien que celui de la *bombe*, quoi qu'en dise le P. Daniel, qui voudrait ne le faire remonter qu'à 1580, au siége de la Fère par le maréchal de Matignon. Elmham, dans sa vie d'Henri V (pag. 115), raconte qu'une armée anglaise assiégeant Cherbourg en 1418, les assiégés lancèrent avec leurs canons des boulets de fer rouge dans le camp anglais, afin de brûler les cabanes dans lesquelles les soldats anglais étaient logés. « *Massas ferreas rotundas, igneis candentes fervoribus, asaxivomorum faucibus studuerant emittere.* »

nef de l'église des frères mineurs, cordelliers de l'Observance, et compit ladicte nef sans faire mal à l'homme ne à femme du monde qui fust en ladicte église, et si en avoit largement de tous costez [1]. »

Il est toutefois à remarquer que, en ce point comme en bien d'autres, la théorie avait devancé la pratique.

Ainsi, R. Valturio, conseiller de Sigismond Pandolphe Malatesta, seigneur de Rimini, publia, en 1472, in-folio, à Vérone, un traité : *de Re militari*, souvent réimprimé et où est représenté un mortier au-dessus duquel se trouve une bombe avec une mèche enflammée. Au bas de la figure on lit le texte suivant :

> Inventum est quoque machinæ hujusce tuum, Sigismunde Pandulphe, qua pilæ eneæ tormentarii pulveris plenæ cum fungi aridi fomite urentis emittuntur.

Ce texte, comme on le voit, est clair et positif; mais il y a toujours fort loin de l'idée première d'une machine à son exécution. La fabrication de la bombe offre d'assez grandes difficultés qui n'ont pu être surmontées qu'avec du temps et de l'expérience; et si on la voit figurer de bonne heure chez les Turcs, c'est que, pendant longtemps, leur artillerie fut très-supérieure à celle des Occidentaux.

Quoi qu'il en soit, de Thou est le premier historien qui ait mentionné d'une manière positive l'emploi de ce projectile. Cet auteur, parlant du siége de Wachtendonk, ville de la Gueldre, par le comte de Mansfeld (en octobre 1588), s'exprime ainsi : « Il y fit lancer des bombes, contre lesquelles les assiégés ne trouvaient d'autre remède que celui de se mettre à couvert dans des caves.

[1] *Archives curieuses*, 1re série, t. I, p. 339.

Elles venaient de Venloo, ville voisine. Celui qui en était l'inventeur en ayant voulu faire l'essai à l'occasion d'une fête qu'on donnait au prince Guillaume, le plus jeune des fils du duc de Clèves, ce qu'on ne regardait que comme un jeu, causa un incendie très-réel, et pensa réduire en cendres toute cette place [1].

Un écrivain postérieur à de Thou, Strada, dans son dixième livre de la *Seconde décade des Guerres des Pays-Bas*, est entré dans des détails plus circonstanciés.

« Rien, dit-il, n'épouvanta plus les habitants que certaines grosses boules de fonte creuses, remplies de poudre et d'autres matières qu'on ne pouvait éteindre. Ces boules étaient tirées en haut par des mortiers, et elles avaient une mèche d'une certaine longueur, qui devait mettre le feu à la poudre. En tombant sur les toits des maisons, elles les enfonçaient; et sitôt qu'elles avaient pris feu, elles crevaient et répandaient de tous côtés la flamme qu'il était difficile d'éteindre avec l'eau. Cet instrument, qui a donné naissance aux grenades, aux pots à feu [2] et à d'autres semblables machines imaginées pour la ruine du genre humain, fut inventé, dit-on, peu de jours avant le siége de Vachtendonck, par un homme de Vanloo, qui se mêlait de faire des feux d'artifice. Les habitants de cette ville se proposèrent de fêter, au moyen de cette invention, le duc de Clèves, qui était venu chez eux et à qui ils avaient donné un grand repas. Ils voulurent donc en faire la première expérience devant lui, et elle réussit beaucoup mieux qu'ils n'y comptaient, car la bombe étant tombée sur une maison, elle en enfonça le toit et les planchers et y mit le feu, qui, s'étant commu-

[1] De Thou, l. LXXXIX, n° 1588, t. X. p. 203.

[2] Cette assertion est fausse, comme nous venons de le dire, p. 194.

niqué aux maisons voisines, brûla les deux tiers de la ville, le feu étant devenu si violent, qu'il ne fut pas possible d'arrêter l'incendie.

« Je sais, ajoute Strada, que quelques-uns ont écrit qu'un mois ou deux auparavant une pareille expérience avait été faite à Berg-op-Zoom par un Italien ; c'était un déserteur des troupes d'Espagne, qui s'était donné aux Hollandais. Il leur avait promis de faire des boules creuses de pierre ou de fer, qui, étant jetées dans une ville assiégée et crevant après leur chute, mettraient le feu partout ; mais, comme il préparait son artifice, une étincelle tomba sur la poudre : il en fut tué, et laissa en mourant ceux pour qui il travaillait dans l'incertitude de la réussite de son projet[1]. »

Quant à l'emploi de la bombe en France, voici ce que j'ai trouvé de plus positif à ce sujet : Malthus[2], ingénieur anglais au service de la France, se donne comme s'en étant servi le premier au siége de Lamothe (Lorraine), en 1634. « Pour ce qui est des bombes et de leurs principes, dit-il, je ne trouve point aucun auteur qui en ait encore traité exprès, comme chose bien connue et usitée, mais seulement un vieux bouquin allemand et un autre castillan, qui ont parlé de quelques sortes de boulets à feu, et, après eux, Tibourel et Hanzlet, Lorrains, ayant traduit de langue allemande en françoise la plus grande partie de ce livre allemand, qui est des machines militaires. Mais ni l'un ni l'autre ne dépeignent en aucune façon telles bombes ni mortiers que nous mettons au-

[1] Cité par le P. Daniel, t. I, p. 580.

[2] Il prend, dans son livre, les titres de *gentilhomme anglais, commissaire général des feux et artifices de France, capitaine général des sappes et mines d'icelle, et ingénieur ès armées du roy.* Il fut tué à la bataille de Gravelines, en 1658.

jourd'hui en usage, ains seulement quelques niaiseries du temps jadis, de peu d'effet. Mais, depuis quelque trente ans ou environ, un certain Allemand, nommé Clernel, a paru auprès de quelqu'un des princes de ce pays-là, et, ce me semble, près du duc d'Alberstat, aux frais duquel il a augmenté cette belle invention, tant pour les bombes et mortiers que pour les feux de récréation; et en après, vers ses vieux jours, passant par les Etats de Hollande, où il leur fit voir quelque chose de son industrie, il apporta toutes ses inventions et machines en ce royaume, mais sans faire aucun effet ni exécution en tous les siéges de son temps. Ains mourut à la fin du dernier siége de la Rochelle, sans avoir tiré une seule bombe à la guerre, mais seulement quelques balles à feu; et, de fait, je crois qu'il ne savait l'usage qui est à présent familier parmi nous. Et depuis ce temps-là jusques au siége de Lamothe, en Lorraine, on n'a pas parlé de tirer des bombes; et c'est à ce siége de Lamothe où j'ai tiré les premières qui ont paru en France, et en grande quantité... Et voilà comme cette machine, nommée bombe, a pris sa naissance premièrement en Allemagne, ou pour le moins, de là, elle est venue à notre connaissance, passant par les Etats de Hollande, et ainsi s'est établie en France; et, comme toutes choses bonnes sont communicables, ainsi cette invention semble être de même, car en peu de temps toutes les nations circonvoisines le possèdent comme propres et principaux fondateurs de cet art tant admirable, et chacun, de jour à autre, le rend plus beau, plus familier, plus facile et plus aisé en son exécution... Et voilà tout ce que j'ai pu trouver touchant l'invention des bombes et mortiers, tels que nous nous servons pour le jourd'huy, quoique véritablement il se trouve force machines anciennes semblables à nos mortiers en

quelque chose, mais non pas propres pour l'usage des bombes, ains seulement à jeter des pierres ou choses semblables, étant toutes faites beaucoup plus longues pour le diamètre de leurs calibres, et leurs chambres et tourrillons tout autrement qu'ils ne doivent être pour les bombes [1]. »

Ce premier emploi de la bombe en France ne semble pas avoir eu un grand retentissement. Je n'en ai trouvé la mention dans aucun mémoire contemporain; et le *Mercure françois,* auquel on renvoie à ce sujet, ne parle que de grenades [2]. Voici un passage assez curieux de Tallemant des Réaux, qui, à la date de 1639, parle de ce projectile comme d'une invention récente. « Au sujet de ce siége d'Hesdin (en 1639), je me rappelle, dit-il, qu'un baron de Languedoc dont j'ai oublié le nom, parent de madame de Cavoye, avait trouvé une sorte de boulets creux qu'on emplissoit de poudre à canon, et qui, avec une certaine mèche qui s'allumoit quand on tiroit, crevoit en terre et faisoit quasi autant d'effet qu'une mine. Le feu roi Louis XIII en fit l'épreuve à Versailles, où on fit construire exprès une demi-lune de terre. Saint-Aoust, lieutenant général de l'artillerie, envoya par malice de méchante poudre; le baron s'en plaignit, le roi se fâcha; Saint-Aoust vint et en apporta de la bonne. L'effet fut grand. Le roi présenta le baron au cardinal à Rueil; le cardinal feignit d'en être ravi; mais, à cause que cela étoit un grand profit à l'artillerie, en réduisant l'équipage au quart des charrettes, il fit si bien qu'on ordonna à cet homme de se retirer. Rien n'étoit plus utile pour les ouvrages de terre [3]. »

[1] *Pratique de la Guerre*, 2e traité, ch. 1. Paris, 1646, in-4°, p. 96.
[2] Voy. t. XX, p. 158 et 164.
[3] *Historiette du cardinal de Richelieu*, t. II, p. 184. Ce que nous

A la même époque, les Espagnols se servaient aussi de bombes, car en 1640, au siége de Turin par d'Harcourt, qui lui-même, comme on sait, était assiégé dans son camp, les assiégés n'eurent d'autre poudre que celle qui leur était envoyée au moyen de bombes par le marquis de Leganez. Richelieu dit, dans sa *Succincte narration*, en parlant de ce fait : « Invention prodigieuse par son effet et pour sa nouveauté [1]. »

En France, au dix-septième siècle, on se servit de bombes pesant environ 500 livres, lancées par des mortiers de 18 pouces 4 lignes (0^m496) de diamètre. On les appelait *Cominges*, non pas du nom de leur inventeur, comme on l'a dit, mais à cause d'une plaisanterie de Louis XIV. Ce prince assistait au siége de Mons, en 1691, et avait pour aide de camp le comte de Cominges, espèce de colosse haut de six pieds et large en proportion. Le roi se mit à dire : « Ces bombes prodigieuses « ressemblent bien à Cominges : il faut leur donner son « nom ; mais il ne me le pardonnera jamais, s'il vient « à savoir que je les lui ai comparées. » Les courtisans s'empressèrent de souscrire au désir du roi, et le nom de *Cominges* resta à ces bombes, tant qu'on en fit usage [2].

On a renoncé aujourd'hui à ces bombes énormes, dont le tir était incertain et le service difficile et lent ; chez nous du moins, on ne se sert plus que de bombes pesant de 48 à 50 kilogrammes et ayant de 217 à 271 millimètres de diamètre.

venons de dire relève les inexactitudes commises par M. Montmerqué, dans la note dont il accompagne ce passage. Voy. aussi la 1re édition, t. I, p. 379.

1 Collect. Michaud-Poujoulat, 2e série, t. IX, p. 350. Ces mots sont ajoutés de sa main sur le manuscrit.

2 Voy. le t. IV des *Jugements sur quelques Ouvrages nouveaux*.

Ce fut lors du bombardement d'Alger par Duquesne, en 1682, que l'on fit pour la première fois usage des bombes sur mer; et, lors d'une autre expédition que l'on fit contre cette ville, en 1688, on avait préparé une bombe-monstre, contenant sept ou huit milliers de poudre. Cette bombe, dont on ne se servit pas, fut longtemps conservée à Toulon, comme un objet de curiosité.

Pendant que les bombes devenaient d'un usage fréquent dans le reste de l'Europe, les Turcs, qui s'en étaient servis les premiers, semblaient en avoir complétement oublié l'usage. Voici, à ce sujet, une anecdote que l'on trouve dans les Mémoires du baron de Tott, et qui donne une idée de la décadence où était tombée, chez eux, la science de la guerre: « J'étais un soir, dit-il, chez Moldovandgy-Pacha, auprès duquel je logeais (à Constantinople), lorsqu'un Turc se présente et rappelle la promesse qu'il lui a faite de me parler en sa faveur. — Oui, vraiment, me dit le pacha, je vous recommande cet homme; vous pouvez en tirer un grand parti: il a des dispositions surprenantes pour le jet des bombes; la moindre de vos leçons le fera exceller. Nous venons de voir de lui une épreuve qui aurait eu le plus grand succès, sans un accident dont on ne peut pénétrer la cause, mais dans lequel le mortier, en crevant, a mis sept hommes sur le carreau. Pendant ce discours, j'examinais l'homme à talents, et je reconnus, à la forme de son turban, que c'était un crieur de mosquée. Je le complimente sur le bonheur qu'il a eu d'échapper à son procédé. — J'ai, me dit-il, fait tout ce qu'il fallait faire; et, quoique ce malheur soit arrivé à la première bombe que j'ai tirée, je suis bien certain de n'avoir rien omis de ce qui pouvait assurer le succès. — Voyons, lui dis-je, détaillez-moi vos opérations. — D'abord, répliqua-t-il, le mortier disposé sur son affût, je l'ai

dirigé vers la mer, j'ai rempli la chambre de poudre, et je l'ai comprimée avec de la terre battue au maillet; après quoi, j'ai rempli également de poudre une bombe de calibre. — Vous voyez, interrompit le pacha, qu'il est très-instruit. — Poursuivez, dis-je à son protégé. — Je plaçai, continua-t-il, la bombe dans le mortier et j'y mis le feu... — Quoi, sans fusée! m'écriai-je. Ah! malheureux! vous deviez être la première des victimes qui ont été sacrifiées â votre ignorance. Et comment se peut-il qu'avec le nombre des mortiers destinés à la défense des châteaux, il n'y ait pas un bombardier qui sache au moins qu'on ne tire pas des bombes sans fusées? — Cela prouve cependant, me dit alors le pacha, qu'il lui manque peu de chose pour devenir un habile homme, et je vous renouvelle la prière que je vous ai faite d'achever son instruction. Forcé, en quelque manière, de céder à tant d'ineptie, j'envoyai chercher le garde-magasin; nous examinâmes ses états, et nous n'y trouvâmes pas même les matières premières pour la composition des fusées. Cependant le pacha insistait pour le crieur et désirait que je fisse une épreuve devant lui... Je me déterminai à faire monter, par mon charpentier, un méchant tour; je tournai quelques fusées, je préparai la composition; j'en chargeai plusieurs devant mon élève; je lui fis observer toutes les conditions qui en assurent le succès, et les bombes furent tirées le soir, à la grande satisfaction de Moldovandgy, qui n'attendait plus qu'une semblable épreuve de son protégé pour l'installer bombardier en chef. Cependant la maladresse de cet homme était telle, que pendant plusieurs jours de travail, il ne put parvenir à charger une fusée de manière à pouvoir servir; et ce nouvel élève, découragé du travail, mais non moins avide de gloire, eut encore recours à son protecteur. Il réclama contre la

difficulté du moyen que j'employais, sollicita de nouveau son appui afin de m'engager à lui montrer à tirer des bombes sans fusées. Ce qui paraîtra encore plus absurde, c'est que Moldovandgy, ce vizir qui avait fait lever le siége de Cotchim et commandé ensuite l'armée ottomane, eut encore l'ineptie d'adopter la proposition de son protégé[1]. »

D'Aubigné, dans son *Histoire universelle*, donne les détails suivants sur les pétards :

« Voici les premières nouvelles de ces pétards, qui ont tant fait parler d'eux, et qui n'avaient encore été essayés, sinon en un méchant château de Rouargue, qui n'a pu nous donner son nom. J'ai ouï dire aux premiers pétardiers qu'ils avaient inventé cette machine en contemplant des tapisseries où ils voyaient de petites artilleries raccourcies, bandées de cercles de fer; comme de fait les premiers que nous eûmes étaient ainsi faits, les uns pour prendre à l'étrier le tire-fonds; les autres à la fourchette en contre-poussant; depuis, on les a faits simplement de fonte bien choisie; on en a fait d'étain et de plomb mêlés d'une autre drogue; et ceux-là ne sont pas les pires ; on a aussi inventé diverses sortes de mèches, desquelles je trouve le papier artificiel la meilleure, pour ce que vous retenez un conterolle de même papier, qui vous marque l'heure du coup. Cette invention est due au capitaine Chanson, lieutenant de l'artillerie en Poitou. De plus on a apporté le madrier pour les barrières, pour les crapeaux, pour les grilles; et encor ont appris les pétars de se jouer à faire sauter les tours et les murailles, aussi bien que les portes et les fenêtres; de même pays encore sont sorties les saucisses et autres artifices qui ont porté malheur à

[1] *Mémoires* du baron de Tott, 3e partie, p. 68 et suiv.

ceux, qui à leurs despens les ont essayés. Celui qui en a fait le premier coup de marque a été le roi de Navarre (Henri IV), sur Cahors, surprise honorable sur toutes celles de ce siècle, parce que le combat y dura six jours et six nuits [1]. »

« Les pétards [2], les saucisses nouvellement inventées, dit Ravennes, monstrent que tous arts se peuvent accroistre. Je fis des orloges qui debandoient en douze heures un roüet à l'exemple d'un reveille-matin, à ce qui coulez dans un magazin par un espion, le fissent sauter. De pareils peuvent estre enterrez au lieu où les ennemis se logent, faire jouer des mines, ou avec des filets attachez aux choses nécessaires, desquelles ayant besoin les serviteurs arrivant au logis, les voulant changer de place, debandent leurs rouets, qui font sauter leurs maistres et maisons. En l'année 1589, j'investis Pontoise sur la parole d'un capitaine, qui me promit brusler leur magazin : il avait mis des mèches allumées d'un bout dans la poudre et soutenues d'un baston, dont le saut en tombant les esteignit sans effet; nous ne laissasmes de prendre la ville [3]. »

[1] *Histoire universelle du sieur d'Aubigné*, année 1580, l. IV, ch. 7. 1616-1618, in-fol. t. II, p. 349-350.

[2] Les Huguenots s'en servirent pour la première fois au siége de Calais, en 1580, et c'est à leur usage que le maréchal de Lesdiguières dut surtout la prise de Montélimart et d'Embrun en 1585.

[3] Mémoires. — Collection Michaud-Poujoulat, 1re série, t. p. 218.

ARMÉES DANS L'ANTIQUITÉ.

En Grèce, pendant longtemps tout homme libre parvenu à un certain âge devait prendre les armes au premier appel des magistrats [1]. Les noms de tous ceux qui servaient étaient inscrits sur un registre. A 18 ans les Athéniens étaient employés à la garde de leur ville [2], et à 20 ans ils pouvaient prendre part à une expédition, tandis qu'à Sparte cette faculté n'était accordée qu'aux hommes âgés de 30 ans. En général, le temps de la retraite était fixé à 60 ans, et même à Athènes c'était seulement dans un danger pressant que les hommes de 40 ans étaient convoqués pour le service militaire.

Au moment où Eumène livra à Antigone la dernière bataille, il avait dans son armée le célèbre corps des Argyraspides, composé de soldats qui avaient fait la campagne de Philippe et d'Alexandre. « Les plus jeunes d'entre eux, dit Diodore, avaient à cette époque environ 60 ans; beaucoup d'entre eux en avaient 70, et quelques-uns étaient même plus âgés encore. Ils étaient tous d'une expérience militaire et d'une bravoure à laquelle rien ne résistait..... Leur attaque fut si impétueuse que, bien

1 A Athènes les esclaves, les fermiers du revenu public et les hommes choisis pour danser aux fêtes de Bacchus étaient dispensés du service militaire.

2 La garde de la ville d'Athènes était confiée à des esclaves publics, On les appelait *archers* ou scythes, à cause de l'origine du plus grand nombre. On y voyait aussi figurer des Thraces et d'autres barbares. Leurs chefs portaient le nom de *Toxarques*. On en acheta pour cet effet 300 après la bataille de Salamine. Plus tard on les porta successivement à 1000, puis à 1200. Voy. Bœck, *Économie politique des Athéniens*, l. II, ch. 11.

qu'ils eussent à combattre toute la phalange d'Antigone, ils passèrent plus de 5,000 hommes au fil de l'épée, et mirent en déroute toute l'infanterie qui était très-nombreuse, sans qu'eux-mêmes eussent perdu un seul homme [1].

L'infanterie, qui formait la principale force des armées grecques, se composait de trois sortes de troupes : 1° les *hoplites*, soldats revêtus d'une armure pesante, portant de larges boucliers et de longues lances ; 2° les *psiles* (ψιλοί), gens de trait, armés à la légère ; 3° les *peltastes*, qui tenaient le milieu entre les hoplites et les psiles, portaient des boucliers et des lances d'un poids moindre que ceux des soldats pesamment armés.

Ainsi que nous l'avons dit plus haut, les Grecs, à l'époque de la guerre de Troie, n'avaient pas de cavalerie, mais seulement des chars de guerre. A Marathon, les Athéniens étaient dépourvus de cavalerie et de gens de trait ; aussi, suivant Hérodote (l. VI, ch. 112), les Perses, les voyant marcher au combat, les prirent pour des insensés qui couraient à la mort. A Platée, l'armée des confédérés semble n'avoir pas eu de cavalerie. Ce qui s'explique, car les seuls peuples grecs qui en eussent avaient embrassé le parti des Perses.

Ce ne fut qu'assez tard que les Athéniens eurent de la cavalerie, car l'Attique était un pays peu favorable aux pâturages. Ils finirent par avoir pour cavalerie légère une troupe de 200 archers à cheval [2]. Mais ce corps était si peu estimé, qu'un Athénien regardait comme déshono-

[1] *Diod.* l. XIX, ch. 41 et 43.

[2] Ces archers étaient les *coureurs* dont il est parlé dans le traité de Xénophon sur le *Commandement de la cavalerie* ; trad. de P. L. Courier, édit. du *Panthéon littéraire*, pag. 385, note.

rant d'en faire partie. Au commencement de la guerre du Péloponèse, Périclès faisant aux Athéniens un tableau de leurs forces, ne compte que 1,200 hommes de cavalerie, en y comprenant les archers à cheval. Lors de l'expédition de Sicile, la flotte d'Athènes n'avait qu'un seul vaisseau construit pour le transport des chevaux. Il portait 30 cavaliers [1].

Les Carieus furent les premiers Grecs qui vendirent leurs services à prix d'argent; leur nom en était devenu infâme. Peu à peu l'emploi des mercenaires s'introduisit dans les armées grecques, dont ils finirent par former une notable partie.

Au temps de la guerre des alliés, Isocrate se plaint de ce que les Athéniens ont abandonné l'exercice des armes et de ce que l'on n'emploie plus que des criminels, des déserteurs et des vagabonds, sans patrie, tout prêts à se tourner contre l'État pour un plus fort salaire, et cela dans un temps où l'on subvient à peine aux frais de l'administration; tandis qu'autrefois, lorsque l'or et l'argent abondaient à la citadelle, les citoyens portaient eux-mêmes les armes [2].

Les Grecs emmenaient leurs esclaves à la guerre, et ceux-ci étaient en général plus nombreux que les hommes libres. Chaque Spartiate, par exemple, avait une suite à peu près égale à celle d'un chevalier au moyen âge; il était accompagné de sept ilotes. Dans les armées de terre, le nombre des hommes est toujours double de celui des hoplites des cavaliers donnés par les écrivains. Chaque hoplite avait un valet qui portait son bagage, ses provisions et son bouclier. Le valet des cavaliers soignait

[1] Thucydide, l. II, ch. 13, l. VI, ch. 43.
[2] Boeck, l. II, ch. 21, t. I, p. 442.

son cheval[1]. Cet usage rendait plus facile le service du guerrier, mais il devait produire une foule de maraudeurs[2].

Les Thessaliens employaient pour leur cavalerie leurs serfs les Pénestres. Les esclaves qui se signalaient dans les combats furent souvent affranchis. Ceux qui combattirent à Marathon et à Chéronée furent rendus à la liberté par les Athéniens[3].

Pour mieux donner une idée de la composition des armées grecques à différentes époques, nous allons rapporter ici le chiffre des troupes qui prirent part à quelques expéditions célèbres.

« Les Grecs avaient, à la bataille de Platée, 38,700 hommes d'infanterie pesamment armés et 69,500 hommes armés à la légère, sans y comprendre 1,800 Thespiens : les Spartiates avaient fourni 5,000 hommes avec 35,000 ilotes légèrement armés, et 5,000 hoplites de Laconie avec autant de troupes légères ; les Athéniens n'avaient que 8,000 hoplites et autant d'hommes armés à la légère[4].

La première année de la guerre de Péloponèse, lorsque les Athéniens firent irruption dans la Mégarède, « leur armée, dit Thucydide, fut alors la plus grande qu'ils eussent jamais réunie dans un camp avant que la peste eut désolé leur ville. Les Athéniens seuls ne formaient pas moins de 10,000 hoplites, indépendamment des 3,000 qui étaient à Potidée ; 3,000 hoplites Métæques au moins

[1] Voy. *Cyropæd.* 5, 2 ; *Hell.* 2, 4, 6. A Rome il en fut de même, Caton, passant en revue les chevaliers, dit à l'un d'eux : « Pourquoi es-tu si maigre et ton cheval si gras ? — C'est que mon valet soigne mon cheval, et que je me soigne moi-même. »

[2] *Écon. polit. des Athén.* l. II, ch. XXI, p. 413.

[3] Boeck, l. II, ch. 21.

[4] Boeck, *Économie politique des Athéniens*, l. II, ch. 21.

prirent part à cette expédition, sans compter un corps nombreux de troupes légères [1]. » Plutarque (*Vie de Périclès*, ch. 33) assure qu'au commencement de cette même guerre, il y avait 60,000 hoplites dans les armées réunies de l'Attique et de la Béotie. Le chiffre total de ces troupes devait monter à 120,000 hommes; car, comme nous l'avons fait observer plus haut, chaque hoplite avait avec lui un homme armé à la légère. »

L'armée que le même peuple envoya en Sicile se composait ainsi:

« Les hoplites, dit Thucydide, étaient en tout 5,100 hommes, dont 1,500 Athéniens portés sur le rôle, et 700 thètes, soldats de marine; le reste était des troupes alliées, les unes fournies par les villes sujettes d'Athènes, et 500 hommes par les Argiens; il y avait aussi 250 Mantinéens et mercenaires. Les archers formaient en tout 480 hommes, dont 80 de Crète. Il y avait 700 frondeurs rhodiens, et 120 bannis de Mégare, armés à la légère [2]. »

L'armée qu'Alexandre emmena en Asie pour faire la conquête de l'empire des Perses se composait, suivant Diodore, des troupes suivantes : « En infanterie, de 12,000 Macédoniens, 7,000 alliés et de 5,000 mercenaires. Il faut y joindre 5,000 odryses, triballes et Illyriens, ainsi que 1,000 archers agrianiens, en sorte que le total de l'infanterie s'élevait à 30,000 hommes. En cavalerie, on comptait 1,500 Macédoniens, 1,500 Thessaliens, 600 autres cavaliers fournis par les Grecs, enfin 900 éclaireurs thraces et péoniens, ce qui faisait un total de 4,500 cavaliers [3]. »

[1] L. II, ch. 32.
[2] L. VI, ch. 43, trad. Didot.
[3] Diodore, l. XVII, ch. 17.

Ces armées n'étaient rien en comparaison des troupes innombrables que les monarques de l'Asie mettaient en mouvement pour leurs expéditions, et dans lesquelles, suivant le mot de Xerxès, on trouvait tant d'hommes et si peu de soldats.

Lorsque Sémiramis partit pour son expédition de l'Inde, son armée se composait, dit-on, de 3,000,000 de fantassins, de 500,000 cavaliers et de 100,000 chars de guerre. Il y avait de plus 100,000 hommes montés sur des chameaux et armés d'épées de quatre coudées de long [1].

Suivant Diodore, le fils de Sémiramis, Ninyas, s'y prenait d'une manière assez singulière pour recruter son armée, qui, propre tout au plus à comprimer des révoltes, ne devait guère valoir grand'chose dans une guerre extérieure.

« Pour la sécurité de son empire et dans le but de maintenir ses sujets dans l'obéissance, il levait annuellement un certain nombre de soldats dont les chefs étaient choisis dans chaque province : il rassemblait toutes ses troupes en dehors de la ville, et donnait à chaque nation un gouverneur dévoué à sa personne ; à la fin de l'année, il congédiait ses troupes et en faisait lever de nouvelles en nombre égal. Par ce moyen, il maintenait ses sujets en respect, et, par la présence de ses soldats campés en plein air, il montrait aux rebelles une vengeance toute prête. Le renouvellement annuel de ses troupes avait pour résultat, que les chefs et les soldats étaient licenciés avant d'avoir appris à se connaître mutuellement, car un long séjour dans les camps donne aux chefs l'expérience de la guerre et les dispose souvent à se révolter et à conspirer contre leur souverain [2]. »

[1] Diodore, l. II, ch. 17.

[2] Ibid., l. II, ch. 21, traduction Hœfer, p. 136.

Suivant le même historien, voici comment se fit le dénombrement de l'immense multitude que Xerxès mena contre la Grèce :

« On assembla un corps de 10,000 hommes dans un même espace, et les ayant fait serrer autant qu'on le put, l'on traça un cercle à l'entour. On fit ensuite sortir ce corps de troupes, et l'on environna ce cercle d'un mur à hauteur d'appui. Cet ouvrage achevé, on fit entrer d'autres troupes dans l'enceinte, et puis d'autres, jusqu'à ce que par ce moyen on les eût toutes comptées[1]. »

Citons encore le mode suivant de dénombrement : Il y a dans la Scythie, un vase d'airain qui contient aisément 600 amphores, et il a six doigts d'épaisseur. Les habitants du pays m'ont dit qu'il avait été fait de pointes de flèches ; que le roi Triantas, voulant savoir le nombre de ses sujets, commanda à tous les Scythes d'apporter chacun une pointe de flèche, sous peine de mort ; qu'on lui en apporta en effet une quantité prodigieuse, dont il fit faire ce vase d'airain, qu'il consacra dans le lieu qu'on appelle Exampée, comme un monument qu'il laissait à la postérité[2].

On peut rapprocher de ce mode de dénombrement celui qui était encore en usage chez les Perses au cinquième siècle de notre ère. « Quand les Perses sont sur le point de commencer une guerre, dit Procope, le roi s'assied sur son trône, et regarde défiler l'armée. Chaque soldat jette en passant devant lui une flèche dans de grandes corbeilles qui sont ensuite cachetées du sceau de l'empire. Quand les troupes sont de retour, les soldats reprennent chacun une flèche. Puis on compte ce qui reste de flè-

[1] L. VII, ch. 60, trad. Larcher.

[2] Hérodote, l. IV, ch. 81, trad. de Larcher.

ches. On reconnaît ainsi combien on a perdu de soldats. Voilà l'ancien usage des Perses [1]. »

Voici les détails fort précieux que Polybe nous a laissés sur la manière dont se faisaient les levées à Rome :

« Quand on doit faire une levée de troupes, ce qui a lieu tous les ans, les consuls avertissent auparavant le peuple du jour où doivent s'assembler tous les Romains en âge de porter les armes. Le jour venu, tous les citoyens se trouvant à l'assemblée dans le Capitole, les plus jeunes des tribuns militaires, dans l'ordre qui est indiqué à chacun soit par le peuple, soit par le général, les partagent en quatre sections, parce que l'armée chez les Romains est partagée en quatre légions. Les quatre premiers tribuns nommés sont pour la première légion, les trois suivants pour la seconde, quatre autres pour la troisième, les trois derniers pour la quatrième. Des plus anciens, les deux premiers entrent dans la première légion, les trois suivants dans la seconde, les deux qui viennent après dans la troisième, et les trois derniers dans la quatrième.

« Cette division faite, et les tribuns placés, de sorte que les légions aient un pareil nombre de chefs, ceux-ci aussi séparément tirent les tribus au sort l'une après l'autre, et appellent à eux celle qui leur est échue, et ensuite ils y choisissent quatre hommes égaux, autant qu'il est possible, en taille, en âge et en force. Quand ceux-ci se sont approchés, les tribuns de la première légion font leur choix les premiers; ceux de la seconde ensuite, et ainsi des autres. Après ces quatre citoyens il s'en approche quatre autres, et alors les tribuns de la seconde légion font leur choix les premiers; ceux de la troisième après,

[1] *De Bello persico*, l. I, ch. 18.

et ainsi de suite, de sorte que les tribuns de la première légion choisissent les derniers. Quatre autres citoyens s'approchent encore, et alors le choix appartient d'abord aux tribuns de la troisième légion et ainsi de suite, de sorte qu'il arrive en dernier aux tribuns de la seconde. Ce même ordre s'observe jusqu'à la fin, d'où il résulte que chaque légion est composée d'hommes de même âge et de même force. Quand on a levé le nombre nécessaire, et qui quelquefois se monte à 4,200, et quelquefois, quand le danger est plus pressant, à 5,000 [1], on lève de la cavalerie. Autrefois on ne pensait aux cavaliers qu'après avoir levé l'infanterie, et pour 4,000 hommes d'infanterie on prenait 200 cavaliers; mais à présent on commence par eux, et le censeur les choisit d'après leur revenu; à chaque légion on en joint 300. La levée ainsi faite, les tribuns assemblent chacun leurs légions, et, choisissant un des plus braves, ils lui font jurer qu'il obéira aux ordres des chefs et de les exécuter. Tous les autres, passant à leur tour devant le tribun, font le même serment.

« En même temps les consuls envoient des députés vers les villes d'Italie d'où ils veulent tirer du secours, pour faire savoir aux magistrats le nombre des troupes dont ils ont besoin et le jour et le lieu du rendez-vous. Ces villes font une levée de la même manière qu'à Rome, même choix, même serment; on donne un chef et un questeur à ces troupes et on les fait marcher [2].

1 Ce nombre de fantassins est le plus grand auquel s'éleva jamais une légion romaine, avant les guerres puniques. Voy. Tite-Live, XXII, ch. 37. Scipion l'Africain fit les siennes de 6,200 hommes de pied et de 390 chevaux.

2 Souvent les Latins refusaient de se soumettre à ces levées d'hommes, ainsi en l'an 400 de Rome. Voy. Tite-Liv., VI, 22.

« Les tribuns de Rome, après le serment, indiquent aux légions le jour et le lieu où elles doivent se trouver sans armes, puis ils les congédient. Au jour marqué, des plus jeunes et des moins riches on fait les vélites; ceux qui les suivent en âge font les hastaires; les plus forts et les plus vigoureux composent les princes, et on prend les plus âgés pour en faire des triaires. Ainsi, chez les Romains, chaque légion est composée de quatre sortes de soldats, qui ont toutes différents noms, un âge différent et des armes différentes [1]. Dans chaque légion il y a six cents triaires, douze cents princes, autant de hastaires; le reste est composé de vélites. Si la légion est de plus de quatre mille hommes, on la divise à proportion, en sorte néanmoins que le nombre des triaires ne change jamais.

« On choisit parmi les hastaires, les princes et les triaires, dix des plus prudents et des plus braves pour en faire des capitaines; les plus jeunes n'ont point de part à ce choix. Après ces dix on en choisit dix autres, et ces vingt sont appelés capitaines d'ordonnance. Le premier élu a voix délibérative dans le conseil. Il y a encore vingt autres chefs pour conduire l'arrière-garde, et ce sont les vingt premiers qui les choisissent. Chaque corps, à l'exception des vélites, est partagé en dix troupes, et chaque troupe a dix officiers, deux à la tête et deux à la queue. Les vélites sont répandus en nombre égal dans les trois autres ordres. On appelle ces troupes compagnie, cohorte ou enseigne, et les chefs centurions ou capitaines. Ceux-ci choisissent, chacun dans leur compagnie, pour enseignes, deux hommes qui l'emportent sur leurs camarades en vigueur corporelle et en force d'âme. La raison pour

[1] Voy. plus haut, p. 216.

laquelle on met deux capitaines dans chaque compagnie, c'est qu'on ne sait ce que fera un capitaine, ni ce qui pourra lui arriver, et comme en guerre les excuses n'ont aucune valeur, on ne veut pas qu'une compagnie puisse dire qu'elle n'avait point de chef. De ces deux capitaines, le premier élu, quand ils se trouvent tous deux présents, marche à la droite de la compagnie, et le dernier à la gauche : lorsque l'un des deux est absent, celui qui reste la conduit tout entière. Dans le choix de ces chefs on ne cherche pas tant qu'ils soient audacieux et entreprenants qu'habiles dans l'art de commander, persévérants et de bons conseils. On ne demande pas non plus qu'ils soient prompts à en venir aux mains et à commencer le combat, mais qu'ils résistent constamment lorsqu'on les presse, et qu'ils meurent plutôt que d'abandonner leur poste.

« La cavalerie se divise de la même manière en dix compagnies ; de chacune d'elles on tire trois capitaines qui choisissent trois autres officiers pour commander l'arrière-garde. Le premier capitaine commande la compagnie, les deux autres tiennent lieu de décurions, et tous sont appelés de ce nom. En l'absence du premier, le second prend le commandement [1]. »

Au temps de César, la légion était partagée en dix cohortes. Chaque cohorte offrait les mêmes divisions que la légion, et comptait 120 hastaires, 120 princes, 60 triaires et 120 hommes armés à la légère, ce qui présentait pour chaque cohorte un total de 420 fantassins, et pour chaque légion un total de 4,200.

Ce fut fort tard que les Romains admirent des merce-

[1] Polybe, l. VI. fragm. 5, traduct. du *Panthéon littéraire*, p. 228 et suiv. — Voy. Scaliger.

naires dans leurs armées. « L'an de Rome 539 (213 av. J. C.), il ne se passa en Espagne rien de remarquable, dit Tite-Live, si ce n'est que les généraux de la république attirèrent à eux la jeunesse celtibérienne, en lui donnant la même solde que celle qui lui était donnée par les Carthaginois; et ils envoyèrent en Italie trois cents Espagnols des plus nobles familles, afin qu'ils essayassent de gagner ceux de leurs compatriotes qui servaient comme auxiliaires dans l'armée d'Annibal. Les Celtibères furent les premiers mercenaires que les Romains admirent dans leurs armées[1]. » Ce premier essai ne réussit guère aux Romains. En effet, l'année suivante les Celtibériens qui servaient sous les ordres de Cnéius Scipion passèrent, enseignes déployées, dans le camp des Carthaginois, défection qui entraîna la défaite et la mort du général romain et de son frère, Publius Scipion.

La principale force des armées gauloises, suivant Pausanias[2], consistait dans la cavalerie, qui était organisée de la manière suivante lors de leur expédition en Grèce. Chaque cavalier avait avec lui deux esclaves ou serviteurs montés comme lui. Si leur maître perdait son cheval pendant le combat, ils lui en donnaient un autre. Si le cavalier était tué, l'un d'eux combattait à sa place, et, s'il périssait, était à son tour remplacé par le second esclave. Si le maître était blessé, l'un le retirait de la mêlée, et l'autre combattait.

Les Gaulois combattaient aussi du haut de chars attelés en général de deux chevaux. Dans leurs expéditions, ces chars, liés ensemble, leur servaient de retranchement.

1 L. XXIV, ch. 48, *in fine*.
2 Liv. X, ch. 19.

ARMÉES AU MOYEN AGE.

Ce fut seulement à partir de Clotaire que les troupes qui composaient l'armée franque commencèrent à être désignées par le nom des provinces qui les avaient fournies. Jusqu'à cette époque, il n'est question que de Francs, de Burgondes, d'Allemans et de quelques autres peuples de la Germanie.

Sous les monarques francs, l'armée se rassemblait tous les ans. Ce fut d'abord au mois de mars, et plus tard au mois de mai. Là on décidait la paix ou la guerre, on donnait l'ordre de marcher, etc. Les hommes libres, en armes, se réunissaient sous les ordres des dizainiers, des centuriers et du comte chef de l'armée cantonale.

« Dans l'origine, dit M. Guizot, le service militaire fut imposé à l'homme à raison de sa qualité de Franc ou de compagnon, non à raison de ses terres. L'obligation était purement personnelle : c'était le résultat naturel de la situation des Francs qui avaient besoin de se défendre dans leur nouvel établissement et surtout de leur goût pour les expéditions guerrières et le pillage; c'était aussi une sorte d'obligation morale de chaque homme libre envers le chef qu'il avait choisi. La qualité de propriétaire était si peu la source de l'obligation, que les choses se passaient encore à peu près comme en Germanie. Le chef proposait une expédition à ses hommes, et, s'ils l'approuvaient, ils partaient. Leur adhésion était libre, et leurs propriétés ne leur imposaient point l'obligation de marcher contre leur gré. Souvent les guerriers eux-mêmes sommaient leur chef de les conduire à une expédition, le menaçant

de le quitter ou d'en prendre un autre s'il s'y refusait : « Si tu ne veux pas aller en Bourgogne avec tes frères, « disent les Francs à Théodoric, nous te laissons là et « nous marchons avec eux (en 531). » Ailleurs, les Francs veulent marcher avec les Saxons, qui demandent la paix en 533 : « Ne vous obstinez pas à aller à cette guerre où « vous vous perdrez, leur dit Clotaire Ier ; si vous voulez « y aller, je ne vous suivrai pas. » Mais alors les guerriers, irrités contre le roi Clotaire, se jetèrent sur lui, mirent en pièces sa tente, l'en arrachèrent de force, l'accablèrent d'injures, et résolurent de le tuer s'il refusait de partir avec eux. Clotaire, voyant cela, alla avec eux malgré lui.

A coup sûr, on n'aperçoit dans tous ces faits aucune trace d'une obligation imposée à raison de la propriété.

On voit cependant par degrés, dans ces convocations militaires, une sorte d'obligation légale, sanctionnée par une peine contre ceux qui ne s'y rendent pas. Dans certains cas la peine est infligée, bien qu'il ne s'agisse nullement de la défense du territoire [1].

A l'appui de ces assertions, nous citerons les deux faits suivants :

« Au retour d'une expédition de Gontran contre Gondovald, les juges, dit Grégoire de Tours, condamnèrent ceux qui avaient négligé de se rendre à cette expédition. Le comte de Bourges envoya ses serviteurs pour qu'ils dépouillassent, sur les terres de l'église de Saint-Martin, qui est située dans ce territoire, les hommes qui se trouvaient dans ce cas. Mais l'agent de cette église commença à leur résister fortement, en disant : « Ce sont les hommes

[1] *Essai sur l'histoire de France*, 1823, in-8, IVe Essai, ch. I, p. 101 et suiv.

« de Saint-Martin : ne leur faites aucun mal, car ils n'a-« vaient pas coutume de marcher pour de telles affaires. » Ils lui dirent : « Il n'y a rien de commun entre nous et « ton Martin, que dans toutes les affaires tu mets tou-« jours vainement en avant; mais toi et eux vous allez « payer l'amende, pour avoir négligé les ordres du roi [1]. »

« C'est sous Charlemagne, dit encore M. Guizot, qu'on voit clairement l'obligation du service militaire imposée à tous les hommes libres, propriétaires d'alleux ou de bénéfices, et réglée en raison de leurs propriétés.

« Cette obligation devient alors, non plus le résultat d'un consentement libre et spécial, non plus l'effet de la simple relation du compagnon à son chef, mais un véritable service public imposé à tous les citoyens, à raison de la nature et de l'étendue de leurs propriétés territoriales. Tout possesseur de trois manoirs (*manzus*) ou plus est tenu de marcher en personne. Les possesseurs d'un ou de deux manoirs se réunissent pour équiper l'un d'entre eux à leurs frais; de telle sorte que trois manoirs fournissent toujours un guerrier. Enfin, les pauvres mêmes, qui ne possèdent point de terres, mais seulement des biens meubles de la valeur de cinq *solidi*, sont tenus de se réunir au nombre de six pour équiper et faire marcher l'un d'entre eux.

« Charlemagne veilla très-sévèrement au maintien de ce système de recrutement fondé sur la propriété. Son capitulaire en forme d'instruction aux *missi dominici*

[1] L. VII, ch. 42. « Chilpéric, au retour d'une expédition contre le Bretons, ordonna que les pauvres et les serviteurs de l'Eglise payassent l'amende pour n'avoir pas marché avec l'armée. Ce n'était pourtant pas la coutume qu'ils fussent soumis à aucune fonction publique. » (Grég. de Tours, l. V, ch. 27.)

pour l'année 812, règle tous les détails de l'exécution.

Non-seulement les alleux comme les bénéfices, mais les propriétés ecclésiastiques même étaient soumises à cette charge. En 803, Charlemagne défendit aux évêques et abbés d'aller en personne à la guerre, à la tête de leurs hommes, comme ils le faisaient auparavant, mais à condition qu'ils y enverraient leurs hommes bien armés, sous les ordres des chefs que l'empereur aurait désignés. Je remarque, comme monument des idées du temps, que les ecclésiastiques ayant paru penser que cette interdiction personnelle du service militaire avait pour but de rabaisser leur position sociale, Charlemagne se crut obligé d'expliquer ses motifs et de dire qu'il n'avait voulu que rétablir le respect des convenances. Bientôt après on voit un grand nombre d'abbayes demander et obtenir pour leurs hommes l'exemption du service militaire; en 817, sous le règne de Louis le Débonnaire, dix-huit monastères en jouissaient, et il l'accorda dans la suite à plusieurs autres. La charge publique du service militaire demeura, du reste, réglée sous ce prince comme elle l'avait été sous Charlemagne.

« Sous Charles le Chauve, elle fut restreinte au cas d'une invasion du pays par l'étranger. La totalité des hommes libres, sous le nom de *landwher*, était alors tenue de marcher [1]. »

Voici maintenant quelques détails sur l'armée à cette époque :

« Nous avons décrété, dit un capitulaire de Charlemagne, que, suivant l'ancienne coutume, on publiât l'ordre et la manière de se préparer à entrer en campagne. Dans sa province, chacun doit se fournir de vi-

[1] *Ibid.*, p. 1 et suiv.

vres pour trois mois, et d'armes et d'habits pour six mois. Ceux qui viendront des bords du Rhin jusqu'à la Loire commenceront à compter les trois mois du jour où ils seront arrivés sur les bords de la Loire, et ceux qui se rendront des bords de la Loire jusqu'au Rhin commenceront à compter les trois mois à partir du jour où ils seront arrivés sur les bords de ce dernier fleuve; ceux qui habitent au delà du Rhin et qui doivent aller en Saxe pourront se fournir de vivres entre la Loire et l'Elbe, et ceux qui habitent au delà de la Loire et qui doivent aller en Espagne peuvent se fournir de vivres entre la Loire et les Pyrénées [1]. »

« Que le comte, dit un autre capitulaire, ait soin que les armes ne manquent point aux soldats qu'il doit conduire à l'armée, c'est-à-dire qu'ils aient une lance, un bouclier, un arc et deux cordes, douze flèches... qu'ils aient enfin des cuirasses ou des casques. »

Un passage des *Faits et gestes de Charlemagne*, par le moine de Saint-Gall, pourra donner une idée de l'ordre dans lequel marchait une armée sous ce prince. Ogger, seigneur franc, et Didier, roi des Lombards, s'étant renfermés dans Pavie, montèrent sur la tour la plus élevée de la ville pour voir arriver de loin l'empereur franc qui venait les assiéger. « Ils aperçurent d'abord des machines de guerre, telles qu'il en aurait fallu aux armées de Darius et de César;... puis ils virent une troupe immense de simples soldats assemblés de tous les points de notre vaste empire... Ensuite parut le corps des gardes qui ne connaît jamais de repos... Après eux vinrent les évêques, les abbés, les clercs de la chapelle royale et les comtes;... enfin parut Charles lui-même, etc. [2] »

[1] *Capitulaires*, Baluze, liv. III, ch. 74.

[2] Voy. p. 12 la suite de ce passage.

Plusieurs empereurs grecs, entre autres Maurice, Constantin Porphyrogenète et Léon VI le Philosophe, nous ont transmis sur l'organisation de l'armée byzantine, avant le dixième siècle, des renseignements d'autant plus précieux que cette organisation remonte à une époque fort ancienne. Nous allons extraire des *Institutions militaires* de Léon, les particularités qui nous paraîtront offrir quelque intérêt. L'auteur s'adresse aux gouverneurs de province.

« Nous te donnons, dit-il, la dignité de choisir, selon l'ancienne coutume, pour officiers et soldats, ceux que tu jugeras les plus propres à la guerre. Dans tous les pays soumis à ton pouvoir, tu ne prendras pour soldats ni des adolescents, ni des vieillards, mais des hommes faits, robustes, agiles et riches, afin que lorsqu'ils seront dans les camps ou à la guerre, ils aient chez eux des gens pour cultiver leurs terres et avoir soin de leurs affaires domestiques, et aussi pour qu'ils puissent se fournir des armes et de l'équipement nécessaire. Voulant traiter favorablement *notre compagnon d'armes* (nous appelons ainsi celui qui se sera vaillamment exposé à la guerre pour l'empire romain et la gloire de notre règne), nous voulons que sa famille, tant qu'il sera au service, soit exemptée de toute charge publique, à l'exception de l'impôt ordinaire.

« Toute l'armée sera divisée en différentes *tagmes* ou *bandes*, et celles-ci en *décuries*. On en formera des chambrées de cinq ou de dix hommes [1].

« Le général est la tête de toutes : après lui viennent les *mérarques*, ensuite les *drungaires*, les *comtes*, c'est-

[1] *Leonis imperatoris tactica*, cap. IV, Leyde, Louis Elzevir, 1613, in-4°, p. 32-33.

à-dire les chefs de bandes ; suivent les *centarques* (centurions), les *dizainiers*, chefs des chambrées ; les *pentarques*, les *tétrarques*. Les *ouragos* sont les derniers de chaque chambrée ; ils sont placés à la queue des files, et forment le dernier rang. Ce sont là les noms des différents chefs. Il y a encore d'autres charges dans chaque bande, comme les bandophores (porte-enseignes), les trompettes, c'est-à-dire les sonneurs de *buccine*, les médecins, les chirurgiens, les clépotates, les porteurs d'ordres, les crieurs qui par leurs paroles excitent les soldats au combat, les scribes, et d'autres encore qui ont des fonctions distinctes. Tous ces noms à présent en usage ont remplacé les anciens qui sont abolis [1].

Dans le même chapitre, Léon explique les termes dont il vient de se servir : « Les *mérarques*, dit-il, sont les chefs d'une *mérie* ou division.

« Le *drungaire* est le chef d'une petite *mérie*, qui forme la troisième partie de la division commandée par le *mérarque*, autrement dit *turmarque*, parce que la division se nomme *turme*. La *turme* ou grande *mérie* est donc composée de trois petites *méries* ou *dronges* réunies jointes ensemble. Le dronge renferme les *tagmes* ou *bandes* qui sont commandées par des *comtes*.

« Le dizainier est le chef d'une *décurie*, comme le *pentarque* est le chef de cinq. Celui-ci est placé au milieu de la file, dont la queue est occupée par l'*ouragos*. Les divisions nombreuses font la force de l'armée et donnent une grande facilité pour les manœuvres.

Le *bandophore* porte l'enseigne de la bande. Le *lochagos* est le chef de file : il est au premier rang ; ceux qui le forment se nomment *protostates*. L'*épistate* est le second de la file.

[1] *Leonis imperatoris tactica*, § 6.

Les *coureurs* sont ceux qui précèdent l'ordonnance de l'armée quand elle va au combat, et qui poursuivent l'ennemi lorsqu'il fuit. Les *défenseurs* suivent ceux-ci sans se débander comme eux, mais marchent en ordre pour les soutenir [1].

Les *mesureurs* sont ceux qui dressent le camp, en distribuent le terrain et tracent le retranchement [2]. Ils sont confondus actuellement avec ceux que les anciens appelaient autrefois *antecenseurs*. Ils marchent devant l'armée pour reconnaître les chemins, la disposition du pays et les lieux propres à l'assiette du camp dont ils arrêtent le tracé.

Les *sculdateurs* sont ceux qui vont à la découverte de l'ennemi.

Les *garde-flancs* (plagiophylaques) sont les hommes placés pour garantir le flanc de la première ligne.

Les *cornistites* sont destinés à tourner les ailes de l'ennemi. Les *insidiateurs* sont ceux qui se mettent en embuscade. Les *tergisticties* marchent en bataille à l'arrière-garde.

Les *scribons* sont ceux qui, le jour du combat, suivent l'armée pour relever les blessés et mettre le premier appareil à leurs blessures [3].

« Il est nécessaire de ne pas faire les bandes égales,

[1] On voit qu'un certain nombre de ces noms sont des mots latins grécisés. Ainsi les coureurs sont appelés κουρσωρε;, et les défenseurs διφενσυρες, etc.

[2] Dans l'armée de Charlemagne on savait aussi pourvoir à ces détails de campement. Dans une lettre de l'empereur à l'abbé Furalde, il est parlé des doloires, pelles, tarières que les soldats devaient porter avec eux.

[3] Voy. sur la décadence des armées byzantines au VIe siècle le tableau tracé par Procope dans son *Histoire secrète*, etc.

afin qu'on ne juge point par leur nombre de la force de l'armée. Si on peut d'une seule bande en faire paraître deux, quand on sera prêt de combattre, cela imprimera plus de terreur à l'ennemi. Il faut tirer de chaque bande, pour le service ordinaire, deux porteurs d'ordres actifs, prompts, et qui aient la voix forte. Il sera bon aussi qu'ils sachent plusieurs langues. Il faut encore des *buccinateurs* pour sonner dans l'occasion, des ouvriers de toute sorte, et, entre autres, des fourbisseurs et des armuriers pour faire des arcs et des flèches.

« On choisira aussi des hommes pour ramasser les objets perdus et les rendre à leur légitime possesseur.

« Comme il y aura des comptables pour conduire et régler les équipages de la cavalerie, il faut qu'il y en ait pour l'infanterie. Ils seront subordonnés aux chefs du charroi. Celui-ci est composé des voitures qui portent les machines et les munitions de guerre. Il y aura pour chaque turme un signe distinctif qui se mettra sur les chevaux et les bœufs, afin qu'ils soient facilement reconnus par la différence des couleurs. « Puisque j'ai parlé de l'infanterie, ajoute Léon, je vais en détailler l'ordonnance et la composition, telles que les anciens tacticiens les ont décrites, et telles qu'elles nous ont été transmises par des écrivains plus modernes. »

« Il sera bon, s'il est possible, de ranger les soldats, non-seulement selon leur force, mais aussi par rang de taille, de manière que les plus grands étant en première ligne donnent à l'ordre de bataille un air plus formidable. Si le courage ne se trouve pas réuni à la taille, on suivra l'ordre accoutumé, c'est-à-dire que l'on mettra les hommes de confiance à la tête et à la queue [1]. »

[1] *Leonis tactica*, institution IV, § 48 et suivants.

Enfin les détails suivants compléteront ce que nous avons dit dans les premiers chapitres : « Il faut que les soldats soient pourvus par leurs chefs d'armes et de tout ce qui leur est nécessaire, pour le temps de la campagne, ou pour le quartier d'hiver. Chaque archer portera la cotte de maille entière descendant jusqu'au cou-de-pied, avec les anneaux et courroies pour l'attacher, et leurs étuis de cuir. Il aura un casque de fer poli, orné au sommet d'une petite crête, un arc, un étui large et commode pour le porter; une provision de cordes de nerfs, une trousse tenant trente ou quarante flèches et son enveloppe, une lime et une alène dans la ceinture de son arc, une lance de moyenne grandeur, à l'usage de la cavalerie, ayant dans le milieu des courroies pour attacher une petite flamme; une épée à la manière romaine, suspendue à un baudrier.

« Les jeunes cavaliers qui ne sauront pas tirer de l'arc auront des javelots avec un grand bouclier; il sera bon qu'ils aient des gantelets de fer. Il y aura de petites houpes aux housses de leurs chevaux, et de petites flammes pour ornements sur leurs casaques, à l'épaule.

« Autant qu'il sera possible, ils devront avoir des cuirasses ornées et brillantes, avec une chaussure armée, que nous appelons à présent *podopselle*, et un manteau [1]. »

Après la chute de la dynastie carlovingienne, la société féodale se trouvant complétement organisée, le service militaire se fit d'une manière régulière. Le roi avait immédiatement au-dessous de lui les ducs, les comtes et toute la classe des hauts barons. Après ceux-ci venaient les seigneurs d'un rang inférieur qui relevaient directe-

1 *Leonis tactica*, institution VI.

ment des ducs et des comtes et n'étaient plus soumis que d'une manière médiate à la couronne. Tous, du reste, depuis les rois jusqu'aux simples seigneurs, avaient encore dans les villes et dans les campagnes d'innombrables vassaux tenus de les servir de leurs biens et de leur corps.

Quand le roi préparait une expédition, il convoquait les hauts barons qui devaient l'accompagner à la guerre, et ceux-ci à leur tour convoquaient les seigneurs qui relevaient d'eux immédiatement, de telle sorte que le mouvement se communiquait jusqu'aux derniers vassaux.

De plus, dans le douzième siècle, la plupart des villes du royaume de France étaient parvenues à se soustraire à la juridiction de leurs seigneurs, et à se mettre *en la main du roi*; elles fournirent des milices d'archers et d'arbalétriers qui, avec les serfs vassaux des seigneurs, composèrent la plus grande partie de l'infanterie des armées royales. Il faut encore y ajouter les nombreux corps de mercenaires connus sous les noms de *brabançons*, *cotereaux*, *routiers* et plus tard de *grandes compagnies* qui, formées à l'époque des guerres de la France contre l'Angleterre, se livraient aux plus horribles brigandages[1].

Voici comment les *Establesyments de Saint-Louis* règlent le service militaire dû par le vassal à son seigneur. Le chapitre est intitulé : *D'ost et de chevauchie* (*chevauchée*) *devers le Roi, le baron et des amendes et des gages.*

« Se (quand) li bers (baron) fet semondre (avertir) ses hons (hommes) que il li amaine ses hons coustumables,

[1] Voyez, sur ces aventuriers, divers travaux de MM. Géraud, Jules Quicherat et Fréville. — *Bibliothèque de l'école des Chartes.* — Notamment le travail sur l'un des plus fameux de ces routiers, Rodrigues Villandrado.

pour aller en l'ost le roi, li prevos les doivent amener de chacun ostel (en droit), au commandement leur seigneur el cuer (au cœur) du chastel, et puis s'en doivent retourner. Mès nulle fame à coustumier ne doit aller en ost, n'en (ni en) chevauchiées, ne fournier (boulanger), ne mousnier qui gardent les fors et les moulins. Et se nus (aucun) de ceux qui sont semons ne venoient, et l'on le pooit sçassoir, il en paieroit soixante sols de gages (amende). Et li prévos au baron si doit mener ses hons devant dits jusques au prévos le Roi, el (au) chastel dont li hons sont du ressort, et puis li s'en doit retorner arrière. Et ainsi li hons coustumiers (vassaux) des chastelleries si doivent aus barons leurs chevauchiées, et li prévos vous ravapars si les doivent mener el cors du chastel au commandement au baron. Et li bers ne les doit mie mener en lieu dont en ne puissent venir jusques au soir. Et cil qui remeindroit (resterait) en paieroit soixante sols d'amende. Et se li sires les voloit mener si loins que eus ne pussent venir au soir, ils n'iroient pas se ils ne voloient, et n'en feroient jà droit, ne nulle amende. Et ainsi li baron et li hons le Roy doivent le Roy suivre en son ost, quand il les en semondra, et le doivent servir, soixante jours et soixante nuits[1] o (avec) tant de chevaliers comme chacun li doit, et ses services il li doivent quand il les en semont, et il en est mestiers (besoin). Et se li Roy les voloit tenir plus de soixante jours au leur (à leurs dépens), il ne remeindroient mie, s'il ne voloient pas droit. Et se li Roy les voloit tenir au sien (à ses frais), pour le royaume deffendre, il devroient bien remaindre par droit. Mès se li Roy les voloit mener hors du

[1] Quelques manuscrits portent 40 jours et 40 nuits. Dans ces 40 jours on ne comptait pas le temps de l'aller ni du retour.

royaume; ils n'iroient mie se ils ne vouloient, puisqu'ils auroient fet soixante jours, et soixante nuits; et nule dame ne doit ne ost ne chevauchiée desoremes, se n'est fame le Roy [1] : mès elle doit envoyer tant de chevaliers, comme des fiés (fiefs) doit, et li Roy ne la puet achoisonner (inquiéter). Et se les gens le Roy truevent les hons coustumiers par les chastelleries qui fussent remès (restés), fors ceux qui devroient remaindre, li Roy en porroit bien lever sus chacun soixante sols d'amende, et li bers ne les en porroit garantir. Et li hons coustumier ne doivent estre en l'ost le Roy que quarante jours et quarante nuits, et se il en venoit (retournoit) avant, et il en fussent prouvé, la justice le Roy en porroit bien lever soixante sols [1]. »

Les croisades apprirent aux Français à demeurer longtemps sous les mêmes drapeaux; et Guibert de Nogent, à propos du siége d'Antioche (1097), ne manque pas de faire remarquer la patience de ces hommes qui, « lorsqu'ils habitaient leur patrie, ne pouvaient pas demeurer seulement trois jours de suite sous les tentes et dans l'armée de leur foi, même quand on ne les forçait pas à sortir de leur province [2]. »

Le même chroniqueur nous donne, sur un corps d'*enfants perdus* qui s'était formé dans l'armée conduite par Godefroy, de curieux renseignements qu'on chercherait en vain ailleurs.

« Il y avait, dit-il, dans l'armée une troupe d'hommes qui marchaient toujours pieds nus, ne portaient point

[1] Isambert. *Recueil des anciennes lois françaises*, t. II, p. 429 et suiv.

[2] *Gesta Dei per Francos*, l. V, collection Bongars. Voy. encore l. VI, p. 246.

d'armes, n'avaient pas la permission d'avoir le moindre argent, et qui, en proie au dénûment et à la misère, marchaient en avant de tous les autres, et se nourrissaient de racines, d'herbes et des plus grossiers produits de la terre. Un homme, originaire de Normandie, noble de naissance, à ce que l'on dit, bien qu'il ne possédât pas de fief et que de chevalier il fût devenu fantassin, ayant vu ces hommes errant de tous côtés en vagabonds, déposa ses armes et les vêtements qu'il portait d'ordinaire, et voulut se faire leur roi. Il commença par prendre un nom de la langue barbare du pays, et se fit appeler le « *Roi des Thafurs;* » on appelle Thafurs parmi les gentils ceux que nous pourrions appeler, pour parler littéralement, des « *Trudennes* » (Truands)[1], c'est-à-dire des hommes qui poussent (*trudunt*) ou traversent légèrement une vie vagabonde. Cet homme, aussitôt que la multitude qui marchait sous ses ordres arrivait au passage de quelque pont, ou à l'entrée d'un défilé, allait occuper le passage, et après avoir fouillé ses hommes un par un, s'il arrivait que l'un d'entre eux eût seulement la valeur de deux sous, il le renvoyait sur-le-champ de sa troupe, lui ordonnait d'acheter des armes, et le forçait de se réunir aux autres soldats. Ceux, au contraire, en qui il connaissait le goût de cette pauvreté habituelle, et qu'il voyait n'avoir point mis d'argent en réserve ou n'en avoir point recherché, il les attirait spécialement à lui pour les incorporer à sa troupe. On serait peut-être disposé à croire que ces gens-là étaient nuisibles à l'intérêt général, et que lorsque les autres auraient pu avoir du superflu, ceux-ci l'absorbaient sans aucune espèce d'avantage. On ne saurait dire à quel point ces hommes se rendaient utiles en transportant les vi-

[1] Voyez Du Cange, *Glossaire*, au mot *Trudennes.*

vres, en levant les tributs, en lançant des pierres durant les siéges, en portant des fardeaux, en renversant les balistes et les machines des ennemis. En outre, lorsqu'on eut trouvé quelques morceaux de chair humaine enlevés sur les cadavres des païens devant Marrah et en d'autres lieux, au moment où l'on était en proie à une excessive famine (ce qui fut reconnu d'une manière positive, avait été fait en cachette par ces hommes, et cependant très-rarement), cette horrible nouvelle étant parvenue chez les Gentils, le bruit se répandit parmi eux qu'il y avait dans l'armée des Francs des hommes qui se nourrissaient de la chair des Sarrasins. Et dans la suite, ces mêmes hommes, pour répandre encore mieux cette opinion parmi les ennemis, et pour leur inspirer plus de terreur, s'emparèrent un jour du cadavre d'un Turc, le mirent, à ce qu'on dit, sur un feu qu'ils avaient préparé à cet effet, et le firent rôtir à la vue de tout le monde, comme une viande bonne à manger. Les Turcs ayant appris ce fait, et croyant à la réalité de ce qui n'était cependant qu'une feinte, en vinrent dès ce moment à redouter les étranges procédés des Thafurs beaucoup plus que toutes les puissances d'aucun de nos princes [1]. »

Guibert ajoute : « Les Turcs ressentent une aussi vive douleur pour un cadavre qui demeure sans sépulture, qu'aucun chrétien en peut éprouver à la pensée d'une âme frappée de damnation. Aussi, et pour exciter leur fureur de la manière la plus poignante, l'évêque du Puy, ordonna-t-il par un édit qu'il fit publier dans toute l'armée, durant le siége d'Antioche, de donner douze deniers à quiconque apporterait une tête de Turc ; et lorsque le

[1] Guibert de Nogent. *Gesta Dei per Francos*, l. VII, collection Guizot.

prélat avait ainsi reçu quelques têtes, il prescrivait de les planter au bout de perches très-longues devant les murailles de la ville, et sous les yeux mêmes des ennemis; ce qui les glaçait d'épouvante. »

Les femmes qui avaient accompagné les croisés ne craignaient pas de se mêler aux batailles.

« Elles ne cessaient, dit Guibert de Nogent, de porter de l'eau aux chevaliers pour les rafraîchir dans le combat; mais leurs paroles et leurs exhortations avaient encore plus d'effet pour redoubler leur courage que l'eau qu'elles leur présentaient pour leur donner de nouvelles forces [1]. »

L'empereur Conrad, lorsqu'il se rendit en Syrie, « avait à sa suite une troupe de femmes armées comme des chevaliers. Les culottes de peau et les éperons dorés du chef de ces amazones lui firent donner le surnom de la Dame aux jambes d'or [2]. »

L'armée des Sarrasins, s'il faut en croire Guibert de Nogent, comptait aussi des amazones. « Avant la bataille d'Antioche, on vit, dit-il, arriver dans leur camp de jeunes filles portant l'arc et les flèches, non celles qui paraissaient être venues en ces lieux moins pour combattre que pour mettre des enfants au monde. En effet, à la suite de la grande bataille (d'Antioche) qui fut livrée entre les chrétiens et les Turcs, et suivant le rapport de ceux qui y assistèrent, on trouva au milieu des champs et dans les touffes d'arbres beaucoup d'enfants nouveau-nés, dont ces femmes étaient accouchées pen-

[1] Guibert de Nogent, l. III, p. 98. — Les femmes étaient nombreuses dans le camp des croisés. — Guibert raconte (l. VII, p. 292) que Guillaume, comte de Poitiers, avait emmené avec lui un essaim de jeunes filles.

[2] Gibbon, ch. 59, p. 678.

dant le cours de l'expédition. Fuyant les Francs qui les poursuivaient avec impétuosité, et craignant pour elles plus encore que pour leurs enfants, elles les avaient ainsi abandonnés [1]. »

Philippe le Bel, ayant, au mois d'août 1314, ordonné une levée de gens de guerre contre le comte de Flandre, envoya à ses commissaires des instructions secrètes dont nous extrayons les passages suivants :

« On levera de cent feuz six sergens ; pour chacun sergent : 12 deniers parisis par jour, et pour les armures de chacun sergent 30 sous pour tout tant seulement... Si ainsi étoit que aucunes villes ou paroisses où il eust cent feuz ou plus comptables, ne pussent finer (payer) desdicts sergents et armures pour la povreté des personnes, lis commissaires en pourront lever pour cinq sergents ou pour trois, ou moins, ou faire finance convenable, selon sa discrétion et selon le pouvoir des habitants. Et est assavoir que esdits cent feus ne seront pas comptés lis vrais mandians, pain quérans. Toutes manières de villes ou de paroisses, paieront de cent feuz, en la manière que dit est, de plus, plus, et de moins, moins. Tous ceux qui auront vaillant 2000 livres en toutes choses, et plus, iront en l'ost, où ils fineront (payerent) convenablement chacun pour soi, sue et ogardée la condicion de la personne, et de moins de 2000 livres seront contenus ès feuz. Quant aux prélats, chapitres et religieux, qui doivent services de cheval ou de gens d'armes, ou autres services, l'on les contraindra à aller en l'ost en la manière que ils y sont tenus, ou à finer (payer) convenablement selon leur état, selon la discrétion des commissaires et l'état de la guerre. Quant aux nobles qui se-

[1] Guibert de Nogent, l. V, p. 186.

ront semons (appelés) pour aller en l'ost, ou gentils fames veuves, qui par non puissance, vieillesse ou maladie ou autre cause, ne pourroient aller l'ost bonnement, l'on prendra finance selon la discrétion des commissaires. Quant aux clercs qui tiennent fiefs dont ils doivent services d'ost, l'on fera en la manière que dessus est dit des nobles[1]. »

Les nobles seuls étaient sujets au *ban*[2] du roi; toutes les autres personnes en état de porter les armes étaient sujettes à l'arrière-ban[3]. »

Le roi n'avait le droit de forcer ses sujets à se rendre à l'armée que dans le cas d'arrière-ban et lorsque la convocation était générale[4].

Plus tard il fut décidé que l'arrière-ban ne pouvait être convoqué qu'en cas de nécessité absolue, et seulement du consentement des états généraux[5].

« Quand les cris d'armes (*proclamationes armorum*), dit une ordonnance de Philippe VI, seront faits pour nous, dans les terres et les juridictions des hauts justiciers, doivent être faits par eux, sur l'avis de nos sénéchaux, à moins que les seigneurs, de ce requis, n'aient refusé ou négligé de le faire[6]. »

Dans une assemblée d'états généraux, tenue sous le

[1] Isambert, *Recueil des anciennes lois françaises*, 6 août 1314, t. III, p. 43-44.

[2] *Ibid.* t. III, p. 47, année 1314.

[3] *Ibid.* p. 135, mai 1316.

[4] *Ibid.* t. IV, p. 438. Ordonnance de juin 1338.

[5] *Ibid.* t. IV. p. 734 et 834. Ord. du 28 décembre 1355 et du 3 mars 1356.

[6] Le mot *ban* signifiait cri public. Par extension, comme c'était aussi l'appel fait à son de trompe par le seigneur à ses vassaux, pour qu'ils eussent à lui rendre hommage, il désignait la circonscription féodale, d'où le mot *banlieue*.

règne de Philippe le Long, en 1317, les communes avaient demandé une organisation militaire; le roi, satisfaisant à leurs réclamations, rendit, le 12 mars de la même année, une ordonnance par laquelle il ordonna aux baillis de douze ressorts différents de nommer pour chaque bailliage un capitaine général, et pour chaque ville un capitaine, qui devaient être payés par le roi. Ceux-ci devaient s'assurer que les habitants de chaque ville eussent des armes suffisantes, « chacun selon leur état et leurs facultés et ainsi des menus... Et pour ce que nous avons considération espéciamment à ce que les menues gens aient de jour en jour grandes nécessités pour eus, et pour leur mesnie (famille) vivre, et doutons (craignons) que leur armure ne engageassent ou vendissent, nous pour ce, et pour eschever tous autres esclandres et périls qui en pourroient avenir, avons, par le conseil de nos gens, ordené et establi que toutes les armeures ès menues gens soient ensemble mises en lieu, ou en lieus sehurs (sûrs) et convenables, et certains en nostre main et en nostre garde, et que chascun mette son seing, et son brevet en ce qui sien sera, et que toutes ces choses soient si seurement gardées, que chascun, se li besoins venoient, peut au sien apener, et le prendre par nostre main pour li en aydier, par la cause dessusdite, ouquel cas, et non en autre, nous voullons qu'elles leur soient délivrées et bailliées [1]. »

Le 30 avril 1351, le roi Jean règle ainsi qu'il suit les gages de ses gens de guerre :

« Un banneret aura de gaiges quarante sols tournois le jour; un chevalier, vingt sols tournois; un escuyer armé et costé de ses armes, dix sols tournois, et un val-

[1] Isambert, *Recueil des anciennes lois françaises*, t. III, p. 153.

let avec lui armé de haubergeon, de bonnet à camail, de gorgerette, de gantellez, et chope par dessus le haubergeon, cinq sols tournois. Et avons ordené et ordenons que toutes les gens-d'armes soient mis par grosses routes[1] (troupes), c'est assavoir, au moins la route de vingt-cinq hommes d'armes, de trente, de quarante, de cinquante..., de quatrevingt, selont ce que les chevetaines (capitaines) et les seigneurs d'icelles routes seront, et avons ordené et ordenons que nos conestables, mareschaus, maistre des arbalestriers, maistre d'ostel ou autres ausquiex il appartient, reçoivent les monstres... et là (à la montre) soit chaseun appellé par nom et par surnom, et soit bien regardé se il est sus le cheval surquoi il fut escript, et se il est armé souffisamment ainsi comme il appartient; et feront aussi ceulx qui recevront la monstre, jurer aux gens-d'armes et haubergeons, que les chevauls et harnas en quoi il se monsterront et seront monstrez, sont leurs, ou que il leur sont bailliez par telle manière qu'ils nous en peuvent et pourront servir entièrement et sans faire fraude; et voulons et ordenons que lesdictes monstres soient reveües souvent armées et désarmées, et au moins deux fois le mois, et si soudainément leur soit commandé à faire la monstre et en tel lieu qu'ils ne puissent emprumpter chevauls ne harnais estrangers[2]; et là où on trouvera aucun deffaut en la monstre ou en l'armeure, soit levé et rabatu de leurs gages, telle amende ou por-

[1] C'est de ce mot, pris dans cette acception, qu'est venu le mot anglais *raout* (assemblée). Le nom de *routiers*, sorte de gens de guerre allant par bande, en venait aussi, et *déroute*, qui se prend pour armée défaite, troupe rompue, en est le dérivé.

[2] Isambert, t. IV, p. 646 et suiv.—Voy. cette ordonnance avec celles du 7 août 1335, de juin 1338, du 18 juin 1339, 7 novembre 1353, 28 décembre 1355, etc. 13 janvier 1373.

cion comme ordené y sera selont le deffaut, par celui qui la monstre recevra ou fera faire. »

« Nous avons ordené et ordenons que les genz des bonnes villes abiles pour les armes, soient receus pour gens d'armes, pourvu qu'ils soient souffisamment armez et montez et que les capitaines ne les puissent refuser néant plus que les autres genz d'armes... Les capitaines prendront chascun au pays là où il sera deputez et envoyez par nos genz d'armes, sanz en prendre nulz ailleurs se trouver en pevant ce qui leur convenra [1]. »

Par une ordonnance rendue à Paris le 4 septembre 1410, Charles VI exempta les maîtres et clercs de sa chambre des comptes, à Paris, de se rendre à l'arrière-ban convoqué pour le 15 septembre, « attendu qu'ils sont continuellement occupés pour le bien du roi et de la chose publique, et d'ailleurs *peu usités en fait d'armes* [2]. »

Le 13 février 1413, le gouverneur d'Orléans, par l'ordre du conseil du duc, fit notifier, *d'hôtel en hôtel, aux nobles et autres gens du pays puissants et habiles*, de s'armer pour aller sans délai, à Paris, servir le roi et le duc d'Orléans contre leurs ennemis [3].

1 Ordonnance du 14 mai 1358. *Ibid.*, t. V, p. 24.

2 Catalogue des archives de Joursanvault. Paris, 1838, t. II, n. 90.

3 Archives Joursanvault, pièce n. 109.

ARMÉES EN FRANCE

DEPUIS LE XV[e] SIÈCLE.

Le système militaire de la France éprouva une révolution complète vers le milieu du quinzième siècle. Charles VII, pour mettre un terme aux affreux brigandages des gens de guerre, rendit en 1439 [1] et en 1446 [2] deux célèbres ordonnances qui créèrent une force militaire permanente [3]. La cavalerie fut réduite à quinze compagnies entretenues en temps de paix et de guerre, et qui se composaient chacune de cent hommes d'armes. Chaque homme d'armes était suivi de trois archers, d'un coutillier et d'un page ou valet, tous à cheval. Les hommes qui servaient dans une compagnie durent porter un hoqueton de la livrée de leur capitaine, lequel était nommé par le roi et responsable des actes de ses soldats.

« L'institution des compagnies d'ordonnance, dit le P. Daniel, fournissait au roi Charles VII neuf à dix mille chevaux, toujours prêts à marcher au premier ordre. Pour avoir pareillement une milice d'infanterie aussi aisée à rassembler, il ordonna que chaque paroisse de son royaume choisît un des meilleurs hommes qu'il y aurait

1 Aux états d'Orléans, à la prière des états mêmes. Le 2 novembre. — Voy. Isambert, t. IX, p. 57.

2 Le texte de cette ordonnance est perdu. Le résumé s'en trouve dans les historiens du temps.

3 « Les barons ne prendront plus rien au delà de leurs droits seigneuriaux, sous prétexte de guerre. La guerre devient l'affaire du roi : pour douze cent mille livres par an que les états lui accordent, il se charge d'avoir quinze-cents lances, de six hommes chacune. Michelet, *Hist. de France*.

pour aller en campagne avec l'arc et les flèches dès qu'il serait commandé, et servir en qualité d'archer.

Voici le texte de l'ordonnance rendue à ce sujet le 28 avril 1458 :

« Voulons et ordonnons par ces présentes, pour le plus aise et au moins de charge par nos subjectz, que en chascune parroisse de nostre dit royaume, aura un archer qui sera et se tiendra continuellement en habillement suffisant et armé de sallade, dague, espée, arcs, troupes et jaques ou houques de briganderres, et seront appelez les *francs archers*, lesquelz seront esleuz et choisiz les plus duys et aisez pour le fait et exercice declairé qu'ils se pourront trouver en chascune parroisse, sans autre regard ne faveur à la richesse, ne aulx requestes que on vous pourroit faire sur ce; et seront tenuz de eulz entretenir en l'abillement (exercice) dessusdit, toutes les festes et jours non ovrables, et nous les ferons paier de quatre francs pour homme par chascun moys qu'ilz nous serviront. Et afin que lesdiz archers ajent mieulz de quoy et qu'ilz soient plus curieux de eulz mectre et entretener audit estat et habillement, avons ordonné et ordonnons par ces dictes présentes qu'ilz et chascun d'eulz soient francs, quictes et exempts de toutes les tailles et autres charges quelzconques qui seront mises de par nous en nostre royaume; etc. [1]. »

Cette organisation des francs archers fut complétée par plusieurs autres ordonnances rendues par Charles VII à la date du 30 avril 1459, et par Louis XI le 12 janvier 1474 et le 30 mars 1475 [2].

La milice des francs archers s'éleva à seize mille hommes

[1] Isambert, t. IX, p. 160 et suiv.
[2] *Ibid.*, t. IX, p. 359, t. X, p. 700 et 705.

sous Louis XI ; mais elle était déjà tombée dans un tel discrédit, que ce prince finit par la dissoudre. La chanson du *franc archer*, dont nous allons citer quelques couplets, montre la réputation de bravoure que s'était acquise cette milice [1] :

Le franc archer à la guerre s'en va,
Testamenta comme un chrétien doit faire,
Il a laissé sa femme à son vicaire,
Et au curé les clefs de sa maison;
Viragon, vignette suz vignon.

Le franc archer belles armes avoit,
L'espée étoit d'une broche tortue,
Sa dague étoit une cuiller rompue,
D'un pot cassé faisoit son morion;
Viragon, vignette suz vignon.

Le franc archer un fort bel arc avoit,
De bois pourry, la corde renouée;
Sa flèche étoit de papier empennée,
Le bout brûlé servoit de vireton;
Viragon, vignette suz vignon.

Le franc archer un corselet avoit
De beau fer blanc, les brassarts faits de corne.
Ainsi armé se regarde et retorne:
Sangry, dit-il, me voilà beau garçon;
Viragon, vignette suz vignon.

Le franc archer chez son hôte arriva :
Vertu, morgoy, jarnigoy, je te tue.

1 Cette chanson est indiquée dans la collection de Maurepas avec la date de 1562. Voy. Leroux de Lincy, *Recueil de chants historiques*, 2e série. — On appelait aussi les francs archers *francs taupins*, parce que, paysans pour la plupart, ils n'étaient bons qu'à bêcher ou fouir la terre comme les taupes. Rabelais a parlé en moquerie de leur capitaine Bon-Joan. (I, ch. 35.)

Tout beau, monsieur, nos oysons sont en mûe.
Il l'appaisa d'une soupe à l'ognon;
  Viragon, vignette suz vignon.

Le franc archer de belle taille étoit,
Bossu, manchot, les jambes contrefaites,
Borgne et morveux, et jamais sans lunettes,
Ayant toujours les mules au talon;
  Viragon, vignette suz vignon.

Le franc archer, preuds et vaillant estoit;
Il assailloit fort volontiers les mouches :
Suz, disoit-il, il faut que je vous touches.
Mais une guêpe lui donna l'aiguillon;
  Viragon, vignette suz vignon.

Le franc archer de Paris se disoit
Fils d'un marchand de bateaux capitaine,
Lui corporiau, son oncle porte-enseigne,
Et son cousin étoit porte-bedon;
  Viragon, vignette suz vignon.

Louis XI, qui, dans son expédition en Suisse (1444), avait conçu une admiration profonde pour la bravoure des vainqueurs de Charles le Téméraire, engagea à son service un corps de six mille Suisses lorsqu'il eut dissous les francs archers, et compléta son armée au moyen de dix mille hommes levés en France.

Charles VIII ajouta aux Suisses les lansquenets[1] et de nombreux corps de cavalerie légère. L'armée qu'il emmena en Italie en 1493 était composée de trois mille six cents hommes d'armes; six mille archers à pied, levés en Bretagne; six mille arbalétriers tirés des provinces du centre de la France; huit mille fantassins gascons, ar-

[1] C'étaient des fantassins allemands qui servirent dans nos armées jusqu'en 1532, époque où François Ier mit ses légions sur pied.

més d'arquebuses et d'épées à deux mains; huit mille Suisses ou Allemands armés de piques, et douze cents vastardeurs ou gastardours (pionniers).

Brantôme, qui rapporte que cette armée était une chose très-épouvantable à voir, se montre peu édifié sur la moralité des fantassins : « C'estoient pour la plupart, dit-il, des hommes de sac et de corde, meschans garnimens eschappés de la justice, et surtout force marqués de la fleur de lys sur l'espaule, essorrillés, et qui cachoient les oreilles, à dire vray, par longs cheveux hérissés, barbes horribles, tant pour ceste raison que pour se monstrer plus effroyables à leurs ennemys [1]. »

Les guerres d'Italie montrèrent la supériorité de la cavalerie française sur les cavaleries italienne et espagnole. « En 1495, dit Paul Jove, on vit à Seminara que ces cavaliers espagnols ne pouvaient être comparés aux hommes d'armes français, car ils ne portaient pas de casques alors, mais des bonnets de lin (*sic*) et des boucliers de cuir bouilli en forme de cône, et une lance de frêne très-longue qui donnait des coups mortels à ceux qui étaient désarmés, mais qui était à mépriser pour des hommes munis d'armes défensives [2]. »

Il n'en était pas de même de l'infanterie recrutée en France. Sous Louis XII et même sous François I[er], elle n'était, suivant Brantôme, composée, comme celle dont il a parlé plus haut, « que de marauts, bélîtres, mal armés, mal complexionés, faicts-néants, pilleurs et mangeurs de peuple..... Et aussy dans les vieilles peintures, tapisseries et vitres des maisons anciennes; et Dieu sçait comment représentés et habillés, plus à la pendarde vrayement,

[1] Éd. du *Panthéon*, p. 580.

[2] L. III, cité par le prince Louis, p. 114.

comme l'on diroit de ce temps, qu'à la propreté, portans des chemises à longues et grandes manches, comme Bohemes de jadis ou Mores, qui leur duroient vestues plus de deux ou trois mois sans changer, ainsy que j'ay ouy dire à aucuns, monstrans leurs poictrines velues, pelues et toutes descouvertes, les chausses plus bigarrées, decoupées, dechiquetées et ballaffrées, usans de ces mots; et la plupart monstroient la chair de la cuisse, voire des fesses. D'autres plus propres avoient du taffetas si grand quantité qu'ils le doubloient, et appeloient chausses bouffantes; mais il falloit que la plupart monstrassent la jambe nue, une ou deux, et portoient leurs bas de chausses pendus à la ceinture [1]. »

Les guerres d'Italie commencèrent toutefois à former en France une excellente infanterie dont Brantôme vante à plusieurs reprises la bravoure, s'il ne peut vanter ses mœurs et son équipement. Après avoir raconté quelques traits héroïques de simples soldats qui, dit-il, faisaient honte aux capitaines, il ajoute: « Et ce que j'admire autant en ces fantassins, c'est que vous verrez des jeunes gens sortir des villages, de la labeur (labourage), des boutiques, des escoles, des pallais, des postes, des forges, des escuries, des laquais et de plusieurs autres lieux pareils bas et petits; ils n'ont pas demeuré plustot parmy ceste infanterie quelque temps, que vous les voyez aussy tost faicts, aguerris, façonnés, que, de rien qu'ils estoient, viennent à estre capitaines et esgaux aux gentilshommes, ayant leur honneur en recommandation autant que les plus nobles, à faire des actes aussy vertueux et nobles que les plus grands gentilshommes [2]. »

[1] Éd. du *Panthéon*, t. I, p. 578-579.
[2] Brantôme, éd. du *Panthéon*, t. I, p. 600.

Le luxe en même temps était porté à un haut degré dans l'habillement des soldats et de quelques capitaines, ce qui tranchait près de la misère des autres. « Les armes des soldats de Bonnivet, dit encore Brantôme, estoient la plupart dorées et gravées. Pour les accoustrements, ce n'estoient que tout soye d'ordinaire... J'ay ouï dire à un capitaine qui n'estoit que soldat pour lors, qu'aucunes compagnies partant du Piémont pour venir en Guyenne avec le connétable pour la gabelle (1548), on vit pour un coup au capitaine La Chasse, gentilhomme provençal, 50 soldats, qui tous avoient le bonnet rouge ou de velours, fourré d'or avec la chaîne au cou faisant deux tours, avec le fourreau et l'écharpe de velours. Ainsi parlait-on; car c'était une grande chose que d'avoir telle chaussure et le fourreau. J'ai ouï dire que, pour un premier jour de mai, un caporal de la couronnelle, nommé Albret, comparut le matin à la messe, habillé tout de satin vert, et ses bandes de chausses toutes rattachées de doubles ducats, d'angelots et nobles, jusqu'à ses souliers [1]. »

Pendant une partie du seizième siècle, la principale force de l'infanterie dans les armées françaises consistait dans les lansquenets et les Suisses, organisation dont tous les bons esprits sentaient les inconvénients. « Les Suisses, dit Tavannes, sont des dépenses et peu utiles, de capitulation si haute qu'ils ne peuvent être contentés; la faute d'argent, vivres et pluies, sont autant d'excuses pour ne combattre que quand il leur plaît; au moindre manquement s'arrêtent, ou précipitent les généraux aux combats, leur font perdre de belles occasions; servent de peu aux batailles, dont la force consiste en cavalerie pirouettée par le victorieux autour de leurs bataillons; après,

[1] Brantôme, éd. du *Panthéon*, t. 1, p. 658.

se rendent la corde au col; ne vont aux assaux, ne combattent leur nation, affament les armées, les appesantissent, les retardent par harangues, menaces, plaintes et traités continuels [1]. Il ne se faut servir de plus de 3,000 d'iceux un une armée, afin de leur donner la loi, et les faire courir et marcher par force selon la nécessité : les rois s'en sont servis, qui ne vouloient armer leurs peuples, et éviter que leurs ennemis ne s'en aidassent. Les batailles de la Bicoque [2], de Marignan et de Pavie [3], auxquelles ils manquèrent de valeur et de fidélité, montrent quels ils sont.

« Hors de leur pays ce sont des ours qui ne luttent si on ne les embrasse, gens fort inutiles, desquels un vaillant roi de France qui ne craindra ses sujets se doit passer. C'est un bon métier d'être Suisse en France : ils ont force argent, ne vont ni aux assaux ni aux escarmouches, la force étant à la cavalerie. Ils ne sont attaqués aux batailles que par les imprudents; ce qu'ils le furent à Dreux;

[1] Tavannes ajoute : « Inhabiles à conquérir d'eux-mêmes, dix milles seront défaits par deux milles mousquetaires à cheval et cinq cents pistoliers bien montés; les mousquetaires escarmouchant cinquante à cinquante, se retirent au galop étant poursuivis, à la faveur de la cavalerie, avec des moyennes à double attelage, lesquelles ayant tiré, se retirent au grand trot. »

[2] A propos de cette bataille perdue par l'opiniâtreté des Suisses, Montluc s'écrie : « J'ay veu en mon temps le despit des gens de ceste nation estre cause de la perte de plusieurs places, et interrompre grandement les affaires du roy. Ils sont, à la vérité, vrais gens de guerre, et servent comme de remparts à une armée; mais il faut que l'argent ne manque pas, ny les vivres aussi. Ils ne se payent pas de paroles. » (*Mémoires*, année 1522.) — C'est peu de jours avant cette bataille qu'ils posèrent aux chefs français, qui ne pouvaient les payer, ces rudes conditions : *Argent*, *congé*, ou *bataille.* »

[3] Les Grisons abandonnèrent l'armée la veille de la bataille, après avoir reçu leur solde.

ce fut là perte des huguenots. La bataille perdue, leur composition est faite. Pour leur faire gagner leur si haute paye, faudrait mettre la cavalerie en bataille derrière eux, sans aller à la charge, jusqu'à ce qu'ils fussent défaits ou victorieux : serait lors qu'ils auraient l'honneur des batailles, et mériteraient le payement qu'ils demandent; autrement ne servent que pour se rallier derrière eux, ce que l'on pourrait faire derrière deux maisons flanquées d'arquebusiers [1]. »

Ce que Tavannes dit des Suisses, Fleurange le disait aussi des lansquenets, dont la perfidie fut plus d'une fois cause de nos revers [2]. Souvent il s'élevait entre ces troupes mercenaires et les autres soldats des querelles qui amenaient les plus graves désordres. Fleurange raconte qu'en 1512, en Guyenne, « y eust gros débat entre les lansquenets et les Gascons, tellement qu'il y en eut bien cinq cents de tués; et, si la gendarmerie qui les départit ne s'en feust mêlée, il y en eust eu davantage [3]. »

François Ier, que les troupes étrangères, ainsi que nous venons de le dire, avaient souvent abandonné au moment d'une bataille, sentit le besoin d'avoir une infanterie

[1] *Mémoires de Tavannes*, collection Michaud-Poujoulat, 1re série.

[2] Voy. *Mémoires de Fleurange*, collect. Michaud-Poujoulat, 1re série. Voy. *Encyclop. du XIXe siècle*, l'art. *Lansquenets*, par M. Ed. Fournier.

[3] *Ibid.*, ch. XXXIII, p. 32. — Voy. dans le *Chansonnier Maurepas*, à la Bibliothèque impériale, la chanson intitulée *les Lansquenets à Caen* (1514). — Le refrain est :

Fuyez-vous en, ords, vilains lansquenets.

Elle a été imprimée dans la 2e série du *Recueil des chants historiques* de M. Leroux de Lincy.

nationale[1]. Par une ordonnance en date du 24 juillet 1534, il créa sept *légions*[2], chacune de six mille hommes, et portant les noms des provinces où elles devaient se recruter. Elles étaient commandées chacune par six capitaines nommés par le roi. Le premier de ces capitaines avait la nomination de tous les officiers subalternes et portait le titre de colonel, titre qui paraît alors pour la première fois dans notre histoire militaire.

Voici les principales dispositions de cette ordonnance : « Le roy désirant singulièrement de tout son cœur, pour la conservation et défense de son royaume, dresser et mettre une force de gens de pied par les provinces d'iceluy.... veut et entend dresser sept légions de gens de pied. Et en chacune légion y aura six mille hommes, qui se lèveront et mettront sus de ceste heure ès païs et provinces de son dit royaume cy-dessous déclarez : c'est à sçavoir au pays et duché de Normandie se fera et dressera une légion ; au pays et duché de Bretagne, une autre légion ; au pays de Picardie, une autre ; au pays et duché de Bourgongne, comté de Champagne et Nivernois, une autre ; ès pays de Dauphiné, Provence, Lyonnois et Auvergne, une autre légion ; au pays de Languedoc, une autre ; au pays et duché de Guyenne, une autre, qui seront en tout quarante-deux mille hommes de pied, duquel nombre y en aura douze mille harquebuziers, et tout le demeurant picquiers et hellebardiers.

[1] Ce prince, après la bataille de Pavie, « se plaignit fort des Italiens, lesquels en leurs montres et revues représentoient force soldats passe-volants; et quand ce vint au bon du faict, il en trouva un nombre si petit, qu'ils ne paroissoient rien. » Brantôme, t. I, p. 264.

[2] « Le roy François le Grand, dit Vieilleville, leur donna ce nom de *légionnaires* à l'ancienne façon des Romains, car ils s'appeloient au temps passé *francs archiers*, et en Bretaigne *francs taupins.* » (*Mémoires*, l. VII, ch. 3.)

« En la légion de Bretagne, y aura cent arquebuziers pour mille hommes, qui seront six cents hommes pour ladite légion. En celle de Normandie, y aura deux cents arquebuziers pour mille, qui seront douze cents. En la légion de Picardie, y aura semblablement deux cents arquebuziers pour mille. En celle de Bourgogne, Champagne et Nivernois, y aura mille arquebuziers. En celle de Dauphiné, Provence, Lyonnois et Auvergne, deux mille. En celle de Guyenne, trois mille; et la légion du Languedoc autant, qui seront en tout douze mille harquebuziers.

« Et veut et entend ledit seigneur, que tous les capitaines desdites légions, lieutenans, enseignes, centeniers, chefs de bandes, gens de bataille et autres officiers d'icelles légions, soient tous du pays ou des pays où se lèvera ladite légion.

« Et ordonne ledit seigneur qu'en chacune légion y aura six capitaines, qui auront chacun la charge de mille hommes, et auront de gages et estat, en temps de paix, la somme de cinquante livres tournois par mois, et en temps de guerre cent livres. Desquels six capitaines y en aura l'un qui sera colonnel et chef principal de ladite légion, ou autre tel personnage qu'il plaira audit seigneur y commettre et ordonner pour cet effet.

« Chacun capitaine de mille hommes aura deux lieutenans, qui auront charge chacun de cinq cents hommes; lesquels lieutenans auront aussi d'estat par mois vingt-cinq livres tournois.

« En chacune bande de mille hommes y aura deux port-enseignes, qui auront semblablement aussi de gages par mois quinze livres.

« En une bande de mille hommes y aura dix centeniers, qui auront chacun douze livres par mois.

« Semblablement y aura en chacune bande de mille

hommes quarante caps (chefs) d'esquadre, qui auront chacun dix livres par mois.

« Y aura quatre fourriers, qui auront pareillement chacun dix livres par mois.

« Plus, y aura six sergens de bataille, qui auront chacun dix livres aussi par mois.

« En une bande de mille hommes y aura quatre tabourins et deux fiffres, qui auront chacun par mois sept livres dix sols [1]. »

« Cette institution des légionnaires, dit Montluc, fut une très-belle invention, si elle eust été bien suivye; car c'est le moyen d'avoir toujours une bonne armée sur pied, comme faisoient les Romains, et de tenir son peuple aguerry, combien que je ne sçay si cela est bon ou mauvais. La dispute n'en est pas petite; si aymerois-je mieux me fier aux miens qu'aux estrangers [2]. »

Ce projet, qui ne reçut pas son entier accomplissement du vivant de François Ier, fut repris par Henri II, et une ordonnance du 22 mars 1557 créa les sept légions de Guyenne, Picardie, Champagne, Provence et Dauphiné, Normandie, Languedoc, Bretagne.

On forma en outre quatre régiments de Picardie, Champagne, Navarre et Piémont, moins nombreux que les légions. Mais on ne tarda pas à renoncer aux légions qui avaient l'inconvénient d'être trop nombreuses et trop difficiles à mettre en mouvement; « et, dit Vieilleville, voyant que le service de tels gens mal aguerris estoit du tout inutile, on commua cela en argent; et appelle-t-on

[1] Isambert.

[2] *Mémoires*, année 1533. — Collect. Michaud-Poujoulat, p. 22. Voy. *Discipline militaire de G. du Belloy, seigneur de Langey*, Lyon, 1592, in-8, le ch. Ier du 1er livre intitulé : *Que le Roy devroit en toutes ses guerres se servir de ses subjects, non des estrangers.*

cette taille *la solde de cinquante mille hommes de pied*, à laquelle tous les roturiers universellement du royaume sont contribuables et subjects; et de cest argent on en façonne de braves hommes et vaillants capitaines [1]. »

Ce fut seulement dans la seconde moitié du seizième siècle que le nom de soldat fut employé en France pour désigner les gens de guerre. Brantôme, après avoir rappelé que Monstrelet et du Bellay appelaient *piétons* les fantassins que Froissard appelait *soudoyers*, *archers*, *pillards* [2], ajoute : « Or, depuis tous ces noms se sont perdus et se sont convertis en ce beau nom de *soldat*, à cause de la solde qu'ils tirent. Les Espagnols et les Italiens [3] nous les ont mis en usage, encore que quelquefois les Italiens les appellent *fantassins*; mais l'Espagnol use toujours de ce mot *soldados*, qui est le plus beau nom de tous ceux qu'on peut imposer aux gens de pied, et n'en déplaise aux Latins avec leurs mots *milites* et *pedites*, qui sont fort sots et laids après celui de *soldats* [4]. »

Au seizième siècle il y eut dans les armées françaises, outre les archers, arbalétriers et les arquebusiers à cheval, différents corps de cavalerie, qui pour la plupart avaient cessé d'exister au dix-septième siècle.

[1] *Mémoires*, l. VII, ch. 3. — « Légionnaires, dit-il dans le même chapitre, ne sont pas tenus ni repputez pour gens de guerre, ains sortent du labouraige pour s'affranchir des tailles en servant quatre ou cinq mois ou quelque autre espace de temps, et apportent certificat de leur service, que l'on appelle *attestation du serving*, qui est enregistrée aux greffes des juridictions auxquelles ils sont subjects. »

[2] « Voilà, dit-il, un plaisant nom pour nos gens de pied, lequel est aujourd'hui fort propre à aucuns, voire plus que celui de soldat. »

3 Par échange, nous avons pris, vers le même temps, le mot *infanterie* aux Italiens.

[4] T. I, p. 579. Édit. du *Panthéon*.

Les *stradiots*, que l'on appela plus tard *cavalerie albanaise*, étaient des espèces de chevau-légers que les Français connurent pour la première fois en Italie lors de l'expédition de Charles VIII.

« Les estradiots, dit Comines, sont gens comme *genétaires* (janissaires?), vestus à pied et à cheval comme les Turcs, sauf la teste, où ils ne portent point cette toille qu'ils appellent *tolliban* (turban); et sont dures gens, et couchent dehors tout l'an, et leurs chevaux. Ils étaient tous Grecs [1], venus des places que les Vénitiens y ont, les uns de Naples (*Napoli*) de Romanie en la Morée, autres d'Albanie, devers Duras, et sont leurs chevaux bons, et tous chevaux turcs. Les Vénitiens s'en servent fort, et s'y fient [2]. »

Louis XII prit des stradiots à son service, et en eut jusqu'à deux mille dans ses troupes. Il y en avait encore sous Henri III, et la *Milice françoise* de Montgommeri-Courbasson en parle en ces termes (p. 189) :

« Ils étoient armés de même que les chevau-légers, hormis qu'au lieu des avant-bras et des gantelets ils avoient des manches de maille et des gants de maille, l'épée large au côté, la masse à l'arçon et la zagaye au poing, longue de dix à douze pieds, ferrée par les deux bouts; leur cotte ou soubreveste d'armes étoit courte et sans manches. Ils avoient pour la tête une salade à vue coupée; au lieu de cornette, ils faisoient porter une grande banderolle, au haut d'une lance, pour se rallier. »

« Ces estradios, dit Langey, peuvent servir pour les es-

[1] Leur nom en effet était grec. Il vint du mot στρατιώτης, soldat. C'était à peu près la même troupe que celle appelée bande, *arnautes*, par les Turcs.

[2] Comines, l. VIII, ch. 7.

carmouches, et font grand eschec de gens desarmez et de chevaux avec leur dite zagaye : et aucunes fois s'il faut mettre pié à terre, peuvent faire le mesme effect que les piquiers : s'il advient qu'ils portent lances, ils s'en pourroient aider comme les autres[1]. »

Les *argoulets* étaient armés à peu près de la même manière que les stradiots. Ils avaient à droite de l'arçon une arquebuse de deux pieds et demi de long. Ils jouaient dans les armées le rôle d'éclaireurs[2]. C'étaient, en général, de mauvaises troupes plus propres au pillage qu'au combat, et leur amour du maraudage les avait fait surnommer *croque-moutons*[3]. Leur nom d'argoulets était devenu une injure.

Les *carabins*[4] étaient aussi des cavaliers chargés d'escarmoucher et de protéger les retraites. Ils portaient une

[1] *Discipline militaire*, l. I, ch. XII, p. 51. Ce passage est la suite de celui que nous avons rapporté plus haut, d'après le P. Daniel.

[2] Voy. Vieilleville, *Mémoires*, coll ct. Michaud-Poujoulat, p. 271.

[3] *Mémoires du duc d'Angoulême. Ibid.*, p. 84.—Il y avait encore des argoulets à la bataille de Dreux sous Charles IX, et les registres de l'extraordinaire des guerres, pour 1562 et 1563, en comptaient encore dans les troupes de Provence.

[4] Le nom de *carabin*, dit Tavannes, a esté apporté de nos prédécesseurs de la guerre saincte. — *Carra*, en turc, c'est-à-dire soldat, et *bei*, du seigneur. (Collection Michaud-Poujoulat, p. 74.) — « L'origine de leur nom, dit l'abréviateur du P. Daniel, vient du mot espagnol *cara*, qui signifie visage, et du mot latin *binus*, qui signifie double, comme qui diroit à deux visages, à cause de leur manière de combattre, tantôt fuyant, tantôt tournant tête. Quoi qu'il en soit, il est toujours certain que le nom de *carabin* est né en Espagne. » De ces deux étymologies, la première nous paraît la meilleure. Il serait moins raisonnable de penser que le nom de *carabins* vient de la *carabine ;* c'est bien plus certainement le contraire. On voit, par plusieurs passages du *baron de Fœneste*, qu'au XVI^e siècle le mot *carabin* était un terme de mépris.

cuirasse échancrée à l'épaule droite, afin qu'ils pussent mieux coucher en joue, un gantelet à coude pour la main de la bride, un cabasset, une escopette de trois pieds et demi et un pistolet. Il en est fait mention dès Henri II. Sous Henri IV, ils ne formèrent point de corps séparé, mais ils étaient incorporés dans des compagnies de chevau-légers. Sous le règne de Louis XIII, ils composèrent des régiments entiers, dont le plus célèbre était celui que commandait d'Arnaut. La garde des généraux d'armée était, en général, confiée aux carabins.

Enfin dans les guerres de religion on voit figurer la cavalerie allemande, les *reîtres* [1], troupes mercenaires qui combattaient dans les rangs des huguenots. — « J'ay ouy dire à Coligny, rapporte Brantôme, que les plus grandes peines qu'il a eu jamais en ses armées, et qui peuvent estre à un chef desnué de moyens, estoit à contenter les *reistres* [2]. »

Sous Henri IV la cavalerie légère devint de plus en plus nombreuse, car les guerres civiles avaient presque épuisé en France la race des grands chevaux, qui seuls pouvaient porter le cavalier pesamment armé. Aussi peu à peu l'usage de la lance fut-il abandonné, et la gendarmerie ne fut plus la force principale des armées.

Le maréchal de Vieilleville ayant été pourvu de la lieutenance de la compagnie de gendarmes du maréchal de Saint-André, raconte comment elle avait été formée. Ce dernier avait institué pour son lieutenant un homme de

[1] En allemand, *reiter* signifie cavalier.

[2] *Vie de M. l'admiral de Chastillon*, édit. du *Panthéon*, t. 1, p. 657 : « Encore aujourd'hui, lisons-nous dans un livre de 1617, ceux des Pays-Bas appellent *ruter* un homme de cheval, en leur langue; et nous, par quelque altération ou corruption de lettres, reistre. » *Annotations sur Alain Chartier*, in-4°, pag. 838.

robe longue, nommé du Peyrat, qui avait « peuplé sa compagnie d'une terrible sorte de gens, car il n'y avait hôte ni fils de tavernier de Rouanne, la Pacaudière et la Palice, qui n'y fut enrollé. Et parce que communément, aux hôtelleries de France, les enseignes qui y pendent sont souscrites du nom de quelque saint ou sainte, cette racaille portait le nom d'un saint ou d'une sainte, selon l'enseigne qui pendait aux maisons desquelles ils étaient sortis; et pour ce que l'on suit toujours le chemin le plus battu, les valets de chambre du père et du fils, les concierges, receveurs et fermiers de leurs maisons, comme Cérezac, Saint-André, Tournoelles et Saint-Germain-sur-Allier, qui semblablement en étaient, s'intitulèrent de cette même façon : car ils n'avaient point de terres ni de seigneuries, métairies, closeries, borderies, cassines ni bastides, dont ils se pussent, à la française, qualifier ou anoblir.

« Il ne fut pas sitôt arrivé qu'on lui présenta trente ou quarante attestations de médecins pour exempter, à la façon accoutumée, ceux qui étaient dénommés, qu'il réputa toutes pour fauces, nonobstant lesquelles aussi il les cassa et les fit rayer du rôle, semblablement tous les valets de chambre et officiers censiers, tant de son capitaine que des autres seigneurs et dames qui y en avaient fait par faveur enroller. Au reste, il commanda à vingt-cinq ou trente qui étaient en bataille, de piquer et manier leurs chevaux devant le commissaire. Mais, ne sachant par quel bout y commencer, ils habillèrent bien fort à rire aux vieux guerriers, car leurs chevaux les portaient par terre ; qui fut cause qu'il les mit au rang des autres, et les renvoya avec leur courte honte en leurs hôtelleries servir leurs hôtes, leur disant que les ordonnances n'étaient dédiées que pour les gentilshommes, et que s'ils

voulaient suivre les armes, qu'ils allassent trouver les gens de pied [1]. »

Un historien du seizième siècle nous a laissé une description curieuse de l'armée que Henri II passa en revue en 1551 dans une plaine située à un quart de lieue de Metz, au moment où il allait faire son entrée dans cette ville.

« Pour commencer premièrement à la *fanterie*, dit-il, il y avait trois bataillons quarrés, le premier desquels était des vieilles enseignes soldoyées et entretenues dès le temps du feu roi ès guerres de Piedmont, de Champagne et Boulongne, avec d'autres nouveaux capitaines dressés au commencement de ces guerres, sans y comprendre aucuns braves soldats et jeunes gentilshommes de maison, lesquels y tenaient pour leur plaisir et sans solde du roi : complet de quinze à seize mille hommes, desquels étaient de neuf à dix mille armés de corselets, avec les bourguignottes à bavières, brassals, gantelets et tanettes jusques au genou, portant long bois, et la plupart le pistolet à la ceinture; et cinq ou six mille arquebusiers, armés de jacques et manches de maille, avec les morions autant riches et beaux qu'est possible, l'harquebuse ou scopette luisante, polie et légère; les fourniments fort exquis et braves; le reste ayant armes selon la qualité des personnes. Le second bataillon était de Gascons, Armignacs, Biscains, Béarnois, Basques, Périgourdins, Provençaux et Auvergnats, faisant monstre de dix à douze mille hommes, ayant la chair et le port de gens de guerre; desquels il y en pouvait avoir de huit à neuf mille portant long bois, armés de corselets et halecrets, et deux ou trois mille ar-

[1] *Mémoires de Vieilleville*, année 1547, ch. 17-18, collection Michaud-Poujoulat, p. 71-72.

quebusiers, avec mailles et morions. Le troisième était d'Allemands, en nombre, comme j'estime, de sept à huit mille, desquels était colonel le comte Ringrave, gens de guerre et asseurés, comme faisaient connaître à leur ordre et marche de bataille, assez bien armés à leur mode, autant les picquiers qu'arquebusiers.

« Quant à la gendarmerie et cavalerie, elle était ordonnée par rangs sur les flancs de ces bataillons; et y pouvait avoir mille ou onze cents hommes d'armes, avec la suite d'archers; les hommes d'armes montés sur gros roussins ou coursiers du royaume, turcs et chevaux d'Espagne, avec les hardes peintes des couleurs des sayes que portaient les capitaines, armés du haut de la tête jusqu'au bout du pied, avec les hautes pièces et plastrons, la lance, l'épée, l'estoc, le coutelas ou la masse, sans encore nombrer leur suite d'autres chevaux sur lesquels étaient leurs coustilliers et valets, et, sur tous, paraissaient les chefs et membres de ces compagnies, et d'autres grands seigneurs, armés fort richement de harnois dorés et gravés en toute sorte; leurs chevaux forts et adroits, bardés et caparaçonnés de bardes et lames d'acier légères et riches, ou de mailles fortes et déliées, couvertes de velours, drap d'or et d'argent, orfévreries et broderies en somptuosité indicible; les archers armés à la légère portant la demie lance, le pistolet à l'arçon de la selle, l'épée ou le coutelas, montés sur cavalins et chevaux de légère taille, bien remuants et voltigeants, entre lesquels, selon le pouvoir que chacun se sentait avoir, n'était rien oublié qu'il ne fût déployé pour se faire paraître et voir à qui mieux mieux. Quant à la cavalerie légère et arquebuserie à cheval, il y pouvait avoir près de deux mille chevaux légers, lesquels étaient armés à la légère de corselets, brassals et bourguignottes, la demie lance, ou le pistolet ou

le coutelas si bon leur semblait, ou l'espieu gueldrois, montés sur cavalins, doubles courtaux ou chevaux de légère taille et vistes. Des arquebusiers à cheval y en avait de douze à quinze cents, armés de jacques et manches de mailles ou cuirassines, la bourguignotte ou le morion, l'arquebuse de trois pieds de long à l'arçon de la selle, montés sur bons courtaux, chacun selon sa puissance; étant M. d'Aumalle général sur toute ladite cavalerie légère. Il y avait aussi de trois à quatre cents Anglais, lesquels étaient partis de leur pays à la conduite d'un milord, pour venir à la guerre pour leur plaisir, sans commandement, comme je crois, de leur roi. Desquels la plupart étaient à cheval sur guildins et petits chevaux vistes et prompts, sans être fort armés, vêtus de jupons courts, avec le bonnet rouge à leur mode, et la lance comme une demie picque, dont ils se savent fort bien aider, et sont bons hommes, qui vont de savoir et adresse à la guerre, comme l'ont éprouvé ceux qui y ont été avec eux [1]. »

Outre ces troupes dont nous venons de parler, il y avait encore l'arrière-ban et les volontaires. Toutefois ces corps braves, mais indisciplinés, étaient de peu d'utilité. « Les arrière-bans, dit Tavannes, sont de peu d'effet; la multitude des fiefs qui est entre les mains des roturiers et ecclésiastiques les rendent inutiles : les gentilshommes ne vont au mandement des rois s'ils ne veulent, parce qu'ils sont reçus envoyant des hommes pour eux à l'arrière-ban, où ils disent n'être obligés de servir que trois mois. Le roi, en l'an 1597, les contraint d'aller au siége d'Amiens, disant que s'ils étaient francs des tailles, c'était

[1] F. de Rabutin, *Guerres de Belgique*, année 1551, l. II, édit. du *Panthéon*, p. 542 et suiv.

pour être continuellement à la guerre. Cette contrainte réussit; la continue est dangereuse de révolte[1]. »

« Racan, dit Tallemant des Réaux, commanda une fois un escadron de gentilshommes à l'arrière-ban. Il conte que jamais il ne put les obliger à faire garde, ni autre chose semblable, jour ni nuit; et enfin il fallut demander un régiment d'infanterie pour les enfermer. Un jour, en marchant, il y eut je ne sais quelle alarme; il les trouva tous au retour (car ce pendant il était allé parler au général) l'épée et le pistolet à la main, aussi bien les derniers que les premiers, quoiqu'il fallût percer neuf escadrons avant que de venir à eux[2]. »

Les volontaires ne valaient guère mieux que l'arrière-ban.

« En 1621, au siége de Saint-Jean-d'Angéli, il se trouva à l'armée une si grande quantité de volontaires, dit Fontenay-Mareuil, qu'on en était fort empêché; car, autant qu'ils pourraient être bons pour un jour de bataille, ou même pour une guerre de campagne, ils sont tout à fait incommodes dans les siéges, où les choses se conduisant d'autre façon, un si grand nombre de gens, qui voudraient toujours être les premiers partout, embarrassent la plupart du temps plus qu'ils ne servent, et se font souvent tuer et tuent les autres fort mal à propos. Le jour qu'il se fit l'attaque du faubourg Saint-Eutrope, il en vint plus de huit cents qui la voulaient faire, et l'ôter à M. Fontenay et au régiment de Piémont, qui en avaient la charge; et sans M. d'Esdiguieres, qui leur fut com-

[1] Tavannes, *Mémoires*, collection Michaud-Poujoulat, p. 180. — Voy. Langey. l. I, ch. 11.

[2] *Historiette de Racan*, n. 87, t. III, p. 132. Voy. encore l'*historiette du comte de Cramail*, n. 63, t. II, p. 144.

mander de la part du roi de s'en retourner, je crois qu'ils ne l'auraient pas fait, tant ils s'y opiniâtraient[1]. »

« Pour l'obéissance, dit Tavannes, le commun des soldats nouveaux sont meilleurs que les vieux en France, parce qu'ils n'ont goûté des désordres passés; il ne faudrait employer temps à les désaprendre, ni se faire haïr par cruauté, pour les remettre en discipline. Les villageois obéiraient plus facilement que les bourgeois, pâtiraient mieux, supportant le chaud, le froid et le travail, à quoi ils sont accoutumés par leur pauvreté et labeur, qui leur ôte le soin et désir de retourner en leurs maisons, trouvant mieux que chez eux, lesquels néanmoins ne peuvent bien servir à l'abordée, s'ils n'ont appris le métier de la guerre par une espace de temps. Les soldats grands et forts pour picquiers, doivent être préférés aux autres; les mousquetaires et arquebusiers, pourveu qu'ils ne soient pas gros, ni boiteux, sont bons de toutes tailles: la quarrure, la poitrine large, les bras forts, la taille bien proportionnée, sont requis. La connaissance qu'ils ont de leur force leur accroît le courage. La subtilité d'esprit n'est point tant requise aux soldats; elle nuit souvent dans le péril, et engendre des monopoles et tumultes. Il se dit que les Italiens ne se jettent au danger lequel ils connaissent, avant que d'y être, trop périlleux; les Fran-

[1] *Mémoires,* collection Michaud-Poujoulat, p. 159. — A propos du siége de Montauban par les troupes royales en 1650, et où les volontaires fort nombreux « faisaient beaucoup de bruit, mais fort peu d'effet, » le comte de Coligny s'exprime ainsi : « J'ai souvent raisonné sur ce que c'est de gens disciplinés au prix de ceux qui ne le sont pas. Toute cette noblesse était composée d'hommes fort braves en particulier; cependant en gros ils n'étaient bons à rien, et faisaient même assez méchante contenance. » *Mémoires du comte de Coligny,* 1844, in-8°, p. 23.

çais et les Espagnols s'en retirent; les Suisses grossiers sont morts avant qu'ils le connaissent. Les capitaines expérimentés en peu de temps peuvent dresser les soldats, principalement lorsqu'ils sont payés, leur imposant par la force les lois de l'aguerriment. Cette grande invention d'exercice pratiquée en Flandre avec leurs demi tours à gauche et à droite, les anciens, qui n'en usaient pas, ne laissaient de combattre aussi bien ou mieux que maintenant; le tout gît à l'expérience et le respect que les soldats ont aux bons capitaines.

« Les gentilshommes excèdent ceux du tiers état en valeur, joint à leur honneur, lequel perdu ils ne peuvent plus vivre. L'amour de la patrie, du butin, de la solde, n'approchent de cette passion, redoublée en eux par la nourriture et continuité de générosité de père en fils. Ils sont imparfaits, pour ne vouloir patienter dans les armées, attirés des voluptés de chez eux: ils perdent souvent les occasions et réputation de leurs capitaines et général, avec un mal si contagieux, que les uns débandent les autres, se forment des mécontentements ou sujets à leur poste. C'est pourquoi les armées françaises aux guerres d'Espagne se rompaient toujours en hiver; et en ces dernières guerres les capitaines aimaient mieux des soldats que des gentilshommes, qui se font caresser, honorer et payer à leur mot [1]. »

A la fin du règne de Louis XIII, la France, pour faire face à ses nombreux ennemis, fit d'immenses sacrifices d'hommes et d'argent. « Les préparatifs de l'année 1640, dit Richelieu au roi dans sa *Succincte narration*, étonneront sans doute la postérité, puisque, lorsque je les

[1] *Mémoires*, collection Michaud-Poujoulat, 1re série, t. VIII, p. 72.

remets devant les yeux, ils font le même effet en moi, bien que, sous votre autorité, j'en aie été le principal auteur... Vous eûtes, dès le commencement de l'année, cent régiments d'infanterie en campagne, et plus de trois cents cornettes de cavalerie [1]. »

Réduite à 125,000 hommes après la paix des Pyrénées, en 1660, l'armée était de 132,000 hommes en 1668, lors du traité d'Aix-la-Chapelle; à 138,000 et à 158,000 après les traités de Nimègue (1679) et de Ratisbonne (1684). Ceci était pour le pied de paix. Pendant la guerre qui suivit la ligue d'Augsbourg, la France put opposer 375,000 hommes à l'Europe coalisée; et, malgré son épuisement, lors de la guerre de la succession d'Espagne, elle put encore mettre sous les armes plus de 400,000 hommes. Cette armée, du reste, se composait en partie de troupes étrangères, et entre autres de réfugiés anglais et irlandais [2], tandis que les protestants, chassés par l'édit de Nantes, allaient grossir les rangs de nos ennemis. Quelques passages des Mémoires de Villars feront connaître à quelle détresse nos armées furent réduites durant les dernières années du règne de Louis XIV.

« Je suis obligé de vous représenter, écrivais-je au ministre, ce que vous ne savez déjà que trop : c'est l'extrême misère des officiers subalternes. Le *prêt* suffit à peine, puisque ces pauvres malheureux n'ont presque rien eu depuis longtemps : ils ont vendu jusqu'à leur dernière chemise pour vivre. Enfin le chevalier de Luxembourg

[1] Collection Michaud-Poujoulat, 2e série. En 1636, une ordonnance fut rendue, enjoignant *de rechercher dans tous les arts et métiers* les hommes les plus propres à porter les armes.

[2] O'Halloran assure que, d'après les registres du ministère de la guerre, depuis 1691 jusqu'à 1745 inclusivement, 450,000 Irlandais se sont enrôlés sous les drapeaux de la France.

me marque ce que je ne vois que trop sous mes yeux, que plusieurs des soldats qu'il a rassemblés à Tournay ont vendu leurs armes et leurs justaucorps pour avoir du pain. Je parle à ceux que je trouve dans les endroits que je visite; j'écoute leurs plaintes, j'y compatis, je les encourage; je tâche de les piquer d'honneur, je leur donne des espérances; mais enfin il faut autre chose pour les mettre en état d'entrer en campagne[1].

« Quand ma petite armée fut rassemblée, un orage, une sécheresse me faisait trembler, parce que j'étais obligé de faire moudre la nuit pour le lendemain matin, le matin pour l'après-midi, et cuire tout de suite; or trop d'eau noyait les moulins, trop peu les ralentissait. « Imaginez-« vous, écrivais-je au ministre, l'horreur de voir une « armée manquer de pain! Il n'a été délivré aujourd'hui « que le soir, et encore fort tard. Hier, pour donner du « pain aux brigades que je faisais marcher, j'ai fait jeû-« ner celles qui restaient. Dans ces occasions je passe « dans les rangs, je caresse le soldat, je lui parle de ma-« nière à lui faire prendre patience; et j'ai eu la conso-« lation d'en entendre plusieurs dire: *Monsieur le maré-« chal a raison, il faut souffrir quelquefois.* » Cette bonne disposition des soldats me donnait du courage; je les trouvais maigres comme gens qui avaient souffert et qui souffraient encore, mais fermes et résolus. Les recrues qui nous venaient étaient des hommes nerveux, accoutumés à la fatigue, que la misère des campagnes forçait à s'enrôler; de sorte qu'on pouvait dire que le malheur des peuples fut le salut du royaume.

« Tous les officiers de la garnison de Saint-Venant m'ont

1 Villars, *Mémoires*, année 1709, collection Michaud-Poujoulat, p. 174.

demandé en grâce de leur faire donner du pain, et cela avec modestie, disant : *Nous vous demandons du pain, parce qu'il en faut pour vivre; du reste, nous nous passerons d'habits et de chemises*[1]. »

Voici, par opposition, un passage du journal de l'avocat Barbier, relatif aux préparatifs que faisaient les seigneurs de la cour au moment de partir pour la campagne qui ouvrit la guerre contre l'Autriche en 1733 :

« On se pique, dit-il, d'avoir des équipages magnifiques. Le duc de Richelieu, ci-devant ambassadeur à Vienne, qui n'est pas encore officier général, a, dit-on, soixante-douze mulets, trente chevaux pour lui, un grand nombre de valets, et il fait faire ses tentes sur le modèle de celles du roi. Si la guerre est sérieuse, il paraîtrait plus sage d'empêcher cette émulation, et de prescrire une façon de vivre moins délicate et moins somptueuse[2]. Les officiers généraux qui sont riches mènent des aides de cuisine et des aides d'office, comme si c'était pour célébrer quelque fête; et ceux qui ne sont pas également riches se ruinent, et se mettent hors d'état de soutenir plusieurs campagnes[3]. »

L'armée, indépendamment des hommes que l'on tirait de la milice, se recrutait par les enrôlements volontaires, qui se pratiquaient ou, pour parler plus exactement, devaient se pratiquer ainsi :

« Les rôles de recrue doivent être enrôlés sans séduc-

[1] Villars, *Mémoires*. Cette misère s'oubliait quand il fallait se battre. A Malplaquet, le soldat qui après avoir passé tout un jour sans manger venait enfin de recevoir son pain, le jeta pour courir au feu.

[2] Dans le camp français, pillé par les Prussiens après la défaite de Rosbach, on trouva, dit M. Michelet, une armée de comédiens, de cuisiniers, de perruquiers, quantité de perroquets, de parasols, et je ne sais combien de caisses d'eau de lavande.

[3] *Journal*, octobre 1533, 1848, in-8, t. II, p. 28.

tion [1], violences ni supercherie, à cinq pieds deux pouces, depuis dix-sept ans jusqu'à quarante en paix, et à cinq pieds un pouce en guerre, depuis dix-huit ans jusqu'à quarante-cinq. Le terme des engagements est de huit ans, au bout desquels le soldat doit avoir son congé, quand même il serait parvenu aux hautes payes. Les engagements doivent être faits sur des imprimés que l'enrôlé doit signer; et s'il ne sait pas écrire, il y met ses marques en présence de deux témoins qui signent l'engagement, au bas duquel sera le signalement et renseignements sur la profession de l'homme enrôlé et l'argent qu'il aura reçu. Si ces noms et renseignements vérifiés par l'intendant se trouvent faux, l'enrôlé est condamné aux galères. Comme l'engagement ne peut être annulé par l'intendant qui en rend compte au ministre, l'accommodement fait par le préposé à l'effet d'enrôler est réputé nul, et le préposé est puni. Un père de famille qui se repentira de s'être engagé peut présenter, à ses frais, un homme en sa place.

« Le prix de l'engagement est de 30 livres, dont un tiers est donné sur-le-champ, un tiers au quartier du régiment de recrue, et le reste lors de l'arrivée au régiment pour lequel l'enrôlé est destiné. Ces payements ne peuvent être différés ni anticipés sous aucun prétexte. Le *pour-boire* est de 5 livres pour les hommes de cinq pieds

[1] On sait si les recruteurs du quai de la Ferraille, avec leur fameuse enseigne,

Le premier qui fut roi fut un soldat heureux,

les libations dont ils abreuvaient les niais dans leurs *fours*, comme s'appelaient leurs repaires, etc., étaient fidèles à ces prescriptions. (V. *Histoire des hôtelleries et cabarets* de MM. F. Michel et Édouard Fournier, t. II, ch. 6.)

un pouce, de 10 livres pour ceux de cinq pieds deux pouces, 15 livres pour cinq pieds trois pouces, 20 livres pour cinq pieds quatre pouces, et 25 livres pour ceux au delà. La gratification des préposés est de 3 livres pour chacun des cinq et les premiers hommes, 4 livres pour chacun des sept et huit, 5 livres pour chacun des neuf et dix, 6 livres pour chacun des dix et onze, et ainsi à proportion; mais ils sont chargés des frais du voyage et autres menus frais, et responsables des avances faites aux hommes qui ne se rendront point au quartier du régiment de recrue, ou qui seront réformés pour cause d'incommodité [1]. »

En 1686, par ordonnance du 29 novembre, Louis XIV fit faire dans toutes les généralités du royaume une levée de régiments de milice, qui produisit vingt-cinq mille hommes que l'on partagea entre trente régiments. Chaque village fournissait un ou plusieurs hommes tout équipés et tout armés. Bien qu'on les eût, selon l'ordonnance, recrutés pour deux ans seulement, on ne les congédia qu'à la paix de Ryswick (1697). On leva encore des milices pendant la guerre de la succession d'Espagne, mais on ne les enrégimenta point; on en fit seulement des recrues pour les régiments ordinaires.

En 1701, le 26 janvier, il fut décrété que le recrutement se ferait par la voie du sort. Celui qui ne voulait pas en courir les chances devait payer une somme de 75 francs par chaque homme que la paroisse devait fournir.

En 1726, les levées devinrent annuelles, et devaient produire 60,000 hommes. La levée se faisait par la voie du sort, sur les hommes non mariés de seize à quarante

[1] *Abrégé* (avec additions) *de l'histoire de la milice française* du P. Daniel, 1773, in-8, t. II, p. 123-125.

ans. Le service était de *quatre ans*. L'homme non présent au tirage était condamné à servir toute sa vie.

En 1733, la milice se composait de quatre-vingt-treize bataillons, qu'une ordonnance rendue le 12 novembre porta à cent vingt-trois.

En 1742, il se fit une nouvelle levée, et le journal de l'avocat Barbier nous donne sur cette opération des détails intéressants que nous allons transcrire, car on les trouverait difficilement ailleurs :

« Grand mouvement dans la ville de Paris. Le 13 de ce mois (février 1742), on a affiché une ordonnance du roi pour la levée de la milice dans cette ville, et une ordonnance de M. de Marville, lieutenant général de police, que le roi commet pour l'exécution. La milice est fixée à dix-huit cents hommes dans Paris, garçons de l'âge de seize ans jusqu'à quarante, et de cinq pieds au moins. Dans l'ordonnance générale du 30 octobre dernier, pour toutes les villes du royaume qui avaient été exemptes de la milice jusqu'ici, il n'était question que des petits marchands et artisans. Dans celle-ci, il est dit que les enfants de tous les corps et communautés des marchands et artisans tireront au sort ainsi que les gens de peine et de travail, et autres habitants qui ne seront pas dans le cas d'être exemptés par leur état, leurs charges ou emplois; cela a été étendu, par l'ordonnance de M. de Marville, à tous les domestiques. Les déclarations de ceux qui sont dans le cas de tirer doivent se faire chez le commissaire du quartier, de manière que le fils d'un gros marchand riche, élevé dans l'aisance et avec éducation, sera compris dans une même liste avec le propre laquais de son père, les domestiques, les ouvriers, garçons de boutique, cordonniers, crocheteurs, porteurs de chaises, brouetteurs, cochers de place de son quartier, et autres gens de

cette espèce désignés dans l'ordonnance. Cela est humiliant et dur, et l'on peut dire même que cela l'est trop.

« Suivant la répartition faite par l'ordonnance du 30 octobre, il ne fallait que dix-huit cents hommes dans la généralité de Paris. A présent on demande ce même nombre dans la seule ville de Paris. Au reste, depuis deux mois, c'est étonnant le nombre de gens qui ont été engagés de force ou de bonne volonté dans Paris. On ne voit que des cocardes, et tout est plein de racoleurs. Il est dit en outre, par l'ordonnance, que tous les gens sans aveu, profession ou domicile fixe, comme domestiques hors de condition, ouvriers sans maîtres et vagabonds, sont miliciens de droit, ainsi que ceux qui ne se seraient pas déclarés chez les commissaires dans la huitaine. Si cela pouvait s'exécuter, le roi aurait plus de monde qu'il n'en pourrait payer, et, en ce cas, le tirage serait fort inutile. On pourrait même tirer une somme d'argent très-considérable, dans Paris, de tous les corps des marchands, communautés d'artisans, et aussi de tous les domestiques en condition, pour l'exemption du tirage cette année.

« Par ces décisions, depuis les princes du sang jusqu'aux conseillers du Châtelet et même aux avocats, il y aura exemption pour tous leurs domestiques, sans limitation de nombre.

« Il y a une clause singulière pour les avocats au parlement et aux conseils, et les banquiers en cour de Rome, qui fait un seul article : « Pourvu qu'ils n'abusent pas du « privilége qu'on veut bien leur accorder. » Cela a été mis apparemment du nombre d'avocats inscrits au tableau. Il y en a cinq cents qui n'ont point de laquais. Ils pourraient, dans cette occasion, en prendre un et même deux, et retirer ainsi des ouvriers et fils d'artisans qui,

par là, se trouveraient exempts du tirage. Les fermiers généraux et gens de finance ont le même privilége pour des domestiques sans nombre. Il n'y a que les procureurs, notaires et quelques marchands, à qui on ne permet qu'un seul domestique. On voit, par tous ces arrangements, que tous les laquais ne tireront pas, ce qui ne remplit pas l'idée que l'on semblait avoir de repeupler les campagnes par la diminution des domestiques dans Paris.

« A l'égard des marchands des six corps, pour leurs enfants, cela dépend du plus ou moins qu'ils payent de capitation. Celui qui paye cent livres exempte ses enfants, un apprenti, garçon et domestique. Celui qui paye cinquante livres et au-dessus exempte seulement l'aîné de ses enfants, et celui qui ne paye qu'au-dessous de cinquante livres n'a plus d'exemption. Les libraires, imprimeurs et marchands de vin sont accolés dans un même article, et ont le même privilége.

« Les artisans qui payent cent cinquante livres de capitation ou soixante-quinze livres ont les mêmes exemptions.

« Les procureurs et les notaires exemptent un premier et un second clerc. Les autres tirent, à moins qu'ils n'en soient exempts par l'état de leur père, d'autant qu'il y a beaucoup d'enfants de famille de province.

« A Paris, les opérations de la milice deviennent plus sérieuses qu'on n'avait pensé. On s'est arrangé à faire tirer chaque quartier séparément, ce qui compose dans Paris vingt et un quartiers. Le lieu pour le tirage est l'hôtel des Invalides, dans les cours du fond. On a envoyé, à cet effet, par des exempts de police, des billets imprimés dans toutes les maisons d'un quartier, à ceux qui devaient tirer, et qui avaient été inscrits sur le registre du commissaire dans la première opération. Ces billets portaient de se trouver tel jour, à sept heures du matin,

à l'hôtel des Invalides. On a indiqué un jour différent pour chaque quartier, et le premier a été fixé au lendemain des fêtes de Pâques, mercredi 17 de ce mois. Cela a commencé par une partie du faubourg Saint-Germain; le lendemain, le quartier du Luxembourg, etc., suivant la distribution des commissaires.

« Le premier jour a été plus embarrassé pour l'ordre, mais cela a été fort bien exécuté. Les soldats des Invalides étaient sous les armes, postés à toutes les portes, et personne n'entrait que ceux pour tirer. Le guet à cheval, c'est-à-dire quelques brigades, est dans les environs des Invalides, et aussi dans le quartier d'où partent les miliciens. Le commissaire du quartier tirant appelle ceux qui doivent tirer : on les fait passer d'abord par-dessous une mesure de cinq pieds juste, et on renvoie ceux qui ne les ont pas. M. de Marville est là, comme commissaire du roi, avec le gouverneur de la Bastille. Il y a aussi des médecins et chirurgiens pour visiter ceux qui ont allégué quelque incommodité, et qui ont des certificats de leur médecin. Ensuite on divise le quartier par troupes de trente. On ne fait tirer que trente à la fois, dans trente billets qui sont dans un grand chapeau, tenu tantôt par M. de Marville, tantôt par son secrétaire ou par un autre. Il y a cinq billets noirs, ce qui fait le sixième. Chacun tire à son tour; on inscrit celui qui a un billet noir, on prend son signalement en forme, et on lui donne une cocarde de ruban bleu et blanc pour mettre à son chapeau. Cela s'est ainsi pratiqué chaque jour avec ordre et sans aucun tumulte. Ceux qui ont des billets blancs s'en vont et courent de bon cœur; ceux qui ont des billets noirs prennent cela avec patience. Le tout boit de côté et d'autre, au retour. On pouvait avoir lieu de craindre quelque révolte, et on avait pris les mesures en consé-

quence; mais tout a été doux. Un rien quelquefois révolte et excite la populace, et quelque chose de sérieux l'abat et l'étourdit. Aujourd'hui 27, le faubourg Saint-Marceau a passé à six heures du matin pour se rendre aux Invalides avec un tambour et des violons, comme pour une fête. On ne voit dans les rues que des miliciens avec leurs cocardes, et qui ont bu. Cela a dérangé les artisans dont tous les ouvriers sont en l'air, et qui ne peuvent en trouver pour leurs ouvrages.

« Dans le nombre de ceux qui ont dû être inscrits, et qui, étant inscrits, ont dû aller tirer, il y en a qui se sont soustraits et cachés, que l'on appelle *fuyards*. Ceux des miliciens qui en peuvent trouver les font prendre par des exempts; on les mène en prison, et sont miliciens à la décharge de ceux qui les découvrent. Les exempts eux-mêmes en fournissaient pour de l'argent. Cela a fait quelque rumeur dans les premiers jours, et on a défendu aux exempts cette manœuvre.

« On dit que le nombre des tirants pour la milice se montera, dans Paris, à trente mille hommes, ce qui ferait, pour la sixième, cinq mille hommes au lieu de dix-huit cents. Les marchands et les gros artisans se plaignent toujours fort de ce que l'on fait tirer leurs enfants, apprentis et garçons, et de ce que l'on ne fait point tirer la livrée, qui est en grand nombre à Paris. Ce sont tous gens sortis des campagnes pour éviter la milice dans les provinces, et cela a dépeuplé les campagnes.

« Mai. — L'opération du tirage a fini, comme on avait dit, du 7 au 8 mai. Les derniers ont été le faubourg Saint-Antoine, qui a tiré dans la cour du château de Vincennes, apparemment pour ne pas leur faire traverser Paris en allant aux Invalides. On craignait le plus ceux-ci, qui sont remuants et une grande populace; mais tout s'est

passé joyeusement. Ils se sont rendus de bon matin à Vincennes, avec tambours et trompettes.

« Ce qui embarrasse le plus à présent, ce sont les sollicitations pour dégager nombre de ceux à qui sont échus des billets noirs, et le mouvement pour arrêter les *fuyards* que l'on dénonce et que l'on arrête tous les jours. La prison de l'Abbaye-Saint-Germain et les autres en sont remplies.

« Le 17 mai, les miliciens de plusieurs quartiers, jusqu'à concurrence du premier bataillon, ont reçu ordre, par une ordonnance affichée au coin des rues, laquelle a été publiée au prône des paroisses, de se rendre lundi 20 à Saint-Denis. Tout s'y est rendu exactement, et on leur a fourni leur habillement complet, avec deux chemises, cols, havre-sacs et guêtres. L'habit et veste sont blancs, avec un bouton jaune et un chapeau bordé d'or, en faux, s'entend [1]. »

Nous extrayons d'un petit volume intitulé *État militaire de France pour l'année* 1759 [2], la description suivante des uniformes des différents corps qui, à cette époque, composaient l'armée française.

Gardes du corps du roi. — Habit bleu, parements, doublure et veste rouge, manches en bottes et poches en pattes, agréments, bordé et galon d'argent en plein sur le tout; culotte et bas rouges; bandoulière de soie blanche et argent, galonnée d'argent, ainsi que le ceinturon; chapeau bordé d'argent. L'équipage du cheval, rouge, bordé d'argent.

[1] *Journal*, t. II, p. 352, 355, 361, 364. — Ce journal, fort intéressant, et dont la publication n'est pas encore achevée, a été édité par M. de la Villegille.

[2] Par les sieurs de Montandre, Lonchamps et chevalier de Montandre; Paris, 1759, in-12, *Maison du roi.*

Cent-gardes suisses. — Trois sortes d'habillements, savoir : 1° l'habit de cérémonie, un pourpoint à la livrée du roi, entaillé de taffetas rouge et bleu par opposition; la fraise et la toque. 2° L'habit uniforme, bleu, parements vestes et bas rouges, avec un bordé d'or, boutonnière d'or jusqu'à la poche, un grand galon ajouté au bordé sur la manche; ceinturon galonné d'or, et chapeau bordé de même. 3° L'habit de campagne bleu, avec parements et veste rouges, bordé d'or sur l'habit et la veste.

Gardes de la porte ordinaires du roi. — Habit bleu, doublure, parements et veste rouges; bandoulière et ceinturon garnis, galonnés et bordés en plein sur le tout par carreaux d'or et d'argent; chapeau bordé de même; culotte et bas rouges.

Gardes de la prévôté de l'hôtel. — Habit bleu, parements, doublure et veste rouges, galonnés d'or; brandebourgs, boutons et boutonnières d'or sur le tout, ainsi que le ceinturon; culotte et bas rouges; le hoqueton ou cotte d'armes sur l'épaule droite, à bouillons d'orfévrerie, fleurs de lis et L couronnées d'or, dont le fond est des couleurs du roi, incarnat, blanc et bleu, couvert d'ancienne broderie d'or et d'argent; et pour devise, devant et derrière, une massue d'Hercule et deux épées nues aux côtés en or, avec ces mots : *Erit hæc quoque cognita monstris;* chapeau bordé d'or.

Gendarmes de la garde du roi. — Habit, doublure, culotte et bas rouges, parements coupés de velours noir et poches en travers, galons et brandebourgs d'or en plein, boutons et boutonnières d'or, ceinturon couvert de galons d'or; veste couleur de chamois, bordée et galonnée d'or; chapeau bordé d'or et plumet blanc, cocarde noire. L'é-

quipage du cheval, de drap écarlate, bordé et galonné d'or.

Chevau-légers de la garde du roi. — Habit écarlate, doublure rouge, parements de velours noir, poches en travers, galonnées d'or en plein, et brandebourgs d'or sur le tout; boutonnières d'argent, boutons or et argent; ceinturon noir bordé d'or, avec un petit bordé d'argent dans le milieu; veste couleur de chamois, galonnée et bordée d'or; plumet et cocarde blanche; bottes fortes. Équipage du cheval, d'écarlate galonné d'or.

En 1744, le roi permit aux chevau-légers de porter un petit uniforme de guerre, qu'il fixa ainsi en 1757 : Habit écarlate, doublure rouge, petits parements et revers de velours noir, doubles boutonnières d'un petit galon d'or jusqu'à la poche, boutons d'argent, épaulette d'or, avec une frange d'argent sur l'épaule droite; veste couleur de chamois, boutonnières semblables à l'habit, et jusqu'en bas bordée d'or et boutons d'argent; culotte de calemande écarlate, boutons d'argent; chapeau bordé d'or et cocarde blanche; bottes molles.

Mousquetaires (1re compagnie). — Habit, doublure, parements et culotte écarlates bordés d'or, boutonnières d'or; boutons dorés, doubles poches en long; manches en bottes, bas blancs; chapeau bordé d'or et plumet blanc; soubreveste bleue, doublée de rouge, garnie d'un double bordé d'argent, la croix blanche et quatre fleurs de lis aux branches, ornées de flammes rouges et en argent, bordée devant et derrière, ainsi que sur les casaques bleues; les ceinturons galonnés en or en plein. L'équipage du cheval, de drap écarlate bordé d'or.

Mousquetaires (2e compagnie). — L'uniforme était pareil à celui de la première; seulement les bas étaient rouges, et partout l'argent remplaçait l'or.

Grenadiers à cheval. — Habit bleu, doublure, veste et parements rouges, bordé, brandebourgs, boutons et boutonnières d'argent; manches en bottes, poches en travers; bandoulière de buffle galonnée d'argent, ceinturon bordé de même; bonnet de drap rouge, garni de peau d'ourson noir, bordé d'argent; culotte et bas rouges. L'équipage du cheval, de drap bleu, bordé d'argent.

INFANTERIE.

Gardes françaises. — Habit bleu, doublure, veste, parements, culotte et bas rouges, agréments blancs de trois en trois sur l'habit, boutonnières blanches et bordé blanc sur la veste, casaque bleue; chapeau bordé d'argent; cravate et cocarde de soie noire.

Gardes suisses. — Habit rouge, doublure, veste, parements, culotte et bas bleus, agréments blancs sur l'habit de trois en trois; veste bordée de blanc, boutonnières blanches et boutons d'étain plats; cravate et cocarde noires; chapeau bordé d'argent.

Régiment de Picardie. — Habit blanc, parements, collets et culotte blanche; veste rouge, doubles poches garnies de neuf boutons jaunes rangés en patte d'oie, et quatre sur la manche; chapeau bordé d'or.

Régiment de Champagne. — Habit, collet et parements blancs, veste rouge, boutons jaunes, doubles poches, six boutons sur chacune et quatre sur les manches; chapeau bordé d'or.

Régiment de Navarre. — Habit, veste, culotte et collet gris-blanc, boutons jaunes, pattes carrées garnies de

neuf boutons, dont quatre de chaque côté et un en bas, cinq sur la manche et un en dedans; chapeau bordé d'or.

Régiment de Piémont. — Habit blanc, veste et culotte blanches, parements noirs, boutons jaunes, pattes en demi-écusson, garnies de cinq boutons, dont deux de chaque côté et un en bas, trois sur la manche et un en dedans; chapeau bordé d'or.

Régiment de Normandie. — Habit blanc, veste et culotte, parements et collet noirs, boutons blancs, trois sur la manche, pattes en travers, garnies de trois boutons; chapeau bordé d'argent.

Régiment de la marine. — Habit blanc, culotte blanche, parements et collet noirs, veste rouge, boutons jaunes, trois sur le parement et un en dedans, pattes ordinaires garnies de trois boutons; chapeau bordé d'or.

Régiment de la Tour du Pin. — Habit blanc, veste et culotte blanches, collet blanc doublé de rouge, boutons jaunes, pattes ordinaires à trois boutons et autant sur le parement; chapeau bordé d'or.

Régiment de Bourbonnais. — Uniforme tout blanc, boutons jaunes, doubles poches garnies de six boutons de deux en deux, l'une des deux pattes plus courte que l'autre d'un pouce, quatre boutons sur la manche; chapeau bordé d'or.

Régiment d'Auvergne. — Habit blanc, veste et culotte blanches, parements et collet violets, boutons blancs, pattes ordinaires garnies de trois boutons et autant sur la manche; chapeau bordé d'or.

Régiment de Belsunce. — Habit blanc, veste et culotte

blanches, parements et collet violets, boutons jaunes, pattes ordinaires garnies de trois boutons et autant sur la manche; chapeau bordé d'or.

Régiment de Talaru. — Habit, culotte, parements et collet blancs, veste rouge, boutons jaunes, poches en long garnies de trois boutons, trois sur la manche et un en dedans; chapeau bordé d'or.

Régiment du Roi. — Habit gris-blanc, garni de neuf agréments aurores et autant de boutons jaunes, parements bleus avec trois agréments et boutons; veste bleue garnie de vingt-deux agréments aurores et autant de boutons, poches de travers garnies de trois agréments et boutons; celles de la veste sont garnies de cinq agréments et autant de boutons; doublure de l'habit bleue, celle de la veste en toile rousse; chapeau bordé d'or.

Régiment royal. — Habit blanc, culotte blanche, veste, parements et collet bleus, boutons blancs, doubles poches garnies chacune de trois boutons et autant sur la manche ; chapeau bordé d'argent.

Régiment de Poitou. — Habit blanc, culotte blanche, veste, parements et collet bleus, boutons jaunes, doubles poches avec chacune six boutons de deux en deux, quatre aussi de deux en deux sur la manche; chapeau bordé d'or.

Régiment lyonnais. — Habit blanc, culotte blanche, veste, collet et parements rouges, boutons jaunes, doubles poches garnies de trois boutons, et autant sur la manche; chapeau bordé d'or.

Régiment Dauphin. — Habit blanc, culotte blanche,

veste, parements et collet bleus, boutons jaunes, doubles poches garnies chacune de neuf boutons rangés en patte d'oie; dix-neuf petits boutons pour les manches et le collet de l'habit; trois douzaines de petits boutons pour la veste, et quatorze gros boutons pour l'habit; chapeau bordé d'or.

Régiment de Vaubecourt (nom du colonel). — Habit, culotte et parements blancs, veste et collet rouges, boutons blancs, pattes en travers garnies de six boutons, et cinq sur la manche; chapeau bordé d'argent.

Régiment de Touraine. — Habit blanc, culotte blanche, parements, veste et collet bleus, boutons blancs, doubles poches garnies chacune de six boutons, et cinq sur la manche; chapeau bordé d'argent.

Régiment d'Aquitaine. — Habit blanc, culotte blanche, veste, parements et collet bleus, boutons jaunes, pattes ordinaires garnies de cinq boutons et quatre sur les parements et un en dedans; chapeau bordé d'or.

Régiment d'Eu. — Habit blanc, culotte blanche, collet, parements et veste bleus, boutons jaunes, pattes ordinaires garnies de trois boutons et autant sur la manche; chapeau bordé d'or.

Régiment Saint-Chamond (nom du colonel). — Uniforme tout blanc, parements et collet rouges, boutons jaunes, pattes en écusson garnies de sept boutons, dont trois de chaque côté et un au bas, trois sur la manche; chapeau bordé d'or.

Régiment Montmorin (nom du colonel). — Habit

blanc, culotte blanche, collet, veste et parements rouges, boutons jaunes, dont les poches garnies chacune de six boutons de deux en deux, trois boutons sur la manche; chapeau bordé d'or.

Régiment Briqueville (nom du colonel). — Uniforme tout blanc, collet et parements rouges, boutons jaunes, pattes ordinaires garnies de trois boutons, autant sur la manche, et un en dedans; chapeau bordé d'or.

Régiment de la Reine. — Habit blanc, culotte blanche, collet et parements rouges, veste bleue, pattes en écusson, boutons blancs; huit boutons sur la poche, dont quatre de chaque côté, trois sur la manche; chapeau bordé d'argent.

Régiment de Limousin. — Habit blanc, culotte blanche, collet, veste et parements rouges, boutons jaunes, pattes ordinaires garnies de quatre boutons, autant sur la manche; chapeau bordé d'or.

Régiment de Royal des Vaisseaux. — Habit blanc, culotte blanche, veste rouge, collet et parements bleus, boutons jaunes, doubles poches en long, garnies de trois boutons chacune, six boutons sur la manche; chapeau bordé d'or.

Régiment d'Orléans. — Habit blanc, culotte blanche, veste, parements et collet rouges, boutons jaunes, pattes ordinaires garnies de quatre boutons, et autant sur la manche; chapeau bordé d'or.

Régiment de la Couronne. — Habit blanc, culotte blanche, veste, parements et collet bleus, boutons blancs,

pattes ordinaires garnies de trois boutons, autant sur la manche ; chapeau bordé d'argent.

Régiment de Bretagne. — Habit et parements blancs, culotte blanche, veste rouge, collet noir, boutons jaunes, pattes ordinaires garnies de quatre boutons, et autant sur la manche ; chapeau bordé d'or.

Régiment des gardes lorraines. — Habit, collet et parements bleus, agréments blancs sur l'habit, doublure, veste et culotte blanches, boutons blancs, pattes ordinaires garnies de trois boutons, autant sur la manche ; chapeau bordé d'argent.

Régiment d'Artois. — Habit et parements blancs, culotte blanche, veste rouge, boutons jaunes, pattes en écusson garnies de neuf boutons, trois de chaque côté et trois en bas presque en triangle, et six sur la manche ; chapeau bordé d'or.

Régiment de Rohan (nom du colonel). — Habit blanc, doublure et culotte blanches, veste, collet et parements rouges, boutons blancs, pattes ordinaires garnies de trois boutons, et autant sur la manche ; chapeau bordé d'argent.

Régiment de la Roche-Aymon (nom du colonel). — Habit blanc, culotte blanche, veste, parements et collet rouges, boutons jaunes, pattes ordinaires garnies de trois boutons ainsi que la manche ; chapeau bordé d'or.

Régiment de la Sarre. — Habit blanc, culotte blanche, parements et collet bleus, veste rouge, boutons jaunes, pattes ordinaires garnies de trois boutons ainsi que la manche ; chapeau bordé d'or.

Régiment de la Fère. — Habit blanc, veste et culotte blanches, parements et collet rouges, boutons blancs, pattes ordinaires garnies de trois boutons ainsi que la manche; chapeau bordé d'or.

Régiment d'Alsace (allemand). — Habit bleu, veste et culotte blanches, parements ouverts sans boutons, revers sur l'habit large de 15 lignes et doublure rouge, boutons blancs, poches en travers garnies de cinq boutons, douze sur le revers et deux au-dessous; chapeau bordé d'argent.

Régiment Royal-Roussillon. — Habit blanc, culotte blanche; veste, parements et collet bleus, boutons jaunes, pattes ordinaires garnies de trois boutons, manches avec six boutons; chapeau bordé d'or.

Régiment de Condé. — Habit bleu, culotte blanche, parements, collet et veste rouges, boutons jaunes, pattes ordinaires garnies de cinq boutons ainsi que la manche; chapeau bordé d'or.

Régiment de Bourbon. — Habit blanc, parements, collet et veste rouges, boutons blancs, doubles poches en long garnies chacune de neuf boutons partagés en pattes d'oies, cinq boutons sur les parements; chapeau bordé d'argent.

Grenadiers de France. — Habit et parements bleus, revers rouge, boutonnières blanches sur l'habit, trois sur chaque parement et trois sur chaque poche, boutons blancs et plats, veste bleue sans revers, garnie de boutonnières blanches, culotte bleue, bonnet de peau d'ours par devant et rouge par derrière.

Régiment de Beauvoisis. — Habit, culotte, collet et parements blancs, veste rouge, boutons blancs, doubles poches en long à six boutons chacune, trois boutons sur la manche; chapeau bordé d'argent.

Régiment de Rouergue. — Habit blanc, culotte de même, veste, collet et parements rouges, boutons jaunes, pattes ordinaires garnies de trois boutons ainsi que la manche; chapeau bordé d'or.

Régiment de Bourgogne. — Habit, culotte, parements et collet blancs, boutons jaunes, pattes ordinaires garnies de trois boutons ainsi que la manche, veste rouge; chapeau bordé d'or.

Régiment de Royal-Marine. — Habit blanc, culotte blanche, collet, veste et parements bleus, boutons blancs, pattes ordinaires garnies de trois boutons ainsi que la manche; chapeau bordé d'argent.

Régiment de Vermandois. — Habit blanc, culotte blanche, veste bleue, parements et collet rouges, boutons jaunes, doubles poches garnies chacune de six boutons, trois boutons sur la manche; chapeau bordé d'or.

Régiment de Beinthein. — Habit bleu, parements, revers, collet et doublure jaunes, boutons blancs, dont huit petits sur chaque revers, trois sur chaque manche, quatre depuis les revers jusqu'aux doubles poches en long, garnies chacune de trois boutons et boutonnières; veste blanche garnie de douze boutons jusqu'à la poche qui est en travers, et garnie de trois boutons; culotte blanche; chapeau bordé d'argent.

Corps royal de l'artillerie. — Habit bleu garni d'une bande, parements, collet, veste, culotte et doublure de l'habit rouges, doublure de la veste blanche, pattes ordinaires garnies de six boutons jaunes, trois boutons sur le parement, boutons égaux d'un côté sur l'habit et des deux côtés sur la veste de deux en deux, trois aux poches de la veste; chapeau bordé d'or.

Corps des mineurs. — Habit bleu garni d'une bande, parements, collet et doublure de l'habit rouges; veste et culotte gris de fer, doublure de la veste blanche, pattes ordinaires garnies de six boutons jaunes, boutons égaux d'un côté de l'habit seulement, des deux côtés sur la veste de deux en deux, trois aux poches de la veste; chapeau bordé d'or.

Régiment Royal-Italien. — Habit gris-blanc, veste, culotte, parements et retroussis bleu céleste, boutons et boutonnières jaunes, pattes ordinaires garnies de trois boutons et autant sur la manche; retroussis descendant jusqu'à la taille, garni de sept boutons et en haut à l'extrémité fermant le collet, quatre boutons et boutonnières excédant le retroussis au côté droit, quatre boutonnières seulement du côté gauche; chapeau bordé d'or.

Régiment (suisse) de Jenner (nom du colonel). — Habit rouge, veste et parements bleus, boutons blancs, pattes ordinaires garnies de trois boutons avec boutonnières bleues, veste garnie de boutonnières jusqu'à la ceinture et ornée de brandebourgs; chapeau bordé d'argent.

Régiment (suisse) de Boccard (nom du colonel). — Habit rouge, parements, collet et veste bleus, boutons

blancs, pattes ordinaires garnies de trois boutons avec boutonnières bleues, côté gauche de l'habit garni d'une patte de quatre doigts de large descendant jusqu'à la poche, et garni de boutonnières bleues; veste garnie de même de boutonnières bleues de chaque côté, et de douze boutons de deux en deux; chapeau bordé d'argent.

Régiment (*suisse*) *de Reding* (nom du colonel). — Habit rouge, collet, veste et parements bleus, boutons blancs, pattes ordinaires garnies de cinq boutons et boutonnières, trois sur la manche; boutonnières bleues des deux côtés de l'habit et de la veste; chapeau bordé d'argent.

Régiment (*suisse*) *de Castellas* (nom du colonel). — Habit rouge, veste et parements bleus; boutons blancs; pattes ordinaires garnies de trois boutons et boutonnières bleues; côté gauche de l'habit garni d'une patte jusqu'à la poche et orné de dix boutonnières; chapeau bordé d'argent.

Régiment de Languedoc. — Habit blanc, culotte blanche; veste, collet et parements bleus; boutons jaunes; pattes plus larges que hautes, garnies de six boutons, trois de chaque côté, trois sur la manche et un en dedans; chapeau bordé d'or.

Régiment d'Aumont (nom du colonel). — Habit, parements et collet blancs; veste rouge, boutons jaunes; pattes ordinaires garnies de cinq boutons, dont un à chaque coin et un dans le milieu; cinq boutons sur la manche; chapeau bordé d'or.

Régiment (*suisse*) *de Waldner* (nom du colonel). — Habit rouge, veste garance, collet et parements bleus,

boutons blancs; pattes ordinaires garnies de trois boutons ainsi que la manche: le côté gauche de l'habit est garni d'une patte jusqu'à la poche, et est orné de douze boutonnières bleues de trois en trois; celles de la veste sont blanches et partagées de même; chapeau bordé d'argent.

Régiment de Médoc. — Habit blanc, culotte blanche; parements, collet et veste rouge; boutons blancs; pattes ordinaires garnies de trois boutons, ainsi que la manche; chapeau bordé d'argent.

Régiment de Brissac (nom du colonel). — Habit blanc, culotte blanche; parement, collet et veste rouges; boutons jaunes; pattes ordinaires garnies de cinq boutons ainsi que la manche; chapeau bordé d'or.

Régiment de Vastan (nom du colonel). — Habit, culotte et parements blancs; veste rouge, collet noir; boutons jaunes; doubles poches garnies chacune de six boutons; trois boutons sur la manche; chapeau bordé d'or.

Régiment de Royal-Comtois. — Habit blanc, culotte blanche; veste, collet et parements bleus; boutons jaunes; doubles poches garnies chacune de neuf boutons figurant trois trèfles, tracés sur la manche; chapeau bordé d'or.

Régiment de Durfort (nom du colonel). — Habit blanc complet; boutons jaunes; pattes carrées garnies de cinq boutons, cinq sur la manche; chapeau bordé d'or.

Régiment de Provence.—Habit blanc, culotte blanche; veste, collet et parements rouges; boutons jaunes; pattes

ordinaires garnies de quatre boutons; huit gros boutons sur la manche; chapeau bordé d'or.

Régiment de Cambis (nom du colonel). — Habit blanc, culotte blanche; veste, collet et parements rouges; boutons jaunes et blancs; pattes ordinaires garnies, ainsi que la manche, de trois boutons, dont un jaune et deux blancs; chapeau bordé d'or et d'argent.

Régiment (suisse) de Planta (nom du colonel). — Habit rouge; veste, culotte et parements bleus; pattes ordinaires garnies de trois boutons blancs; veste bleue garnie de brandebourgs blancs, et bordée d'un galon de laine blanche, boutonnières bleues sur l'habit; chapeau bordé d'argent.

Régiment de Rohan-Rochefort (nom du colonel). — Habit blanc, ainsi que la veste et la culotte; collet, parements et revers de la veste rouge; boutons jaunes; pattes ordinaires garnies de trois boutons ainsi que la manche; chapeau bordé d'or.

Régiment de Nice.—Habit, culotte, collet et parements blancs; veste rouge, boutons jaunes; poches en long garnies de trois boutons ainsi que la manche; chapeau bordé d'or.

Régiment (allemand) de la Marck (nom du colonel). — Habit, veste, culotte et doublure bleus; culotte et parements jaunes; poches en travers; boutons d'étain d'un côté; sur l'habit et la veste, boutonnières de laine blanche; manches en battes; chapeau bordé d'argent.

Régiment de Penthièvre. — Habit blanc, culotte blanche; veste, collet et parements bleus; boutons blancs,

pattes ordinaires garnies de trois boutons ainsi que la manche ; chapeau bordé d'argent.

Régiment de Guyenne.—Habit blanc, culotte blanche ; veste, collet et parements rouges, boutons jaunes, pattes ordinaires garnies de trois boutons ainsi que la manche ; chapeau bordé d'or.

Régiment de Lorraine. — Habit, culotte, collet et parements blancs ; veste rouge ; boutons jaunes ; pattes ordinaires garnies de trois boutons ainsi que la manche ; chapeau bordé d'or.

Régiment de Flandre. — Habit blanc, culotte blanche, veste, collet et parements bleus ; boutons blancs et jaunes ; pattes plus larges que hautes, garnies de six boutons mêlés ; quatre boutons aussi mêlés sur la manche ; chapeau bordé d'or et d'argent.

Régiment de Berry. — Habit blanc, culotte blanche ; veste, collet et parements rouges ; boutons jaunes ; doubles poches garnies chacune de trois boutons de chaque côté ; cinq boutons sur la manche ; chapeau bordé d'or.

Régiment de Béarn. — Habit blanc, culotte blanche ; veste, collet et parements rouges ; boutons jaunes ; doubles poches garnies chacune, ainsi que la manche, de trois boutons ; chapeau bordé d'or.

Régiment de Hainaut. — Habit blanc, culotte blanche ; veste, collet et parements rouges ; boutons jaunes ; pattes carrées, garnies de neuf boutons ; trois boutons sur la manche ; chapeau bordé d'or.

Régiment de Boulonnais. — Habit blanc, culotte

blanche; veste, collet et parements bleus; boutons jaunes; pattes et écusson garnis de huit boutons, quatre sur la manche; chapeau bordé d'or.

Régiment d'Angoumois.—Habit blanc, culotte blanche; collet rouge et veste bleue, boutons blancs; pattes ordinaires garnies, ainsi que la manche, de boutons blancs; chapeau bordé d'argent.

Régiment de Périgord.—Habit blanc, culotte blanche; parements bleus; collet et veste rouges; boutons blancs; pattes ordinaires garnies, ainsi que la manche, de trois boutons; chapeau bordé d'argent.

Régiment de Saintonge.—Habit blanc, culotte blanche; veste, collet et parements bleus; boutons jaunes; pattes ordinaires garnies, ainsi que la manche, de trois boutons; chapeau bordé d'or.

Régiment de Bigorre.—Habit blanc, culotte blanche; veste, collet et parements bleus; boutons jaunes; pattes ordinaires garnies, ainsi que la manche, de trois boutons; chapeau bordé d'or.

Régiment de Forest.—Habit blanc, culotte blanche; collet, parements et veste rouges; boutons jaunes; pattes ordinaires garnies, ainsi que la manche, de trois boutons; chapeau bordé d'or.

Régiment de Cambrésis. — Habit blanc, culotte blanche; collet, parements et veste rouges; boutons jaunes, pattes plus larges que hautes, garnies de neuf boutons rangés en patte d'oie; six boutons sur la manche; chapeau bordé d'or.

Régiment de Tournaisis. — Habit blanc, culotte

blanche; collet, parements et veste rouges; pattes ordinaires garnies, ainsi que la manche, de cinq boutons jaunes; chapeau bordé d'or.

Régiment de Foix. — Habit blanc, culotte blanche; veste bleue, collet et parements rouges; boutons jaunes pattes ordinaires garnies, ainsi que la manche, de trois boutons; chapeau bordé d'or.

Régiment de Bresse. — Habit blanc, culotte blanche; veste, collet et parements bleus; boutons jaunes; pattes ordinaires garnies de six boutons; trois boutons sur les parements; chapeau bordé d'or.

Régiment de la Marche. — Habit blanc, culotte blanche; veste, collet et parements rouges; boutons jaunes; pattes ordinaires garnies de cinq boutons, trois boutons sur la manche; chapeau bordé d'or.

Régiment de Quercy.—Habit blanc, culotte blanche; collet, parements et veste rouges; boutons jaunes; pattes ordinaires garnies de cinq boutons ainsi que la manche; chapeau bordé d'or.

Régiment du comte de la Marche (anciennement régiment de Nivernais). — Habit blanc, culotte blanche; veste, collet et parements bleus; boutons blancs; pattes ordinaires garnies, ainsi que la manche, de quatre boutons; chapeau bordé d'argent.

Régiment de Brie. — Habit blanc, culotte blanche; collet, parements et veste rouges; boutons jaunes; poches en long, garnies de neuf boutons rangés en patte d'oie; trois boutons sur la manche; chapeau bordé d'or.

Régiment de Soissonnais. — Habit blanc, culotte

blanche ; veste, collet et parements bleus ; boutons jaunes ; pattes ordinaires garnies de cinq boutons, ainsi que la manche ; chapeau bordé d'or.

Régiment de l'Ile-de-France. — Habit blanc, culotte blanche ; veste, collet et parements bleus ; boutons jaunes ; doubles poches garnies chacune de trois boutons, ainsi que la manche ; chapeau bordé d'or.

Régiment (*suisse*) *de Diesbach* (nom du colonel). — Habit rouge ; collet, parements et veste bleus ; boutons blancs ; pattes ordinaires, garnies de quatre boutons et boutonnières bleues ; trois boutons sur la manche, onze sur l'habit ; veste ornée d'un galon blanc, ainsi que la poche ; onze agréments de chaque côté de la veste et quatre sur la poche ; chapeau bordé d'argent.

Régiment (*suisse*) *de Courten* (nom du colonel). — Habit et collet rouges, garnis de douze boutons blancs ; patte ordinaire garnie de trois boutons ainsi que les parements, qui sont bleus comme la veste et les boutonnières ; chapeau bordé d'argent.

Régiment (*irlandais*) *de Balkeley* (nom du colonel). Habit rouge, parements verts et bottes ; veste verte ; culotte blanche ; boutons blancs ; poches en travers et garnies de trois boutons, ainsi que les manches ; boutonnières en poil de chèvre blanc ; chapeau bordé d'argent.

Régiment (*irlandais*) *de Clare.* — Habit rouge, doublure jaune ainsi que les parements et bottes ; boutons d'étain ; petit collet, épaulette, veste de tricot rouge doublée de blanc ; boutonnières blanches, culotte blanche ; chapeau bordé d'argent.

Régiment (irlandais) de Dillon. — Habit et collet rouges, doublure blanche, douze boutons jaunes jusqu'à la poche, parements noirs; pattes ordinaires garnies de trois boutons; veste rouge avec un revers noir doublé de blanc; culotte blanche; chapeau bordé d'or.

Régiment Royal-Suédois. — Habit et veste bleus; culotte blanche; parements retroussés, agréments et doublure chamois; boutons jaunes, pattes ordinaires; dix agréments, et boutons de deux en deux de chaque côté jusqu'à la ceinture; chapeau bordé d'or.

Régiment de Chartres. — Habit bleu; culotte blanche; veste, collet et parements rouges; boutons jaunes; poches en patte d'oie; chapeau bordé d'or.

Régiment de Conti. — Habit blanc, culotte blanche; veste, collet et parements bleus; boutons blancs; pattes ordinaires garnies de trois boutons, ainsi que la manche, chapeau bordé d'argent.

Régiment (irlandais) de Rooth (nom du colonel). Ce régiment était celui des gardes de Jacques II. — Habit rouge; veste, doublure, culotte et parements bleus, douze boutons jaunes sur le devant de l'habit jusqu'à la ceinture; patte ordinaire; doubles boutonnières aurores à la veste; chapeau bordé d'or.

Régiment (irlandais) de Berwick. — Habit et veste rouge, culotte et doublures blanches; parements et collet noirs; doubles poches en long garnies de six boutons jaunes; boutonnières en poil de chèvre jaune sur l'habit et la veste; chapeau bordé d'or.

Régiment d'Enghien. — Habit blanc, culotte blanche,

veste, collet et parements rouges; boutons blancs; doubles poches garnies de cinq boutons ainsi que la manche; chapeau bordé d'argent.

Régiment de Royal-Bavière. — Habit complet bleu; parements, collet et revers noirs; doublure blanche, pattes ordinaires, boutonnières et boutons blancs; chapeau bordé d'or.

Régiment grison de Salis (nom du colonel). — Habit complet rouge, doublure, parements et collet bleus, boutons blancs, doubles poches, boutonnières bleues; chapeau bordé d'argent.

Régiment italien Royal-Corse. — Habit blanc, doublure blanche, collet et parements verts, boutons jaunes; veste rouge, boutonnières blanches; chapeau bordé d'or.

Régiment Lowendal (allemand). — Habit bleu, boutons jaunes, collet et parements blancs, doubles poches; veste et culotte bleues, boutonnières blanches; chapeau bordé d'or.

Régiment Royal-Écossais. — Habit bleu; veste, collet et parements rouges à l'écossaise; culotte blanche, poches en travers, boutonnières blanches; chapeau bordé d'argent.

Régiment Royal-Lorraine. — Habit blanc, veste, culotte et doublure blanches, parements et collet de drap jaune, poches en travers, boutons blancs; chapeau bordé d'argent.

Régiment Royal-Barrois. — Uniforme semblable au précédent, seulement les boutons sont jaunes et le chapeau est bordé d'or.

Régiment (allemand) de Bergh. — Habit bleu, revers et parements rouges, boutons jaunes, doubles poches; veste et culotte blanches; chapeau bordé d'or.

Régiment (irlandais) de Lally (nom du colonel). — Habit rouge, parements vert-clair, doublure blanche, boutons jaunes, poches en travers; veste verte; chapeau bordé d'or.

Régiment de Nassau (nom du colonel). — Habit bleu, parements et revers rouges, boutons d'étain, brandebourgs avec un nœud sur l'épaule; veste et culotte blanches; chapeau bordé d'argent.

Régiment Royal-Cantabre. — Habit bleu céleste, parements et collet rouges, boutons et agréments blancs; veste et culotte blanches, barret bleu céleste, avec une houpe et deux glands.

Régiment (écossais) Ogiloy (nom du colonel). — Habit bleu, doublure, veste, parements, culotte et collet rouges, boutons et boutonnières jaunes; chapeau bordé d'or.

Régiment (allemand) Saint-Germain (nom du colonel). — Habit, veste et culotte bleus, parements, collet, doublure et boutons jaunes; chapeau bordé d'or.

Régiment (allemand) de la Dauphine. — Habit bleu, parements, revers et collet rouges; culotte et veste blanches; chapeau bordé d'or.

Régiment (allemand) de Royal-Pologne. — Habit bleu, parements rouges bordés de bleu, collet rouge bordé de blanc, épaulette de drap rouge, boutonnières blanches, veste bleue; chapeau bordé d'argent.

Régiment (suisse) de Lochmann (nom du colonel). — Habit rouge, parements, veste, culotte et doublure bleus, boutons blancs; chapeau bordé d'argent.

Régiment de Bouillon (nom du colonel). — Habit blanc; culotte, veste et doublure blanches; collet et parements noirs, boutons blancs; chapeau bordé d'argent.

Régiment (allemand) de Royal-Deux-Ponts. — Habit et boutons blancs; veste, culotte et doublure blanches; collet et parements rouges, poches en travers; chapeau bordé d'argent.

Régiment (liégeois) de Vierzet (nom du colonel). — Habit blanc; veste, culotte et doublure blanches, parements et revers bleus, boutons jaunes, poches en travers; chapeau bordé d'or.

Régiment (liégeois) de Horion (nom du colonel). — Habit bleu, parements, revers, collet, veste et doublure rouges, boutons et agréments jaunes; chapeau bordé d'or.

TROUPES LÉGÈRES.

Corps de Fischer (nom du commandant). — 1° Infanterie. — Habit, veste, culotte, doublure et parements verts, collet rouge, épaulettes aurores, poches en long, boutons jaunes; bonnet de drap vert au chapeau, de peau d'ours aux grenadiers. — 2° *Hussards.* Veste et pelisses vertes, haut-de-chausses rouges, boutons jaunes, sabretache de drap rouge, bonnet de drap noir.

Légion royale. — Habit bleu, parements, collet, veste et doublure rouges; culotte blanche, boutons blancs:

poches en travers; chapeau bordé d'argent pour les dragons, bonnet de peau d'ours pour les fusiliers, grenadiers et ouvriers.

Régiment des volontaires du Dauphiné. — Infanterie: Habit et culotte bleu de roi, boutons blancs, boutonnières blanches, veste et collet ventre de biche; chapeau bordé d'argent. — Les dragons ont le même uniforme, seulement le bonnet est en peau d'ours.

Régiment des volontaires d'Alsace. — Habit bleu, bavaroise, parements, veste, culotte et doublure rouges, boutons et boutonnières jaunes, collet noir; chapeau bordé d'or.

Régiment des volontaires de Flandre. — Habit bleu, veste et doublure de la même couleur, parements et revers rouges, boutons blancs comme les boutonnières; chapeau bordé d'argent.

Régiment des volontaires du Hainaut. — Habit bleu comme la veste et la doublure; culotte blanche, parements, revers et collet noirs, boutonnières et boutons blancs; chapeau bordé d'argent.

Volontaires étrangers. — Habit blanc, collet et parements verts, boutons blancs; chapeau bordé d'argent.

Régiment des volontaires étrangers de Clermont-Prince. — 1° Cavalerie: Habit ventre de biche, revers, collet, parements et doublure rouges, boutons d'étain plats, boutonnières blanches; manteau ventre de biche à collet rouge; veste rouge; bottes molles; casque de cuivre jaune à bourrelet écarlate; aigrette blanche. — 2° Infanterie: L'uniforme est semblable à celui de la cavalerie. Les

grenadiers ont une aigrette rouge à leur casque; celle des fusiliers est blanche.

Fusiliers de montagne. — Habit et culotte bleus; veste, parements, collet et doublure rouges, boutons blancs; chapeau bordé d'argent.

Fusiliers guides. — Habit, veste et culotte bleus, boutons d'étain plats; chapeau bordé d'argent.

Gendarmes et chevau-légers du roi et des princes. — Habit, doublure et parements rouges bordés d'argent, boutons argentés; veste couleur de chamois, manches en botte, poches en travers et galonnées d'argent, cocarde noire. L'équipage du cheval de drap rouge bordé d'argent, avec le chiffre du roi et des princes brodé en argent sur les housses.

CAVALERIE FRANÇAISE ET ÉTRANGÈRE.

Régiment colonel-général. — Habit et doublure rouges, parements et revers de panne noire, boutons jaunes.

Régiment de mestre de camp général. — Habit et doublure gris de fer, parements et revers de panne noire, boutons jaunes grainés, galon de laine rayé de rouge, noir, bleu et aurore en tissu.

Régiment commissaire-général. — Habit et doublure gris blanc, parements et revers de panne noire, boutons jaunes unis.

Régiment Royal.— Habit et doublure bleus, parements

et revers rouges, galon uni, velouté en laine, boutons blancs à petits points.

Régiment du Roi. — Habit et doublure bleus, parements et revers rouges, galons à la livrée du roi en laine veloutée, boutons blancs à graines.

Régiment royal-étranger. — Habit et doublure bleus, parements et revers rouges, galon aurore en laine veloutée, boutons blancs.

Régiment des cuirassiers du Roi. — Habit et veste bleus, doublure et parements rouges sans revers, galon à biais rouges et blancs, boutons blancs à rosette doublée d'Allemagne.

Régiment Royal-Cravates. — Habit et doublure bleus, parements et revers rouges, galon moucheté bleu, rouge et blanc, boutons blancs à poignée de canne.

Régiment Royal-Roussillon. — Habit et doublure bleus, parements et revers rouges, galons à lézardes bleues, fond aurore; boutons blancs à graines et festons.

Régiment Royal-Piémont. — Habit et doublure blancs, parements et revers rouges; galons à carreaux bleus, rouges et blancs; boutons à fleurs et gaudron.

Régiment Royal-Allemand. — Habit à la polonaise, en drap bleu doublé de rouge, petits parements rouges retroussés à pattes garnies de brandebourgs et boutons de soie rouge, blanche et bleue ; veste de drap incarnat bordé d'un galon de fil blanc et de boutons d'étain, galons à carreaux rouges.

Régiment Royal-Pologne. — Habit et doublure bleus, parements et revers rouges, boutons blancs à l'anglaise unis, galons à grains d'orge, manches blanches, fond aurore en laine veloutée.

Régiment de la Reine. — Habit et doublure rouges, parements et revers bleus, boutons à rosette et filets, galon à la livrée de la reine.

Régiment Dauphin. — Habit et doublure bleus, parements et revers rouges, boutons blancs à feuille de persil, galon moucheté de bleu, fond aurore en laine veloutée.

Régiment Dauphin-Etranger. — Habit et doublure bleus, revers et parements rouges, boutons blancs à paillettes, galon à lézardes rouges, bleues et blanches.

Régiment de Bourgogne. — Habit et doublure bleus, revers et parements rouges, boutons blancs unis à trois filets, galon moucheté de blanc.

Régiment d'Aquitaine. — Habit et doublure bleus, parements et revers rouges, boutons blancs lacés, galons à lézardes bleues et rouges.

Régiment de Berry. — Habit et doublure bleus, revers et parements rouges, boutons blancs, galon en échelle bleu, rouge et blanc.

Carabiniers du comte de Provence. — Habit et doublure bleus, parements et revers rouges, boutons blancs, trois galons, dont deux de laine aurore et un de fil blanc.

Régiment d'Orléans. — Habit gris blanc, doublure,

parements et revers rouges, boutons jaunes, galon à la livrée d'Orléans.

Régiment de Chartres. — Habit gris blanc, doublure, parements et revers rouges, boutons blancs, galon à chaînettes jaunes, fond violet.

Régiment de Condé. — Habit gris blanc, doublure, parements et revers rouges, boutons blancs, galon uni, fond cramoisi.

Régiment de Bourbon. — Habit gris blanc, doublure, parements et revers rouges, boutons blancs, galon avec raie ventre de biche et deux raies cramoisi mouchetées de blanc.

Régiment de Clermont. — Habit gris blanc, doublure, parements et revers rouges, boutons blancs, galon uni, fond cramoisi.

Régiment de Conti. — Uniforme gris de fer, boutons blancs, galon à chaînettes blanches, rouges et bleues.

Régiment de Penthièvre. — Habit gris blanc, parements, doublure et revers rouges, boutons blancs, galon à la livrée de Penthièvre.

Régiment d'Archiac (nom du mestre de camp). — Habit gris blanc, parements, doublure et revers rouges, boutons blancs, galon à chaînettes jaunes, fond vert.

Régiment de Poly (nom du mestre de camp). — Habit gris blanc, parements, doublure et revers rouges, boutons blancs, galon à chaînettes jaunes, fond noir.

Régiment de Lusignan (nom du mestre de camp). —

Habit gris blanc, parements, doublure et revers rouges, boutons blancs, galon à carreaux jaunes et blancs.

Régiment de Marcieu (nom du mestre de camp). — Habit gris blanc, parements, doublure et revers rouges, boutons blancs, galon à chaînettes bleues, fond isabelle.

Régiment des Sables (nom du mestre de camp). — Habit blanc, parements, doublure et revers rouges, boutons blancs, galon à chaînettes noires, fond rouge.

Régiment de Talleyrand (nom du mestre de camp). — Habit gris blanc, doublure, parements et revers rouges, boutons blancs, galon à carreaux isabelle et verts.

Régiment de Hué (nom du mestre de camp). — Habit gris blanc, doublure, parements et revers rouges, boutons blancs, galon à chaînettes bleues, fond rouge.

Régiment de Chatillon (nom du mestre de camp).— Habit gris blanc, doublure, parements et revers rouges, boutons blancs, galons à chaînettes noires, fond bleu.

Régiment de Charost (nom du mestre de camp). — Habit gris blanc, doublure, parements et revers rouges, boutons blancs, galon à chaînettes violettes, fond vert.

Régiment de Saint-Aignan (nom du mestre de camp). — Habit gris blanc, doublure, parements et revers rouges, boutons blancs, galon à chaînettes noires, fond blanc.

Régiment de Grammont (nom du mestre de camp). — Habit gris blanc, doublure, parements et revers rouges, boutons blancs, galon à chaînettes vertes, fond isabelle.

Régiment de Bourbon-Busset (nom du mestre de camp). — Habit gris blanc, doublure, parements et revers rouges, boutons blancs, galon à chaînettes jaunes, fond bleu.

Régiment de la Viefville (nom du mestre de camp). — Habit gris blanc, doublure, parements et revers rouges, boutons blancs, galon à chaînettes bleues, fond blanc.

Régiment de Trasegnies (nom du mestre de camp).— Habit gris blanc, doublure, parements et revers rouges, boutons blancs, galon à carreaux violets et isabelle.

Régiment de Saint-Jal (nom du mestre de camp).— Habit gris blanc, doublure, parements et revers rouges, boutons blancs, galon à chaînettes vertes, fond rouge.

Régiment de Fumel (nom du mestre de camp). — Habit gris-blanc, doublure, parements et revers rouges, boutons blancs, galon à chaînettes jaunes, fond rouge.

Régiment de la Rochefoucauld (nom du mestre de camp). — Habit gris blanc, doublure, parements et revers rouges, boutons blancs, galon à chaînettes noires, fond isabelle.

Régiment de Vienne (nom du mestre de camp).—Habit gris blanc, doublure, parements et revers rouges, boutons blancs, galon à chaînettes rouges, fond blanc.

Régiment de Lameth (nom du mestre de camp). — Habit gris blanc, doublure, parements et revers rouges, boutons blancs, galon à chaînettes violettes, fond isabelle.

Régiment de Crussol (nom du mestre de camp). —

Habit gris blanc, doublure, parements et revers rouges, boutons blancs, galon à carreaux violets et blancs.

Régiment de Fleury (nom du mestre de camp). — Habit gris blanc, doublure, parements et revers rouges, boutons blancs, galon à carreaux rouges et bleus.

Régiment de Toustani (nom du mestre de camp). — Habit gris blanc, doublure, parements et revers rouges, boutons blancs, galon à carreaux bleus et blancs.

Régiment de Dampierre (nom du mestre de camp).— — Habit gris blanc, doublure, parements et revers rouges, boutons blancs, galon à chaînettes vertes, fond blanc.

Régiment de Henrichemont (nom du mestre de camp). — Habit gris blanc, doublure, parements et revers rouges, boutons blancs, galon à carreaux rouges et blancs.

Régiment de Moustier (nom du mestre de camp). — Habit gris blanc, doublure, parements et revers rouges, boutons blancs, galon à chaînettes violettes, fond blanc.

Régiment de Saluces (nom du mestre de camp). — Habit gris blanc, doublure, parements et revers rouges, boutons blancs, galon à chaînettes rouges mouchetées de noir, fond blanc.

Régiment de Wirtemberg (nom du mestre de camp). —Habit gris blanc, doublure, parements et revers rouges, boutons blancs, galon à carreaux violets et verts.

Régiment de Noailles (nom du mestre de camp). — Habit et doublure rouges, boutons blancs, galon à carreaux violets et jaunes.

Régiment d'Harcourt (nom du mestre de camp). — Habit et doublure rouges, boutons blancs, galon à carreaux verts et jaunes.

Régiment de Fitz-James (nom du colonel). — Habit complet rouge, boutons blancs, galon à carreaux verts et blancs.

Régiment d'Escare (nom du mestre de camp).— Habit gris-blanc, doublure, parements et revers rouges, boutons blancs, galon à carreaux rouges et verts.

Régiments hussards de Berchiny et Turpin (noms des mestres de camp). — Pelisse, veste et culotte à la hongroise, bleu céleste, boutons d'étain, bonnet de feutre noir (Turpin) ou rouge (Berchiny).

Volontaires de Schomberg (nom du mestre de camp). — Habit court de drap vert, revers et collet rouges, boutons jaunes, épaulettes rouges, parements ronds et rouges, buffle orné de deux galons rouges, culotte de peau, ceinture rouge, col rouge, bonnet casqué de couleur et buffle, bandoulière blanche.

Cavalerie légère de Raugrave (nom du mestre de camp).— Habit bleu de roi, parements, revers et doublure jaunes, boutonnières et boutons blancs, épaulettes et aiguillettes plates de laine blanche, buffle ordinaire, cartouche, bandoulière et ceinturon blancs, bonnet de peau d'ourson, manteau bleu de roi doublé de jaune, housse bleue avec un galon cramoisi et aurore.

Régiment de Nassau-Ousingen (nom du mestre de camp). — Habit bleu, parements, revers et doublure chamois, boutons jaunes, galon à carreaux rouges et noirs en laine, manches en botte, bonnet de peau d'ours.

Régiment de Montcalm (nom du mestre de camp). — Habit gris blanc, doublure, parements et revers rouges, boutons blancs, galon à carreaux rouges et jaunes en laine.

Régiment de Vaussieux-Héricy (nom du mestre de camp). — Habit gris blanc, doublure, parements et revers rouges, boutons blancs, galon à carreaux noirs et jaunes.

Régiment de Royal-Nassau. — Bonnet de feutre noir avec aigrette de plumes, col noir, pelisse de drap rouge doublée de peau de mouton blanc et bordée de peau d'agneau noir, dolman de drap bleu de roi, écharpe de laine ponceau, culotte de drap bleu de roi, sabretache de drap rouge, bottes de veau noires, bandoulière de cuir de cerf blanchi, cartouchier de cuir noir, manteau blanc.

DRAGONS.

Régiment colonel-général. — Habit rouge, parements veste et doublure bleues, boutons blancs.

Régiment mestre de camp général. — Habit et veste rouges, parements et doublure blancs, veste à revers blancs, boutons blancs.

Régiment royal. — Habit bleu, doublure, parements et veste rouges, boutons blancs.

Régiment du Roi. — Habit et doublure bleus, parements blancs, veste rouge à revers blancs, boutons blancs.

Régiment de la Reine. — Habit rouge, doublure et parements bleus, veste bleue à revers rouges.

Régiment du Dauphin. — Habit, parements, doublure et veste bleus, boutons blancs.

Régiment d'Orléans. — Habit rouge, parements, doublure et veste blancs, boutons blancs.

Régiment de Bauffremont (nom du colonel).— Habit, veste et doublure rouges, parements ventre de biche, veste et revers ventre de biche, boutons blancs.

Régiment d'Aubigné (nom du mestre de camp). — Habit, veste et doublure rouges, veste à revers vert clair, comme les parements.

Régiment de Caraman (nom du mestre de camp). — Habit, doublure et veste rouges, boutons blancs, parements gros vert, ainsi que les revers de la veste.

Régiment de la Feronnays (nom du mestre de camp). Habit, parements, doublure et veste rouges, boutons blancs.

Régiment de Flamarem (nom du mestre de camp).— Habit, doublure et veste rouges, boutons blancs; veste à revers noir ainsi que les parements.

Régiment d'Apchon (nom du mestre de camp). — Habit, doublure et veste rouges; veste à revers bleu céleste ainsi que les parements.

Régiment de Théanges (nom du mestre de camp). — Habit, doublure et veste rouges, parements jaunes ainsi que le revers de la veste.

Régiment de Marbeuf (nom du mestre de camp). — Habit, parements, doublure et veste rouges, boutons blancs.

Régiment du Languedoc — Habit et doublure bleus, parements rouges; veste à revers rouges.

Compagnie de la connétablie et maréchaussée. — Habit bleu, parements rouges, boutons d'argent ainsi que le bordé et les agréments.

Maréchaussées. — Habit bleu de roi, parements et doublure écarlate; veste couleur de chamois, doublée de serge blanche, surtout bleu doublé de serge rouge, boutons argentés; manches des cavaliers garnies de six ganses d'argent à queue; celle des brigadiers et sous-brigadiers avec un galon d'argent, large d'un pouce; manteau de drap bleu, parements rouges; chapeau bordé d'argent. — La compagnie du prévôt général de l'Ile-de-France avait un uniforme particulier : Habit et manteau bleus, parements, veste et culotte rouges, manches à coquilles galonnées d'or. — Une compagnie de maréchaussée, établie en 1738 en Lorraine, avait un habit de drap jaune, doublé de jaune, et des manches à la polonaise, de panne noire pour les cavaliers et de velours pour les officiers.

Pour compléter ce qui précède, voici, d'après un dénombrement fait en 1771 et en 1772, la composition de l'armée française à cette époque :

Gardes du corps : quatre compagnies de 367 hommes, chacune se divisant en 8 escouades	1,468 hommes.
Gendarmes de la garde : une compagnie.	200
Chevau-légers : une compagnie. . .	200
Mousquetaires : deux compagnies, chacune de 100 hommes.	200
A reporter.	2,068 h.

Report.	2,068 h.
Grenadiers à cheval : une compagnie.	150
Cent-Suisses de la garde.	100
Gendarmerie : dix compagnies, chacune de 109 hommes.	1,090
Garde de M. le comte de Provence : deux compagnies, chacune de 50 hommes.	100
Gardes françaises.	3,630
Gardes suisses	2,348
Infanterie française : soixante-cinq régiments dont les noms précèdent. Total.	85,652
Infanterie étrangère suisse : onze régiments nommés plus haut.	12,232
Infanterie étrangère allemande : huit régiments	8,512
Irlandais, Italiens et Corses : huit régiments	4,256

Cavalerie française : trente et un régiments dont nous rappellerons les noms en les accompagnant de la date de leur création [1] : Colonel-général (1635), Mestre de camp général (1635), Commissaire général (1635), Royal (1635), du Roi (1635), Royal-Étranger (1635), Cuirassiers (1664), Royal-Cravates (1666), Royal-Roussillon (1667), Royal-

A reporter. 120,138 h.

[1] Nous avons emprunté cette énumération et les chiffres à l'*Abrégé de l'histoire de la milice française* du P. Daniel. Paris, 1773, 2 vol. in-8. — Ces détails ne se trouvent pas dans l'ouvrage original du P. Daniel, lequel avait été publié en 1723.

Report. 120,138 h.

Piémont (1670), Royal-Allemand (1671) Royal-Pologne (1672), Royal-Lorraine (1672), Royal-Picardie (1672), Royal-Champagne (1672), Royal-Navarre (1672), Royal-Normandie (1674), la Reine (1735), Dauphin (1658), Bourgogne (1666), Berry (1673), Carabiniers (1660), comte d'Artois (1666), Orléans (1600), Chartres (1672), Condé (1666), Bourbon (1666), Lamarche (1666), Conti (1666), Penthièvre (1664), Noailles (1688). 14,520

Dragons : dix-sept régiments, savoir : Colonel-général (1668), Mestre de camp général (1674), Royal (1658), du Roi (1744), la Reine (1673), Dauphin (1673), Orléans (1713), Beaufremont (1603), Custine (1675), la Rochefoucault (1674), Jarnac (1674), Damas (1674), Lanans (1674), Belsunce (1674), Montécler (1676), Languedoc (1676), Schomberg (1763). 6,800

Grenadiers royaux, onze régiments : Guienne, Poitou, Dauphiné, Ile-de-France, Soissonnais, Orléans, Bretagne, Lorraine, Artois, Languedoc, comté de Bourgogne. 5,408

Corps royal de l'artillerie : sept régiments, neuf compagnies d'ouvriers, six compagnies de mineurs. 7,400

A reporter. 154,366 h.

Report.	154,366 h.
Troupes légères, sept légions, savoir : Légion royale, légion de Conflans, de Flandre, de Lorraine, de Condé, de Soubise, de Corse.	3,290
Hussards, quatre régiments, savoir : Berchiny, Chamborant, Royal-Nassau, Esterhazy.	1,280
Régiments provinciaux : quarante-sept régiments, savoir : Péronne, Châlons, Troyes, Rouen, Pont-Audemer, Caen, Alençon, Argentan, Moulins, Clermont, Lille, Montauban, Auch, Bordeaux, Marmande, Périgueux, Poitiers, Lyon, la Rochelle, Tours, le Mans, Valence, Paris, Senlis, Mantes, Joigny, Soissons, Limoges, Blois, Montargis, Rennes, Nantes, Vannes, Nancy, Bar-le-Duc, Verdun, Arras, Bourges, Colmar, Dijon, Autun, Montpellier, Albi, Anduse, Salins, Vesoul, Aix. . .	38,480
Invalides : quatre-vingt-seize compagnies	10,655
Troupes de la marine.	7,112

Le total de ces troupes se montait à 215,183 hommes[1].

[1] La plupart de ces régiments se sont continués dans les régiments actuels, qui ont conservé leurs archives. L'histoire des régiments français pourrait donc se faire depuis leur création, sous l'ancienne monarchie, jusqu'à nos jours. Nous croyons savoir qu'on s'en occupe aux archives du ministère de la guerre, et que pour cela l'on y a vu d'un bon œil la publication du *Journal complet de Dangeau*, qui donne tant de documents et de détails inattendus sur cette partie de notre histoire militaire sous Louis XIV.

SIÉGES A DIVERSES ÉPOQUES.

Chez les anciens Grecs, à qui les machines de guerre paraissent avoir été complétement inconnues [1], quand on assiégeait une ville on se bornait en général à en former le blocus et à la prendre soit par famine, soit par surprise, soit en incendiant les maisons; aussi, à cette époque, les siéges duraient-ils des années entières [2].

Ce furent les Orientaux qui précédèrent les Grecs dans l'art des siéges. Voici ce qu'Hérodote dit du siége de Barca (dans la Cyrénaïque) par les Perses, vers 507 avant J. C.

« Pendant neuf mois que dura le siége, dit-il, les Perses poussèrent des mines jusqu'aux murailles, et attaquèrent la place vigoureusement. Un ouvrier en cuivre découvrit leurs mines par le moyen d'un bouclier d'airain. Il faisait le tour de la ville, dans l'enceinte des murailles, avec son bouclier, et l'approchait contre terre. Dans les endroits où les ennemis ne minaient pas, le bouclier ne rendait aucun son; mais il en rendait dans ceux où ils travaillaient. Les Barcéens contre-minèrent en ces en-

1 Il n'est question d'aucune machine dans Homère. Quelques traducteurs rendent par le mot *échelles* l'expression χροσσαι, à laquelle d'autres, en plus grand nombre, donnent la signification de créneaux.

2 Le plus long siége connu du temps d'Hérodote était celui d'Azotus, ville de Syrie, dont Psammiticus, roi d'Égypte, finit par s'emparer après l'avoir assiégée pendant vingt-neuf ans. Hérod., l. II, ch. 157.

droits et tuèrent les mineurs perses. Quant aux attaques ouvertes, les habitants surent les repousser [1].

En 478 avant J. C., les Perses campés à Platée avaient élevé un mur en bois, derrière lequel ils se réfugièrent après leur défaite. Les Lacédémoniens, ayant attaqué ce retranchement, furent repoussés, parce que, dit Hérodote (l. IX, ch. 69), ils ignoraient l'art d'attaquer les places. Mais les Athéniens survinrent, et, grâce à leur habileté, le mur fut abattu et le camp forcé [2]. »

Même à l'époque de la guerre du Péloponèse, la *poliorcétique* était peu avancée. On commençait par donner un assaut; s'il était repoussé et que la place eût de l'importance, on élevait autour de ses murs un double rempart destiné à protéger les assiégeants contre les sorties des assiégés et contre les troupes qui viendraient au secours de ceux-ci, et l'on attendait ainsi qu'une escalade, la famine ou la trahison, rendît maître de la ville. Du reste, à part quelques tours en bois, on ne trouve dans Thucydide qu'une mention fort vague de ces machines ingénieuses et compliquées qui, un siècle plus tard, figurent à tous les siéges importants.

Voici les curieux renseignements que Thucydide nous a laissés sur le siége de Platée par les Lacédémoniens, la troisième année de la guerre du Péloponèse, c'est-à-dire l'an 429 avant J. C.

« Archidamas, roi de Lacédémone, dit Thucydide, fit, entourer la place de palissades, afin que personne ne pût en sortir. Ensuite on fit une terrasse du côté de la ville

[1] L. IV, 200, trad. Larcher.

[2] Lors du siége d'Ithôme par les Lacédémoniens, ceux-ci, dit Thucydide, appelèrent à leur aide les Athéniens, à cause de leur réputation d'habileté à attaquer les murailles. L. I, ch. 102.

et des deux côtés de la terrasse on construisit une écharpe en forme de natte pour servir de mur, afin que la terre amoncelée ne s'éboulât pas au loin. On jeta sur la terrasse du bois, des pierres, de la terre, et tout ce qui, en s'entassant, put concourir à ce but. On travailla à cet ouvrage pendant soixante-dix jours et autant de nuits sans interruption.

« Les Platéens, voyant que la terrasse acquérait de la hauteur, construisirent un mur en bois, et l'ayant dressé sur la muraille de la ville, du côté où l'on élevait la terrasse, ils le maçonnèrent intérieurement avec des briques qu'ils se procuraient en démolissant les maisons adjacentes. Les pièces de bois étaient liées les unes avec les autres pour que la hauteur ne nuisît pas à la solidité de cette construction. Elle était couverte extérieurement de cuirs et de peaux brutes, afin que les ouvriers et la charpente ne fussent point atteints par des traits enflammés, et qu'il n'y eût aucun risque pour eux. Comme cette muraille s'élevait à une grande hauteur, et que les travaux de la terrasse avançaient aussi rapidement, voici ce dont s'avisèrent les Platéens : « Ayant pratiqué une ouverture dans la muraille, du côté où s'élevait la terrasse, ils en emportaient la terre.

« Les Péloponésiens, s'en étant aperçus, roulèrent de la terre délayée dans les claies des roseaux, qu'ils poussèrent dans l'ouverture de la muraille, afin qu'on ne pût les enlever comme la terre qui s'éboulait. Les Platéens, voyant leur plan ainsi déjoué, suspendirent ce travail ; mais ayant creusé un conduit souterrain, qu'ils dirigèrent par conjecture jusque sous la terrasse, ils recommencèrent à tirer la terre de leur côté. Les assiégeants restèrent longtemps sans s'en apercevoir. Plus ils jetaient de nouvelle terre, moins ils avançaient ; car, à mesure qu'on

enlevait la terre de dessous, la terrasse s'affaissait dans les excavations. Cependant les Platéens, peu nombreux contre une grande multitude, craignant de ne pouvoir résister même par ce moyen, imaginèrent encore l'expédient suivant : ils cessèrent de travailler à la grande construction qui était élevée contre la terrasse, et sur ses deux côtés ils construisirent, en commençant par la partie intérieure de la petite muraille jusqu'à la ville, un autre édifice en forme de croissant. Ils pensèrent que, si l'on venait à s'emparer de la grande muraille, le croissant résisterait, que les ennemis seraient obligés de construire une seconde terrasse contre ce nouvel édifice, qu'en avançant dans l'intérieur ils auraient une double peine, et que leur réussite serait plus incertaine. Cependant les Péloponésiens, tout en travaillant à la terrasse, faisaient approcher de la ville des machines de guerre. L'une, amenée sur la terrasse près de la grande construction, en ébranla une partie considérable, et effraya les Platéens. D'autres furent appliquées à différents endroits de la muraille. Mais les Platéens, en les engageant dans des nœuds coulants, ralentissaient leurs coups. Ils suspendaient par les deux bouts de grandes poutres avec de longues chaînes de fer à deux antennes inclinées l'une sur l'autre et proéminentes au-dessus de la muraille ; ensuite ils tiraient ces poutres transversalement, et, lorsque la machine se dirigeait quelque part, ils lâchaient une de ces poutres sans retenir les chaînes dans leurs mains ; alors, en tombant avec impétuosité, elle brisait la tête de la machine.

« Les Lacédémoniens, voyant donc leurs machines impuissantes, essayèrent d'incendier la ville qui n'était pas très-grande. Ils apportèrent des fascines qu'ils lancèrent de la terrasse dans l'intervalle entre celle-ci et le mur.

Cet espace s'étant bientôt trouvé rempli par elles, attendu le grand nombre de travailleurs, ils en entassèrent encore d'autres çà et là dans diverses parties de la ville, aussi loin qu'ils pouvaient atteindre de la hauteur où ils étaient, et ils embrasèrent ces fascines en y mettant le feu avec du soufre et de la poix. Il s'éleva tant de flammes, qu'on n'en vit jamais de semblables allumées par des hommes, du moins jusqu'à cette époque [1]. »

Cette tentative ayant encore échoué, les Lacédémoniens achevèrent d'entourer la place par une muraille en briques, que le même historien décrit ainsi :

« Cette muraille avait deux enceintes, l'une vers Platée, l'autre vers la campagne, en cas où l'on serait venu l'attaquer d'Athènes. Un espace de seize pieds séparait ces enceintes, et dans cet intervalle on avait construit des logements destinés pour les gardes : ces logements étaient contigus, de sorte que le tout ne paraissait former qu'un seul gros mur, ayant de deux côtés des créneaux. De dix en dix créneaux, il y avait de grandes tours de la même épaisseur que la muraille, et qui s'étendaient à la fois de la face intérieure à l'extérieure, de sorte qu'il n'y avait pas de passage à côté des tours, mais on les traversait par leur centre. Les nuits, quand le temps était mauvais et pluvieux, on abandonnait les créneaux et on faisait la garde dans les tours, qui étaient couvertes et peu distantes les unes des autres. Tel était le mur par lequel on tenait les Platéens assiégés [2]. »

Quelques années plus tard (423 av. J. C.), les Béotiens s'emparèrent de Délion au moyen d'une machine que Thucydide décrit ainsi :

[1] L. II, ch. 75, 76, 77. Traduct. Didot.

[2] Ibid, l. III, ch. 21. Traduct. Didot, t. II, p. 29.

« Ils scièrent en deux une grande poutre qu'ils creusèrent dans toute sa longueur, et la rejoignirent ensuite exactement comme un tuyau. A l'un des bouts ils suspendirent une chaudière avec des chaînes. Un bec de soufflet en fer, s'inclinant vers la chaudière, pendait à cette poutre, et la plus grande partie de cette pièce de bois était aussi garnie de fer. Cette machine, apportée de loin sur des chariots, fut appliquée contre le mur où le rempart était surtout construit de bois et de sarments de vigne. Quand elle fut près du mur, ils ajustèrent de grands soufflets à l'extrémité de la poutre qui était de leur côté, et se mirent à souffler. L'air comprimé se portant dans la chaudière, remplie de charbons allumés, de soufre et de poix, formait une grande flamme et embrasa la muraille, de sorte que personne n'y put rester. Les assiégés l'abandonnèrent et prirent la fuite. Ce fut de cette manière que la forteresse tomba en leur pouvoir [1]. »

Suivant Vitruve (l. x), ce fut un Thessalien, nommé Polydon, qui perfectionna la statue à bélier au siége de Byzance par Philippe, père d'Alexandre le Grand. « Il eut pour disciples, ajoute-t-il, Diadès et Chéréas, qui servirent sous ce dernier prince. Diadès a laissé quelques écrits dans lesquels il prétend être l'inventeur des tours roulantes [2], et il dit qu'il les faisait porter démontées quand l'armée marchait. Il ajoute que c'est lui qui a aussi inventé la tarière et une machine montante par le

[1] L. IV, ch. 100. Traduct. Didot, t. II, p. 338-339.

[2] Ces tours ou *tortues bélières*, que les Grecs appelaient *hélépoles*, devaient dominer celles de la ville et plonger sur les remparts. Des gens de trait et des machines de moyenne grandeur occupaient les étages supérieurs. Au rez-de-chaussée étaient les béliers suspendus à de fortes chaînes, ou posés sur des cylindres horizontaux mobiles autour de leurs axes.

moyen de laquelle on passait de plain-pied sur la muraille, et en outre le corbeau démolisseur. Il se servait du bélier posé sur des roues[1]. »

Dans le chapitre consacré aux machines de guerre, nous avons parlé longuement des machines employées dans les siéges du temps des Romains; nous n'avons donc pas à y revenir.

« Voici, dit César, quelle est à peu près la forme des murailles dans toute la Gaule : à la distance régulière de deux pieds, on pose en long des poutres d'une seule pièce[2]; on les assujettit intérieurement entre elles, et on les revêt de terre foulée. Sur le devant on garnit de grosses pierres les intervalles dont nous avons parlé. Ce rang, ainsi disposé et bien lié, on en met un second en conservant le même espace, de manière que les poutres ne se touchent pas, mais que, dans la construction, elles se tiennent à une distance uniforme, un rang de pierres entre chacune. Tout l'ouvrage se continue ainsi, jusqu'à ce que le mur ait atteint la hauteur convenable. Non-seulement une telle construction, formée de rangs attentifs de poutres et de pierres, n'est point cause de cette variété même désagréable à l'œil; mais elle est encore d'une grande utilité pour la défense et la sûreté des villes, car la pierre protége le mur contre l'incendie, et le bois le protége contre le bélier, et on ne peut renverser ni même entamer un enchaînement de poutres de quarante pieds de long, la plupart liées ensemble dans l'intérieur[3]. »

Ce genre de construction fut encore usité longtemps

[1] L. x, ch. 19. Traduct. de Perrault, p. 343. —Voy. plus haut, p. 91.
[2] *Perpetuas trabes.*
[3] *Guerre des Gaules*, l. VIII, ch. 23. Traduct. de la collection Nisard.

après César ; car. au cinquième siècle, Sidoine Apollinaire dit dans une de ses lettres, en parlant de Clermont, que la *face* de la muraille de cette ville avait été brûlée [1].

« Les Belges, dit ailleurs César, font le siége comme les Gaulois. Lorsqu'ils ont entièrement entouré la place avec leurs troupes, ils lancent de tous côtés des pierres sur le rempart ; quand ils en ont écarté ceux qui le défendent, ils forment la tortue, s'approchent des portes et sapent la muraille. Cela était alors aisé, car cette grêle de pierres et de traits rendait toute résistance impossible du haut des remparts [2]. »

Pendant la première partie du moyen âge, la méthode suivie dans les siéges ne nous semble différer en rien de la méthode des Romains.

Lendegisile, général de Gontran, roi de Bourgogne, étant venu mettre le siége devant Comminges, passa quinze jours à préparer des machines. « Les chariots, dit Grégoire de Tours, étaient chargés de béliers, de claies et de planches, qui formaient un abri sous lequel ses soldats s'avançaient pour renverser les remparts ; mais, en avançant, ils étaient si accablés de pierres, que tous ceux qui approchaient des murs ne tardaient pas à périr. On

[1] On rencontre dans quelques parties des montagnes de l'Ecosse, et entre autres dans le Ross-Shire et dans le canton d'Hiverness, les ruines de murailles en verre fort épaisses, découvertes en 1773, par un savant géologue anglais, John Williams. Nous renvoyons les lecteurs au mémoire qu'il publia à cette époque aux *Antiquités de l'Ecosse*, par Grose, et à un article inséré dans le *Magasin pittoresque*, janvier, 1845. D'après la tradition du pays, ces constructions seraient dues aux races gothiques.

[2] *Guerre des Gaules*, l. II, ch. 6. On tâchait ainsi d'entourer la ville « de tout côté, *urbem coronâ cingere.* » Pendant que les machines et les gens de trait tiraient sans cesse aux défenses. De Maizeray, *l'Art des siéges*, p. 135.

jetait sur eux des marmites pleines de poix et de graisse enflammées et d'autres remplies de pierres[1]. »

La tactique de l'empereur Léon VI contient sur l'art des siéges des préceptes qui montrent que, sur ce point, la tradition romaine s'était à peu près conservée intacte chez les Grecs du Bas-Empire. En voici quelques extraits :

« Si les maisons de la ville que l'on assiége sont bâties avec des matériaux propres à prendre feu, on y jette, surtout par un grand vent, beaucoup de traits enflammés. On y lancera aussi, avec les mangonneaux dits *alakatia*, des paquets de goudron attachés à une flèche, ou bien des pierres remplies de matières brûlantes. Pendant que les assiégés s'occuperont à éteindre le feu, on tentera l'escalade.

« On se sert dans les siéges de diverses machines qui ont été inventées par les anciens ou par des hommes vivant à une époque peu éloignée de la nôtre[2]. Elles doivent être employées selon le temps, le lieu et l'occasion.

« On a les béliers, avec lesquels on rompt les murailles; on a les tours de bois couvertes de peaux ou d'autres matières qui les garantissent des feux. On les approche des murs au moyen de leurs roues, et l'on y met des hommes qui de là combattent contre les ennemis. A l'abri des tortues on sape le pied des remparts. On ouvre aussi une galerie souterraine que l'on pousse jusqu'aux fondations des remparts; on perce celui-ci, et l'on se donne ainsi une entrée dans la place. Et pour escalader les murs, on se sert d'échelles simples ou de celles qui sont montées sur une charpente et conduites sur des roues.

[1] L. VII,

[2] Léon VI, dit le Philosophe, mourut en 911.

« Quand on aura à soutenir un siége, on préparera les machines et aussi tout ce qu'il faut pour se garantir des pierres que les assiégeants jettent avec leurs mangonneaux. On se sert à cet effet de toiles de crin attachées au-dessus des créneaux et qui pendent en dehors du mur, de grosses voiles ou de tissus de joncs tressés, de claies et de mantelets de bois.

« Pour amortir les coups du bélier, on abaisse devant le mur des ballots de laine ou des sacs pleins de paille, de sable ou de copeaux de bois. Contre les tortues, on emploie des harpons ou grandes pièces de bois armées de becs de fer et de crochets pour les briser, les repousser ou briser leur toit; puis on y jette de la poix et des matières enflammées. On se sert encore de grosses pierres taillées en pointe et qu'on laisse tomber sur la tortue pour l'écraser ou la rompre. Ces pierres sont attachées à des cordes ou à des chaînes, et on les relève au moyen d'un contre-poids ou d'un tour.

« On lancera contre les tours des assiégeants des feux et des pierres par des machines; et les assiégés élèveront de leur côté des tours en bois ou en maçonnerie. Ces tours doivent être découvertes pour qu'on y puisse monter et manœuvrer les mangonneaux. On suspendra aux créneaux, avec des cordes, de grosses poutres, des tronçons d'arbres et des meules, pour les laisser tomber sur leurs échelles [1]. »

Dès le huitième siècle, il y avait en France, outre les villes fortifiées, des places de guerre qui n'avaient d'autre destination que de loger des troupes [2]. Ces forteresses,

[1] *Institution militaire de l'empereur Léon le Philosophe*, traduct. de Maizeroy, t. II, p. 12, 23.

[2] On les appelait *firmitates*, et plus tard, en langue vulgaire, *fermetés*,

qui s'étaient très-multipliées, favorisaient tellement les brigandages des seigneurs, que Charles le Chauve crut devoir prendre contre elles des mesures semblables à celles qu'au dix-septième siècle on prit contre les châteaux de la féodalité. « Nous voulons et commandons expressément, est-il dit dans le premier article de l'addition faite à l'édit de Pistes, que quiconque aurait fait bâtir des châteaux, des forteresses et des palissades (*castella*, *firmitates*, *hagas*), aient à les raser, et que cette destruction soit opérée avant les calendes d'août, parce que les voisins et les habitants d'alentour souffrent de ces constructions mille déprédations et rapines; et si ceux qui les ont bâties ne veulent pas les détruire, que nos comtes les ruinent eux-mêmes [1]. »

Le Comité historique des arts et monuments a publié sur l'architecture militaire au moyen âge des *Instructions* adressées à ses correspondants, et qui renferment d'excellents renseignements [2]. Nous allons en extraire les détails suivants :

« Au moyen âge, toute place fortifiée se composait d'un fossé continu, d'une enceinte continue, d'un réduit où la garnison trouvait un refuge après la prise de l'enceinte.

« Dans les villes, ce réduit était une citadelle; dans les châteaux, un donjon, c'est-à-dire une tour plus forte que les autres, indépendante par sa situation et par sa construction.

« Les premières enceintes fortifiées du moyen âge, surtout celles des châteaux, ne furent formées que d'un

et par abréviation *fertés*, dénomination qu'une foule de localités ont encore conservée aujourd'hui. Voy. *Curios. philolog.*, p. 86.

[1] Isambert, *Recueil des anciennes lois françaises*, année 864, p. 81.

[2] Ces instructions ont été rédigées par MM. Mérimée et A. Lenoir.

parapet en terre, bordé par un fossé et couronné de palissades, de troncs d'arbres, de fagots d'épines; ou quelquefois même de fortes haies vives. Au centre s'élevait une tour en maçonnerie, solidement bâtie et entourée d'un fossé comme l'enceinte extérieure.

« Aux parapets de terre on substitua, dans la suite, des murs de pierre flanqués de tours plus ou moins espacées; on multiplia le nombre des enceintes, et l'on augmenta la force des donjons.

« Vers la fin du douzième siècle, les ingénieurs recherchaient avec curiosité les ouvrages anciens sur l'art de la guerre, et l'on a lieu de croire qu'à cette époque, on remit en pratique les principaux préceptes consignés dans les écrivains militaires latins ou grecs, préceptes qui, d'ailleurs, paraissent n'avoir jamais été complétement oubliés en France.

« Les plus anciens fossés étaient creusés dans la terre et dépourvus de revêtements, du moins du côté de la campagne; car, du côté de la place, les murs, s'élevant verticalement ou en talus fort roide, formaient un des bords du fossé. Dans les châteaux plus modernes, la contrescarpe ou le bord extérieur du fossé est revêtue de maçonnerie. Quelquefois c'est un mur vertical, plus souvent un talus. Lorsque les fossés étaient dans une telle situation qu'ils ne pussent jamais être inondés, on y suppléait soit par une profondeur plus grande, soit par l'emploi de chausse-trappes, de pieux aiguisés, etc., cachés sous les herbes qui tapissaient le fond du fossé.

« Un pont porté sur des piles, ou, plus rarement, une espèce de môle traversant le fossé, donnait accès dans la place. Puis on imagina de construire des ponts dont le tablier se composait de deux pièces : l'une immobile, l'autre pouvant se relever au besoin et fermer de la sorte

le passage. Cette invention, qu'on nomma *pont-levis*, se perfectionna rapidement. La partie mobile du tablier fut manœuvrée par un système de contre-poids, en sorte qu'un effort même assez faible suffit pour le lever ou l'abaisser. Lorsque, au lieu d'un fossé, il s'agissait de traverser quelque obstacle plus considérable, tel qu'un long ravin ou bien une rivière, un pont solide en pierre était substitué aux ponts de charpente, réservés aux fossés d'une largeur médiocre. Alors, par des dispositions particulières, on s'étudiait à rendre le passage dangereux et difficile pour l'ennemi. Presque toujours on élevait fortement le milieu du pont, et l'on y plaçait une tour sous laquelle il fallait passer. D'autres tours défendaient les extrémités du pont; le tablier était très-étroit, et souvent interrompu par des ponts-levis en avant et en arrière des tours. Dans quelques provinces (en Corse, par exemple) on voit le tablier des ponts affecter en plan la forme d'un Z.

« Au delà du fossé, à la tête de tous les ponts, on élevait un ouvrage plus ou moins considérable, dont la destination était de protéger les reconnaissances et les sorties de la garnison. Quelquefois il se composait d'une ou plusieurs tours, ou même d'un petit château, auquel on donnait souvent le nom de *bastille*. Plus fréquemment, surtout dans les châteaux de moyenne grandeur, on se contentait de plusieurs enceintes de palissades. Ces postes avancés portaient plusieurs noms, tels que *barrières*, *barbacanes*, *poternes*.

« La porte de l'enceinte principale n'était point placée dans l'axe du pont. Elle s'ouvrait à gauche, parce qu'on obligeait ainsi l'assiégeant de présenter aux remparts son flanc droit, qui n'était point couvert par les bouclièrs [1].

[1] Cette disposition, comme le font très-bien remarquer les *Instruc-*

La porte d'un château est presque toujours placée dans un massif épais formé par deux tours que lie entre elles un corps de bâtiment plus ou moins considérable. Elle présente un passage assez étroit qu'on pouvait fermer à ses deux extrémités et quelquefois même au milieu.

« Presque tous les châteaux avaient deux portes : l'une grande, l'autre petite, très-rapprochées l'une de l'autre. La première servait pour les chars et les cavaliers, la petite pour les hommes à pied. L'ennemi pouvant parvenir à abaisser le pont-levis, il fallut lui opposer un autre obstacle. Ce fut la herse, espèce de lourde grille en fer, ou bien un système de pieux indépendants, nommé *orgue* ou *sarrazine*, glissant dans des rainures pratiquées aux parois des murailles du passage. Les hommes qui manœuvraient la herse étaient dans une salle supérieure ou quelquefois à côté de la porte. Des ouvertures étroites, percées dans la muraille, leur permettaient d'observer ceux qui se présentaient sur le pont-levis. Outre la herse pour défendre l'entrée d'une place, on employait encore des portes massives en bois, hérissées de clous ou revêtues de lames de fer. Presque toujours il y avait deux portes, une à chaque extrémité du passage.

« Les tours, espacées de distance en distance le long des murailles de l'enceinte, étaient quelquefois en nombre très-considérable. Suivant Guibert de Nogent, celles d'Antioche étaient au nombre de 450. Elles étaient tantôt verticales et tantôt affectaient la forme d'un cône tronqué, d'une pyramide; il y en avait de rondes, de carrées, de

tions qui citent à l'appui un passage de Vitruve (l. I, ch. 5), avait été empruntée aux fortifications romaines. Les portes des villes avaient aussi les dispositions des portes romaines ; seulement, leur ouverture d'ordinaire était unique, différente en cela des portes romaines qui étaient souvent doubles ou quadruples.

semi-circulaires, de triangulaires, etc.; souvent les angles étaient abattus.

Vers le commencement du quatorzième siècle, on pratiqua des meurtrières entre les créneaux; les portes et les fenêtres, placées à une hauteur où l'escalade était possible, furent défendues par des balcons munis d'un parapet élevé et à jour dans la partie inférieure. On les appelait *moucharaby* quand ils étaient isolés, et *mâchicoulis* quand ils formaient un système de défense continu[1].

« En cas de siége, pour augmenter la hauteur des tours ou pour suppléer à l'insuffisance de leurs couronnements, on élevait des échafauds en bois, sur lesquels se tenaient les hommes d'armes. Dans beaucoup de forteresses anciennes, des trous ou des corbeaux, disposés dans la maçonnerie de distance en distance, paraissent avoir servi à soutenir ces échafauds[2], que l'on plaçait aussi, comme il semble, à l'extérieur des murailles qui n'avaient point de mâchicoulis. Le nom de ces échafauds était *hourd*, *hurdel*, en latin *hurdicium*.

Les tours étaient destinées à recevoir à leur sommet des hommes, des machines et des provisions de projectiles. Aussi étaient-elles couvertes par des terrasses soit voûtées, soit soutenues par une forte charpente. Malgré le danger du feu, beaucoup de tours n'avaient que des plates-formes en bois. Les tours furent quelquefois cou-

[1] Dans les tours des portes de ville, comme à celles d'Aigues-Mortes par exemple, on remarquait, à des hauteurs différentes, des ouvertures longues et étroites, dites *archieres*, par lesquelles on pouvait lancer des flèches, sans craindre celles de l'ennemi.

[2] Le château de Pauleuze, tel qu'il est représenté dans un manuscrit du XVe siècle, porte ces espèces de constructions sur chacune de ses tours.

vertes de toits coniques, les uns portés sur le sommet des créneaux, les autres disposés en arrière, de manière à laisser un passage libre autour du parapet. Ailleurs, une galerie circulaire, percée de nombreuses fenêtres, tenait lieu de plate-forme, et la tour était surmontée par un toit conique.

« Sur le sommet des tours, et parfois sur les courtines, notamment aux angles saillants d'une enceinte, on trouve souvent de petites guérites en pierres, destinées à abriter les sentinelles chargées d'observer les mouvements de l'ennemi par des ouvertures percées de tous les côtés. On appelle *échangettes* ces petites constructions, ordinairement de forme ronde, et terminées par une calotte revêtue de dalles. Il ne faut point les confondre avec les tourelles placées aux angles des tours, et remplissant à l'égard de ces dernières le même office que celles-ci rendent aux murailles.

« Les *courtines* (partie du rempart comprise entre deux tours), sont les portions de l'enceinte où se rencontrent en moindre nombre les moyens de défense, le voisinage des tours suffisant pour les protéger. Au sommet, un passage étroit, ou chemin de ronde, permettait de circuler le long des remparts, et communiquait à des escaliers ou même à des plans inclinés qui conduisaient dans la cour intérieure.

Le *donjon* d'une forteresse était en général placé sur le lieu le plus élevé et d'accès le plus difficile. Tantôt il s'élevait au milieu de l'enceinte, tantôt il était tangent aux remparts, tantôt il en était complétement isolé. Le plus souvent il consistait dans une haute tour, séparée de la basse-cour par un fossé avec pont-levis, souvent élevée sur une base conique artificielle, et toujours fort escarpée. C'était le dernier asile des défenseurs de la forteresse.

Quelques châteaux avaient deux ou plusieurs donjons [1].

« L'existence simultanée de plusieurs châteaux très-rapprochés les uns des autres, mais non compris dans la même enceinte et appartenant à des propriétaires différents, est un fait qui n'est pas très-rare, mais dont l'explication est encore bien difficile. A une époque où les seigneurs châtelains vivaient les uns à l'égard des autres dans un état, sinon d'hostilité, du moins de suspicion continuelle, ce rapprochement a quelque chose d'incompréhensible. Il y en a un exemple fort remarquable à Tournemire près d'Aurillac, où, sur le même plateau, existent les ruines de cinq châteaux ou donjons, contemporains en apparence (du treizième au quatorzième siècle), ayant eu différents maîtres, et situés à un trait d'arc l'un de l'autre. Sur les bords du Rhin et de la Meselle, et le long des versants orientaux des Vosges, on voit aussi nombre de châteaux situés si près les uns des autres qu'il faut supposer que dans le principe ils auraient été bâtis par le même propriétaire, et qu'ils auraient fait partie d'un même système de fortifications.

« La plupart des châteaux et surtout des donjons renferment des souterrains plus ou moins vastes et qui avaient des distinctions différentes. Le plus grand nombre servait de magasins; quelques-uns recevaient des prisonniers;

[1] « La porte du donjon était fort étroite et fréquemment placée à une hauteur telle que l'ennemi n'y pût parvenir que par escalade; souvent même il n'y avait pas de porte, et l'on ne parvenait dans l'intérieur que par une fenêtre, à l'aide d'une longue échelle ou d'un panier hissé par des poulies. Le donjon de Mauvoisin (Hautes-Pyrénées) dont l'enceinte est un carré présentant 110 mètres de chaque face, n'a jamais eu de portes. »

Ainsi la tour encore existante de Yèvre-le-Chatel, près de Pithiviers.

Voyez Encyclop. du XIX^e siècle, art. *Donjon*, par Éd. Fournier.

d'autres, enfin, débouchant à une assez grande distance du château auquel ils appartiennent, paraissent avoir fourni dans quelques localités un moyen de communiquer secrètement avec la campagne et de quitter le château, lorsqu'il était devenu impossible de le défendre [1]. »

Voici, sur l'usage des souterrains, une anecdote racontée par Froissard. Il s'agit du château de Crémale en Languedoc, château dont un aventurier, nommé Espaignolet, homme d'armes du pays basque et du parti anglais, s'était emparé sur le seigneur Raymond.

« En ce terme que Espaignolet tint ce château, dit-il, il fit une croute (grotte, souterrain) en terre qui vuidoit au champs et entroit en la salle; et quand elle fut faite il enterra dessus et y mit les quarriaux, et ne sembloit pas que il y eût allée dedans terre.

« Endemenstres que on faisoit cette croute, traitoit le sire de Cremale à Espaignolet comment il put pour argent r'avoir son chastel. Quand Espaignolet ot fait toute la croute, il s'accorda au chevalier et lui rendit pour deux mille francs, et s'en partit et toutes ses gens. Messire Raymond rentra en son chastel, et le fit remparer et rappareiller ce qui desemparé étoit. Ne demeura que quinze jours après que Espaignolet avec sa route s'en vint de nuit bouter ens ou conduit dont l'allée répondoit au chastel; et s'en vint, et tous ceux qui suivirent le volrent, parmi le conduit et croutte bouter en la salle du chastel à heure de mie-nuit; et fut de rechef le chastel pris, et le chevalier dedans son lit; et le rançonna encore à deux mille francs, et puis le laissa aller; mais il tint le chastel

[1] *Instructions du Comité historique des arts et monuments*, Architecture militaire du moyen âge, p. 1 à 73. Ces instructions sont accompagnées d'un grand nombre de planches.

et en fit une bonne garnison qui grandement travailloit le pays avecques les autres qui étoient de son alliance et compagnie [1]. »

Pour donner une idée d'un siége au neuvième siècle, nous allons extraire quelques passages du poëme composé par Abbon sur le siége de Paris par les Normands en 886. Les fragments que nous allons rapporter ont trait au siége d'une tour que l'on croit avoir été placée sur le terrain qu'occupa plus tard le Grand-Châtelet.

« Les Danois, dit-il, livrent aux fidèles d'horribles assauts. De toutes parts les traits volent... les frondes et les pierriers mêlent leurs coups aux javelots. Ils cherchent à percer le mur au moyen de *muscules ;* mais le victorieux Eudes les inonde d'huile, de cire, de poix mêlées ensemble. Elles coulent en torrents d'un feu liquide, dévorent et brûlent les Danois.... un fourneau étend ses sinuosités sous le pied de la tour, et de la bouche vomit de cruels désastres. La brèche qu'il a faite, les assiégeants s'efforcent de l'agrandir en perçant le bas du rempart. Mais bientôt on lance sur eux, du haut de la tour, le moyeu arrondi d'une roue qui précipite dans les enfers six hommes à la fois.

« Les Danois fabriquent alors, chose étonnante à voir, trois machines montées sur seize roues, d'une grandeur démesurée, faites avec des chênes immenses et liées ensemble; sur chacune est placé un bélier que recouvre un toit élevé; dans les cavités de leur sein, et dans l'intérieur de leurs flancs, elles pouvaient renfermer et tenir cachés, disait-on, soixante hommes armés de leurs casques.... Du cuir arraché du cou et du dos de jeunes taureaux, ils forment alors mille grands boucliers qu'une

[1] Froissart, l. III, ch. 23, édit. du *Panthéon*, p. 439.

plume latine appellerait *pluteos* ou *crates*, et dont chacun peut couvrir quatre ou six hommes.... Des milliers de balles de plomb, répandues comme une grêle épaises dans les airs, tombent sur la ville, et de fortes catapultes foudroient les redoutes qui défendent le pont.... Les nôtres préparent alors des poutres pesantes, et en arment l'extrémité de dents de fer, afin de pouvoir détruire plus promptement les machines des Danois. Ils fabriquent aussi avec de longs morceaux de bois liés ensemble deux à deux des machines que le vulgaire appelle *mangonneaux*, propres à lancer des grosses pierres, et à l'aide desquelles ils fracassent les tentes que les féroces assiégeants ont dressées au pied de la tour [1]. »

Au moyen âge, comme dans l'antiquité, les projectiles et les dards enflammés furent d'un grand usage dans les siéges. Au siége de Brionne, par Robert, duc de Normandie, « Les assiégeants, dit Orderic Vital (l. VIII), faisaient

[1] Abbon, *Siége de Paris par les Normands*, l. I, collect. Guizot, t. VI, p. 11, 13, 16, 17, 23. Citons encore le récit du siége de la tour de Laon par Louis VI; cette tour était défendue par les gens de la commune révoltée. « Les gens de la tour, dit Guibert de Nogent, laissèrent les assiégeants arriver jusqu'aux murs et approcher leurs machines. Dès que celles-ci furent appliquées à la muraille, un certain Aleran, très-habile dans ces sortes de choses, éleva en face des remparts deux tours en bois qu'il avait construites, et y plaça environ quatre-vingts femmes pour lancer les pierres entassées d'avance dans ces tours. D'une part, les assiégés combattent avec l'épée les soldats du roi; de l'autre, les femmes, montrant un courage égal à celui des hommes, défendent leurs tours avec une valeur digne d'Achille: mais les ennemis parviennent à briser ces deux tours avec les pierres qu'ils font pleuvoir sur elles à l'aide d'une machine. Des deux côtés vole une grêle de traits; les quatre-vingts femmes furent toutes blessées, dit-on, et le roi lui-même reçut un coup de javelot dans la cuirasse qui recouvrait sa poitrine. » Guib. de Nogent, *De vita suâ*, l. III, ch. 5; collect. Guizot, t. II, p. 97.

chauffer la pointe de leurs traits dans une forge de serrurier, construite à cet effet, et les lançaient aussitôt sur le toit de la principale habitation du fort : ils employaient ainsi tous leurs efforts pour enfoncer le fer rougi des flèches et des dards dans la mousse desséchée des vieilles tuiles. »

Lors des croisades, le contact qui eut lieu alors entre toutes les races de l'Europe et la race de l'Asie, firent faire de grands progrès à l'art des siéges, où les Sarrazins étaient fort supérieurs aux chrétiens[1]. Nous allons emprunter aux principaux chroniqueurs de ces lointaines expéditions quelques extraits de leurs récits des siéges de Nicée et de Jérusalem.

La ville de Nicée se trouvant complétement enveloppée par les chrétiens, « leurs princes, dit Guillaume de Tyr, résolurent d'envoyer chercher dans la forêt voisine tous les matériaux nécessaires, et de faire construire en toute hâte des machines vulgairement appelées *scrophæ*, propres à la démolition des murailles, des balistes nommées communément *manganes*, et d'autres machines pour lancer des pierres[2]. »

A ce siége, « le comte Hermann et Henri de Hache, dit le même historien, firent appliquer contre une muraille une machine assez ingénieusement construite. Elle était faite de poutres de chêne liées les unes aux autres par de fortes cloisons, et telle, que vingt hommes qui y furent enfermés pour travailler à la sape des murailles,

[1] Les Sarrasins, dit Guibert de Nogent, l. VII, toujours inhabiles lorsqu'ils combattent en rase campagne, résistent avec une admirable habileté lorsqu'ils sont défendus par des remparts. Les Turcs ont conservé cette supériorité, comme la belle défense de Silistrie et celle d'Eupatoria l'ont prouvé.

[2] Guillaume de Tyr, l. III,

paraissaient devoir être protégés contre les projectiles de toute espèce. » Toutefois cette machine, qui n'était autre que le *muscule*, ne tarda pas à être brisée par les pierres que lançaient les assiégés [1]. »

« Plus tard, les chrétiens, dit Guibert de Nogent, firent agir les mineurs, soutenus dans leurs travaux par des arbalétriers, des archers et des frondeurs baléares. Ils dégagèrent le sol jusqu'aux fondements de la tour, appliquèrent des poutres et des pièces de bois sur les murailles déjà chancelantes, et lorsque l'édifice se trouva entièrement miné par le bas, ils mirent le feu aux poutres [2]. »

Le siége de Jérusalem était déjà commencé « lorsque, dit Guillaume de Tyr, les chefs des croisés firent rassembler des artisans et tous ceux qui avaient quelque connaissance de ces sortes de métiers. Tous se mirent à l'ouvrage avec un zèle infatigable; ils employèrent la hache, la cognée, et beaucoup d'autres instruments propres à façonner le bois, et construisirent successivement des tours mobiles, des balistes, des pierriers, des béliers et d'autres machines pour servir à miner sous les murailles..... Les infidèles, de leur côté, ne déployaient pas moins d'activité..... Comme ils possédaient une grande quantité de bois et de beaux arbres qu'ils avaient fait couper et transporter par précaution dans la ville avant l'arrivée des chrétiens, ils faisaient construire aussi des machines pareilles à celles des chrétiens, et faites même avec de meilleurs matériaux.... Des hommes placés par eux sur les remparts observaient avec attention tout ce qui se faisait dans le camp, principalement ce qui se rapportait aux diverses espèces de constructions, puis ils

[1] Guillaume de Tyr, l. III.
[2] *Gesta Dei per Francos*, l. III.

allaient en rendre compte aux principaux habitants de la ville, afin de pouvoir répondre à toutes les entreprises de l'ennemi par des travaux du même genre. Il ne leur était pas difficile de réussir. Ils avaient dans la ville beaucoup plus d'ouvriers, d'instruments de fabrication, de fer, d'acier, de cordes, et enfin de tous les autres approvisionnements que n'en avaient les assiégeants.... Ceux-ci parvinrent à fabriquer trois tours mobiles construites à peu près selon les mêmes procédés. Chacune d'elles était de forme quadrangulaire ; le côté qui faisait face aux murailles était revêtu d'une double couverture : il y avait un moyen particulier de déployer la première de ces couvertures et de l'appuyer contre la muraille, de façon à en faire un pont qui facilitât aux assiégeants l'accès des remparts. Même après cette manœuvre, la machine ne restait point dégarnie et se trouvait défendue suffisamment par la seconde couverture. »

L'assaut que les chrétiens donnèrent à la ville est ainsi décrit par le même historien [1] :

« Les assiégés lançaient une quantité innombrable de flèches, de traits et de pierres de diverses dimensions, qu'ils jetaient avec les mains ou qui partaient de leurs machines, et tombaient dans les rangs avec un horrible fracas. Les chrétiens, à leur tour protégés par leurs boucliers et portant en avant les claies qu'ils avaient tressées, lançaient une grande quantité de traits avec leurs arcs ou leurs balistes, poussaient dans les airs des pierres grosses comme le poing, et s'avançaient avec intrépidité vers les

[1] Afin de parvenir à faire combler les fossés, Raimond de Saint-Gilles, suivant Guibert de Nogent, avait fait publier par un héraut que l'on donnerait un denier à quiconque apporterait trois pierres dans le fossé, qui fut comblé après trois jours et trois nuits de travail.

murailles, ne laissant aucun moment de repos aux assiégés et cherchant à abattre leur courage. Enfermés dans leurs machines, les uns s'efforçaient, avec de longs crochets, à faire marcher la tour mobile ; d'autres dirigeaient d'énormes masses de rochers contre les murailles pour les ébranler à force de coups, et parvenir ainsi à les renverser ; d'autres encore, avec des instruments de moindre grandeur nommés *manganes*, lançaient de petites pierres. Les assiégés avaient suspendu au haut de leurs remparts des sacs remplis de paille, des cordes, des tapis, des matelas garnis de soie ; en sorte que ces objets mobiles et élastiques en même temps, amortissaient la violence du choc des projectiles. Ils avaient en outre dressé, au delà des remparts, des machines plus nombreuses que celles des croisés, et s'en servaient pour lancer des flèches et des pierres qui interrompaient toutes les attaques.... Ils lançaient en même temps sur les machines des croisés des torches enflammées, des traits trempés dans le soufre et l'huile, enduits de poix, et toutes sortes de matières propres à entretenir la flamme [1]. »

Voici quels furent, au siége de Saint-Jean-d'Acre par les chrétiens en 1189, les projectiles que les Sarrasins employaient pour incendier les machines de leurs ennemis :

« Grâce aux précautions prises par les croisés, les tours qu'ils avaient construites contre la ville avaient été préservées du feu, quand, disent les historiens arabes, on vit paraître un jeune homme de Damas, fondeur de son métier, lequel promit de brûler les tours si on lui donnait les moyens d'entrer dans la ville. La proposition fut acceptée. Il pénétra dans Acre, où on lui fournit les ma-

[1] Guillaume de Tyr, l. VIII, collect. Guizot, t. XVI, p. 428, 441.

tières nécessaires. Il fit bouillir dans des marmites d'airain du naphte et d'autres drogues.... Pour mieux tromper les chrétiens, il lança d'abord sur une des tours des pots de naphte et d'autres matières non allumées qui ne produisirent aucun effet. Aussitôt les chrétiens, pleins de confiance, montèrent d'un air de triomphe au haut de la tour, et accablèrent les musulmans de railleries. Cependant l'homme de Damas attendait que la matière contenue dans les pots fût bien répandue. Le moment arrivé, il lança un nouveau pot tout enflammé. A l'instant le feu se communiqua partout et la tour fut consumée. L'incendie fut si prompt, que les chrétiens n'eurent même pas le temps de descendre : hommes, armes, tout fut brûlé. Les deux autres tours furent consumées de la même manière[1]. »

En France, ce ne fut guère qu'après les premières croisades, et lorsque Philippe-Auguste fut revenu de Palestine, que l'on vit des siéges conduits avec habileté. L'historien de ce prince, Guillaume le Breton, nous a transmis, entre autres sur le siége de Château-Gaillard, des renseignements très-détaillés dont nous allons profiter.

Cette forteresse avait été bâtie sur une roche élevée par Richard Cœur de lion. « Ce prince, dit Guillaume le Breton, avait environné la citadelle d'un mur très-haut et de fossés très-profonds taillés à vif dans le roc. Au delà de ces fossés, il fit aplanir une colline et les environna de murailles et de tours élevées. Puis il enferma une autre colline par des fossés placés de distance en distance, et toute l'enceinte fut défendue par des fossés et des murs. Il appela cette forteresse Gaillard, mot qui en

[1] Boha-Poldin. version lat. de Schultens, c. 67. p. 116. — Ibh. Blatir, Biblioth. des Croisades, t. IV, p. 263, et Biblioth. impér., manuscrit de Dom Berthereau, t. I, p. 149, année 586.

français a la signification de *pétulance*. En outre, quatre mille pas plus loin, il construisit sur les bords de la Seine un autre rempart qu'il appela *boutavant*, c'est-à-dire *pousse en avant*, comme qui dirait : Je m'étends en avant pour recouvrer ma terre. »

Ce fut cette forteresse que Philippe-Auguste vint assiéger au mois d'août 1202.

Il commença par assiéger une forteresse située dans une île, auprès du bourg des Andelys « Il campa, dit le même historien, sur la rive méridionale de la Seine, du côté du midi, et, ayant dressé des pierriers et des machines de guerre, il commença, en lançant des pierres, à endommager les remparts couverts de claies. Mais les assiégés se mettaient peu en peine des pierres, des flèches et de tous les traits qu'on leur lançait ainsi, et dont ils se tenaient à l'abri sous les voûtes et les égouts... Le roi fit alors amener de différents ports une quantité innombrable de bateaux plats, les fit joindre ensemble d'une rive à l'autre, et construisit ainsi un pont d'un plancher de bois admirable. Il assura par des pieux très-forts, enfoncés de distance en distance, les bateaux qui soutenaient le pont, et y plaça des tours en différents endroits.

En dessous du pont, et sur quatre bateaux qui étaient très-larges, il fit élever deux tours en bois, munies de claies entrelacées de toutes parts d'une serrure indestructible. Le pont étant construit, il fit passer la plus grande partie de son armée au delà de la Seine, et passa lui-même avec elle : il campa de l'autre côté de la Seine, et attaqua par un double siége l'île... qui ne tarda pas à se rendre. Le roi y plaça une garnison pour assiéger la Roche-Gaillard. Chaque jour les assiégés combattaient contre les nôtres, non pas que ceux-ci les attaquassent, car l'escarpement et la hauteur du rocher et les fortifi-

cations ne leur permettaient pas de le faire, mais chaque jour les ennemis, comme des gens braves et hardis, descendaient dans la plaine et leur livraient combat.

« Au temps des vendanges, le roi Philippe, qui avait emmené son armée dans une autre expédition, retourna vers la Roche-Gaillard. Voyant le lieu inexpugnable, il voulut tenir enfermés les ennemis et les affaiblir par la famine, afin de s'emparer plus facilement du château. Il fit faire double rang de fossés de deux cents pieds de largeur, depuis cet étang qui était dans le bas de la montagne jusqu'au sommet de ladite montagne, et de là jusqu'à la Seine, renfermant dans cette enceinte entre les fossés et le château les vallées naturelles qui entouraient le château de toutes parts. Il fit construire en cet endroit de doubles bretèches, c'est-à-dire des petits châteaux de bois très-bien fortifiés, placés à égale distance, entourés de deux rangs de fossés, et munis de ponts carrés, tournant à volonté. Il remplit d'hommes d'armes, non-seulement ces petits châteaux, mais toute la surface intérieure des fossés, et il entoura ainsi les assiégés de fossés et d'hommes, en sorte que personne ne pouvait parvenir jusqu'à eux, et qu'aucun d'entre eux ne pouvait s'enfuir. Nos sentinelles, garanties par les fossés, ne craignaient rien ni du dehors ni du dedans, parce que les assiégés, étant en très-petit nombre, et n'osant quitter le château, ne pouvaient combattre avec eux. On les tint ainsi assiégés pendant tout l'hiver au moyen de cet admirable rempart… Au mois de mars suivant, le roi Philippe fit aplanir les collines intérieures en différents endroits pour y dresser des machines et des pierriers. Il fit faire un chemin couvert caché par des palissades et des claies, depuis le sommet de la montagne jusqu'aux fossés du château, pour mettre en sûreté ceux qui portaient les terres et

remplissaient les fossés [1]. Il dressa un petit fort très-élevé et couvert de palissades et de claies, le fit mener presque jusqu'aux fossés, et construisit des mantelets qu'on pouvait mouvoir, et sous lesquels se cachaient en sûreté ceux qui assiégeaient le château. Cependant les assiégés ne mettaient pas moins d'activité à se défendre, faisant usage de pierriers et de mangonneaux, au moyen desquels ils repoussaient les nôtres avec perte.

« Il y avait une tour en pierres, d'une largeur et d'une hauteur extraordinaires, placée dans l'angle de deux murs qui s'étendaient de chaque côté. Les Français, sous leur chemin couvert et sous l'abri des mantelets, étant parvenus jusqu'au bord des fossés, s'emparèrent de cette tour de la manière suivante : « Les fossés n'étant encore remplis qu'à moitié par des amas de terre, les Français, impatients du retard, placèrent des échelles par lesquelles ils descendirent en étendant sur eux leurs boucliers. Aussitôt ils roulèrent leurs échelles jusqu'à l'autre côté des fossés, et atteignirent le pied de la tour dont ils commencèrent, en se couvrant de leurs boucliers, à rompre les pierres au moyen de roues et de pieux. Ils firent une ouverture dans laquelle ils purent se cacher, et, creusant le mur à droite et à gauche, ils le soutinrent avec de petites pièces de bois. Lorsqu'ils eurent assez creusé, ils mirent le feu aux bois et se retirèrent. Dès que les bois eurent été consumés, la tour s'écroula tout à coup, combla le fossé et livra un passage aux Français qui s'emparèrent ainsi du premier retranchement. » Le second ne

[1] C'est peut-être là le premier emploi des *tranchées* en France. Il est probable que cet usage leur venait des Sarrasins. Un ingénieur italien, employé par les Turcs au siége de Candie, a, dit-on, dirigé le premier les tranchées en *zig-zag*.

tarda pas à tomber aussi en leur pouvoir. Ils attaquèrent alors le dernier où se trouvait la citadelle. « Leurs mineurs étant arrivés, à l'abri des mantelets, jusqu'au pied du mur, le minèrent, et trois pierres ayant été lancées par un grand pierrier appelé chadalbule, une partie du mur creusé s'écroula, et offrit une ouverture par laquelle entrèrent nos hommes d'armes et nos chevaliers.... Ce fut ainsi que le roi Philippe s'empara de tout le château de Gaillard [1]. »

Pour compléter ces renseignements sur un siége au treizième siècle, nous ne pouvons mieux faire que de renvoyer à une excellente dissertation sur le siége de Carcassonne en 1240, insérée dans la *Bibliothèque de l'école des chartes*, 1846, 2e série, t. II, p. 363 et suiv. L'auteur, M. Douet d'Arcq, a éclairci par de savants commentaires le texte parfois obscur d'une pièce fort curieuse qu'il a publiée, et qui est le rapport adressé à la reine Blanche par Guillaume des Ormes, sénéchal de Carcassonne, sur les opérations du siége mis devant cette ville, par Raymond Trencavel, vicomte de Béziers. Cette pièce offre cette particularité curieuse, que le sénéchal signale à la reine ceux qui se sont le plus distingués dans le siége.

C'était en général par les archers que commençait l'attaque des places. Ceux-ci étaient protégés par des hommes appelés *pavésieux* ou *paveschés* [2], qui plaçaient devant eux de grands boucliers (pavois) à l'épreuve des traits.

Au siége de la Roche-Milon par le comte Derby, en

[1] Guillaume le Breton, *Vie de Philippe Auguste*, collect. Guizot, t. XI, p. 222, 226 à 234.

[2] Voy. plus bas l'étymologie de ce mot.

1345, « A donc, dit Froissard, s'avancèrent Anglais et archers, et commencèrent à assaillir le château fort et dur et ceux de dedans à eux défendre vaillamment; et jetoient pierres, bois et grands barreaux de fer, et pots pleins de chaux; de quoi ils blessèrent plusieurs assaillants, qui montoient contre le mont, et s'abandonnoient follement pour leur corps avancés.

« . . . . Puis le comte fit, par les vilains du pays, acharier et apporter grand foison de bûches et de velourdes et d'estrain, et tout jeter et tourner ens ès fossés et mettre aussi grand planté de terre. Quand une partie des fossés furent tous emplies, que on pouvoit bien aller surement jusqu'au pied du mur, il fit arrouter bien 300 archers, et devant eux, passer bien 200 brigands, tous pavaisés, qui tenoient grandes pics et hoyaux de fer; et s'en vinrent heurter et picqueter aux murs. Entrementes qu'ils piquoient et hoyoient, les archers qui étoient derrière eux, traioient si ouniement à ceux qui étoient aux murs, que à peine osoit nul apparoir à la défense. En cet état furent eux la plus grande partie du jour, et si fort assaillis que les piqueurs qui étoient au murs y firent un grand trou, et si plantureux que bien pouvoient entrer dedans six hommes de front [1]. »

Au siége de Hennebon, par Charles de Blois, en 1342, « messire Charles, dit encore Froissard, avoit fait dresser quinze ou seize engins qui jetoient ouniement aux murs de Hainebon et à la ville; mais ceux de dedans n'y accomptoient mie grandement, car ils étoient fort pavaisés et gueritéés à l'encontre; et venoient aucunes fois aux

[1] L. I. part. I, ch. 232, 233, f. ibid., ch. 184, siége de Goy-la-Forêt. On voit que c'était tout à fait le système employé dans les siéges par les anciens. Les *paveschés* remplaçaient les soldats faisant la tortue.

murs et aux créneaux, et les frottoient et passoient de leurs chaperons par dépit, et puis crioient tant qu'ils pouvoient en disant : « Allez, allez requerre et rapporter vos « compagnons qui se reposent au camp de Kemperlé. » De quoi messire Louis d'Espaigne et les Gennevois (Génois) eurent grand yreur (colère) et grand dépit [1].

« Les Anglois qui révient devant la Réole (1345), et qui y furent neuf semaines et plus [2], avoient fait ouvrer et charpenter deux beffrois [3] de gros merrains à trois étages, et séant chacun beffroi sur quatre roues ; et étoient ces beffrois, du lez de la ville, tous couverts de cuir boulie, pour défendre du feu et du trait ; y avoit en chacun étage cent archers. Si amenèrent les Anglois à force d'hommes ces deux beffrois jusques aux murs ; car entrementes que on les avoit ouvrés, ils avoient fait emplir les fossés si avant que pour conduire tout aise leurs beffrois. Si commencèrent ceux qui étoient en ces étages à traire durement et fortement à ceux qui se tenoient aux défenses ; et traioient si roide et si ouniement que à peine s'osoit nul montrer, s'il n'étoit trop fort armé et bien pavaisé contre le trait. Entre ces deux beffrois qui étoient arrêtés devant les murs, avait 200 compagnons à tout hoyaux et grands pics de fer et autres instruments, pour effondrer le mur, et jà en avoient assez de pierres ôtées et rompues, car nul n'osoit approcher pour défendre ; car les archers qui étoient haut ès étages rapparoient dessus

[1] L. I, part, I, ch. 186.

[2] « Les murs du château de la Réole, dit Froissard, étoient hauts malement et de pierre dure, et ouvrés jadis de mains de Sarrasins, qui faisoient les soudures si fortes et les ouvrages si étranges, que ce n'est point de comparaison à ceux de maintenant. » (L. I, p. 1, ch. 239.)

[3] Les *beffrois* étaient des espèces de *blockhaus*, d'après la définition qu'en donne le Laboureur, *Origine des armes*. Lyon, 1658, p. 146.

tous les murs, et traioient trop roidement et ouniement[1]. »

Au siége de Rouen par Henri V d'Angleterre, en 1418, « Les Anglois, dit Monstrelet, firent grand fossés entre la ville et leur logis, sur lesquels fossés firent fortes haies d'épines : pour quoi lesdits assiégés ne pouvoient être surpris ni travaillés, sinon par canons ou par traits. Et après firent en l'eau de Seine, à un côté et à l'autre, au jet du canon ou environ près de la ville, tendre des chaînes de fer : c'est à savoir, l'une étoit pied et demi dedans l'eau, la seconde en l'égalité de l'eau, et la tierce étoit deux pieds dessus : et ce firent, afin que par bateaux ne pussent avoir lesdits assiégés secours, et aussi qu'ils ne pussent vider par le cours de l'eau. Et avecque ce firent lesdits Anglois, en plusieurs et divers lieux, *moult de fossés parfonds en terre, pour aller de logis en autres sans pouvoir être atteints de traits,* canons et autres habillements de guerre desdits assiégés[2]. »

Les assiégeants avaient recours souvent à des expédients assez singuliers. Au siége de Thun-l'Évêque, en 1340, « pour plus grever et plutôt amener à merci les assiégés, dit Froissard, ceux de l'ost leur jetoient et envoyoient par leurs engins chevaux morts et bêtes mortes et puans pour eux empunaiser ; dont ils étoient là dedans en grand' détresse, car l'air étoit fort et chaud, ainsi qu'en plein été ; et furent contraints par cet état plus que par autre chose.... Car autrement ils eussent tous été morts et empunaisés sans merci, tant leur envoyoit-on de charognes pourries et d'autres ordures par les engins[3]. »

[1] Froissard, L. I, part. I, ch. 237.

[2] Monstrelet, l. I, ch. 203, édit. du *Panthéon*, p. 441. C'est le système des tranchées qui se continue et se perfectionne.

[3] Liv. I, part. I, ch. 115.

Le sieur Longey, dans sa *Discipline militaire*, recommande des moyens analogues. « Si un siége, dit-il, estoit en saison qu'il y eut perte sur le païs, il faudrait pourvoir à recouvrer accoustremens ou autres choses que les infects et pestiférés eussent maniées ou bien les personnes mesmes, pour veuque l'on se gardâst d'amener le mal chez soy, en lieu de l'envoyer ailleurs; puis ayant recouvré telles choses aux hommes touchez de ce mal les conviendroit mettre en telle part que tombassent ès mains des ennemis, et par ce moyen leur envoyer contagion. De ce moyen s'ayda le sieur Rance contre nous du temps qu'il estoit dedans Crême pour contagier nostre camp[1]. »

De leur côté les assiégés, pour défendre la brèche, se servaient de moyens dont l'usage remonte à une haute antiquité. Pour la défense de Metz, que le duc d'Albe vint assiéger en octobre 1552, « on avait préparé, dit Vieilleville, un infini nombre d'aisses (ais) semées de pointes, de dagues et d'espées, chausses-trappes et mille inventions pour la deffence d'une bresche, qui est admirable... Et attribuoit-on toutes telles inventions au sieur de Sainct-Remy, provenceal[2]. »

Après un assaut livré à Sancerre par les catholiques, en 1573, ceux-ci ayant été repoussés, « les assiégés, dit Jean de Léry, trouvèrent à aucuns des ennemis des semelles de fer cousues entre deux cuirs en leurs souliers,

[1] L. III, ch 8, *Autres moyens pour prendre et emporter villes par force et malgré ceux de dedans.*

Les auteurs de *Napoléon en Egypte* ont fait de cet effroyable moyen l'un de leurs plus saisissants ressorts poétiques, quand, dans leur VII[e] chant, ils représentent El-Mohi s'élançant de Saint-Jean-d'Acre, avec 3,000 pestiférés, pour propager la contagion dans le camp français.

[2] Année 1553, l. V, ch. 32, p. 191.

qu'ils y avoient faict mettre pour obvier de n'estre picquez des cloux des chausse-trappes en venant à l'assaut [1]. »

« Le général qui assiége une place, dit Langey, se doit aussi enquérir et faire chercher diligemment s'il y auroit point quelque esgout ou aqueduct qui responde sur les fossez, car c'est une voye pour venir bien tost au-dessus d'une ville. Naples fut pris sur les Goths par Bellisare, en l'an 538, et ce par un acqueduct. Derechef fut pris par ce mesme lieu sur le roy Rene, en l'an 1443. Monople, en l'an 1529, fut en danger d'estre pris du marquis de Guast, par une vieille cave qui estoit sous terre [2]. »

Voici quelques exemples des villes prises ainsi au moyen d'aqueducs ou d'égouts:

« L'an 500, Gondebaud, roi de Bourgogne, assiégeant dans Vienne son frère Godegisil, un ouvrier qui avait été chassé de la ville vint le trouver et lui indiqua, dit Grégoire de Tours, par où il pourrait envahir la ville pour se venger de son frère. S'étant mis à la tête de l'armée, l'ouvrier dirigea par l'aqueduc les troupes, précédées d'un grand nombre d'hommes armés de leviers de fer. Il y avait un soupirail bouché par une grosse pierre; quand on l'eut renversée au moyen des leviers, et sous la direction de l'ouvrier, ils entrèrent dans la ville, et surprirent par derrière les soldats qui lançaient des flèches du haut des remparts [3]. »

La ville d'Amid fut, le 10 janvier 503, prise d'une manière analogue par Cabad, roi de Perse [4]. Un soldat dé-

[1] *Relation du siége de Sancerre*, ch. IX.
[2] *Discipline militaire*, l. III, ch. 8.
[3] L. II, ch. 23.
[4] Voy. Procope, *Guerre des Goths*, l. I, ch. 9.

couvrit un ancien souterrain dont l'ouverture était seulement recouverte d'un tas de pierres. Il y entra pendant la nuit, et reconnut que ce passage aboutissait dans l'intérieur d'une tour dont on avait confié la garde à des moines. Cabad, averti, y fit pénétrer des soldats qui, après avoir égorgé les moines plongés dans une ivresse profonde, se rendirent maîtres de la ville.

En 536, Bélisaire qui assiégeait les Goths dans Naples, se disposait à en lever le siége, lorsqu'un soldat isaurien, curieux de connaître la structure d'un aqueduc, pénétra dans un aqueduc que Bélisaire avait fait couper assez loin de la ville. En avançant il rencontra un rocher percé d'un canal assez large pour donner cours à l'eau, mais trop étroit pour laisser passer un homme. Il communiqua sa découverte à un de ses compatriotes qui, garde de Bélisaire, en instruisit ce général. Celui-ci donna ordre à quelques Isauriens de travailler sans bruit à élargir le canal, qui en peu d'heures put donner passage à un homme armé. Le soir, 400 hommes s'introduisirent par cette voie et pénétrèrent dans la ville, qu'un assaut livré en même temps mit au pouvoir des assiégeants [1].

L'année suivante, en 537, il s'en fallut de bien peu que les Goths qui assiégeaient Bélisaire dans Rome ne surprissent cette ville de la même manière; mais la lueur

[1] Quelques jours auparavant, Calab avait voulu lever le siége qui durait depuis trois mois. Les assiégés, instruits de cette résolution par des transfuges, poursuivirent les assiégeants de leurs moqueries. Quelques femmes, dit Procope traduit par le président Cousin, eurent l'impudence de lever leurs jupes pour montrer à Cabad ce qu'il n'est pas honnête de regarder. Les mages, ayant remarqué cette action, empêchèrent la levée du siége, et assurèrent que c'était une marque que bientôt les assiégés découvriraient ce qu'ils avaient de plus caché. *Guerre des Perses*, l. 1, ch. 7.

des flambeaux que portaient les assiégeants fut aperçue, et l'attaque fut déjouée grâce à l'activité de Bélisaire [1].

En 1442, le même aqueduc servait à introduire dans la ville les troupes d'Alphonse V, roi d'Aragon, qui l'assiégeait pour la troisième fois.

Ce fut encore par un aqueduc qu'en 705, l'empereur Justinien II parvint à reprendre Constantinople sur Tibère II.

En 1512, le provéditeur André Gritti fut introduit par un égout dans la ville de Bresse où l'appelaient des partisans de Venise. La ville fut reprise quelque temps après et livrée au pillage par Gaston de Foix, duc de Nemours.

Au siége de Rome par le connétable de Bourbon, en 1527, « il advint d'une chose étrange, dit Dubellay; car un porteur d'enseigne, ayant la garde d'une ruine qui était à la muraille au bourg Saint-Pierre, voyant monsieur de Bourbon venir avec quelques soldats, à travers les vignes, pour reconnaître la place, entra en tel effroi, que, cuidant fuir devant la ville, passa, l'enseigne au poing, par ladite ruine, et s'en alla droit aux ennemis. Monsieur de Bourbon, voyant cette enseigne venir droit à lui, estima qu'elle fut suivie d'autres gens, et que ce fut une saillie faite sur lui; parquoi s'arrêta pour recueillir les hommes qui venoient à son secours, et faire tête, attendant son armée, laquelle incontinant se mit en armes. Ledit enseigne, ayant marché environ trois cents pas hors la ville, et oyant l'alarme au camp dudit seigneur de Bourbon, se reconnut, et ainsi qu'un homme qui vient de dormir, reprit ses esprits, et tout le pas s'en retourna devers la ville,

[1] *Guerre des Perses*, l. II, ch. 9.

et par la même ruine dont il étoit sorti rentra dedans. Monsieur de Bourbon, ayant vu la contenance de cet homme, et ayant connu ladite ruine, commanda de donner le signe de l'assaut, et lui-même marcha le premier, l'échelle au poing [1]. »

En 1702, le maréchal de Villeroi, qui avait établi son quartier général à Crémone, venait après une excursion d'y entrer le 31 janvier, lorsque le lendemain matin la ville fut surprise par les Impériaux que commandait le prince Eugène. Un prêtre, nommé Gozzoli, chapelain d'une petite église située proche des remparts et attenante à la maison qu'il habitait, fit savoir aux ennemis qu'il leur serait possible de pénétrer dans la ville par un égout situé près de sa maison et que l'on avait négligé de garder. D'après les instructions qu'il reçut, il obtint la permission de faire nettoyer l'égout, opération qui fut faite sans la surveillance de l'autorité. Lorsqu'elle fut terminée, le prince Eugène envoya d'abord plusieurs mineurs qui établirent une communication entre la cave de la maison et l'égout, et plus tard un assez grand nombre de soldats déguisés que le prêtre logea chez lui. Quand tout fut prêt, il partit du lieu où il était situé, à six lieues de Crémone, et arriva près de la ville à cinq heures du matin avec 1,000 chevaux et 3,000 grenadiers. Tout réussit d'abord au gré de ses souhaits. Les Impériaux pénétrèrent dans la ville; le maréchal de Villeroi, à peine éveillé, tomba en leur pouvoir, les principaux officiers furent pris ou tués, et Crémone semblait perdue, lorsque les soldats français, bien que privés de leurs chefs et dispersés dans les maisons où ils logeaient, surent si bien organiser la défense

1 *Mémoires de Martin Dubellay*, collect. Michaud-Poujoulat, 1re série, t. V, p. 206.

que le soir, après dix heures de combat, le prince Eugène fut obligé d'évacuer la place, ayant perdu environ 1,000 hommes tués et 500 prisonniers[1]. Aussi les soldats, ravis d'avoir échappé à un desastre dû à l'impéritie de Villeroi, firent la chanson suivante :

Palsambleu ! la nouvelle est bonne,
Et notre bonheur sans égal ;
Nous avons recouvré Crémone,
Et perdu notre général[2].

Mais, par malheur pour la France, Villeroi fut relâché après neuf mois de captivité.

Ajoutons encore qu'en 1745, François III, duc de Modène, au moyen d'un aqueduc se rendit maître de Pavie.

On créait souvent des chevaliers pendant les siéges, avant ou après un assaut, et cet usage se perpétua jusque vers le milieu du quinzième siècle : « C'était, dit un auteur cité par le P. Daniel, c'était le prince ou le général, ou

[1] Voy. sur ce fait d'armes une relation détaillée dans l'*Abrégé des commentaires de Folard sur Polybe*, 1754, in-4, t. XXXI, p. 376, 393. Ce fut longtemps une gloire pour le soldat d'avoir pris part à ce beau fait d'armes. Le Crispin des *Folies amoureuses* s'en vante comme de son plus grand exploit :

Savez-vous bien, Monsieur, que j'étais dans Crémone.

[2] C'est sur le même Villeroi, si souvent battu, qu'on avait fait cette chanson :

Villeroy, Villeroy,
A fort bien servi le roy...
Guillaume.

quelqu'un des principaux chefs de l'armée [1]. Celui qui devait recevoir cet honneur, tenant une épée à la main, venait se présenter au prince ou au général et lui demandait la chevalerie. Le prince ou le général prenait cette épée, et la tenant avec les deux mains, lui donnait un coup du plat de l'épée; et en le frappant ainsi, l'appelait du nom de chevalier. Ensuite le prince nommait un vieux chevalier pour chausser, à celui qui venait d'être fait, des éperons dorés et l'accompagner dans l'assaut; que si l'on n'était pas encore prêt de donner l'assaut et que l'on travaillât actuellement à miner la muraille, le nouveau chevalier devait passer et veiller la nuit dans la mine avec le vieux chevalier [2]. »

La chronique de Bayard nous décrit d'une manière assez pittoresque ce qui se passait au moment d'un assaut. Il s'agit du siége de Padoue en 1509.

« Desja estoit bruyt par tout le camp que l'on donneroit l'assault à la ville sur le midy ou peu après. Lors eussiez veu une chose merveilleuse; car les prestres estoient retenuz à prix d'or à confesser, pour ce que chascun se voulait mettre en bon estat, et y avoit plusieurs gens-d'armes qui leur bailloient leur bourse à garder; et pour cela ne fault faire nulle doubte que messeigneurs les curez n'eussent bien voulu que ceulx dont ils avoient l'argent en garde feussent demourez à l'assault [3]. »

1 Au siége de Bourges par Charles VI, en 1412, lorsque l'on fut campé, « là furent faicts plus de cinquante chevaliers desquels et aussi de plusieurs autres qui n'avoient porté bannière, furent moult de bannières élevées. » Monstrelet, l. I, ch. 99.

2 Nicol. Uptonus, *de militari Officio*, l. I, ch. 3. Daniel, *Histoire de la milice française*, l. III, ch. 4, p. 109.

3 *Le bon Chevalier sans paour*, ch. 37, collect. Michaud-Poujoulat, p. 537.

« Au voyage d'Allemagne, dit Brantôme[1], j'ai ouï dire que force capitaines et soldats, quand ils vouloient aller à un assaut, coupoient leurs chausses au genoux tout à l'instant, parce qu'elles étoient toute d'une venue et attachées en haut, afin qu'ils pussent mieux monter à l'assaut; pour lors les bas d'estame ni de soie n'étoient pas en usage[2]. »

« J'ay ouy dire à de vieux capitaines et gens d'armes, raconte ailleurs le même historien, que le temps passé, dès lors qu'une ville estoit assiégée, et aussy tost que la batterye estoit accommancée et le canon avoit joué, il estoit permis (sotte et mauvaise coutume) à ceux de dedans, tant estrangers qu'autres, de vivre à discrétion, piller, ravager et prendre vivres partout où l'on pouvoit; et par ainsy les vivres se gaspilloient en un rien; aussy les villes se prenoient dans ce temps-là *à coups de bonnets de nuict*, comme l'on disoit; et estoient par delà le pain tout aussy tost, et la faim les faisoit soudain rendre[3]. »

Un passage de Vieilleville pourra donner une idée des excès auxquels se livrait la garnison d'une place assiégée. Il parle du siége de Metz en 1553 :

« Il n'y a qui ne sache qu'en une ville assiégée les capitaines auxquels le lieutenant du roy donne des cantons ou quartiers en garde avec leurs compagnies, n'en soient exactement soigneux, afin d'avoir cet honneur de lui venir rapporter soir et matin, et à toutes heures, ce que l'ennemi a entrepris sur les fossés ou murailles qui leur sont commises, et la prompte et vive résistance qu'ils y ont faite, sur l'espérance de quelque rémunération, ou

[1] Edit. du *Panthéon*, t. II, p. 579; voy. aussi Vieilleville, p. 146.
[2] Édit. du *Panthéon*, t. I, p. 579.
[3] *Vie du colonel Rincrocq*, édition du *Panthéon*, t. I, p. 697.

pour le moins d'une louange; mais il ne faut point aussi douter des forces et violences qu'ils exercent parmi cette charge; car ils contraignent leurs hôtes, quelquefois avec le bâton, de venir aux remparts charger ou porter la hotte jour et nuit; mais Dieu sait quel ménage ils font cependant en leurs maisons avec leurs femmes et filles, et n'y va rien moins que de leur vie si elles en font plainte : pour lesquelles s'approprier, il se trouve souvent des pères et maris tués, que l'on fait accroire être advenu par le canon.

« Par cette impiété, qui n'est que toute gaillardise entre les gens de guerre, il se trouva à Metz environ six vingts, que femmes que filles, dérobées durant le siége, que les capitaines et soldats tenoient cachées, comme prisonnières, en chambre, lesquels répondoient avec menaces à leurs pères, maris et frères, qu'elles étoient mortes; et quelque plainte qu'ils en fissent, ils n'en surent jamais avoir la raison [1]. »

« L'usage des pionniers fut emprunté aux Turcs par les chrétiens. Le duc d'Albe ayant été envoyé en Piémont, son armée, dit Brantôme, étoit garnie surtout de grande quantité de pyonniers, pour, à la mode des Turcs, remuer de grand terre, et combler les fossés de bois et de fascines [2]. » — Les pionniers, malgré les services qu'ils rendoient, et, comme le dit Vieilleville, bien que leurs corvées fussent fort chatouilleuses, ne jouissoient pas d'une grande estime dans l'armée. Ce dernier historien raconte qu'en 1558 le duc de Guise, allant rejoindre Vieilleville pour assiéger Thionville, trouva les quatre com-

[1] *Mémoires de Vieilleville*, année 1553, ch. 4, collect. Michaud-Poujoulat, p. 195.

[2] *Vie du duc d'Albe*, t. I, p. 27.

pagnies de pionniers en bataille, le tambour battant et les enseignes déployées; les capitaines et lieutenants qui criaient tous : « Allons, Monsieur, allons mourir devant Thionville ; il y a longtemps que nous vous attendons ! » qui esmeut une grande risée parmi toute l'assemblée, de veoir ces *gastadours* contrefaire le soldat [1]. »

C'est, à ce que je crois, au siége de Constantinople, en 1453, que l'on fit pour la première fois en Europe usage de la poudre dans les mines [2]. Voici un passage d'un témoin oculaire, Phrantza, racontant ce fait qui, à ce qu'il me semble, n'a point encore été remarqué : « Les Turcs, dit-il, avaient creusé une mine, mais un Allemand, nommé Jean, très-habile à machiner le feu grégeois, fit creuser et préparer ingénieusement une contre-mine avec le *feu liquide* [3]; les Turcs donc arrivant avec joie, lui-même alluma le feu et brûla beaucoup d'entre eux... Les Turcs, à leur tour, allumèrent le feu liquide qu'ils avaient préparé à l'avance, ce qui ne leur réussit en rien. Seulement une petite partie d'une vieille tour tomba par la détonation du feu [4]. »

C'est au seizième siècle que l'on commença à faire usage dans les siéges de machines infernales. La plus célèbre est celle qui fut employée contre les Espagnols

[1] Liv. VII, ch. 9, p. 263.

[2] Le premier usage certain de ce redoutable moyen ne remonte qu'à 1487, au siége de Sazanella par les Génois. En 1501, l'ingénieur P. Navarre l'employa encore avec succès pour déloger les Français du château de l'Œuf, à Naples.

[3] C'était, comme nous l'avons vu, l'un des noms donnés par les Grecs au feu grégeois.

[4] *Chronique de Georges Phrantza* ou *Phrantzès*, Vienne 1796, in-f°, p. 56, col. 2. Cette chronique, je crois, n'a pas encore été traduite du grec.

assiégeant Anvers[1]. En voici un exemple tiré du récit du siége d'Erlau par les Turcs en 1552.

« Le général de l'armée ottomane, dit de Hammer, eut recours au moyen employé ordinairement par les Turcs dans les siéges de ce temps; il s'occupa de combler le fossé et d'élever un rempart à la hauteur des murailles de la place. Près du bastion Bebeker, le fossé fut rempli avec des sacs de sable et de terre, sur lesquels furent rangées des fascines, et du bois fut amoncelé à une grande hauteur. Georges Bornemissa, l'Archimède du siége d'Erlau, que les historiens hongrois nommèrent Grégoire le Savant, médita la destruction de cet ouvrage et l'accomplit. D'après ses dispositions, des seaux de cuir garnis de bois résineux, de soufre et de poix, de goudron et de graisse, trempés dans le suif, sont remplis de pistolets chargés, et descendus tout allumés pendant la nuit dans le fossé; les fascines et les bois s'enflamment; les assiégeants accourent pour éteindre l'incendie; ils sont repoussés, effrayés par l'explosion des pistolets éclatant de tous côtés, et le rempart s'écroulant n'offre plus qu'un monceau de cendres. Bornemissa perçait les Turcs du haut des murailles, avec des espèces de lances rougies au feu et des crampons qui ne lâchaient plus prise, et auxquels on se brûlait les mains si l'on voulait secourir les victimes une fois saisies[2]. Le savant Hongrois fit garnir

[1] Il y eut au XVII[e] siècle la fameuse machine que les Anglais dirigèrent contre Saint-Malo le 30 novembre 1693. Elle leur avait coûté des sommes énormes, et fut à peu près sans effet contre la ville.

[2] *Histoire de l'empire ottoman*, l. XXXI, t. II, p. 8. A la fin du dix-septième siècle, les Turcs, qui furent longtemps fort supérieurs aux chrétiens, avaient complétement oublié l'art de la guerre. « Très-ignorants en ce qui regarde la science de la guerre, dit Villars, ils ne défendaient leurs places que par leur seule valeur. Ils ne faisaient au-

de planches une grande roue, contenant dans l'intérieur des matières inflammables et des pistolets chargés ; cette machine allumée roulait du haut des murailles, et, par des décharges continuelles, jetait la mort tout autour d'elle. »

« Au passé, dit Tavannes, les places estoient mieux défendues ; nous tenons des guerres de Flandre le moyen de les prendre, de quoy c'est merveille de ne les avoir imités.... Il y a trente ans que les places étoient si bien fournies de défenses par l'ignorance du temps, que plusieurs se jugeoient imprenables, et même celles qui étoient fort faibles étoient très-mal aisées à expugner. L'armée espagnole fut une année entière devant Masticq ; celle de France huit mois devant la Rochelle sans la prendre, et un an devant Sancerre. Maintenant les assaillants ont gagné le dessus, et la défense des villes tellement affaiblie par l'expérience, qu'il se peut dire que, sans secours, non-seulement de petites troupes, mais aussi d'une armée icelles ne peuvent subsister [1]. »

« J'ai inventé, dit-il encore ailleurs, en quelques endroits de la contrescarpe, et sur les pointes des bastions, et au milieu des courtines, une voûte plus basse que les fondements servant de mine, pour, lorsque l'ennemi auroit fait son logis dessus, le faire sauter sans endommager la ville, pour être le plan de la mine pendant contre le dehors, et voyant les inventions d'assaillir plus puissantes que les défenses.

cun cas des chemins couverts, ni de tous ces dehors qu'a fournis à nos ingénieurs un art qui, en revanche, semble parmi nous avoir voulu se charger presque seul de la défense des places. » *Mémoires*, année 1688, collect. Michaud-Poujoulat, p. 32.

[1] *Mémoires*, collect. Michaud-Poujoulat, p. 32, et année 1552, p. 178.

« J'écris ceci pour encourager les ingénieurs et leur faire croire qu'il se peut ajouter et inventer journellement aux fortifications : les défenses augmentées accroissent celles d'assaillir. J'ai vu qu'il ne se prenait point de ville; maintenant pied à pied j'ose dire que, si l'on me croit, je prendrai les plus fortes du monde qui ne seront secourues. Il se pourra peut-être trouver des inventions à l'avenir à l'épreuve du canon aussi facilement que l'artillerie a été inventée. Je voulois faire essai par des mortiers, jetter cent cacques envaisselées avec des cercles de fer portant des mèches terminées par une brèche ; autre invention, de couvrir les gens de pied de la cavalerie, en formant deux cents hommes portant chacun trois bâtons, pour les mettre en chausse-trape [1]. »

Voici encore quelques instructions sur le fait des siéges données par le même historien :

« Nul que le chef, dit-il, ne doit savoir le fond des magasins. Il faut empêcher que les soldats ne sachent le lieu, ni le temps de leur garde, mêler leur escoide avec les habitants, faire garde sur la contrescarpe et les rondes de dehors ; disposer des gros dans les places et devant le logis du général, et que la nuit il y ait toujours des patrouilles par dans la ville ; punir sévèrement les défaillants aux gardes, défences aux soldats et habitants de se promener sur les remparts qu'au lieu où ils sont commandés, et de ne parler aux ennemis ; faire provision de chirurgiens, onguents, maréchaux, charpentiers, maçons, pelles, hottes, pics, marteaux, charbons, civières, laines, tonneaux, gabions, pots de fer et de fonte, poix, résine, salpêtre, poudre, balle, mèches, golderon, grenades, cercles, artifices à feu, dont les magasins soient séparés

[1] *Mémoires de Tavannes*, année 1552, p. 177.

en divers lieux, desquels les plus prud'hommes ayant les clefs, les poudres éloignées l'une de l'autre; les donner par compte aux capitaines, remarquer les soldats qui l'épanchent aux escarmouches pour s'excuser et se tirer du danger; travailler incessamment aux fortifications, plus dedans que dehors, brûler tous faubourgs, maisons, bois, haies, esplaner les fossés et couverts proches des contrescarpes, séparer les quartiers aux plus fidèles, les changer quelquefois, diviser les manœuvres à gens soigneux, les ouvrages à tous les habitants en quarts, chaque homme et femme travaillant de 24 h. six, et le labeur demeurera continuel; enroller 300 des meilleurs pour les assauts et assistance des gouverneurs; ne parler que de combattre, de résistances, résolutions, mépris de la mort et d'ennemis [1]. »

« La capitulation doit être vingt fois lue et bien entendue, sans mots à deux ententes qui se puisse interpréter en divers sens. J'avois mis en une capitulation d'une place que je pris, que les soldats sortiroient; les capitaines, voyant qu'il ne se parloit d'eux, se jugèrent prisonniers. Il se doit mettre en sûreté plusieurs copies signées des traités, et ne les porter, pour en un manquement de foi ne les perdre avec soi, et qu'iceux demeurent aux amis pour faire reproche de la capitulation violée. Il ne se peut trop tôt recevoir place à composition : s'arrêter aux pointilles amène des inconvénients; l'assiégeant ne doit laisser de battre pendant les traités ni abandonner aucun avantage, travailler et ne laisser reconnoître les assiégés. Le chef, ni personne de crédit ne doit sortir pour parlementer, ainsi négocier par écrit, ou par les ennemis : ordinairement les députés se gagnent. Il vaut mieux

[1] *Mémoires de Tavannes*, année 1552, p. 174.

mourir que se rendre à discrétion, ou se retirer de nuit. Les princes qui n'observent la foi prennent peu de villes par capitulation : le désespoir des assiégés leur fait faire des miracles ; la parole et foi rompue ne profite qu'une fois et nuit plusieurs [1]. »

Les recommandations que faisait Tavannes, sur les précautions à prendre lors de la reddition d'une ville étaient fort sages, car rien n'était plus fréquent au seizième siècle que la violation des capitulations et le pillage des villes reçues à composition [2].

« En 1512, la ville de Ravenne venoit de signer une capitulation avec l'armée française, quand un aventurier qui s'appeloit Jacquin, de la bande de M. de Molart, lequel étoit sergent de bande, vint à regarder à la brèche, laquelle avoit été faite le jour de devant ; il vit qu'il n'y avoit âme de defense dedans la ville ; et ainsi vint, de main en main, à ses autres compagnons, et donnèrent l'assaut avant que jamais homme dedans y sût venir ; et après, les lansquenets et toute la gendarmerie entrèrent et prirent la ville, et la pillèrent toute, et mirent à sac, avant que jamais M. de la Palice ni tous les autres capitaines y sussent mettre ordre ; et fut grande pitié, car elle étoit belle ville et riche. Si ledit seigneur de la Palice en étoit marri, il ne s'en faut ébahir, car il pensoit bien en avoir quelque chose [3]. »

En 1552, la ville d'Yvoy ayant été rendue aux Français, et à si bon marché, dit Vieilleville, qu'elle ne coûta pas vingt hommes de marque, ni trente pionniers, « l'on fit retirer à son de tambour, arrière de la ville, toutes

1 *Mémoires de Tavanues,* année 1552, p. 168.

2 Voy. : *Du pillage de Pontremoli en* 1495, Comines, l. VIII, ch. 5.

3 Fleurange, ch. 30, p. 29 ; Jacquin fut pendu pour ce fait,

les bandes de gens de pied, de quelque nation qu'elles fussent, sans sçavoir pourquoi; mais après cela, M. le connestable y fit tout aussitôt entrer sa compagnie et celle de son fils aîné Montmorency pour la garde d'icelle. De quoy, les bandes françoises et de lansquenets irrités y entrèrent par la petite brèche de la porte du pont, de quoi l'on ne se donnoit pas garde, et la saccagèrent et pillèrent, quelque ordre que l'on y sût mettre, disant qu'ils avoient eu toute la fatigue; être toujours aux tranchées et à la bouche du canon, et qu'on les privoit de leur espérance contre toutes les usances et loix de guerre, étant chose non jamais encore ouye, veue, ni pratiquée par tous les status anciens et nouveaux de l'ordre et discipline militaire, que les gens de cheval fussent préférés, en fait de garde de ville, aux gens de pied[1]. » Il en résulta une sédition qui fut apaisée à grand'peine.

« Lorsque Saint-Jean fut pris par honneste composition, dit Brantôme, ainsy que M. de Pilles et ses gens se retiroient, M. de Biron étoit à la teste qui les conduisoit: on luy vint dire qu'aucuns de nos gens en desvalisoient quelques-uns sur la queue. Il tourna la teste aussy tost, et mit l'espée au poing; et cuyda tuer des trouppes qui estoient en haye deçà, delà, pour faire passer les autres, et en estropia une infinité. « Ha! coquins! leur disoit-il, « il n'y a pas deux jours que vous ne les osiez pas arre-« garder au visage ny les attaquer; à ceste heure qu'ils « se sont rendus, et sans force et résistance, vous leur « voulez courir sus! Je vous tueray tous, et apprendray « à faire deshonneur à vostre roy, que l'on dit qu'il a « rompu sa foy[2]. »

[1] *Mémoires*, année 1552, ch. 28, p. 187.

[2] Brantôme, *Vie du maréchal de Biron*, l. 1, p. 527.

A la fin du seizième siècle, les guerres de religion, guerres de petits combats, d'escarmouches et de coups de main, avaient formé en France d'excellents chefs de partisans, mais presque aucun grand général, ni surtout d'ingénieur. Aussi l'ignorance où l'on était de l'art de la guerre, dans les premières années du dix-septième siècle, a-t-elle été remarquée par plusieurs historiens contemporains, entre autres par Fontenay-Mareuil (année 1621) et Tallemant des Réaux. « Il fut un temps, dit ce dernier, qu'il n'y avoit que le maréchal de Chastillon et le maréchal de la Force; car on étoit si ignorant, qu'à Saint-Jean-d'Angely (en 1621), personne ne savoit comment on faisoit des tranchées [1]. »

Cet état de choses ne dura guère, et l'on sait combien de grands capitaines firent éclore les guerres contre la maison d'Autriche, jusqu'au moment où Vauban poussa plus loin qu'on ne l'avait encore fait l'art d'attaquer et de prendre les places.

Nous terminerons ce chapitre par le récit du fameux siége de la Rochelle, dont le succès fut uniquement dû à la persévérance et au génie de Richelieu.

Buckingham, qui, au mois de juillet 1627, s'était emparé de l'île de Ré, en ayant été chassé au mois d'octobre suivant, Richelieu, libre de ce côté, tourna toutes ses forces contre la Rochelle.

Le siége offrait, du reste, de grandes difficultés. « La

[1] *Historiette du maréchal de Chastillon*, t. V, p. 207. Dans l'*Historiette du baron de Chabane*, Tallemant rapporte une naïveté qu'on attribuait, dit-il, au marquis de Nesle, gouverneur de la Fère, « qui était pourtant un brave homme : c'est que, comme on eut proposé de faire une demi-lune, il dit : Messieurs ne faisons rien à demi pour le service du roi, faisons-en une tout entière. » Ibid., p. 202. On sait que Molière a placé ce mot dans la scène XIII des *Précieuses ridicules*.

ville, dit Fontenay-Mareuil, n'est commandée de nulle part : la colline, sur quoi on avoit fait le fort Louis, étant trop éloignée pour l'incommoder. Une grande partie, à commencer du côté de la pointe de Coureille, est couverte d'un marais qui ne se passe que sur une chaussée, vers la fin de laquelle est un lieu appelé Tadon, qui est un peu relevé, ils avoient fait un fort. Ce qui reste depuis le marais jusqu'à la tour étoit enfermé de bastions à la moderne, les plus grands et les plus beaux qu'on s'étoit pu imaginer.

« Les deux côtés, tant du marais que des fortifications, aboutissent à deux grosses tours qui sont sur la mer, et entre lesquelles il n'y a qu'autant d'espace qu'il en faut aux vaisseaux pour y passer facilement et entrer dans le port, qui se ferme, quand on veut, par une chaîne qu'on tend d'une tour à l'autre. Ce port est enfermé dans la ville, et assez grand pour contenir plusieurs vaisseaux. Un petit ruisseau qui vient des marais passe dedans et le tient net; et des vaisseaux de trois à quatre cents tonneaux y peuvent commodément entrer quand la mer est haute. Mais, depuis les tours jusques aux pointes de Coureille et de Chef-de-Baye, où il y a bien une lieue, la terre se va élargissant, et forme un autre port de bien plus grande étendue, ayant déjà à l'endroit où se fit la digue, qui n'est qu'à une bonne portée de canon de la ville, plus d'un quart de lieue de large; et à l'entrée de la mer, près d'une lieue. » (Voyez le plan de la Rochelle, année 1864, p. 18-20).

Cette description montre quels obstacles offrait le siége d'une pareille ville, qui, défendue par une nombreuse population et aguerrie, ne pouvait être prise de vive force. On commença d'abord par la bloquer entièrement du côté de la terre. Mais lui fermer la mer était une

chose plus difficile, et que bien des gens regardaient comme impossible. Un ingénieur italien, nommé Pompée Tangon, proposa de barrer le canal au moyen d'inventions dont il était l'auteur et dont il ne voulait pas dévoiler le secret. Bien que Richelieu n'y eût pas grande confiance, il lui permit d'exécuter ses plans ; mais, après six mois de travaux dont l'inutilité fut enfin reconnue, on renonça à cette entreprise.

Deux Français vinrent tirer Richelieu d'embarras : l'un était Metezeau, architecte du roi, et l'autre Tiriot, « l'un des premiers maçons de Paris. »

« Ils offrirent, dit Fontenay-Mareuil, de fermer le grand port par le moyen d'une digue de pierres sèches qui se faisoit au travers du canal, lesquelles se prendroient dans les deux côtés, où il y en avoit en abondance, assurant que la mer ne la romproit pas, quelque furieuse qu'elle fût, parce que, y trouvant un grand talus et des trous entre les pierres par où passer, elle y perdroit infailliblement toute sa force, et que le limon qu'elle y laisseroit lieroit mieux les pierres que tout le mortier qu'on y pourroit mettre; de sorte que, si on vouloit, ils en feroient l'épreuve à leurs dépens. Sur quoi, le cardinal de Richelieu ayant fait assembler chez lui tous les principaux officiers de l'armée, ils firent devant eux la même proposition, et répondirent si pertinemment à toutes les objections qu'on leur fit, qu'il n'y en eut point *qui ne* crussent la chose possible et qu'ils étoient envoyés de Dieu. Ce que le cardinal de Richelieu ayant à l'heure même été dire au roi, qui l'approuva aussi, on commença dès le lendemain à y travailler, et il s'y trouva tant de facilité que M. de Marillac en demanda la charge ; de sorte que Metezeau et Tiriot, après avoir eu de grands remerciements et chacun mille écus, s'en retournèrent à

Paris. Ce travail se faisoit par les soldats de l'armée, qui y alloient volontairement, et à qui on donnoit un mereau (jeton) pour chaque hottée de pierre, lesquels on retiroit tous les soirs en leur baillant tant pour chaque mereau ; jusques à ce que la digue étant fort avancée, et ne pouvant plus faire tant de voyages, on en augmenta le prix à proportion de ceux qu'ils faisoient, afin qu'ils pussent toujours gagner pour le moins vingt sols par jour. »

Pour protéger les travailleurs, on construisit en même temps du côté de Coureille un fort qu'on nomma le fort de la *Digue*, et on entoura la ville d'une circonvallation qui, malgré les obstacles que présentaient la nature et l'étendue du terrain, fut entièrement achevée avant la fin de l'année 1627.

La digue fut commencée le 1er décembre 1621 ; on en poursuivit sans relâche la construction. La veille de l'Épiphanie il éclata une tempête affreuse qui emporta une partie des travaux. Mais les dégâts venaient principalement de ce que, contrairement aux instructions laissées par les inventeurs, on avait bâti la digue, non point en talus, mais aussi large d'en bas que d'en haut. A la fin de janvier, le marquis de Spinola, l'un des plus habiles généraux de l'Espagne, vint rendre visite au roi. On le mena voir les travaux du siége. « Il trouva, dit Richelieu, tous les ouvrages fort beaux et bien conduits, et principalement celui de la digue qu'il admira, assurant qu'il réussirait et qu'on prendrait la ville, pourvu qu'on eût patience et qu'on n'y épargnât rien ; le bon ménage ne se devant chercher que dans la grande dépense, qui fait réussir les choses plus assurément et plus promptement. »

Pour accélérer les travaux, on faisait échouer dans le canal que l'on voulait fermer de grands navires maçonnés et remplis de pierres à l'intérieur.

Richelieu, du reste, pourvoyait à tout avec une admirable prudence, et il sut triompher à la fois des intrigues de ses ennemis auprès du roi, de la mauvaise volonté des seigneurs qui disaient comme Bassompierre : *Nous serons assez forts pour prendre la Rochelle*, et surtout de la cupidité et de l'incapacité des fournisseurs de l'armée. Il gagna l'affection des contrées voisines de la Rochelle, en instituant un commissaire spécial pour recevoir les plaintes des paysans contre les gens de guerre. En même temps il ôtait tout prétexte de pillage et de maraude, en assurant complétement l'approvisionnement des troupes, en fournissant aux soldats des vêtements chauds pour l'hiver, faisant payer la solde, non plus par les mains des capitaines, mais directement par les commissaires du trésor. Aussi le *Mercure français* a-t-il soin de faire remarquer que l'armée de terre, employée au siége de la Rochelle, coûta, quoique beaucoup plus forte, deux tiers de moins que l'armée qui, en 1621, échoua au siége de Montauban.

Cependant, comme les travaux de la digue avançaient lentement, on essaya plus d'une fois de s'emparer de la ville par surprise. Richelieu donne de longs détails sur une de ces tentatives qui fut sur le point de réussir. Fontis, dans ses Mémoires, en raconte une autre où il joua le principal rôle, et où se trouva mêlé le confident de Richelieu, le fameux P. Joseph.

« Le P. Joseph, dit-il, fut averti qu'il y avait un grand aqueduc par où toutes les immondices de la ville se déchargeaient, et qu'on pourrait aisément, en faisant couler des troupes dans la nuit par cet aqueduc, se rendre maître ensuite de la place. Dès ce moment il prit la résolution de tenter cette grande entreprise, et fit même dresser une terrible machine pour servir à ce dessein ;

mais il fallait reconnaître auparavant si le passage était bon. L'on parla à l'heure même de m'y envoyer. Je partis donc avec un enseigne, durant une nuit qu'il faisait d'horribles vents, ce qui favorisait notre dessein. L'on avait mis des soldats de cinquante en cinquante pas pour nous soutenir en cas que nous fussions attaqués, et aussi pour nous montrer les endroits où il y avait des fossés, de peur que nous ne nous perdissions dans l'obscurité. Étant arrivés à l'aqueduc, nous sondâmes avec une longue perche la vase, et nous trouvâmes partout une terrible profondeur de boue; et, après avoir regardé de tous côtés, nous jugeâmes qu'il n'y avait nulle apparence de passage. Nous retournâmes et fîmes notre rapport, qui fut que quarante mille hommes y périraient comme deux, et qu'il ne fallait rien espérer de cette entreprise. Sur ce, le Père se dépite et s'emporte en disant que cela ne pouvait pas être, et qu'il avait su le contraire d'un homme même de la Rochelle. Je lui repartis hardiment que, s'il pouvait faire prendre cet homme, il le fît pendre, parce que c'était un affronteur; et j'ajoutai que, quand même le passage aurait été bon, il eût été impossible de rien faire cette nuit, puisqu'il n'y avait pas de ponts sur les fossés, mais seulement une planche sur laquelle un homme seul avait bien de la peine à passer. Le Père se mit à crier encore davantage, en disant qu'il avait donné ordre qu'on en fît et qu'ils devaient être faits. La conclusion fut que n'y ayant point de ponts, et sa grande machine s'étant rompue, tout ce grand projet s'évanouit. Et le roi, après la prise de la Rochelle, voulut encore voir cet aqueduc, et fit remarquer au P. Joseph le péril où il avait voulu exposer son armée. Ceci me fait souvenir de ce qui s'est passé entre le même père et le colonel Hébron, qui a été si connu en Allemagne et en France. Car, faisant ainsi de

vastes projets et des desseins à perte de vue devant ce même colonel, et lui montrant sur une carte trois ou quatre villes qu'il lui marquait qu'on devait prendre, le colonel Hébron, qui n'avait pas accoutumé de recevoir de tels ordres d'un capucin, lui répondit en souriant : « Monsieur Joseph, les villes ne se prennent pas avec le bout du doigt. »

Richelieu, comme il le dit lui-même, avait trois rois à vaincre pour prendre la Rochelle, le roi de France, le roi d'Espagne et le roi d'Angleterre. Louis XIII, chagrin et ennuyé d'un séjour de quatre mois à l'armée, s'en retourna à Paris, et Richelieu, dont le départ aurait fait échouer le siége, n'hésita pas à le laisser partir seul et à rester sous les murs de la Rochelle, jouant ainsi sa fortune politique. Les Espagnols, malgré le traité qu'ils avaient fait avec la France, n'envoyèrent une flotte que longtemps après le départ de Buckingham, et cette flotte était si mal équipée, si mal pourvue de vivres qu'elle resta à peine quelques jours devant la Rochelle. Tous les vœux étaient pour le triomphe des protestants, auxquels ils fournissaient secrètement de l'argent.

L'Angleterre préparait une expédition formidable, qui, après avoir été longtemps annoncée, parut dans les eaux de Ré le 11 mai 1628. Elle se composait d'une soixantaine de navires dont les plus forts portaient 1200 tonneaux ; les Anglais s'étaient imaginé pouvoir entrer sans obstacles dans le port. « Mais ils s'arrêtèrent, dit un historien, en voyant l'entrée de la rade barrée par une flotte de 29 vaisseaux, la plupart de quatre à cinq cents tonneaux et par une multitude de barques et de chaloupes armées. Les flancs de cette armée navale étaient protégés par les batteries qui hérissaient les deux promontoires du Chef-de-Baie et de Coreille, et les deux rives du canal. En supposant

qu'on eût pu forcer cette redoutable barrière, on se fût trouvé en face de la digue, presque achevée, garnie de batteries à ses deux extrémités, et aux deux bords de l'étroite ouverture laissée au milieu pour le passage des marées : un petit fort bâti dans le canal couvrait en outre cette ouverture, et ce fort était couvert, à son tour, par vingt-quatre vaisseaux enchaînés les uns aux autres et disposés en demi-lune. De l'autre côté de la digue, vers la Rochelle, une seconde estacade flottante de trente-sept vaisseaux enchaînés et une flottille de barques armées arrêtaient les efforts des Rochelois pour communiquer avec leurs auxiliaires. Après huit jours d'hésitation et deux ou trois brûlots lancés sans succès, la flotte anglaise, assez maltraitée par les batteries des côtes, vira de bord aux yeux des Rochelois consternés, le 18 mai. »

La détresse des malheureux habitants était parvenue à son comble. Dès le commencement de l'année, la disette s'était fait sentir. Pendant le séjour de Buckingham à l'île de Ré, ils lui avaient fourni des vivres, et de plus lui avaient laissé emporter trois cents tonneaux de blé. Ils ne s'étaient soutenus que par l'espérance du retour des Anglais. Lorsque leur flotte, si impatiemment attendue, les eut une seconde fois abandonnés, les vivres des Rochelois étaient complétement épuisés, et la maladie faisait d'affreux ravages parmi eux. La duchesse de Rohan et quelques gens riches pouvaient encore à prix d'or se procurer de la viande de cheval et quelques onces de pain, les autres étaient réduits à se nourrir de cuirs bouillis, d'herbes et de coquillages.

Nul secours ne pouvait arriver du côté de la terre, car le blocus était maintenu avec la dernière rigueur, et le duc d'Angoulême, qui une fois laissa entrer quelques bœufs dans la ville, excita tellement contre lui la colère du roi et

de Richelieu, qu'aucun chef de l'armée royale ne fut tenté de l'imiter.

La duchesse de Rohan écrivit en vain au roi pour lui demander la permission de sortir de la ville avec sa fille et deux autres femmes qui leur étaient attachées. Cette permission lui fut refusée, et les malheureux qui essayaient de franchir les murs étaient repoussés dans la ville ou pendus.

Cette affreuse misère causa plus d'une émeute que réprima l'indomptable énergie du maire Guiton, que les Rochelois avaient mis à leur tête (voy. 1834, p. 18-19). Déjà seize mille personnes étaient mortes de misère ou de faim, et Guiton, qui ne songeait pas encore à se rendre, avait repoussé les sommations faites par le roi. Il voulait attendre la flotte que Charles Ier envoyait pour la troisième fois à son secours. Elle avait été retardée par la mort de Buckingham, assassiné le 23 août à Portsmouth, au moment où il allait en prendre le commandement. Elle parut enfin en vue de la Rochelle le 28 septembre. Elle se composait de cent quarante voiles portant six mille hommes de débarquement et un grand nombre de réfugiés français, entre autres le duc de Soubise et le comte de Laval, frère du duc de la Trémoille, qui venait de faire sa soumission au roi. Mais il était trop tard, la digue était terminée, garnie de forts et de puissantes batteries; l'armée et la flotte étaient nombreuses, pleines d'enthousiasme et ne demandant que le combat. Le commandant anglais, le comte de Lindsey, après un engagement sans importance, lança contre l'estacade un bâtiment maçonné où l'on avait placé douze milliers de poudre; mais il éclata au milieu de la baie sans causer aucun dégât. Il était suivi par la flotte anglaise, qui canonna inutilement l'estacade pendant trois heures, où des deux côtés on tira plus de

cinq mille coups de canon. Le lendemain le combat recommença, mais avec la même issue que la veille.

Une tentative des Rochelois contre la digue fut aussi infructueuse. Enfin une tempête ayant contraint les Anglais de se retirer à l'île d'Aix, rien ne put les décider à recommencer le combat; ils préférèrent ouvrir des négociations avec Richelieu, qui consentit à leur accorder une trève de quinze jours pour que Lindsey pût envoyer vers Charles Ier. Mais, avant qu'on eût reçu la réponse du roi d'Angleterre, la ville avait capitulé. Les historiens parlent avec horreur de la constance avec laquelle les habitants avaient supporté leur affreuse détresse. « Il y eut, dit Fontenay-Mareuil, des femmes qui mangèrent leurs enfants. Il fallait faire garder les cimetières, de peur qu'on n'allât déterrer les morts pour les manger; et les mieux traités, à la réserve de cinquante ou soixante, ne mangeaient que du cuir bouilli avec de l'eau et du vinaigre. »

« L'hôte qui me logea quand nous fûmes entrés dans la Rochelle, dit Fontis, voulant me faire connaître quelle avait été l'extrémité de leur misère, il me protesta que pendant huit jours il s'était fait tirer de son sang et l'avait fait fricasser pour en nourrir son pauvre enfant, s'ôtant ainsi peu à peu la vie à soi-même pour conserver celle de son fils. »

Les conditions accordées aux Rochelois ne furent pas aussi rigoureuses qu'on aurait pu s'y attendre. Richelieu, le 23 octobre, écrivit de sa main, en présence des députés qui lui furent amenés dans le carrosse de Bassompierre, car ils n'avaient plus la force de marcher. « On promettra la vie aux habitants, la jouissance de leurs biens, l'abolition de leur crime et le libre exercice de la religion. » Le 29, une députation de douze bourgeois vint demander pardon au roi, et le lendemain les troupes royales entrèrent dans la Rochelle.

Le maire, Guiton, les attendait à la porte, et leur adressa une courte harangue; le maréchal de Schomberg lui répondit qu'il n'était plus maire et le renvoya. Les soldats défilèrent au milieu des rues encombrées de cadavres, et s'empressèrent de partager avec les habitants le pain qu'ils portaient sur leur havre-sac. Aucun désordre ne fut commis, grâce à la discipline sévère introduite dans l'armée. L'église fut purifiée, et Richelieu, puis son lieutenant, Henri de Sourdis, archevêque de Bordeaux, y célébrèrent la messe en grande pompe, le jour de la Toussaint.

Le 10 novembre, une déclaration du roi fixa le sort de la Rochelle. L'exercice de la religion catholique y fut établi; les ecclésiastiques et les hôpitaux remis en possession de leurs biens; les priviléges de la ville furent abolis, et les fortifications rasées du côté de la terre. Cette déclaration fut enregistrée au parlement le 15 janvier 1629. Ainsi tomba la dernière forteresse du protestantisme en France, qui depuis un demi-siècle avait servi de refuge aux mécontents de tous les partis.

PRISONNIERS DE GUERRE. — DISCIPLINE.

HORREURS DE LA GUERRE.

Chez les peuples de l'antiquité le sort le plus affreux était en général réservé aux vaincus. La plupart du temps la prise d'une ville était signalée par les plus déplorables excès. Tout ce qui se trouvait en armes était égorgé. Le

reste des habitants emmené en esclavage ; les habitations étaient livrées aux flammes. La destinée des hommes pris dans les combats n'était guère plus heureuse.

Lors de la guerre des Corinthiens et des Corcyréens, qui amena la guerre du Péloponèse, les Corcyréens, vainqueurs dans une bataille navale, dressèrent un trophée à Leucimne, promontoire de Corcyre, et égorgèrent tous leurs prisonniers, à l'exception des Corinthiens qu'ils retinrent dans les fers [1].

Lors de la guerre du Péloponnèse, les Athéniens, dit Élien, condamnèrent toutes les Éginettes à avoir le pouce de la main droite coupé, afin qu'ils ne pussent se servir de la lance, mais qu'ils demeurassent en état de manier la rame. Ils exterminèrent toute la jeunesse mitylénienne. Ce fut Cléon qui proposa ces arrêts. Les Athéniens firent aussi marquer les prisonniers samiens au visage, avec un fer chaud portant l'empreinte d'une chouette. « O Minerve! déesse de cette ville ; Jupiter protecteur de la liberté, et vous, toutes les divinités des Grecs, je voudrais bien que pareilles lois n'eussent jamais été faites à Athènes, et que les Athéniens fussent à l'abri de ce reproche [2]. »

« Lorsqu'un Taurien, dit Hérodote, fait un prisonnier dans les combats, il lui coupe la tête et l'emporte chez lui. Il la met ensuite au bout d'une perche qu'il place sur sa maison, et surtout au-dessus de la cheminée. Ils élèvent

[1] Thucydide, l. I, ch. 30. Lors de la guerre médique, les Perses, s'étant emparés d'un navire trézénien, égorgèrent à la proue, dit Hérodote, le plus bel homme de tout l'équipage, regardant comme un présage heureux de ce que le premier Grec qu'ils avaient pris était un très-bel homme ; il avait nom Léon. Peut-être son nom fut-il en partie cause de son supplice. L. VII, ch. 180.

[2] Liv, I, ch. 9.

de la sorte la tête de leurs prisonniers, afin, disent-ils, qu'elle garde et protége toute la maison[1]. »

« Les Scythes, dit Hérodote, sacrifient à un sabre le centième de tous les prisonniers qu'ils font sur leurs ennemis, mais non de la même manière que les animaux ; la cérémonie en est bien différente. Ils font d'abord des libations avec du vin sur la tête de ces victimes humaines, les égorgent ensuite sur un vase, portent ce vase au haut de la pile, et en répandent le sang sur le cimeterre. Pendant qu'on porte ce sang au haut de la pile, ceux qui sont au bas coupent le bras droit avec l'épaule à tous ceux qu'ils ont immolés, et les jettent en l'air. Après avoir achevé le sacrifice de toutes les autres victimes, ils se retirent ; le bras reste où il tombe, et le corps demeure étendu dans un autre endroit.

« Quant à la guerre, voici les usages qu'ils observent : un Scythe boit du sang du premier homme qu'il renverse, coupe la tête à tous ceux qu'il tue dans les combats, et la porte au roi. Quand il lui a présenté la tête d'un ennemi, il a part à tout le butin ; sans cela, il en serait privé. Pour écorcher une tête, le Scythe fait d'abord une incision à l'entour, vers les oreilles, et, la prenant par le haut, il en arrache la peau en la secouant. Il pétrit ensuite cette peau entre ses mains, après en avoir enlevé toute la chair avec une côte de bœuf, et quand il l'a bien amollie, il s'en sert comme d'une serviette. Il la suspend à la bride du cheval qu'il monte, et s'en fait honneur ; car plus un Scythe peut avoir de ces sortes de serviettes, plus il est estimé vaillant et courageux. Il s'en trouve beaucoup qui cousent ensemble des peaux humaines, comme des capes de bergers, et qui s'en font des vêtements. Plu-

[1] Liv. IV, ch. 103.

sieurs aussi écorchent, jusqu'aux ongles inclusivement, la main droite des ennemis qu'ils ont tués et en font des couvercles à leurs carquois. La peau d'homme est en effet épaisse, et, de toutes les peaux, c'est presque la plus brillante par sa blancheur. D'autres, enfin, écorchent des hommes depuis les pieds jusqu'à la tête, et lorsqu'ils ont étendu leurs peaux sur des morceaux de bois, ils les portent sur leurs chevaux. Telles sont les coutumes reçues parmi ces peuples.

« Les Scythes n'emploient pas, à l'usage que je vais dire, toutes sortes de têtes indifféremment, mais celles de leurs plus grands ennemis. Ils scient le crâne au-dessous des sourcils, et le nettoient. Les pauvres se contentent de le revêtir par dehors d'un morceau de cuir de bœuf, sans apprêt; les riches non-seulement le couvrent d'un morceau de peau de bœuf, mais ils le dorent aussi en dedans, et s'en servent, tant les pauvres que les riches, comme d'une coupe à boire. Ils font la même chose des têtes de leurs proches, si, après avoir eu quelques querelles ensemble, ils ont remporté sur eux la victoire en présence du roi. S'il vient chez eux quelque étranger dont ils fassent cas, ils lui présentent ces têtes, lui content comment ceux à qui elles appartenaient les ont attaqués quoiqu'ils fussent leurs parents, et comment ils les ont vaincus. Ils en tirent vanité, et appellent cela des actions de valeur.

« Chaque gouverneur donne tous les ans un festin dans son nome, où l'on sert du vin mêlé avec de l'eau dans un cratère. Tous ceux qui ont tué des ennemis boivent de ce vin: ceux qui n'ont rien fait de semblable n'en goûtent point. Ils sont honteusement assis à part, et c'est pour eux une grande ignominie. Tous ceux qui ont tué un grand nombre d'ennemis boivent en

même temps dans deux coupes jointes ensemble[1]. »

« Autrefois, dit Aulu-Gelle, les esclaves pris à la guerre étaient mis en vente avec une couronne sur la tête, d'où est venue l'expression consacrée, *vendre sous la couronne*. De même que la couronne était la marque particulière des captifs, le bonnet servit à distinguer les esclaves dont le vendeur ne répond pas. Selon d'autres, on disait des captifs qu'ils étaient *vendus sous la couronne*, parce que, tandis qu'ils étaient exposés en vente, des soldats chargés de les garder formaient un cercle (*corona*) autour d'eux. Mais je préfère la première étymologie, à l'appui de laquelle on peut invoquer l'autorité de Caton; car on trouve ces mots dans son traité sur l'*Art militaire :* Que les citoyens, au lieu d'être mis en vente par l'ennemi vainqueur, le front ceint de la couronne de l'esclavage, aillent, après avoir vaincu par leur courage, rendre des actions de grâces aux dieux, en plaçant sur leur tête la couronne du triomphe[2]. »

Si aujourd'hui encore, malgré les progrès de la civilisation et l'adoucissement général des mœurs, la guerre entraîne avec elle des maux incalculables, on peut se figurer sans peine de quelles horreurs elle était accompagnée au moyen âge.

En 538, Thierry, marchant contre les Thuringiens, rappela à son armée les cruautés exercées par ceux-ci: « Ils avaient, dit Grégoire de Tours, pendu les enfants aux arbres par le nerf de la cuisse, et fait périr plus de deux cents jeunes filles, en les liant par les bras au cou des chevaux, qu'à coup d'aiguillon on forçait à s'écarter chacun de son côté; d'autres furent étendues sur les or-

[1] Liv. IV, ch. 62.

[2] Aulu-Gelle, liv. VII, ch. 4.

nières des chemins et clouées en terre avec des pieux, puis on faisait passer sur elles des chariots chargés, et leurs cadavres restaient pour servir de pâture aux chiens et aux oiseaux[1]. »

« Dans une expédition contre les Saxons révoltés, Clotaire II, dit un chroniqueur, ravagea leur terre et tua tout le peuple, sans y laisser vivant aucun homme dont la taille surpassât la longueur de son épée. »

On sait quelles rigueurs Charlemagne exerça envers le même peuple.

D'affreux massacres signalèrent la prise des villes qui tombèrent au pouvoir des chrétiens lors de la première croisade. Lorsque ceux-ci entrèrent dans Jérusalem (en 1099), « ils tuèrent, dit Guibert de Nogent, tous ceux qu'ils rencontrèrent, et, continuant leur marche vers le temple de Salomon, ils massacraient plus qu'ils ne combattaient. Bientôt les places, les carrefours, les rues furent encombrés de cadavres; le sang humain coulait à grands flots, et ceux qui s'avançaient à travers les morts en avaient presque jusqu'au-dessus des talons....

« Une foule immense d'individus de tout sexe et de tout âge s'était précipitée dans le temple; les Francs en retirèrent quelques-uns et leur accordèrent la vie, jusqu'à ce qu'ils eussent enlevé les cadavres infects et entassés de tous côtés; et dès que ces cadavres furent sortis, ceux qui les avaient emportés succombèrent comme les autres sous le glaive des vainqueurs. Le lendemain, les chrétiens, s'affligeant d'avoir laissé vivre ceux qui s'étaient réfugiés sur le faîte du temple, et auxquels Tancrède et Gaston avaient fait remettre leurs propres bannières, se portèrent avec ardeur sur le toit du temple, déchirèrent et massacrèrent les Sarrasins, hommes et femmes. Ensuite ils or-

[1] Liv. III.

donnèrent à quelques Sarrasins d'enlever les cadavres, car la ville en était tellement encombrée qu'on ne pouvait marcher qu'à travers des corps morts... Nous n'avons jamais vu qu'on ait fait un si grand massacre de Gentils [1]. »

Richard Cœur de Lion, s'étant emparé de la ville d'Ascalon, « fit (sans que Philippe-Auguste s'y opposât) décapiter et envoyer dans le Tartare tous les serviteurs de Mahomet qu'il trouva enfermés dans la ville au nombre de douze mille [2]. »

Voici quelques faits relatifs à la discipline qu'on cherchait à établir parmi les croisés :

« Lors du siége d'Antioche par les croisés, on ne permettait pas, dit un chroniqueur, qu'il fût question de femme de mauvaise vie, ou d'aucun genre de prostitution ; et tous les chrétiens avaient à redouter de tomber sous le glaive, frappés par le jugement de Dieu, s'ils se hasardaient à commettre un si grand crime. Quand on venait à reconnaître qu'une femme qui n'avait point de mari était enceinte, elle était aussitôt livrée à d'affreux supplices, ainsi que son séducteur. Un moine d'un célèbre couvent, échappé du lieu de sa retraite pour se réunir à l'expédition de Jérusalem, bien plus par légèreté que par piété, fut surpris avec une femme. Convaincu, si je ne me trompe, par l'épreuve du fer rouge, il fut en outre, et en vertu des ordres de l'évêque du Puy et des autres princes, promené avec sa misérable concubine dans toutes les rues du camp, et tous deux, mis à nu, furent rudement fouettés de verges, au grand effroi de tous ceux qui assistèrent à ce spectacle [3]. »

[1] *Gesta Dei per Francos*, liv. VII, collect. Guizot, t. IX, p. 251 et suiv.

[2] Guillaume le Breton, *Philippide*, ch. IV.

[3] Guibert de Nogent, *Gesta Dei per Francos*, collect. Guizot, t. II, p. 148.

Lorsque Richard Cœur de Lion partit pour la croisade, il fit publier à bord de sa flotte l'ordonnance suivante :

« Richard, par la grâce de Dieu, roi d'Angleterre, à tous ses hommes qui doivent aller par mer en Terre sainte, salut. Sachez que, sur l'avis de nos prud'hommes, nous avons établi les règlements suivants : Que celui qui aura tué un homme sur le vaisseau soit lié au mort et jeté à la mer ; que celui qui aura tué un homme sur terre soit lié au mort et enterré avec lui. Si quelqu'un a été convaincu d'avoir tiré un couteau pour frapper un autre, ou de l'avoir frappé jusqu'au sang, qu'il ait le poing coupé. Que celui qui aura frappé avec la paume de la main soit plongé trois fois dans la mer. Si quelqu'un prononce contre son compagnon opprobre, insulte ou malédiction de Dieu, qu'il lui paye autant d'onces d'argent qu'il l'aura insulté de fois. Si quelqu'un est dénoncé et convaincu pour vol, qu'on lui verse sur la tête de la poix bouillante, et qu'on y secoue de la plume d'oreiller afin de le reconnaître ; qu'il soit ensuite abandonné sur la première terre où le vaisseau touchera [1]. »

Les guerres des chrétiens en Orient, les guerres des Albigeois et des Hussites, furent signalées par d'affreux excès. Mais rien n'égala les épouvantables massacres qui accompagnèrent les guerres de Tamerlan.

Lorsque Tamerlan quittait une ville, dit l'historien grec Ducas (ch. 17), pour marcher contre une autre, il la laissait dans une si affreuse désolation, qu'on ni entendait ni l'aboiement d'un chien, ni le chant d'un oiseau, ni le cri d'un enfant. Il n'y avait rien laissé de vivant, comme un pêcheur ne laisse rien dans la mer de ce qui entre dans son filet.

[1] Mathieu Paris, traduc. Maillard-Bréholles, t. II, p. 142, 143.

« Lorsqu'il se fut emparé de Bagdad en 1401, les mosquées, les écoles et les hôpitaux restèrent seuls debout au milieu des ruines ; les imans, les juges et les professeurs furent seuls exceptés de l'ordre du massacre, qui s'étendit sur tous les habitants, depuis l'enfant de huit ans jusqu'au vieillard de quatre-vingts. Chaque soldat de l'armée, qui comprenait quatre-vingt mille hommes, dut fournir une tête, s'il voulait conserver la sienne. Toutes ces têtes furent amoncelées et formées en pyramides comme monuments de la barbarie du vainqueur [1]. »

« Après la prise de Smyrne en 1402, les Scythes, dit Ducas (ch. 17), s'étant saisis des malheureux prisonniers, qui avec les femmes et les enfants étaient plus de mille, ils les menèrent à Tamerlan, qui commanda de leur couper à tous la tête. Il fit bâtir ensuite une tour d'une manière nouvelle et étrange. Il y mit autant de pierres que de têtes. Il y avait au premier rang deux têtes à côté de chaque pierre, et une tête alternativement dont le visage était tourné en dehors. Au second rang, il y avait une tête au-dessus de la pierre, et une pierre au-dessus de la tête ; ce qui faisait le plus monstrueux édifice que l'inhumanité la plus barbare ait jamais pu inventer. »

« En 1403, les enfants d'une malheureuse petite ville de l'Asie Mineure allèrent, le Koran à la main, au-devant du conquérant qui s'approchait, implorèrent sa pitié, demandant la vie, et récitant des passages du livre du Prophète. « Qu'est-ce que ce bêlement ? » demanda Timur ; et, apprenant que c'étaient des prières adressées à sa générosité, il ordonna à sa cavalerie d'écraser toute cette tourbe sous les pieds des chevaux [2]. »

[1] Hammer, l. VII.
[2] Ibid., l. VIII.

En 1126, Louis VI assiégeant le château de Montferrand, près de Clermont (Auvergne), son armée fit quelques prisonniers. « Ces malheureux, dit Suger, demandaient avec instance qu'on leur permît de se racheter; mais le seigneur Louis commanda qu'on leur coupât une des mains, et qu'ainsi mutilés, et portant la main coupée dans celle qui leur restait, on les reconduisît à leurs compagnons de la tour, qui, effrayés par cette sévérité, nous laissèrent en repos. »

Lors du saccagement de Lille par Philippe-Auguste en 1213, « le roi, dit Guillaume le Breton (*Philippide*, ch. 9), rendit les prisonniers, les marquant ainsi pour toujours du fer de la servitude. »

En 1382, après la bataille de Rosebecq, Courtrai, qui avait ouvert de suite ses portes aux vainqueurs qu'elle hébergea pendant quinze jours, n'en fut pas moins réduite en cendres lors du départ des Français; les enfants et les femmes vendus.

Les guerres contre les Anglais, au quatorze et au quinzième siècle, furent signalées par des atrocités et des horreurs de tout genre.

La bataille d'Azincourt était gagnée lorsque l'on vint annoncer à Henri V qu'une troupe de Français pillait ses bagages : « Alors, dit Monstrelet, ce doutant qu'ils ne voulussent faire nouvelle bataille, il fit crier, au son de la trompette, que chacun Anglois, sous peine de la hart, occit ses prisonniers, afin qu'ils ne fussent en aide au besoin à leurs gens. Et adonc soudainement fut faite moult grand'occision desdits François prisonniers. » Cette horrible boucherie, faite de sang-froid, coûta la vie à plusieurs milliers de nobles qui s'étaient rendus sur la foi du vainqueur. Elle ne doit pas, du reste, étonner de ce roi d'Angleterre qui ne craignait pas de dire :

« Guerre sans feux ne vaut rien, non plus qu'andouilles sans moutarde. »

On lit ailleurs dans Froissard, année 1383 (liv. II, ch. 209):

« Si dèmeura messire Guillaume de Merle, prisonnier devers les Anglois, et puis se mit à finance et retourna en France du bon gré son maître, par obligation, ainsi que tous gentilshommes françois et anglois ont toujours fait ouniement l'un à l'autre, et ce n'ont pas fait Allemands; car quand un Allemand tient un prisonnier il le met en ceps et en fers, en chaînes et en dures prisons, ni il n'en a nulle pitié; et tout pour plus avoir grand finance et grand rançon d'argent. »

« Pendant le siége de Rouen par Henri V en 1418, ledit roi anglois avoit avecque lui en sa compagnie, dit Monstrelet, bien huit mille Irlandois, dont la plus grande partie alloit de pied, un de leurs pieds chaussé et l'autre nu, sans avoir braies, et pauvrement habillés, ayant chacun une targette et petits javelots, avecques gros couteaux d'étrange façon. Et ceux qui alloient sur chevaux n'avoient nulles selles, et chevauchoient très-habilement sur bons petits chevaux de montagne, et étoient sur penneaux, assez de pareille façon que portoient les blatiers du pays de France. Toutefois ils étoient de pauvre et petite dépense au regard des Anglois, et avecque ce n'avoient point d'habillements (armes) dont ils pussent grandement grever les François, quand d'iceux ils étoient rencontrés. Lesquels Irlandois, souvent durant ledit siége, avecque les Anglois, couroient le pays de Normandie et faisoient maux infinis et inestimables ramenant à leur ost grands proies. Et mêmement lesdits Irlandois de pied prenoient petits enfants au berceau, lits et autres bagues, atout lesquels montoient sur vaches, portant

lesdits petits enfants et bagues devant eux sur lesdites vaches, et furent par plusieurs fois trouvés par les François en tel état [1]. »

« La cause pourquoi les écorcheurs avoient ce nom, dit Monstrelet (l. II, ch. 222), si étoit pourtant que toutes gens qui s'étoient rencontrés d'eux, tant de leur parti comme d'autre, étoient dévêtus de leurs habillements, tout au net jusqu'à la chemise. Et par ce, quand iceux retournoient ainsi nus et dévêtus en leurs lieux, on leur disoit qu'ils avoient été entre les mains des écorcheurs, en les gabant de leur male venture. Si dura ledit nom par aucune espace de temps ; et par ainsi ne fut plus nouvelle des Armagnacs, ni de leur nom, qui longuement avoit duré. »

La mauvaise foi des Anglais était devenue proverbiale au quatorzième siècle. Une satire très-vive dirigée contre eux, et qui date de cette époque, se termine ainsi :

Anglicus angulus est cui nunquam credere fas est ;
Si tibi dicas ave, sicut ab hoste cave.

Même au seizième siècle, les Anglais avaient encore conservé leurs habitudes de cruauté.

« En la guerre de Boulogne, dit Brantôme, M. de Chastillon apprit aux Anglois un proverbe :

A cruel, cruel et demy ou bien du tout.

Car ils estoient si cruels à nos François, et l'avoient tant

[1] Monstrelet, l. I, ch. 203, édition du *Panthéon*, p. 441. Voy. dans le même historien, dans Froissard et des Ursins, chroniqueurs de la même époque, les affreux ravages des aventuriers en France, et entre autres des *écorcheurs*.

esté, qu'ils n'en pouvoient désapprendre, tant ils l'avoient pris en habitude. Qu'aussy tost qu'un pauvre François estoit tombé entre leurs mains, il ne falloit point parler de mercy; car la vie s'en alloit, et se plaisoient quelques-uns à prendre leurs testes, et ficher au bout de leurs lances et picques, et en faire leurs parades, à la mode des Mores et Arabes [1]. »

On dit, rapporte Brantôme, que le marquis de Guast, avant la bataille de Cérisoles, gagnée par les Français sur les Espagnols, « avoit faire faire deux charrettes toutes plaines de manottes, qui se trouvèrent par emprès, pour enchaîner et faire esclaves tous les pauvres François qui seroient pris, et aussy tost les envoyer aux galleres. Il arriva le contraire à son penser et dire, car il perdit la battaille, et au lieu de maltraiter les prisonniers ennemys, les notres leur firent très-honnête et bonne guerre [2]. »

La discipline ne régna guère au seizième et même au dix-septième siècle. Et surtout pendant la première de ces époques bien peu de généraux parvinrent à introduire un peu d'ordre dans leurs armées, comme le firent pour les troupes françaises en Piémont, Langeay, le prince de Melfe et le maréchal de Brissac [3]. « La milice de par là, dit encore Brantôme, ressembloit mieux à une escolle bien réformée de sages escolliers que de soldats... Si que j'ay oui dire d'une punition d'un soldat qui avoit pris une poulle à un vivandier; on la luy fit manger toute rostie

[1] *Vie de M. de Châtillon*, t. I, p. 628.

[2] Tom I, p. 52.

[3] Brissac, pour mettre fin aux duels nombreux qui avaient lieu à chaque instant dans son armée, ordonna que ceux qui auraient quelque querelle, la videraient sur son pont, entre quatre piques, et que le vaincu serait jeté à l'eau, sans qu'il fût permis au vainqueur de lui donner la vie.

avec la plume, je ne sçay s'il est vray; mais cela estoit impossible [1]. »

« Le brave capitaine Mazères, dont je parle ailleurs, ayant rencontré une troupe d'oisons, en se jouant et riant, il leur demanda s'ils vouloient point venir soupper avec luy. Il lui sembla (ou se le fit accroire) qu'ils luy avoient répondu en leur jargon et en piolant : *Ouy, ouy, ouy ;* comme de vray, à les ouyr pioler, on diroit qu'ils disent *ouy, ouy :* il en prit deux et les mena soupper avec luy. Il fut pris et mené dans le chasteau de Turin, et y demeura quinze jours prisonnier. Et y eust demeuré plus, sans qu'on trouvast le traist plaisant et de risée, et aussy qu'il avoit l'humeur fort bizarre, très-brave soldat pourtant [2]. »

Les armées étaient la plupart du temps remplies de courtisanes, et les graves désordres qui en résultaient donnèrent quelquefois lieu à de sanglantes et cruelles exécutions.

« Après la troisième guerre et la troisième paix faite, dit le même historien, que le roy se retira à Angers, et qu'il fallut que les troupes qui estoient en Guyenne repassassent la rivière de Loire, ledit M. de Strozze, voyant ses compaignies embarrassées par trop de garces et putains des soldats, et ayant fait faire plusieurs bandons pour les chasser, et voyant qu'ils n'en faisoient rien, ainsy qu'on les passoit sur le pont de Cé, il en fit jeter pour un coup du haut en bas plus de huit cents de ces pauvres créatures, qui, piteusement criant à l'ayde, furent toutes noyées par trop grande cruauté, laquelle ne fut jamais trouvée belle des nobles cœurs, et mesmes des

[1] *Vie du prince de Melfe*, t. I, p. 163.
[2] Ibid., t. I, p. 163.

dames de la cour, qui l'en abhorèrent étrangement et l'adoisèrent longtemps de travers. Je sçay bien que je luy en dis longtemps devant et après ; mais, persuadé et pressé d'aucuns de ses maîtres de camp, et mêmes de Gossains, il fit faire le coup ; et peu s'en fallut, si on n'y mis ordre, que force soldats, amys de leurs garces ne s'amutinassent. Du despuis, ledit Strozze s'en repentit fort, comme il me dit, s'excusant sur la police qu'il falloit observer... Que les maistres des camps des Espaignols fussent un peu allé faire cé traict à leurs Espaignols ! qui leur permettent leurs garces sans leur oser rien dire, autrement ils révolteroient tout le monde ; car ils les ayment, traietent et chérissent comme princesses, ainsy que je l'ay escrit ailleurs [1]. Quand le duc d'Albe passa en Flandre pour la révolte, il les leur permit comme ils vouloient, et la police pour cela n'en alla plus mal : aussy s'y sçavent-ils mieux et plus sagement conserver que nous autres. Toutefois ceste cruauté que je viens de dire se debroit mieux modérer [2]. »

Le pillage des villes si fréquent à cette époque, et que l'on ne pouvait refuser à des troupes qui, pour la plupart du temps, n'étaient pas payées, affaiblissait bien vite une armée, et il arrivait toujours, ce qui eut lieu après le sac de Brescia par le duc de Nemours [3]. « Ses gens, dit Brantôme, s'y firent si fort riches et pleins, que la plus-part se desbandèrent de l'armée et se desrobèrent au

[1] Dans l'armée que le duc d'Albe mena contre les Flamands, « Il y avait, dit Brantôme, quatre cents courtisanes à cheval, belles et braves comme princesses, et huict cens à pied, bien en point aussi. » *Vie de Strozze*, t. I, p. 29.

[2] Ibid., ibid., p. 669.

[3] A la prise de cette ville, « Il y eust, dit Fleurange, tel gendarme qui y fist tel gaing, que luy et ses enfans s'en sentirent toute leur vie. » Ch. 28.

mieux qu'ils peurent, porter et serrer le tout en leurs maisons ; que puis après ils faillirent bien à la bataille de Ravenne, et l'armée en resta fort manqué et foible[1]. »

L'historien de Bayard s'exprime ainsi à propos du siége de Padoue par Maximilien, en 1509 :

« D'une chose veult bien aviser ceulx qui lysent ceste histoire, que cinq cens ans avoit qu'en camp de prince ne fut veu autant d'argent qu'il y en avoit là ; et n'estoit jour qu'il ne se derosbast trois ou quatre cens lansquenetz, qui emmenoient beufz et vaches en Almaigne, lirtz, bledz, soyes à filer, et autres ustensilles : de sorte que audit Padouan fut porté dommage de deux millions d'escus, qu'en meubles, qu'en maisons et palais bruslez et destruitz. »

Les guerres de religion au seizième siècle, tout en entretenant l'esprit militaire de la nation, démoralisèrent complétement l'armée, car les troupes, peu ou point payées, ne songeaient guère qu'au pillage. « Aujourd'huy, dit Brantôme, nostre infanterie est fort corrompue et bien différente à celle qui a esté. Aussy dit-on qu'il n'y a plus de soldats d'assaut : non que je veuille dire qu'il n'y en ayt encor de bons. Et y en auroit d'aussy bons que jamais ; mais ils regardent plus à piller, desrober, laronner et à faire leur profit, qu'à gaigner de l'honneur. Et la cause en est, qu'ils n'ont plus de discipline militaire, n'ont plus de règle, n'ont plus d'obéyssance ; et sur ce, ils allèguent qu'ils ne sont plus payés, et ne reçoivent une seule solde du roy. En quoy il faut estimer la fortune du roy (Henri IV), que, sans argent, il a sceu

[1] *Vie de François Ier*, t. I. p, 269. Il dit ailleurs, p. 610, « Quoy qu'il soit, il faut que le François tourne voir fumer sa cheminée, ou bien pour faire monstre de sa fortune, ou de sa vaillance et voyage. »

si bien entretenir ses soldats, qu'avecques eux il a faict de si beaux exploicts et incroyables conquestes. Je vous laisse à penser, s'ils estoient payés, quelle règle seroit parmy eux et ce qu'ils feroient [1]. »

« Que diroit-on aujourd'hui, continue-t-il, s'il retournoit voir nos soldats de maintenant qui sont si déréglés, et qui font plus profession de brigandage que de guerre? car dès lors s'ils s'enrôlent ou marchent sous une enseigne, c'est à prendre qui pourra sur l'un, sur l'autre, autant ou plus sur l'ami de son parti que sur l'ennemi, que sur les champs; faut que l'enseigne se promène et non pas pour peu de temps, mais pour cinq ou six mois, comme j'en ai vu; usant de ce mot inventé de nouveau: « Il faut paroissier, » qui est aller de paroisse en paroisse et voisiner à bon escient, mais non à la bonne mode. Et si quelque régiment est licencié du général pour sortir de l'armée, où il aura longtemps demeuré, et s'y sera fatigué, pour se remettre il vous arpentra deux ou trois provinces, les pillant, volant et larronant tout ce qu'il pourra; et appelle cela : « Nous allons nous rafraichir [2]. »

« Le maréchal de Vieilleville, raconte son biographe, trouva un jour dix soldats françois qui avoient éventré quinze ou seize corps morts des Bourguignons, et dévidoient leurs trippes comme les tripières à la rivière; et, surmonté de colère, se rue dessus, et les charge du bâton qu'il tenoit, comme portent ordinairement tous seigneurs qui ont commandement en une armée; et les battit bien, et les fit battre et fouller aux chevaux par ceux de sa suite; et s'en alloit avec cela; mais par grand malheur l'un d'eux va dire : « Par la mort Dieu, monsieur, vous

[1] T. I, p. 603.
[2] T. I, p. 604.

nous aimez autant pauvres que riches. On nous a assurés qu'ils ont avallé leur or et leurs écus. Estes-vous marry que nous les cherchions dedans leur ventre? » A cette parole il s'irrita davantage et dépita tellement, qu'il protesta devant Dieu qu'il les ferait tous présentement pendre, et les fit arrêter, envoyant en diligence querir le prévot des bandes, leur disant : « Tigres que canaille, quel oprobre faites-vous à nature ! quelle abominable cruauté avez-vous aujourd'hui exercée au christianisme ! et de quel déshonneur avez-vous avili les armes et foullé aux pieds la bonne renommée de notre nation, qui est estimée la plus courtoise de toutes celles de l'univers ! Je jure à Dieu que vous en mourrez. » Le prévot demeura trop à venir, qui fut cause que passant par là, quatre ou cinq coquins qui même avoient horreur d'une telle abomination, ils offrirent de les pendre en leur donnant leurs dépouilles ; ce qui leur fut promptement accordé. Ainsi finir misérablement leurs jours ces barbares sauvages et détestables trippiers [1]. »

Au dix-septième siècle les gens de guerre ne valaient guère mieux que ceux des siècles précédents, et d'Aceilli pouvait dire sans crainte d'être démenti :

> Je ne connois qui que ce soit,
> De ceux qui maintenant suivent Mars et Bellone,
> Qui, s'il ne violoit, tuoit, brûloit,
> Ne fut après bonne personne.

« En 1649, dit Coligny, la paix faite à Paris, et après on prit Condé et on envoya un grand parti de 4,000 chevaux, commandés par le maréchal de Grancé et moi sous

[1] Mémoires du maréchal de Vieilleville, collection Michaud-Poujoulat.

lui. Nous prismes Bossus, où il y a eu des filles et des femmes violées par nos coureurs, avant que nous y fussions arrivés, et dans une grande cour je vis plus de cent hommes, tout à la fois, qui se démenoient d'importance. Il y eut un officier qui m'amena une fille de douze à treize ans, fort belle, à qui, disoit-il, il n'avoit pu rien faire...; mais je la renvoyai. Il est vrai que je n'ai jamais vu une si hardie, ni si jolie petite créature, mais je n'ai jamais voulu faire cela de par le roi, ni par force, quoique d'ailleurs j'ai été assez mal vivant [1]. »

Nous allons maintenant donner sur le même sujet quelques passages extraits des Mémoires de Villars, qui, bien loin de suivre l'exemple laissé par Turenne et le maréchal de Lorges, fut un aussi grand pillard que son rival Marlborough [2].

Voici, entre autres, ce qu'il raconte sur l'incendie du Palatinat, que nous ne savons pourquoi on attribue généralement à Turenne, qui était mort depuis longtemps quand eut lieu cette affreuse destruction, à laquelle il se serait certainement opposé [3] :

« On avait persuadé au roi, dont certainement la bonté n'a jamais été connue, que le salut de l'État consistait à mettre des déserts entre nos frontières et les armées de nos ennemis. Pour cela, contre nos propres intérêts, et même contre les raisons de guerre, on avait brûlé les

[1] *Mémoires du comte de Coligny*, publiée par la société de l'Histoire de France, 1844, in-8, p. 19.

[2] Il s'enrichit surtout au moyen de contributions de guerre et des *sauvegardes* qu'il vendait chèrement ; c'était ce qu'il appelait même *engraisser son veau*. Quant à Marlborough, il avait trouvé moyen de gagner un million de livres sterling sur la paye des troupes.

[3] Voy. au sujet de cet incendie, mis en doute par quelques écrivains, les *Curiosités bibliographiques*.

grandes villes de Trèves, de Worms, de Spire, d'Heidelberg, une infinité d'autres moins considérables, et les plus riches et les meilleurs pays du monde. On avait poussé cette vue pernicieuse jusqu'à défendre de semer à quatre lieues en deçà et en delà du cours de la Meuse.

« On n'a jamais pu imaginer par quelle fatalité ces horribles conseils ont pu être donnés. Le marquis de Louvois, homme de beaucoup d'esprit, ne s'y opposa pas, et les persuada au roi malgré sa bonté, laquelle, pour le répéter, était au plus haut point. Ces ordres furent donnés, suivis et exécutés avec une rigueur qui sera toujours reprochée à la plus valeureuse nation de l'univers.

« Le maréchal de Duras était occupé à tout brûler et rebrûler; car on détruisait même les caves; on ne pardonnait à aucune église. La justice et la piété du roi en firent depuis rebâtir quelques-unes; mais le mal était irréparable [1]. »

« En 1693, on vit, dit-il ailleurs, sous l'autorité de monseigneur le Dauphin, et sous les yeux de trois maréchaux de France, le plus grand désordre et le plus licencieux libertinage qui ait jamais été. Toute l'armée était en maraude, brûlant les villages et les petites villes: un nombre considérable de soldats restaient enterrés dans les ruines de l'incendie, et les autres dans des caves remplies de vin. Les punitions étaient cependant fréquentes, et il arrivait quelquefois de faire pendre jusqu'à vingt soldats dans un jour. Mais lorsque le général n'établit pas une sévère discipline dès les premiers jours, les plus grands exemples deviennent inutiles dans la suite [2]. »

[1] *Mémoires*, collect. Michaud-Poujoulat, 2e série, année 1689.
[2] Ibid., p. 50.

« Se trouvant en pays ennemi (en 1703), le soldat se crut en droit de piller, et j'eus d'abord de la peine à empêcher la maraude. Pour y réussir, j'obligeai les colonels à faire arrêter eux-mêmes leurs soldats, parce qu'il arrive quelquefois que les vieux envoient les nouveaux marauder malgré eux, et les battent quand ils ne rapportent rien à la chambrée, de sorte que ces malheureux, tombant entre les mains du prévôt, sont punis pendant que les vrais coupables échappent. Or, comme il est à présumer que les colonels connaissent leurs sujets, en les chargeant de cette police, qui ne leur plut pas beaucoup d'abord, je me flattai d'arrêter le mal dans sa source, et je réussis. »

« Ma grande application était de rassurer les peuples, sans quoi nous n'aurions eu ni pain ni argent. Les désordres et les cruautés de la dernière entrée des Français dans le Wurtemberg avaient été si terribles, quoique monseigneur le Dauphin commandât l'armée, que les peuples, s'attendant aux mêmes fureurs, fuyaient à dix lieues à la ronde. « Dieu merci, disais-je au ministre, je regagne tous les jours quelque chose sur le soldat ; et bien qu'il ne soit pas encore aussi sage qu'il serait à souhaiter, cependant il ne brûle plus. Aussi n'oublie-t-on rien auprès de lui, discours, remontrances, exemples, et j'espère qu'à la fin nous en viendrons à bout[1]. »

« Il arriva (en 1707) une chose qui paraîtra singulière si on songe qu'elle se passa dans la chaleur de la poursuite. Le marquis de Nangis, entrant dans un village avec huit cents grenadiers, trouva le curé et les habitants faisant la procession de la Fête-Dieu. Le curé s'arrêta pour donner la bénédiction. Les grenadiers se mirent à ge-

[1] *Mémoires*, p. 112.

noux ; et, la bénédiction reçue, on marcha aux ennemis sans que le curé ni la procession parussent alarmés. Il est vrai qu'on avait établi une discipline si exacte, que les paysans ne prenaient pas la fuite [1]. »

Quant à la cupidité de Villars, on en aura une idée par l'entretien suivant qu'il eut avec l'électeur de Bavière :

« Il me semble, lui disais-je, qu'il y a un trésor à « Inspruck : que Votre Altesse électorale m'en donne « quelque chose, mais de bon. Je ne veux point de cu- « riosité, comme quelques peaux de bêtes extraordinaires, « de ces épées qui ont coupé cinq cents têtes ; je vou- « drais quelques beaux rubis des anciens ducs d'Autri- « che ; on dit qu'ils en étaient curieux. Par exemple, le « chevalier de Tressemanes m'apprend qu'il y a je ne « sais combien de belles statues d'argent des empereurs. « Je supplie très-humblement Votre Altesse qui, dans « la part qu'elle voudra bien me faire du trésor, il y ait « plutôt de ces statues que quelques gros lézards ou cro- « codiles. Enfin de tout ceci, qu'il me revienne quelque « chose de bon [2]. »

Les faits de désordre et de pillage qui signalèrent les guerres de l'Empire sont trop connus pour que nous ayons besoin de les rappeler. Cependant, comme il s'est trouvé des hommes qui, au mépris de la vérité, ont cherché à exalter la discipline des armées anglaises au détriment de celle des troupes françaises, nous croyons devoir mettre sous les yeux du lecteur quelques extraits des ordres du jour de Wellington et de ses dépêches aux ministres de la Grande-Bretagne.

[1] *Mémoires*, p. 165.

[2] Ibid., p. 119.

Au très-honorable J. Villiers.

« Coïmbre, le 31 mai 1809.

« Il y a longtemps que j'ai l'opinion qu'une armée anglaise ne saurait endurer ni le succès ni la défaite ; j'ai eu des preuves évidentes de la justesse de cette opinion quant à sa première partie, par la récente conduite des soldats de cette armée. Ils ont horriblement pillé le pays (le Portugal, pays allié), ce qui m'a causé le plus vif chagrin. Le maire de Lisbonne vous montrera, si vous désirez les lire, les ordres que j'ai donnés à ce sujet.

« Entre autres propriétés, les soldats ont volé au peuple ses bœufs, dans le seul but, car je connais leur usage, de les revendre. Vous m'obligerez infiniment de dénoncer cet usage aux ministres de la régence, et de les prier d'émettre une proclamation qui défende au peuple, dans les termes les plus formels, de rien acheter aux soldats de l'armée anglaise. »

Au vicomte Castlereagh.

« Coïmbre, le 31 mai 1809.

« L'armée se conduit horriblement mal. C'est *un tas de canailles* qui ne peut pas plus supporter le succès que l'armée de sir J. Moore ne supporta la défaite. Je fais tous mes efforts pour la mâter ; mais si je n'y réussis pas, je porterai officiellement plainte contre elle, et je renverrai en punition un ou deux corps en Angleterre. Ils pillent partout. »

Au comte de Liverpool.

« Viseu, le 11 avril 1809.

« Plusieurs soldats ont été condamnés dernièrement par la cour martiale et exécutés. Cet exemple produira de l'effet, je l'espère, sur les officiers aussi bien que sur les soldats. Il engagera les premiers, je l'espère, à se donner plus de peine pour retenir leurs hommes dans le bon ordre, pour soutenir l'autorité des officiers non commissionnés, et leur inspirer le sentiment de leur position et de leur devoir. Quant aux derniers, il les convaincra, je l'espère, que j'ai le pouvoir de punir ceux qui se rendent coupables de ces crimes honteux, et que je suis résolu à en user. Je crains encore cependant d'entreprendre avec eux quelque opération délicate contre l'ennemi, car ils oublient réellement tout dès que le pillage ou le vin sont à leur portée. »

Ordre général.

« Cartaxo, 12 décembre 1810.

« Le commandant en chef apprend avec peine que, malgré ses ordres réitérés et les désagréments qu'ont éprouvés les officiers et les soldats de l'habitude de brûler les portes, les fenêtres, les meubles et les boiseries des maisons, cet abus continue encore, etc.

« Le commandant en chef apprend avec peine que les troupes anglaises ont ainsi, en plusieurs occasions, fait plus de mal au pays que l'ennemi. »

Au comte de Liverpool.

« Badajoz, le 17 décembre 1810.

« Les officiers généraux français se sont, en général, admirablement conduits envers les officiers et soldats anglais tombés entre leurs mains à la suite de l'abandon de Talavera de La Reyna par l'armée espagnole, au mois d'août dernier. Ils ont fourni de l'argent aux officiers dans plusieurs occasions. »

Au très-honorable H. Wellesley.

« Celerico, le 8 août 1810.

« Depuis que j'ai pris le commandement de l'armée ns ce pays, j'ai toujours traité avec la plus grande humanité et les plus grands égards les officiers et les soldats français que nous avons faits prisonniers, et nombre de fois je leur ai sauvé la vie. Le seul motif que j'aie eu en agissant ainsi a été de ménager un traitement pareil à ceux de nos officiers et de nos soldats qui tomberaient entre les mains de l'ennemi, et je dois rendre aux Français cette justice qu'ils les ont généralement bien traités, et que tout récemment des prisonniers blessés de l'armée anglaise ont été soignés avant les blessés de l'armée française. »

Au marquis de Wellesley.

« Cartaxo, le 29 juin 1811.

« On peut aussi demander pourquoi nous dépensons tant d'argent et pourquoi nos troupes ne marchent pas comme les troupes françaises, sans paye, sans vivres, sans magasins et sans la moindre chose? La réponse serait aussi longue que celle que je vous ai déjà faite. L'armée française est, sans contredit, une merveilleuse machine; mais, si nous voulions en former une semblable, il nous faudrait aussi établir un gouvernement pareil à celui qui existe en France, qui peut impunément perdre chaque année, et par le seul effet des privations et des fatigues qu'elles endurent, la moitié des troupes qu'il met en campagne. Ensuite, il nous faudrait recruter notre armée de soldats tirés de toutes les classes de la population du pays, de sujets bons et médiocres par leur rang et leur éducation, aussi bien que de mauvais, et non comme le font toutes les autres nations, la nôtre surtout, de mauvais sujets seulement. En troisième lieu, il nous faudrait établir un système de discipline pareil à celui des Français, système fondé sur la force de la tyrannie du gouvernement, qui agit sur une armée formée de soldats, dont la majeure partie est composée d'hommes sobres, bien disposés, disciplinables, et qui ont reçu quelque éducation. »

On sait quel bruit les journaux anglais ont fait de quelques exécutions rigoureuses faites par nos soldats en Algérie, et, entre autres, de l'événement des grottes du

Dahra. Il est bon de mettre en regard quelques détails relatifs aux expéditions des Anglais dans l'Affghanistan.

Voici ce qu'on lit dans le journal l'*Englishman*, à la date du 11 et du 17 novembre 1842.

« La première division de l'armée de l'Indus est arri-
« vée ce matin à Jellalabad, et les sapeurs et les mineurs
« sont déjà à l'œuvre pour miner les batteries. Dans
« deux jours, la ville ne sera qu'un monceau de ruines
« fumantes. Tout doit être détruit, car, en vérité, rien
« ne nous échappe.

« A Istaliff, pas un homme n'a été épargné, qu'il fût
« ou non armé ; on n'a pas fait un prisonnier ; on leur
« a fait la chasse comme à des rats, et l'idée de faire
« grâce n'est venue à personne. Partout où ils trouvaient
« le corps d'un Affghan, les Cipayes mettaient le feu à
« ses habits, afin que la malédiction qui s'attache à un
« brûlé retombât sur ses enfants.

« Depuis que nous avons quitté Caboul, notre répu-
« tation est si bien établie, que l'on dit que les Affghans
« de Pishawer et la plupart des habitants s'enfuient de
« cette ville. Nous avons rôti bien plus d'Affghans qu'ils
« n'ont rôti d'Anglais, et, en vérité, j'ai vu moi-même
« de hideux échantillons de ce genre de cuisine, à laquelle
« s'adonnent spécialement les Cipayes dès qu'un blessé
« tombe entre leurs mains. Nous leur avons payé leur
« compte, et nous ne leur devons rien. »

MÉLANGES.

L'usage des signaux par le feu remonte à la plus haute antiquité, et se retrouve chez la plupart des peuples. Polybe est entré à ce sujet dans de fort longs détails : nous en extrayons les passages suivants :

Il commence d'abord par citer Énée le Tacticien, qui avait essayé d'apporter quelques améliorations dans le système des signaux employés de son temps : « Ceux, dit cet auteur, qui veulent, au moyen de fanaux, s'informer mutuellement de ce qui se passe, n'ont qu'à prendre des vases de terre également larges et profonds, percés en quelques endroits et ayant trois coudées de hauteur et une de largeur.

« Ils prennent ensuite des morceaux de liége, un peu plus petits que l'ouverture des vaisseaux, ils fichent au milieu de ce liége un bâton, distingué de trois doigts par quelque enveloppe fort apparente, et ils écrivent sur chacune de ces enveloppes les choses qui arrivent le plus ordinairement pendant une guerre. Sur l'une, par exemple, il est entré de la cavalerie ; sur l'autre, il est arrivé de l'infanterie pesamment armée ; sur une troisième, de l'infanterie légère ; sur la suivante, de l'infanterie et de la cavalerie. Sur une autre encore, des vaisseaux ; ensuite, des vivres ; et de même sur toutes les autres enveloppes, tous les autres événements qu'ils pourront prévoir à juste titre devoir arriver, eu égard à la guerre qu'on aura à

soutenir. Que de part et d'autre on attache à ces vaisseaux des petits tuyaux d'une exacte égalité, en sorte qu'il ne s'écoule ni plus ni moins d'eau des uns que des autres; qu'on remplisse les vases d'eau, qu'on pose dessus les morceaux de liége avec leurs bâtons, et qu'ensuite on ouvre les tuyaux.

« Cela fait, il est clair que les vases étant égaux, le liége descendra et les bâtons s'enfonceront dans les vases à proportion que ceux-ci se videront. Qu'après avoir fait cet essai avec une égale promptitude et de concert, on porte les vaisseaux aux endroits où l'on doit donner et observer les signaux, et qu'on y mette le liége; et à mesure qu'il arrivera quelqu'une de ces choses qui auront été écrites sur les bâtons, qu'on lève un fanal et qu'on le tienne élevé, jusqu'à ce que de l'autre côté on en élève un autre; qu'alors on baisse le fanal et qu'on ouvre les tuyaux : quand l'enveloppe ou la chose dont on veut avertir est écrite et descendue au niveau des vases, qu'on lève le flambeau, et que de l'autre côté sur-le-champ on bouche les tuyaux et qu'on regarde ce qui est écrit sur la partie du bâton qui touche à l'ouverture du vaisseau ; alors, si tout a été exécuté de part et d'autre avec la même promptitude, de part et d'autre, on lira la même chose.

« Mais cette méthode, ajoute Polybe, quoique un peu différente de celle qui employait, avec les fanaux, des signes dont on était convenu, ne paraît pas encore *suffisante*. Car on ne peut pas prévoir toutes les choses qui peuvent arriver, et, quand on pourrait les prévoir, il serait impossible de les marquer toutes sur un bâton. D'ailleurs, quand il arrivera quelque chose à laquelle on ne s'attendait pas, comment en avertir par cette méthode.

« Ajoutons que ce qui est écrit sur le bâton n'est point du tout précis et déterminé. On n'y voit pas combien il

est entré de cavalerie ou d'infanterie, ni en quel endroit sont ces troupes, ni combien de vaisseaux ou combien de vivres sont arrivés. Car pour marquer ces sortes de particularités sur le bâton, il aurait fallu les prévoir avant qu'elles arrivassent, et cela n'est pas possible : cependant ces particularités, c'est ce qu'il importe le plus de savoir ; car, le moyen d'envoyer du secours, si l'on ne sait ni combien on aura à combattre, ni où ils sont. Comment avoir confiance en ses forces ou s'en défier, en un mot comment prendre son parti, sans savoir combien de vaisseaux, ou combien de vivres il est tenu de la part des alliés ! »

La dernière méthode a pour auteurs Cléoxène et Démoclite, mais nous l'avons perfectionnée. Elle est certaine et soumise à des règles fixes, et par son moyen on peut avertir de tout ce qui se passe. Elle demande seulement beaucoup de vigilance et d'attention, la voici :

« Que l'on prenne toutes les lettres de l'alphabet et qu'on en fasse cinq classes, en mettant cinq lettres dans chacune. Il y en aura une qui n'aura que quatre lettres, mais cela est sans aucune conséquence pour le but que l'on se propose. Que ceux qui seront désignés pour donner et recevoir des signaux écrivent sur cinq tablettes ces cinq classes de lettres, et conviennent ensuite entre eux que celui qui devra donner le signal, lèvera d'abord deux fanaux à la fois, et qu'il les tiendra levés jusqu'à ce que de l'autre côté on en ait aussi levé deux, afin que de part et d'autre on soit averti que l'on est prêt. Que les fanaux baissés, celui qui donnera le signal élèvera des fanaux par sa gauche pour faire connaître quelle tablette il doit regarder, en sorte que si c'est la première il n'en élève qu'un, si c'est la seconde il en élève deux, et ainsi du reste; et qu'il fera de même par sa

droite pour marquer à celui qui reçoit le signal quelle lettre d'une tablette il faudra qu'il observe et qu'il écrive. Après ces conventions, chacun s'étant mis à son poste, il faudra que les deux hommes chargés de donner les signaux aient chacun une lunette garnie de deux tuyaux, afin que celui qui les donne voie par l'un la droite, et par l'autre la gauche de celui qui doit lui répondre. Près de cette lunette, ces tablettes, dont nous venons de parler, doivent être fichées droites en terre, et qu'à droite et à gauche on élève une palissade de dix pieds de largeur, et environ de la hauteur d'un homme, afin que les fanaux élevés au-dessus donnent par leur lumière un signal indubitable, et qu'en les baissant elles se trouvent tout à fait cachées. Tout cet apprêt disposé avec soin de part et d'autre, supposez, par exemple, qu'on veuille annoncer que quelques auxiliaires, au nombre d'environ cent hommes, sont passés dans les rangs de l'ennemi, on choisira d'abord les mots qui expriment cela avec le moins de lettres possible, comme : cent Crétois ont déserté, ce qui exprime la même chose avec moitié moins de lettres. On écrira donc cela sur une petite tablette, et ensuite on l'annoncera de cette manière. La première lettre est un *k* qui est dans la seconde série des lettres de l'alphabet et sur la seconde tablette : on élevera donc à gauche deux fanaux pour marquer, à celui qui reçoit le signal que c'est la seconde tablette qu'il doit examiner, et à droite cinq qui lui feront connaître que c'est un *k*, la cinquième lettre de la seconde série qu'il doit écrire sur une petite tablette; quatre à gauche pour désigner la lettre *R* qui est dans la quatrième série, puis deux à droite, pour l'avertir que cette lettre est la seconde de cette quatrième série. Celui qui observe les signaux devra donc écrire un *R* sur sa tablette. Par cette méthode,

il n'arrive rien qu'on ne puisse annoncer d'une manière fixe et déterminée. Si l'on y emploie plusieurs fanaux, c'est parce que chaque lettre demande d'être indiquée deux fois; mais, d'un autre côté, si l'on y apporte les précautions nécessaires, on en sera satisfait. L'une et l'autre méthode ont cela de commun, qu'il faut s'y être exercé avant que de s'en servir, afin que, l'occasion se présentant, on soit en état, sans faire de faute, de s'instruire réciproquement de ce qu'il importe de savoir[1]. »

On trouve dans les *Mémoires de Vieilleville* des détails assez peu connus sur des médailles d'honneur qu'il distribua aux officiers de troupes qu'il avait sous ses ordres.

« Il avait fait faire, dit son biographe[2], par deux très-experts orfévres, environ deux cents médailles d'or, les unes du poids de trois escus pièce; les aultres de deux, et la plus grande part d'un escu, auxquelles estoient des deux costéz les portraicts du roy et de la royne, bien gravés, et pendantes chacune à des rubans de soye jaulne et noire, qu'il distribua aux princes, colonels, reithermistres, capitaines, lieutenants et enseignes, selon leur qualité; qui furent si aises et contants de ces médailles portant la ressemblance du roy qu'ils avaient servi environ trois mois, et de leur solde et payement qui leur fut fourny tout en or, qu'ils se mirent tous en bataille, gens

[1] Édition du *Panthéon*,, p. 311., col. 2.

[2] *Mémoires de Vieilleville*, collect. Michaud-Poujoulat, 1re série, t. VII, ch. 16, p, 270.

de cheval et de pied, et si bien ordonnés, qu'il n'y avoit chose si plaisante à voir. »

—

Nous avons vu plus haut la destinée qui attendait les prisonniers de guerre au moyen âge, le sort des malades et des blessés n'était guère plus heureux. Les blessés qui appartenaient au parti vaincu, et qui n'avaient pu s'éloigner du champ de bataille, étaient en général achevés et dépouillés par les vainqueurs. La plupart des blessés de l'armée victorieuse n'éprouvaient pas un meilleur sort, « Les blessés, dit Suger (*Vie de Louis le Gros*), étaient emportés dans des litières, et ceux qu'on ne pouvait pas emmener étaient recouverts d'un peu de terre et devenaient d'ordinaire la proie des loups. »

Pourtant nous devons mentionner un essai d'ambulance projetée, lors de la grande invasion dont les Allemands menacèrent la France en 1124.

« On règla que partout où l'armée en viendrait aux mains avec les Allemands, des charrettes chargées d'eau et de vin pour les hommes blessés ou épuisés de fatigue seraient placées en cercle comme une espèce de forteresse pourvu que le terrain s'y prêtât, et que ceux que les blessures ou la lassitude forceraient à quitter le champ de bataille, iraient là se rafraîchir, réparer les bandages de leurs plaies, et reprendre des forces pour venir de nouveau disputer la palme de la victoire. »

Ce ne fut guère qu'à partir du règne de Henri IV que l'on commença à organiser dans l'armée un service de santé pour les blessés.

« Le siége de Spire fini, dit Cernald d'Andilly, je fis

apporter à Landau, sur des échelles, tous les blessés, qui trouvèrent toutes choses préparées pour les recevoir dans des cloîtres de monastères, où ils furent traités comme dans Paris; et, avant de partir dudit Landau, je donnai de ma main, au nom du roi, trois pistoles à chacun de ceux qui étaient considérablement blessés, dont le nombre était de plus de deux cents. Ce fut alors que l'on connut l'effet que de petites récompenses peuvent produire dans le cœur des soldats; car, non-seulement ceux-là, mais tous les autres, dans l'espérance d'être traités de même s'ils se trouvaient au même état, s'animèrent de telle sorte à bien servir, que les maîtres de camp et les capitaines me firent de grands remercîments de ce qu'un seul de leurs soldats ne leur demandait plus congé comme autrefois, quelque grande qu'eût été la fatigue de ce siége, mais qu'il n'y avait rien, au contraire, qu'ils ne fussent capables d'entreprendre dans la disposition où ils les voyaient...

« Il n'est pas croyable quelle affection pour le service cela donna aux soldats, et combien grande fut celle qu'ils témoignaient avoir pour moi, on en verra des preuves dans la suite; et j'avoue ne pas comprendre comment des hommes, dont la profession est d'exposer continuellement leur vie, peuvent le faire de bon cœur, lorsqu'ils voient que dans leurs maladies et dans leurs blessures on a moins soin d'eux que l'on a des chevaux, que l'on fait panser soigneusement, à cause qu'on ne les peut perdre sans qu'il en coûte de l'argent pour en avoir d'autres.[1] »

A la bataille de Strigau, où, suivant Trenck, 18,000 hommes morts et blessés restèrent sur le champ de bataille, quelques-uns de ceux-ci ne furent pansés pour la

[1] *Mémoires*, collect. Michaud-Poujoulat, 2e série.

première fois que le soir du troisième jour après le combat.

La première ambulance volante fut établie par Larrey, dans l'armée de Custine, en 1792.

—

Le célèbre baron de Trenck, si connu par ses malheurs, a donné dans ses Mémoires de curieux détails sur les gardes du corps du grand Frédéric.

« Les gardes du corps, dit-il, étaient alors l'école la plus distinguée de la cavalerie prussienne. Ils étaient composés d'un seul escadron choisi dans toute l'armée. L'uniforme était le plus riche de l'Europe, et l'équipage d'un officier coûtait 2,000 rixdalers.

« Huit officiers et cent quarante-quatre hommes composaient cet escadron. Nous avions encore soixante cavaliers surnuméraires ou environ, et autant de chevaux, car tous les beaux hommes que le roi pouvait rencontrer, il les incorporait aussitôt dans sa garde.

« Les officiers de ce corps sont choisis parmi ceux qui se sont le plus distingués. C'est le roi qui les exerce lui-même; ensuite il les emploie à enseigner les manœuvres à toute la cavalerie, ils ne tardent pas à être relégués dans d'obscurs régiments de garnison. Ils doivent posséder quelque bien en fonds pour soutenir leur dépense; il faut en outre qu'ils doivent à la nature les avantages nécessaires pour se présenter à la cour et pour paraître avec distinction dans les troupes.

« Le sort d'aucun soldat du monde n'est comparable à celui d'un garde du corps du roi de Prusse. En temps de paix, je n'avais pas quelque fois en quinze jours autant

d'heures à ma disposition. A quatre heures du matin on commençait l'exercice; on essayait toutes les manœuvres que le roi se proposait d'introduire dans sa cavalerie; on franchissait des fossés que l'on élargissait toujours, jusqu'à ce que quelques-uns d'entre nous se fussent cassé les bras et les jambes.

« Il fallait sauter par-dessus des haies, former une carrière d'attaque d'un demi mille, et souvent au retour de l'exercice, on ramenait derrière soi des morts et des blessés. A midi, il fallait prendre des chevaux frais, et c'était une chose fort commune à Potsdam, que d'y entendre sonner le boute-selle deux fois dans la même nuit. C'était dans les écuries du roi que logeaient nos chevaux, et les arrêts pour quartorze jours étaient la peine de tout garde, qui, en huit minutes, ne se présentait pas sur la place tout armé et équipé.

« On était à peine au lit, que la trompette reprenait son train pour exercer la vigilance des jeunes gens. En temps de paix, dans le cours d'une année, j'ai perdu trois chevaux qui se sont cassé les jambes ou qui sont devenus fourbus, tant par la fatigue des exercices qu'en franchissant les fossés. Pour tout dire, les gardes du corps de ce temps perdaient en pleine paix plus d'hommes et de chevaux qu'ils n'en perdaient dans deux batailles en temps de guerre[1]. »

« Disoient les Allemans, Flamans, Vallons et Espaignols, que cet empereur (Charles-Quint) avoit de coustume

[1] *Mémoires de Frédéric, baron de Trenck*, 1789, in-8, t. I, p. 36.

de saluer souvent les gibets devant lesquels il passoit; monstrant par là qu'il honoroit grandement la justice, tenant en cela de son ayeule, Isabelle de Castille, qui s'esjouissait fort quand elle voyoit des gibets bien garnis de malfaiteurs. C'étoit une de ses joyes.

« J'ay veu de mon jeune temps en Italie, et surtout à Naples, des soldats suivant les bandes, ne passer jamais devant les fourches où il y avoit des pendus ès branches, depuis les plus grands jusqu'aux plus petits, et leurs mochaches, qu'ils ne levassent tous à la file le bonnet ou le chapeau de la teste comme devant une croix, ce à l'imitation de leur empereur[1]. »

En 1712, Villars assiéga le fort de la Scarpe; les assiégés battirent la chamade. « J'étois à la tranchée, dit Villars; les officiers qui sortirent demandèrent quatre jours pour avoir le temps de recevoir les ordres du prince de Savoie : — Vous voudrez bien, leur répondis-je, que sur votre proposition j'assemble mon conseil. — Cela est trop juste, répondirent-ils. J'appelai les grenadiers : — Approchez, Messieurs; c'est votre conseil que je veux prendre. — Comment, répliquèrent les officiers, un conseil de grenadiers ? — Sans doute; en pareilles occasions je n'en prends pas d'autre. Je dis donc aux grenadiers : — Mes amis, ces capitaines demandent quatre jours pour avoir le temps de recevoir les ordres de leur général : qu'en pensez-vous ? Leur réponse fut : Laissez-nous faire, dans un quart d'heure nous leur couperons..... Messieurs,

[1] Brantôme, éd. du *Panthéon*, t. I, p. 12.

leur dis-je , ils le feront comme ils le disent, ainsi prenez votre parti.

« La délibération ne fut pas longue : ils se rendirent à discrétion, et il sortit du fort treize cents cinquante hommes, quatre capitaines et un colonel, qu'on envoya à Amiens[1]. »

[1] *Mémoires*, collect. Michaud-Poujoulat, p. 213.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS CE VOLUME.

A

C

D

E

F

G

H

I

J

L

M

O

P

R

S

FIN DE LA TABLE.

Digitized by Google

CAHIERS D'UNE ÉLÈVE DE SAINT-DENIS.

COURS D'ÉTUDES

COMPLET ET GRADUÉ POUR LES FILLES

PAR

Deux anciennes Élèves de la Maison de la Légion-d'Honneur

ET L. BAUDE,

Ancien professeur au collége Stanislas.

Divisé en 6 années ou 12 semestres,

Pouvant suppléer tous les livres qui se rapportent aux diverses parties de l'instruction, et dispenser du pensionnat.

LES 13 VOLUMES SONT EN VENTE.

Tom 1er,	1re an., 1er sem.	Prix :	1f 50c	1f 75c	vert liseré.
— 2e,	— 2d —	—	2 50	2 75	— uni.
— 3e,	2e an., 1er sem.	—	2 50	2 75	violet liseré.
— 4e,	— 2d —	—	2 50	2 75	— uni.
— 5e,	3e an., 1er sem.	—	3 »	3 25	aurore liseré.
— 6e,	— 2d —	—	3 50	3 75	— uni.
— 7e,	4e an., 1er sem.	—	3 50	3 75	bleu liseré.
— 8e,	— 2d —	—	3 50	3 75	— uni.
— 9e,	5e an., 1er sem.	—	3 50	3 75	nacarat liseré.
— 10e,	— 2d —	—	4 »	4 25	— uni.
— 11e,	6e an., 1er sem.	—	4 50	4 75	blanc liseré.
— 12e,	— 2d —	—	4 50	4 75	— uni.
— 13e,	vol. complément.	—	5 »	5 25	

On peut prendre séparément chaque année, et recevoir *franco*, par la poste, en joignant 50 c. au prix de chaque volume broché.

GUIDES ILLUSTRÉS

A UN FRANC.

EN VENTE :

Guide général dans Paris.
Guide dans les environs de Paris.
Guide dans les théâtres, bals et concerts.
Guide dans les promenades publiques.
Guide dans les monuments, églises, cimetières, etc.

Guide dans les musées et bibliothèques.
Guide dans le palais de l'Industrie et des Beaux-Arts.
Guide de Paris à Bruxelles.
Guide de Paris à Londres.
Guide sur les bords du Rhin.

EN PRÉPARATION :

Guide de Paris au Havre.
Guide de Paris à Strasbourg.
Guide de Paris à Bordeaux et Bayonne.
Guide de Paris à la Méditerranée.
Guide de Paris à Nantes.

Guide en France.
Guide en Belgique et en Hollande.
Guide en Suisse.
Guide en Italie.
Guide en Allemagne.
Guide en Espagne.

Guide dans Bruxelles.
Guide dans Londres.
Guide dans Vienne.
Guide dans Rome.
Guide dans Florence, etc., etc.

L'ILLUSTRATION

JOURNAL UNIVERSEL

PARAISSANT TOUTES LES SEMAINES.

Prix du N° ; 75 cent. — Abonnement : 9 fr. par trimestre, 36 fr. pour l'année.

L'Illustration, dont la publication remonte à 1843, se compose actuellement de 25 volumes, dont l'ensemble forme l'histoire la plus complète des douze années qui viennent de s'écouler, et dans lesquelles ont eu lieu tant d'événements pleins d'importance et de variété.

Politique, arts, modes, *l'Illustration* traite tous les sujets, et reproduit par la gravure tout ce qui peut y donner motif.

Prix du volume : 18 fr.

Collection complète : 350 francs.

La Bibliothèque de poche se compose des volumes suivants :

I. Curiosités littéraires.

II. Curiosités bibliographiques.

III. Curiosités biographiques.

IV. Curiosités militaires.

V. Curiosités des beaux-arts et de l'archéologie.

VI. Curiosités des traditions, légendes, usages, etc.

VII. Curiosités des origines et des inventions.

VIII. Curiosités anecdotiques.

IX. Curiosités philologiques et géographiques.

X. Curiosités historiques.

Paris. — Typographie de Firmin Didot frères, rue Jacob, 56.